DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — Nº 12880 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 27 JUIN 1986

Feu vert pour les « contras » nicaraguayens

L'obstination de M. Reagan a fini par payer. Après des mois d'intense campagne, la Chambre des représentants, pourtant dominée par les démocrates, a cédé, mercredi 25 juin, à la requête du président de fournir aux « contras » nicaraguayens opposés au régime de Managua une aide de 100 millions de dollars, de nature pour l'essentiel militaire (70 millions). Le Sénat s'étant déjà prononcé en faveur d'un tel projet en mars, l'octroi de cette assistance devient immédiatement effectif, même si, pour des raisons d'opportunité politique, les fonds ainsi accordés doivent être libérés par étapes d'ici à février 1987.

Ce vote, obtenu de haute lutte par la Maison Blanche, représente un incontestable succès personnel pour le président Reagan. Jusqu'au dernier moment, il se sera inlassablement battu. Dans un appel télévisé, mardi, à la veille du scrutin, il en avait appelé vigoureusement à la conscience des représentants du peuple, les exhortant à faire face « à la réalité d'une tête de pont soviétique à l'intérieur du périmètre de défense » des Etats-Unis.

Le résultat est là. Pour la première fois, le gouvernement américain est autorisé à financer ouvertement la lutte armée des « contras », et le Pentagone et la CIA ont supervisé ce programme. C'est là un changement important.

Les « contras » avaient bénéficié de l'aide secrète des services de renseignement américains de 1981 à 1984. Mais, indignée par la révélation du rôle joué par la CIA dans le minage clandestin des ports nicaraguayens et les exactions des commandos antisandinistes, la Chambre des représentants y avait mis fin. Il y avait sans doute dans cette attitude une certaine dose d'hypocrisie, la CIA n'ayant assurément pas coupé depuis lors tous les ponts avec les « contras ». Au moins l'honneur du Congrès était-il sauf.

La volte-face de la Chambre, à laquelle elle s'était encore refusée en mars dernier, est lourde de dangers pour l'avenir. Elle risque en effet d'entraîner les Etats-Unis, comme l'a remarqué un démocrate opposé au projet d'aide, dans « une guerre par procuration » contre un gouvernement avec lequel ils entretiennent paradoxalement des relations diplomatiques normales. Et les dirigeants de Managua auront beau jeu de dire — ils ont commencé à le faire — que le vote de mercredi rapproche Washington de la « solution militaire ultime », c'est-à-dire d'une intervention armée américaine.

Le président Reagan ira-t-il jusqu'à cette extrémité ? Pour le chef de la Maison Blanche, la survie du régime sandiniste est un accroc intolérable à son programme de limitation de l'influence soviétique partout dans le monde. Mais il n'est pas certain de pouvoir répéter sans coup férir l'opération de la Grenade. Aussi bien s'emploie-t-il à vouloir étouffer lentement — mais, pense-t-il, sûrement — la révolution sandiniste. L'effort de guerre accapare déjà presque la moitié du budget du Nicaragua, et l'économie du pays se trouve aujourd'hui, de l'aveu même de ses dirigeants, dans un piètre état.

Sous la pression de Washington, les pays d'Amérique centrale alliés des Etats-Unis (Salvador, Guatemala, Honduras) exigent avec de plus en plus d'insistance une « démocratisation » du régime sandiniste. Ils ne sont pourtant pas, eux non plus, irréprochables en la matière. Mais cette attitude a pour effet de rendre totalement vains les efforts de conciliation du groupe de Contadora (Panama, Mexique, Colombie, Venezuela), bloquant ainsi toute perspective de paix globale dans la région. Il faut donc s'attendre, dans les prochains mois, à une recrudescence de la tension dans l'isthme centraméricain.

LE SOMMET DE LA HAYE

L'Afrique du Sud divise les Européens

Le Conseil européen, qui rassemble les chefs d'Etat ou de gouvernement des Douze, s'est ouvert ce jeudi 26 juin à La Haye sous la présidence du premier ministre néerlandais. MM. Mitterrand et Chirac participent à ce sommet. Aucun grand dossier de la CEE ne figure à l'ordre du jour, mais l'actualité non communautaire devrait fournir plusieurs sujets de discussion, en particulier la situation en Afrique du Sud — qui divise les Européens — et les suites de la catastrophe de Tchernobyl.



Lire nos informations page 6 et, page 3, l'article de JACQUES AMALRIC : « Une seule voix, trois bouches ».

UNE ÉTUDE PROSPECTIVE DE L'INSEE

Population étrangère stable Augmentation des Maghrébins

L'INSEE vient de publier ses projections sur l'évolution de la population étrangère en France d'ici les prochains recensements (1). Si la législation ne change pas, le nombre des étrangers ne va s'accroître que dans de faibles proportions au cours des prochaines années. Mais la composition de cette population va se modifier profondément avec le temps, le nombre de personnes originaires de la Communauté européenne diminuant fortement pour laisser une place prépondérante aux Maghrébins.

Selon l'INSEE, le nombre total d'étrangers passerait de 3 680 000 lors du recensement de 1982 à des chiffres allant, selon les hypothèses, de 3 773 000 (+ 2,5 %) à 3 880 000 (+ 5,4 %) en 1989, de 3 575 000 (— 2,8 %) à 4 000 000 (+ 8,7 % au total) en 1996. Et finalement, de moins de 3 000 000 (— 19 %) à un peu plus de 4 000 000 en 2010. Autrement dit, dans l'hypothèse « haute », on aurait un accroissement continu mais faible (moins de 400 000 en vingt-huit ans) sur l'ensemble de la période, alors que dans les autres cas, après avoir un peu augmenté jusqu'en 1989, le nombre d'étrangers décroîtrait ensuite.

Ces variantes correspondent à trois hypothèses démographiques : la première, la plus élevée, prévoit l'arrivée de 280 000 travailleurs étrangers supplémentaires entre chaque recensement (soit 40 000 par an en moyenne) comme au cours de la période 1975-1982, et un nombre d'enfants par femme (l'indice de fécondité) inchangé, à âge et à ancienneté d'installation identiques ; dans la deuxième hypothèse, le nombre de travailleurs étrangers arrivant sur le sol français serait ramené à 220 000 entre 1982 et 1989 et à 140 000 tous les sept ans ensuite.

GUY HERZLICH.

(Lire la suite page 36.)

(1) *Projection de la population étrangère*, INSEE, coll. « Premiers Résultats » nº 65, juin 1986, et *Projection de la population étrangère en France*, coll. Archives et documents » nº 116, par Jean-Claude Labat et Joël Deknendt.

Le scandale du Shin Beth

Le chef des services secrets israéliens, accusé d'avoir couvert le meurtre de deux terroristes palestiniens, démissionne, puis est gracié.

PAGE 3

Attentat au Pérou : 8 morts

Le Sentier lumineux s'attaque pour la première fois aux touristes étrangers à Cuzco.

PAGE 40

Terrorisme et sécurité en Europe

La France se met au goût du jour.

PAGES 10 et 11

Le Monde DES LIVRES

SPÉCIAL LECTURES D'ÉTÉ

Des romans historiques, des récits de voyage et une sélection des meilleurs ouvrages de ces derniers mois

Pages 15 à 25

A nos lecteurs

Des difficultés d'ordre technique ont entraîné de graves perturbations dans la fabrication de ce journal et en particulier dans la composition et la correction des articles.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser des imperfections matérielles qui pourraient dénaturer certains textes.

UN ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DE LA DÉFENSE

« La France doit intensifier son effort militaire »

Longuement entendu, mercredi soir 25 juin, par la commission de la défense à l'Assemblée nationale, le ministre de la défense, M. André Giraud, a dressé, si l'on en croit le président de la commission, M. François Fillon, député RPR de la Sarthe, « un panorama plutôt inquiétant » de la situation des forces françaises. « Nous avons aujourd'hui une bonne défense, a ajouté M. Giraud, mais un sérieux effort de redressement est nécessaire » pour ce qui concerne l'avenir de la défense nationale.

Le ministre de la défense présentera une nouvelle loi de programmation militaire en conseil des ministres en octobre prochain, pour une discussion au Parlement à la fin de l'année.

« Voulez-vous classer, par ordre de priorité décroissante, les menaces militaires qui pèsent sur la France d'ici à l'an 2000 et, du même coup, définir les missions des armées françaises durant cette période ?

— Il est difficile de classer suivant un ordre de priorité les menaces susceptibles de concerner notre pays d'ici à l'an 2000. Elles sont de nature, d'occurrence et d'importance variables. Ainsi il est difficile de comparer la menace du terrorisme avec celle que fait peser sur la sécurité de la France le maintien en posture opérationnelle de milliers de blindés à quelques centaines de kilomètres de nos frontières de l'Est.

» Sans doute peut-on classer les menaces en trois grandes familles : il y a les menaces directes mettant en jeu l'existence même de la France et auxquelles nous répondons par notre système de dissuasion nucléaire. Il y a les menaces indirectes résultant de nos alliances et de nos multiples intérêts dans le monde : des moyens spécifiques d'intervention ou d'assistance sont nécessaires pour y parer. Enfin, il y a les menaces de déstabilisation de notre société : des moyens nouveaux sont probablement encore à inventer pour y faire face avec efficacité. Je songe en particulier à la lutte contre le terrorisme.

— Pour remplir ces missions et donc pour pouvoir organiser et équiper les forces chargées de les exécuter, quelle part de la richesse nationale (produit national brut, produit intérieur brut ou produit intérieur marchand, selon le critère retenu par vous) sera consacrée à la défense durant la loi de programmation militaire 1987-1991 ?

— Pour remplir les missions imparties aux armées, mais surtout pour faire face aux menaces qui pèsent sur notre pays, des moyens importants sont à dégager. Ils le sont d'autant plus que des retards significatifs peuvent être observés en ce qui concerne la loi de programmation que mes prédécesseurs avaient adoptée et que des décisions fondamentales ont été reculées.

Propos recueillis par JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 14.)

LA DÉFAITE DES FOOTBALLEURS FRANÇAIS

Les dieux sont fatigués

Comme à Séville, en 1982, l'équipe de France de football — mal remise des efforts déployés face au Brésil — a été battue le 25 juin, en demi-finale de la Coupe du monde par la RFA qui disputera la finale contre l'Argentine le 29 juin.

De notre envoyé spécial

Guadalajara. — Celle-là, les mariachis, gens de bonne composition, auraient pu la chanter : *« Pauvre Pancho Villa, son destin fut bien triste. Mourir dans une embuscade à la fin du chemin. »* En voyant le brave Fernandez se rouler dans l'herbe rase, deux, trois, cinq fois, comme frappé à mort, en le voyant, selon la délectable expression d'Amédée Domenech, *« faire le Jésus »* le nez dans les taupinières du stade Jalisco, on s'est souvenu d'une autre chanson des mariachis. Celle de la pauvre Rosita : *« La vie n'est pas comme l'herbe qui repousse tous les mois. »* Ou tous les matches.

Pauvre Rosita, pauvre Fernandez. Pauvre France, pauvres de nous. Enfer et damnation ! Venir de si loin et s'échouer là, à deux pas du port, sur un vieux rocher franc, aussi épais que le torse du grenadier Briegel est large. Braver tout, la turista, les scorpions, l'altitude, l'ennui, le soleil, la séparation. Echapper à tous, les Russes, les Italiens, les Brésiliens, les cartons rouges, jaunes, filer son aventure sans un accroc, sans un blessé grave, sans une défaite. Voguer sur un petit nuage rose au ciel de Guadalajara, recevoir des télégrammes du président, du premier ministre, de l'amicale des supporters de Colombey-les-Belles et, presque, du curé de Cucufa.

Tout cela pour quoi ? Pour finir coulé en rade de Guadalajara, par le mieux identifié de nos contempteurs, le plus rituel de nos persécuteurs. Guadalajara, Séville et puis quoi encore ! On en rit comme cela, parce qu'il faut bien en rire et parce que, après tout, l'habitude nous vient. On en rit, comme d'une journée calamiteuse qui nous valut dans un match calamiteux une élimination calamiteuse par une équipe à peine moins calamiteuse. On en rit comme d'une supercherie. Il y a eu tromperie sur la qualité de cette demi-finale, maquillage sur la date de péremption.

On dit, mais il ne faut pas le croire — l'ensemble de la profession ferait scandale — que certains poissonniers lorsque la marchandise n'est plus très fraîche badigeonnent les ouies des poissons en péril d'un colorant suave, rose rénové. Faute de colorant, il faut bien l'admettre, l'équipe de France n'était plus très fraîche. Les jambes bien sûr, et le souffle, et peut-être la tête. Plein les bottes, nos braves petits joueurs de plomb, et, pour reprendre l'expression de Michel Platini, ras-le-bol.

C'est ainsi. L'équipe de France a été battue par deux buts à rien. Et encore le deuxième but ne fut-il que pour rire, plaisir maniaque de la 91e minute. Elle a été battue par plus forte qu'elle. Ou plutôt par moins faible physiquement, cette équipe d'Allemagne fédérale. On ne saurait, sans s'aventurer excessivement, affirmer que cette dernière a réinventé le football, ou même le fil à couper les défenses. Mais elle a au moins une qualité permanente : elle a du physique. Comme un vin a du corps. Elle a le mollet dodu et le souffle constant.

Après le match, Franz Beckenbauer, modeste et joliment hypocrite, fit savoir qu'il était désolé pour l'équipe de France. Il ne l'était pas un seul instant. Est-on jamais désolé de la victoire et d'une qualification pour la finale, la deuxième consécutive ? Franz Beckenbauer est un vilain diplomate. Mais ce qu'il n'a pas dit et ce que cinquante-mille spectateurs et quelques centaines de millions de téléspectateurs auraient pu dire à sa place, c'est que cette demi-finale fut navrante, ratée, insipide, ennuyeuse. En un mot indigne de deux équipes postulant au succès suprême.

PIERRE GEORGES.

(Lire la suite page 32.)

débats

DROITE, GAUCHE ET SÉCURITÉ

Les textes sur la sécurité que discute en ce moment l'Assemblée nationale ne paraissent pas à Yvan Blot donner à la police la priorité sur la justice. De son côté, Jean-François Troglic attire l'attention sur les dangers de l'informatisation des cartes nationales d'identité. Elargissant le débat, Françoise Seligmann craint que l'on n'engage avec les lois Pasqua-Chalandon un processus qui sacrifie la liberté à l'arbitraire de l'Etat, mais estime d'autre part que la marge est faible de la déréglementation au dérèglement.

La loi, rempart de nos droits

Abus de pouvoir et abus de liberté ne sont opposés qu'en apparence

par FRANÇOISE SELIGMANN (*)

CE 21 décembre 1840, à la Chambre des députés, au cours du débat sur la réglementation du travail des enfants de moins de huit ans dans les manufactures, le député de la Sarthe, Gustave de Beaumont, monte à la tribune pour défendre la « liberté » de l'industriel. Il s'indigne : « *Le gouvernement, selon moi, n'a pas à réglementer le travail manufacturier. Il ne pourrait le faire sans tuer l'industrie qui a besoin de liberté. Il ne s'agit aujourd'hui que des enfants en bas âge ; mais, soyez-en sûrs, un temps trop long ne s'écoulera pas sans qu'il s'agisse aussi de réglementer le travail des adultes... le gouvernement sera chargé de faire des règlements pour la sécurité et la salubrité. Mais la salubrité d'un établissement exige sa ventilation ; établira-t-il donc par règlement des ventilations dans les manufactures de coton, qui ont besoin, au contraire, d'un air raréfié ?...* »

C'est un exemple que devraient méditer nos champions modernes du libéralisme. A les entendre, la déréglementation est la panacée qui serait susceptible d'inciter les patrons à embaucher, les propriétaires à rénover leurs immeubles vétustes, les fraudeurs à cesser de voler l'Etat, les promoteurs à construire des HLM, les actionnaires à investir, les télés privées à favoriser la création française et l'information indépendante. Sont-ils tellement convaincus qu'il est prudent d'accorder sans précautions à quelques personnes des libertés qui sont en contradiction évidente avec les droits d'une majorité de citoyens ? Les Français accepteraient-ils, si rien ne les y oblige, de faire passer leur intérêt personnel après celui de leurs concitoyens ?

Nous sommes là au cœur du débat sur la liberté, qui oppose en permanence la droite et la gauche. Un débat quelque peu confus, depuis que, du haut de leur supériorité, nos technocrates de tous bords, statistiques et ordinateurs à l'appui, se sont ingéniés à le situer hors de la portée du commun des mortels. S'agissant de problèmes cruciaux qui concernent la vie quotidienne des Français, on assiste à des batailles d'experts. Bien fin celui qui pourrait en déduire par exemple si la liberté de licencier va créer des emplois ou de nouveaux chômeurs.

Il serait préférable de revenir à quelques notions de base simples. Et d'abord à celle-ci : hormis Robinson Crusoé dans son île ou l'ermite dans sa thébaïde, personne ne peut revendiquer le droit de faire TOUT ce qu'il veut. C'est le prix de la vie en société. Les libertés des uns s'opposent souvent à celles des autres. L'image la plus facile nous en est donnée par le motocycliste qui réveille à minuit les habitants d'une cité en faisant pétarader son moteur. Plus grave est l'incompatibilité des multiples revendications exprimées par les groupes de pression qui fourmillent autour de l'Assemblée nationale.

Le rôle du législateur est de délimiter des espaces de liberté qui ne risquent pas de s'entre-détruire, en tenant compte des besoins et des aspirations de chacun. Mission délicate et terrible responsabilité sur laquelle repose tout l'édifice de la démocratie. L'équilibre à trouver sera sans doute imparfait et laissera des insatisfaits sur le bord de la route. L'essentiel est que la balance ne penche pas du côté de quelques individus au détriment de la masse des gens. C'est un principe de justice qui devrait guider le choix des législateurs dans tous les secteurs d'activité qu'ils abordent.

Si nous combattons les lois Pasqua-Chalandon, comme nous avons combattu, en 1979, la loi Peyrefitte, c'est parce que, en éludant cette donnée de base, en accordant à la police des pouvoirs excessifs et incontrôlés sur les citoyens, elles créent un déséquilibre dangereux ; elles enclenchent le processus classique qui mène progressivement à sacrifier la liberté à l'arbitraire de l'Etat. Respecter la loi, c'est d'abord la vouloir respectable.

Dérèglement

Ceux d'entre nous, dont j'étais, qui s'extasiaient en lisant sur les murs de la Sorbonne en mai 68 « *Il est interdit d'interdire* » ont eu tort de négliger cette évidence : la loi, même si elle est cause de contraintes irritantes dans nos vies quotidiennes, reste le rempart de nos droits. Et, faute de veiller à lui conserver intacte la force qu'elle représente lorsqu'elle est équitable, on risque de voir s'affaiblir les protections qu'elle nous garantit. On sait par expérience que le laisser-faire est source d'inégalités, car il profite toujours aux plus influents et lèse les déshérités.

Il s'agit de lever le malentendu que la droite a en partie réussi à faire passer dans l'opinion, en affublant du nom de liberté des pouvoirs qui ne sont que des avantages, en idéalisant ce qui n'est qu'affaire de gros sous et d'intérêts particuliers, en supprimant des règles et des contrôles qui avaient été sagement instaurés pour éviter des abus prévisibles, en dénigrant une administration parfois tracassière et impopulaire, mais indispensable, en absolvant les fraudeurs pour les amadouer.

Quelle imprudence ! Il n'y a qu'un pas de la déréglementation au dérèglement. Va-t-on désormais contester les contrôles qui dissuadent les escrocs de mettre du méthanol ou de l'antigel dans le vin ? Va-t-on critiquer l'alcootest qui permet enfin de confondre les chauffards responsables de milliers de morts sur les routes ? Rien n'est plus pernicieux que de faire semblant de defendre la liberté en encourageant la licence.

Et ce n'est pas un hasard si le même gouvernement s'apprête à porter atteinte à la liberté d'expression des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision ; s'il est en train de mettre en place un dispositif qui organise la répression policière en l'allégeant de contrôles judiciaires chargés d'en éviter les débordements.

Dans une démocratie comme la nôtre, la liberté a deux ennemis : l'abus de pouvoir et l'abus de liberté, qui ne sont opposés qu'en apparence. L'un et l'autre se retrouvent ensemble pour saboter le respect de la légalité, et ils se confortent mutuellement, car il sont toujours la justification l'un de l'autre. On peut imaginer ce qu'il adviendra d'ici quelques mois des victimes des premières mesures libérales : chômeurs licenciés sans contrôle, locataires expulsés sans ménagement ou journalistes trop indépendants. Voudraient-elles réagir et défendre leur droit de vivre, l'appareil policier tout-puissant et omniprésent sera là, prêt à les en dissuader.

Il faut respecter la liberté et non l'exploiter. C'est une misérable habileté de la travestir en l'utilisant, parce qu'elle a le pouvoir magique d'ennoblir tout ce qu'elle touche, parce qu'elle porte en elle les actes d'héroïsme qu'elle a inspirés au cours des siècles. Les hommes et les femmes qui ont tout sacrifié, y compris leur propre vie, pour la conquérir, la voulaient purifiée des égoïsmes et des injustices, autre que la caricature présentée par des hommes comme Gustave de Beaumont. Ils avaient raison. C'est eux qui ont édifié la démocratie dans laquelle nous vivons. Nous leur devons fidélité.

(*) Membre du secrétariat national du PS, vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme.

Une identité à haut risque

Veut-on un fichage global de la population ?

par JEAN-FRANÇOIS TROGLIC (*)

LE projet gouvernemental d'informatisation des cartes nationales d'identité peut, à première vue, sembler anodin. N'est-il pas dans l'air du temps, ou en tout cas en harmonie avec les décisions – populaires, si on en croit les sondages – d'étendre les contrôles dans la rue ? L'idée d'avoir des « papiers » infalsifiables n'apparaît-elle pas comme une garantie de la protection de l'identité des personnes, tous ceux à qui les documents ont été dérobés craignant, à juste titre, de voir utilisée frauduleusement leur identité ?

Cependant, même si l'on acceptait la logique sécuritaire qui soustend les divers projets gouvernementaux – ce qui n'est pas du tout notre cas, à la CFDT – il faudrait s'opposer à celui-là, car il induit progressivement l'idée d'un fichage global de la population, d'un contrôle des personnes par la machine, d'un totalitarisme de la technique qui, au bout du compte, serait la seule à certifier l'authenticité de l'identité, c'est-à-dire de la personne, de la personnalité de chacun d'entre nous. Un travail commencé avec quelques informaticiens et juristes de la CFDT, sur la base des informations aujourd'hui connues, nous amène à mettre en garde de ce point de vue l'opinion publique française.

L'idée principale qui préside à la réalisation de ces titres infalsifiables et informatisés est de faciliter la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme. Pourquoi pas, en effet, si c'était efficace? Or il y a une faille principale dans le système. A supposer même que les cartes en question ne puissent jamais être falsifiées – et nous savons que les terroristes ont des moyens importants, – il sera toujours possible à quiconque de se procurer les éléments qui permettent l'établissement d'une carte infalsifiable. Que l'on sache, l'état civil n'est pas informatisé, ni les extraits de naissance, ni les certificats de nationalité, etc. Faut-il alors considérer le système prévu comme le début d'un processus qui, à terme, conduirait à la mise en fiches de tout ce qui concourt à prouver l'existence d'une personne ?

Un débat national

La faille du système réside en cela qu'il ne s'attache qu'à la carte elle-même et non pas aux données qui en autorisent la fabrication. Les maires, officiers d'état civil ont-ils conscience que, pour être efficace, pour répondre aux buts qui lui ont été fixés, le procédé d'informatisation commande une centralisation étatique et une mise sous tutelle de ce qui est aujourd'hui une de leurs prérogatives principales : tenir l'état civil ? Ont-ils été consultés ? Au total, si cette informatisation a peu d'efficacité pour combattre le terrorisme, quelle est donc l'utilité de constituer un tel fichier ?

Le projet du ministère de l'intérieur exclurait toute inter-connexion entre le fichier des CNI et tout autre fichier. Toutefois serait autorisée la lecture simultanée de ce fichier et de celui des « personnes recherchées ». S'il n'y a pas interconnexion au sommet, elle pourrait se réaliser au stade de la lecture. Or qu'y a-t-il dans ce fichier des personnes recherchées (FPR) ? Une multitude de fichiers de police, très utiles pour les investigations. Mais le problème est que le FPR n'a pas d'existence juridique formelle. On y trouve ceux qui sont recherchés pour crimes ou délits, ceux qui ont fait l'objet d'une plainte quelconque de la part d'une autorité administrative, judiciaire ou militaire. Il serait composé de près de dix millions de fiches. Ainsi, par exemple, au moindre contrôle de police, quiconque aurait des contraventions en retard serait immédiatement repéré. Y a-t-il des garanties que les fichiers de police ne soient pas enrichis progressivement des allées et venues de chacun ? Si le FPR n'a aucune existence reconnue, qui peut prétendre en contrôler l'utilisation ?

Dernier aspect, non négligeable, dans ce projet : quelles sont les modalités de destruction du fichier ainsi constitué? Nous vivons dans un pays démocratique, fort heureusement. Cela n'a pas toujours été le cas. Pendant l'Occupation, une grande partie de l'activité des résistants n'a-t-elle pas été la fabrication de faux papiers? En cas de crise grave, de nouvelle occupation de notre territoire, ou de virage antidémocratique de la France, ce fichier pourra-t-il être détruit? Et par qui? Quand un gouvernement entend mettre en place un fichage d'une telle ampleur, il doit envisager toutes les possibilités d'évolution, fussent-elles aujourd'hui peu probables. Nous entrons ici dans un domaine que la Constitution n'a pas prévu, car elle ne le pouvait pas au moment où elle fut adoptée. Manifestement, le projet d'informatisation des cartes d'identité ne peut faire l'objet d'un simple décret, adopté à la sauvette. Il doit pour le moins donner lieu à un débat national, car tous les enjeux doivent en être pesés.

(*) Secrétaire national de la CFDT, chargé des libertés.

Un progrès pour les libertés républicaines

Des textes qui améliorent le droit pénal sans le bouleverser

par YVAN BLOT (*)

LES textes présentés par le gouvernement ont pour but le meilleur respect de ce droit de l'homme essentiel qu'est le droit à la « sûreté », pour reprendre la terminologie de 1789.

Contrairement à ce que prétendent plusieurs associations d'extrême gauche, il ne s'agit pas de faire en sorte que la police prenne le pas sur la justice : dans un pays où existe la séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, cette problématique n'a pas de sens. Il s'agit de rétablir la justice, d'améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire et des forces de police qui concourent à la lutte conte l'insécurité.

Il s'agit de rendre plus réel le droit des citoyens d'aller et de venir en permettant une meilleure répression de l'insécurité sur la voie publique.

Il s'agit de prévenir les tensions sociales qui risquent d'être provoquées par un taux élevé de délinquance étrangère et de protéger ainsi les Français et les étrangers qui respectent nos lois.

Le texte sur le terrorisme a été rendu nécessaire par l'insuffisance des résultats obtenus auparavant.

Le texte sur les contrôles d'identité est rendu nécessaire par la société urbaine et par le développement mondial des moyens de communication qui permettent à la criminalité de proliférer dans l'anonymat des grandes villes. L'accélération de la procédure sur la comparution immédiate, qui choque certains beaux esprits dans les salons, répond au besoin ressenti largement dans la population de ne pas avoir une justice excessivement lente.

Le texte sur l'érosion des peines doit permettre un meilleur respect de l'autorité de la chose jugée et donc de la justice. Il s'agit dans les quatre textes présentés (sur le terrorisme, la criminalité et la délinquance, l'érosion des peines et des contrôles d'identité), de textes qui ne font qu'améliorer le droit sans le bouleverser. Ils ont pour but de faire en sorte qu'on revienne à la véritable tradition républicaine en droit pénal, qui donne priorité à la sécurité des citoyens et non priorité à l'application de théories fumeuses désormais retardataires.

Les textes du gouvernement, qui illustrent bien la méthode évolutionniste de modernisation progressive du droit, telle qu'elle est préconisée par le professeur Hayek, prix Nobel, vont dans le sens de notre tradition républicaine qui vise à concilier l'ordre avec la liberté. Ces textes sont conformes aux souhaits des Français et surtout à ceux des plus modestes d'entre eux, qui subissent le plus les conséquences de l'insécurité : la tradition républicaine a historiquement établi une priorité en faveur de ceux-ci plutôt qu'en faveur d'un certain establishment qui vit dans un luxe qui lui permet de dire que l'insécurité est une illusion.

(*) Député RPR du Pas-de-Calais.

Econométrie pénitentiaire

Un haut fonctionnaire de l'administration pénitentiaire, qui invoque le devoir de réserve, nous écrit :

(...) Une « privatisation » des prisons ne peut bien sûr porter que sur les opérations immobilières, l'entretien des bâtiments et l'entretien des détenus, les fonctions essentielles (garde des détenus, sécurité intérieure et périphérique) restant assurées par le personnel pénitentiaire. Il s'agit donc plus d'un partage, d'une distribution des charges, que d'un transfert de charges.

Notre droit administratif connaît déjà cette procédure. La concession de service public (...) peut être appliquée et prouver son efficacité. La construction d'un immeuble (tout comme celle d'une autoroute) est onéreuse, mais son exploitation permet au concessionnaire d'y trouver un profit légitime.

(...) Faire payer le « juste prix » des prestations assurées, quelle qu'en soit la nature, participe également à l'effort qui doit être entrepris pour que l'individu se prenne en charge lui-même. C'est en conservant, chaque fois que cela sera possible, un mode de fonctionnement comparable à celui des hommes libres, même en reproduisant les différences et les inégalités sociales observées, que le clivage entre les « hommes de l'intérieur » et les « hommes de l'extérieur » sera atténué. Le mythe égalitaire développé en prison n'est pas assurément le garant de la réinsertion sociale.

Une gestion moderne, développant les techniques utilisées dans les entreprises, sera efficiente et pourra, par son dynamisme et son pragmatisme, évacuer les inerties et les pesanteurs administratives. Dans cette perspective, la RIEP (Régie industrielle des établissements pénitentiaires) « rafraîchie » et repensée peut aussi (...) apporter un concours à cette entreprise, aux côtés du privé et, par un élargissement de ses activités et de ses interventions, contribuer à la mise en place de cette nouvelle gestion.

Pour la drogue en vente libre

(...) Comme pour les cigarettes blondes d'après-guerre, il faut mettre la drogue en vente libre, pour qu'il n'y ait plus de profits pour les intermédiaires. Mieux, elle doit être mise à la disposition des victimes, *gratuitement*, dans le vaste réseau de dispensaires municipaux créés pour la lutte antivénérienne et antituberculeuse, et dont l'activité est bien réduite de nos jours. Les drogués actuels continueront à se droguer sous surveillance médicale, sans gros espoir de récupération. Mais la source de profits sera tarie. Il n'y aura plus de recrutement, d'évangélisation à chaque coin de rue, et dans chaque cour d'établissement scolaire.

En cette époque de libéralisme exacerbé, la loi de l'offre et de la demande est prise en défaut : l'Etat doit se subsituer à l'ignoble réseau commercial actuel. Quant aux futurs états d'âme existentiels, ils pourront peut-être se résoudre par les tranquillisants, le tabac, l'alcool, peu recommandables, mais beaucoup moins dangereux. Et puis, il y a les « psy » !

Docteur J. LAPEYRE
(Le Cannet).

L'« ennemi plausible »

Contrairement à vos accusations répétées sur la désinformation érigée en dogme à l'Est, les confrères soviétiques au congrès de l'IPPNW (International Physicians for the Prevention of Nuclear War) nous ont donné force détails sur l'accident de Tchernobyl. Les victimes seront certes plus nombreuses que celles du Nevada, mais peut-être pas en plus grand nombre que celles observées dans les îles Marshall en 1954, victimes auxquelles il faudrait ajouter celles dues aux explosions atmosphériques françaises dans la région. Il est vrai que ces victimes-là n'ont guère d'importance. Ce sont des bronzés.

Et à propos de Tchernobyl, retenir, pour les éventuels accidents futurs, une bonne recette mise au point par les électriciens allemands de Hamm : lorsqu'un réacteur déverse quelques molécules d'iode 131 ou de césium 137 dans la nature, affirmer que ces corps radioactifs viennent de l'Est, en vertu de la règle du « *plausible enemy* ». Cette technique a recueilli les applaudissement enthousiastes de tous les congressistes.

Docteur G. NINANE
(Tohogne, Belgique).

étranger

LE SOMMET DE LA HAYE

Une seule voix, trois bouches

De notre envoyé spécial
JACQUES AMALRIC

La Haye. – « *A Tokyo, la France s'exprimait d'une seule voix par deux bouches ; à La Haye, elle s'exprimera toujours d'une seule voix, mais par trois bouches.* » On pouvait, à la veille du conseil européen, entendre la boutade aussi bien à l'Elysée qu'à Matignon ou qu'au quai d'Orsay. Preuve s'il en est que MM. Mitterrand et Chirac n'ont aucune envie de rompre des lances dans la capitale néerlandaise, d'autant plus qu'aucune question cruciale, susceptible de révéler des divergences entre les deux hommes, n'est à l'ordre du jour de la réunion.

Ce bel unanimisme de circonstance n'empêche pas, bien sûr, les arrière-pensées. Il n'a pas empêché, non plus, les frictions plus ou moins protocolaires tout au long de la préparation du conseil européen. Comment sera dosée la représentation française ? Qui parlera en son nom ? Par qui sera donnée la traditionnelle conférence de presse qui clôturera les travaux, vendredi ?

Personne n'ayant, pour l'heure, intérêt à envenimer d'aussi dérisoires querelles, elles se sont apaisées quelques jours avant le départ pour La Haye. L'Elysée a finalement concédé quatre sièges à Matignon : M. Chirac, bien sûr, mais aussi son conseiller diplomatique, M. Bujon de l'Estang, l'adjoint de ce dernier, chargé des affaires européennes, M. Yves de Silguy, et M. Denis Baudouin, le porte-parole du premier ministre, qui n'avait pas fait le voyage de Tokyo.

Les tractations concernant la présence de M. Baudouin ont duré une semaine, puis l'Elysée à cédé, à condition que Matignon reconnaisse Mme Gendreau-Massaloux porte-parole de la présidence, comme porte-parole de la délégation. Ce qui fut fait. De même reconnaît-on aujourd'hui sans aucune difficulté, dans l'entourage du premier ministre, que le chef de la délégation française n'est autre que M. Mitterrand. Manière comme une autre de faire oublier les propos un peu abrupts tenus la semaine dernière, lors d'une réunion de presse par M. Bujon de l'Estang selon lequel, parce qu'elles ont d'indiscutables conséquences intérieures, les décisions européennes relèveraient avant tout du premier ministre...

On a également connu quelques problèmes lorsqu'il a fallu décider qui prendrait la parole lors de la conférence de presse que donne d'habitude M. Mitterrand à la fin de chaque sommet. Mais l'affaire fut rapidement réglée : ils seraient trois derrière la table, et les journalistes seraient libres d'interroger qui ils voudraient. Ces trois « bouches de la France » seront le président de la République, le premier ministre et M. Jean-Bernard Raimond, le ministre des affaires étrangères.

Savoir qui participera au dîner de ce jeudi, qui réunit les chefs de délégation, ne posa en revanche que peu de problèmes, puisque le protocole néerlandais est infiniment plus accommodant que le japonais : un deuxième couvert français sera installé autour de la table, et M. Chirac sera présent en tant que numéro deux de la délégation.

L'imbroglio sud-africain

Le sujet le plus « chaud » pourrait être l'Afrique du Sud (*lire page 6*). Non pas au sein de la délégation française, qui paraît bien décidée à poursuivre le jeu de la cohabitation, mais entre les Européens. Mme Thatcher et le chancelier Kohl accepteront-ils de se rallier à l'idée d'un embargo sur les produits alimentaires que les pays de la CEE achètent encore à Pretoria ? Pourra-t-on s'entendre à douze sur un texte, aussi symbolique soit-il ?

Mercredi soir, les paris étaient toujours ouverts, mais personne n'excluait le fiasco, tant Mme Thatcher paraissait inébranlable sur la question des sanctions. Son idée d'envoyer sur le terrain trois sages européens ne soulevait pas l'enthousiasme parmi ses partenaires. Personne, en tout cas, ne songeait encore à dépasser le faux problème des sanctions, pour s'interroger d'une manière plus prospective sur l'avenir de l'Afrique du Sud elle-même et son éventuelle partition, fût-ce dans le cadre d'une confédération. C'est pourtant là un débat fondamental, que les pays occidentaux ne pourront pas éternellement ignorer.

Autre sujet qui ne prêtera pas à des frictions dans la délégation française : les suites à donner à l'affaire de Tchernobyl. Au centre de la discussion figurera sans doute la proposition ouest-allemande de réunir à l'automne une conférence internationale consacrée à la sécurité nucléaire. La proposition de Bonn s'explique en grande partie par des considérations de politique intérieure : il s'agit de prouver aux écologistes et autres Verts que le gouvernement ouest-allemand est bien décidé à accroître sa vigilance et à tenir compte de toutes les objections.

Officiellement, la France n'est pas opposée à cette proposition, mais à condition qu'elle s'inscrive dans le cadre des activités de l'Agence atomique internationale de Vienne, qu'elle ne dégénère pas en une condamnation du nucléaire et qu'elle n'établisse pas une confusion entre ce qui est civil et ce qui est militaire. C'est bien pourquoi le texte de référence sera, pour la délégation française, la déclaration élaborée au sommet de Tokyo, au lendemain de la catastrophe.

D'autres sujets politiques devraient être abordés d'une manière informelle à La Haye. C'est ainsi sans doute que Paris sera amené à faire connaître discrètement l'état des négociations franco-néo-zélandaises à propos du contentieux qui oppose les deux pays et que M. Perez de Cuellar est chargé d'aplanir. Certains des Douze voudraient également que les pays de la CEE adoptent une attitude commune à propos de l'affaire Waldheim, qui va rebondir le 8 juillet prochain, date d'entrée en fonction de l'ancien secrétaire général des Nations unies.

Les négociations Est-Ouest sur la réduction des armements, aussi bien nucléaires que conventionnels ou chimiques, seront aussi à l'ordre du jour. Elles sont particulièrement présentes à l'esprit de M. Mitterrand, qui doit rencontrer M. Reagan le 4 juillet à New-York, avant de partir en visite officielle en URSS une semaine plus tard.

Les questions purement européennes sont, bien sûr, présentes elles aussi, à l'ordre du jour. Mais aucune ne nécessitant de décision ponctuelle, elles feront surtout l'objet d'une réflexion commune. Citons pour mémoire le problème des ressources communautaires, qui se posera de façon aiguë au prochain conseil européen, et celui de la politique agricole commune et des incidences sur les conflits commerciaux avec les Etats-Unis. C'est alors, et alors seulement, que « *la voix de la France* » pourrait s'enrouer sérieusement, si M. Chirac s'entêtait à placer l'agriculture française en tête de ses priorités européennes.

L'HOMMAGE DU PARLEMENT A ROBERT SCHUMAN

M. Mitterrand plaide pour l'union politique de l'Europe

M. François Mitterrand a adressé au Parlement, à l'occasion de l'hommage rendu à M. Robert Schuman pour le centième anniversaire de sa naissance, un message, lu, le mercredi 25 juin, à l'Assemblée nationale, par M. Jacques Chaban-Delmas, et au Sénat par M. Alain Poher.

Evòquant la déclaration de M. Schuman, le 9 mai 1950, fixant « *le but et la méthode d'une démarche qui détermine encore la construction européenne* », le président de la République a souligné que le ministre des affaires étrangères d'alors « *se démarquait des revendications supranationales qui emportaient déjà l'adhésion de la plupart des militants européens* » et « *voulait que l'Europe avançât à son pas* ».

M. Mitterrand a évoqué, ensuite, « *les données du présent* », pour déclarer : « *Réaliser dans les délais prévus le grand marché intérieur, harmoniser les législations sociales et fiscales, parachever l'union monétaire, accroître d'un même mouvement le concours de la Communauté au développement du tiers-monde, prévoir et mettre en œuvre, par une approche exacte des réalités du moment, les moyens de notre sécurité, échanger nos cultures, voilà ce qui dépend de nous. Mais rien ne sera finalement acquis, si l'on perd de vue l'ultime objectif hors duquel tout restera fondamentalement menacé : la volonté, l'union politique de l'Europe, condition non seulement de sa grandeur et de son rang, mais aussi de la grandeur et du rang dans le monde des pays qui la composent.* »

M. Jacques Chirac a pris part à cet hommage à l'Assemblée nationale (son discours a été lu au Sénat par M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères), en déclarant : « *A la fois ambitieuse et pragmatique, telle a été l'orientation donnée par Robert Schuman à la politique européenne de la France. Telle a été, aussi, l'inspiration de l'action qui a été menée par les gouvernements français au cours des années qui ont suivi la « déclaration Schuman »* [du 9 mai 1950]. » Le premier ministre a souligné la continuité d'inspiration entre Schuman et de Gaulle, dans la construction de l'Europe comme dans la réconciliation franco-allemande.

« Une concertation utile »

M. Chirac a évoqué, lui aussi, l'importance de la réalisation du marché intérieur et celle de « *la coopération politique européenne, qui permet aux Douze, dans le respect de leurs compétences, de leur souveraineté et de leur personnalité nationales, d'établir une concertation utile sur de grandes questions de politique étrangère* ». « *Oui*, a dit le premier ministre *la construction de l'Europe est plus que jamais une nécessité. Facteur de paix entre les nations, facteur de prospérité — la concrétisation du fait européen n'est pas étrangère à l'expansion des années 60, — elle est aujourd'hui une condition* sine qua non *pour triompher de la crise et nous permettre de retrouver notre rang sur l'échiquier international.* »

Auparavant, M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, avait affirmé que « *l'idée de la Communauté européenne dépasse les camps politiques sans dénaturer leurs différences* ». « *Nous vivons un moment d'union nationale éphémère, mais réelle dans l'instant*, a dit M. Lecanuet. *Saluons l'événement.* » Selon le président de la commission des affaires étrangères, « *l'Europe que la France veut construire, à travers les alternances de majorité, est une Europe debout, qui ne peut être ni soumise à l'hégémonie d'un allié ni versatile et fluctuante entre l'Est et l'Ouest* ». « *Cette Europe de la fierté ferait de l'alliance atlantique une arche reposant sur deux piliers égaux en droit et, un jour, en puissance : le pilier américain et le pilier européen* », estime-t-il. M. Lecanuet a ajouté : « *L'union de l'Europe ne sera vraiment scellée que lorsqu'elle aura décidé de se donner une communauté de sécurité. Le risque d'une diminution de la présence militaire américaine en Europe pourrait la placer devant cette nécessité. Il lui appartiendrait alors de faire vertu de cette nécessité plutôt que de s'abandonner au neutralisme du renoncement.* »

Au Sénat, après que M. Alain Poher a lu le message présidentiel, et avant que M. Jean-Bernard Raimond ne lise celui de M. Chirac, M. Maurice Schumann (RPR, NORD) souligne « *le sens du devenir* » de Robert Schuman qui, il y a trente-cinq ans, exprimait sa crainte que « *l'Europe ne se suicide par mégarde, en s'isolant* ». « *Mystique* » de la construction européenne pour M. Jacques Genton (Un. cent., Cher), président de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense, Robert Schuman chercha des « *solutions réalistes* ». Et M. Genton souhaite que le Sénat poursuive l'œuvre du père de l'Europe.

PROCHE-ORIENT

Israël

DÉNOUEMENT DANS L'AFFAIRE DU SHIN BET

Le chef des services de renseignements démissionne et est « gracié »

De notre correspondant

Jérusalem. – La raison d'Etat a donc triomphé. Le gouvernement israélien, créant une jolie surprise, a dénoué à son avantage, mercredi 25 juin, l'affaire du « Shin Bet » – les services secrets – qui agitait depuis un mois la classe politique. Le premier ministre, M. Shimon Perès, et ses collègues ont sorti de leur chapeau avec la connivence du président de l'Etat, M. Haim Herzog, une formule ingénieuse et inattendue qui a laissé pantois et rageur plus d'un juriste et d'abord le premier d'entre eux, M. Yossef Harish, tout nouveau procureur de l'Etat.

La solution trouvée tient du tour de passe-passe, lestement exécutée en deux temps. Premier temps : M. Abraham Shalom, chef du Shin Bet, démissionne (*le Monde* du 26 juin). Deuxième temps : M. Herzog lui accorde sa grâce présidentielle. Résultat : soupçonné de faux témoignage, dissimulation de documents et falsification de preuves sur les circonstances de la mort en avril 1984 de deux terroristes palestiniens auteurs du détournement d'un autobus entre Tel-Aviv et Ashkelon, M. Shalom échappe à la justice. Exit la commission d'enquête dont la création, quelques heures plus tôt, était tenue pour inévitable. L'escamotage parfait.

L'astuce est-elle un peu grosse ? Qu'importe. Elle a l'indéniable avantage pour le pouvoir d'être légale. M. Herzog a, en effet, fondé sa décision sur l'article 11 B de la loi fondamentale – laquelle tient, ici, lieu de Constitution – qui lui donne, dit-il, un droit de grâce quasi discrétionnaire. L'initiative du président de l'Etat a aussitôt déclenché une bataille d'experts. Nombre de juristes et de magistrats, invoquant l'équité, voire le simple bon sens, contestent à M. Herzog le droit de gracier un individu qui n'a été... ni condamné ni jugé. Dans l'entourage du président, on prétend le contraire, en rappelant, sans trop insister, une jurisprudence en l'espèce plutôt maigrichonne (deux jugements remontant à 1950 et à 1960). Tout en admettant que se décision pouvait prêter à controverse, M. Herzog l'a justifiée en invoquant deux arguments : le « *bien du public* » et la nécessité de ne pas affaiblir les services secrets. Il n'empêche qu'il s'agit là d'un précédent.

Unanimité des dirigeants

La parade gouvernementale a totalement pris à contre pieds M. Harisch. Après trois semaines d'examen du dossier et de mûres réflexions, le procureur de l'Etat était arrivé, comme son prédécesseur, M. Itzhak Zamir, à la conclusion qu'on ne pouvait « blanchir » purement et simplement le chef des services secrets, que l'ouverture d'une enquête était inéluctable et qu'étouffer l'affaire ferait, au bout du compte, plus de mal que de bien au renom du Shin Bet et à celui de l'Etat. De cela, M. Harish n'avait convaincu ni M. Perès ni M. Shamir, les deux chefs de la coalition au pouvoir unis, dès l'origine, dans leur hostilité à toute forme d'enquête.

Un nouveau patron du Shin Bet, dont on ignore bien sûr le nom, a été aussitôt nommé. C'est, dit-on, un vétéran des services secrets. Les trois autres membres du Shin Bet, dont deux conseillers juridiques, mêlés à l'affaire, son également gradés par M. Herzog mais restent en fonction.

Trouvaille inespérée, l'octroi de la grâce présidentielle permet à MM. Perès et Shamir de s'en tirer à bon compte. A leurs yeux l'affaire est classée. L'exécutif n'a fait qu'une maigre concession au judiciaire, en annonçant son intention de mettre sur pied une « *commission spéciale chargée de déterminer les futures procédures et méthodes de travail des services secrets en se fondant sur les leçons du passé* ». Autrement dit, d'élaborer un « code de conduite » pour le Shin Bet, mais qui prend vraiment au sérieux ce renvoi du dossier aux calendes grecques ?

Les milieux jidiciaires d'ailleurs ne s'y sont pas trompés. Ils ont été les premiers à réagir vivement. Un groupe de procureurs dépendant du ministère de la justice a qualifié « *d'illégale et d'immorale* » la décision du pouvoir. « *Cette manœuvre politique*, ont-ils dit, *est un camouflet pour le système judiciaire* ». Un ancien ministre de la justice travailliste, M. Haim Zadok, parlant d'une « *journée noire* » a ajouté : « *Le Shin Bet sait maintenant qu'il peut violer la loi impunément.* »

Motions de censure

L'opposition de gauche crie au scandale. Quatre partis représentés à la Knesset – le Mouvement des droits civiques (RATZ), le Front communiste, le MAPAM et la Liste progressiste pour la paix – ont déposé des motions de censure. Quelques centaines de militants du RATZ ont manifesté mercredi devant les fenêtre du premier ministre.

La décision gouvernementale a été acquise en cabinet restreint par huit voix contre une, celle de M. Ezer Weizman. Plusieurs membres du gouvernement, notamment travaillistes, qui n'ont pas été consultés, expriment leur mécontentement. Juriste scrupuleux, M. Shahal, ministre de l'énergie, demandera la création d'une commission d'enquête lors du prochain conseil de cabinet. Faute de quoi, a-t-il dit, l'affaire restera comme une « *blessure ouverte* ». M. Yaacobi, ministre de l'économie, parle d'argumentation « *problématique* » et M. Rabin, lui-même, ministre de la défense, trouve la solution « *pas très heureuse* », mais du moins, ajoute-t-il, « *c'est une solution* ». Rien de cela ne fera oublier l'essentiel : un matin d'avril 1984, deux prisonniers palestiniens qui venaient de participer à un acte terroriste ont été abattus de sang-froid alors qu'ils ne représentaient plus aucune menace pour la sécurité de quiconque. Pendant deux ans, gouvernants et policiers ont tout fait pour dissimuler cette bavure, les seconds allant jusqu'à mentir, sur ordre, devant deux commissions d'enquête. Aujourd'hui, il n'y a pas de coupable. Et le plus haut personnage de l'Etat a blanchi les responsables présumés. Tout le reste est secondaire.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER
Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

PROCHE-ORIENT

Iran

Austérité renforcée

Le premier ministre iranien, M. Mir-Hossein Moussavi, vient d'annoncer une série de mesures d'austérité pour faire face à la baisse du prix du pétrole. Dans un discours télévisé – dont la presse de Téhéran a fait état mercredi 25 juin – il a, notamment, annoncé une extension du rationnement de certains produits et l'arrêt de l'importation de biens jugés non essentiels comme les films et les piles électriques. Parallèlement, M. Moussavi a indiqué que le gouvernement allait décider des programmes de soutien pour les exportations autres que le pétrole : coton, fruits, soufre et matériaux de construction.

Les recettes pétrolières constituent 95 % des ressources en devises de l'Iran. Après la chute des cours, ces recettes ne devraient atteindre cette année que la moitié des 13 milliards de dollars de l'an passé.

C'est dans ce contexte que doivent se poursuivre cette semaine à Paris des pourparlers avec la France sur le remboursement du prêt consenti par l'Iran au Commissariat à l'énergie atomique.

Enfin, le premier ministre, M. Jacques Chirac, vient d'adresser un message à son homologue iranien, cependant que le chef de la diplomatie iranienne, M. Ali Akbar Velayati, a envoyé une réponse à la lettre que le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, lui avait fait parvenir pour le remercier du rôle joué par l'Iran dans la libération de deux des otages français du Liban. – *(Reuter, AFP).*

ASIE

LA CONFÉRENCE DE L'ASEAN A MANILLE

M. George Shultz exprime son ferme soutien à Mme Aquino

M. George Shultz, secrétaire d'Etat américain, a profité de la réunion à Manille, d'une conférence de l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est-Malaisie, Indonésie, Brunei, Philippines, Thaïlande et Singapour), suivie d'une réunion entre cette organisation et ses « partenaires privilégiés » (Etats-Unis, Japon, Cee, Australie, Nouvelle-Zélande et Canada), pour exprimer un soutien ferme à Mme Aquiqno, se félicitant notamment des progrès économiques « déjà apparents » aux Philippines depuis le changement de régime.

Correspondance

Manille. – Comme on pouvait s'y attendre, les discussions en marge de la dix-neuvième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont été dominées par le « renouveau » Philippin. Chacun des représentants des six *« partenaires privilégiés »* de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sont arrivés à Manille porteurs de messages de soutien, et plus important encore, de chèques bancaires en bonne et due forme...

Le premier d'entre eux, le secrétaire d'Etat américain, M. Georges Shultz a formalisé la remise aux Philippines d'une somme de 200 millions de dollars, prévue de longue date mais dont le remboursement avait été bloqué du temps de M. Marcos. De même, le ministre japonais des affaires étrangères, M. Shintaro Abe a promis pour bientôt une aide de 16 milliards de yens.

Pourtant, le *« gage de confiance »* de M. Shultz a été sujet à controverse. Un proche conseiller de Mme Aquino a ainsi déclaré qu'il ne fallait pas que les Philippins *« sautent en l'air de joie comme des chimpanzés »* puisqu'en fin de compte, l'argent ne représentait que le « loyer » des deux bases américaines sur l'île de Luçon.

A l'occasion de leur conférence qui s'est terminée mardi, les ministre des six pays membres de l'ASEAN ont condamné l'apartheid en Afrique du Sud et, surtout, ont convenu qu'apparemment plus rien ne pouvait être fait pour inviter Hanoi a retirer ses troupes du Cambodge. Le « club » asiatique a entrepris, depuis ses entretiens avec ses *« partenaires privilégiés »*.

Deux thèmes dominent ces discussions. D'abord le dossier du *« protectionnisme »* pratiqué par les riches : l'ASEAN est préoccupé à la fois par le rétrécissement des débouchés commerciaux et par la chute continue des cours internationaux des matières premières qui constituent le gros des exortations de la région.

Position intransigeante

L'ASEAN étudie un projet de démilitarisation de la région avec, comme corollaire, une proposition indonésienne de dénucléariser la zone Asie du sud-est. Si pareil projet paraît encore utopique à l'heure actuelle, du fait du conflit cambodgien et la présence *« ni confirmée, ni démentie »* d'un arsenal nucléaire américain aux Philipines, la position intransigeante adoptée par la Nouvelle-Zélande dans le cadre de son contentieux avec les États-Unis en a insiré plus d'un.

Bien que le premier ministre néo-zélandais doit rencontrer une dernière fois M. Schlutz dans les prochains jours à Manille, le vote prévu le mois prochain à Wellington d'une législation interdisant le passage de navires équipés d'armes nucléaires dans les eaux néo-zélandaises marquera *de facto* la fin du traité d'alliance militaire de 1958 liant les deux pays à l'Australie.

Lors de la première scéance de l'ASEAN, lundi, l'invité d'honneur de la réuion, le ministre des affaires étrangères de la Papouasie Nouvelle-Guinée, qui souhaite toujours être admise au sein de l'association, a d'ailleurs fait part des préoccupations de son pays devant les essais nucléaires français dans le Sud-Pacifique et devant ce qu'il juge être l'*« embourbement »* de la France en Nouvelle-Calédonie.

KIM GORDON-BATES.

● *La libération du père de Gigord.* – Le missionnaire français, qui avait été enlevé il y a trois semaines dans le sud des Philippines, est arrivé, mercredi 25 juin, à Manille. Sa libération n'a pas fait l'objet d'une rançon, mais une somme d'environ 2 400 dollars a été versée à ses ravisseurs au titre de *« frais de garde »*. Le père de Gigord est apparemment en bonne santé et a souhaité retourner à Marawi, dans le sud de l'archipel. A Paris, un porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré que *« le gouvernement se réjouit très vivement de cette libération »*, effective depuis mercredi et qui avait été prématurément annoncée, la semaine dernière, par la presse de Manille (*le Monde* du 16 juin). – *(AFP, Reuter.)*

Afghanistan

Violents combats à Herat et dans le Sud-Est

De violents combats se poursuivent à Herat, a indiqué, mercredi 25 juin, un porte-parole de la résistance. Les troupes soviéto-afghanes tentent de reprendre le contrôle de la grande ville de l'Ouest afghan occupée par les résistants le 16 juin. D'autre part, selon des diplomates occidentaux en poste à Islamabad, les Soviétiques ont aménagé une nouvelle base dans la province de Ghazni (sud-est du pays) où ils tentent de reprendre le contrôle de l'autoroute Kaboul-Ghazni sur laquelle, la semaine dernière, les résistants ont attaqué une colonne soviéto-afghane, détruisant six véhicules de transport blindés. Entre-temps, la tournée de M. Rabbani à la tête d'une délégation de la résistance (*le Monde* du 25 juin) s'est traduite par un succès diplomatique.

La percée diplomatique de la résistance

Parmi les mouvements de libération nationale qui aspirent à une reconnaissance internationale, la résistance afghane constituait jusqu'ici un paradoxe. Elle a beau contrôler infiniment plus de territoire que, par exemple, le Polisario ou l'OLP, sa présence sur le plan diplomatique était quasiment nulle. Or la tournée aux Etats-Unis, en France et en Arabie saoudite d'une délégation de l'Alliance des partis de la résistance, conduite par le professeur Rabbani, vient d'amorcer une percée diplomatique.

Pour la première fois, les sept principaux partis de la résistance ont pu constituer une alliance, surtout à usage externe, mais qui est effective depuis un an. La présidence en est tournante. Le séjour aux Etats-Unis de M. Rabbani a toutefois été loin de faire l'unanimité parmi les résistants, les membres les plus radicaux s'y opposant au nom de la solidarité avec la Libye. Mais l'Arabie saoudite a pesé de tout son poids pour que le voyage soit un succès.

Aux Etats-Unis, la délégation a reçu un accueil quasi officiel : elle s'est entretenue avec le président Reagan, le vice-président Bush, le secrétaire à la défense, M. Weinberger, ainsi qu'avec des sénateurs et des représentants. Elle a mesuré à la fois la force du lobby afghan au sein du Congrès américain, qui regroupe des libéraux comme des conservateurs, et l'attitude ambivalente de l'exécutif, très ferme en ce qui concerne son soutien militaire, mais prudent quant à ses initiatives politiques.

Le message de l'administration américaine a été clair : la résistance afghane peut compter sur l'appui des Etats-Unis en ce qui concerne les livraisons d'armes, mais elle doit trouver ses soutiens diplomatiques dans le tiers-monde. Les résistants afghans ont d'ailleurs été surpris du décalage entre la publicité faite sur le financement de l'aide militaire américaine et la réalité de cette aide sur le terrain. *« Problème purement technique »*, leur a-t-on répondu.

Pour éviter d'apparaître comme le simple client des Etats-Unis, la résistance tenait beaucoup à être reçue par des gouvernements européens, tout en voulant que les rencontres se fassent au niveau des chefs de gouvernement, afin de marquer sa progression diplomatique, sans exiger cependant la reconnaissance diplomatique. La France intéresse d'autant plus les Afghans qu'elle garde une image d'autonomie par rapport à la politique américaine et qu'elle entretient de bons rapports avec les pays du tiers-monde, enjeu de leur prochaine offensive diplomatique. Elle est, à leurs yeux, une porte vers la Communauté européenne et vers les pays d'Afrique.

La rencontre avec M. Chirac, lundi dernier, a manifestement été très positive : non seulement le courant a bien passé entre M. Chirac et M. Rabbani, mais, au-delà de la réaffirmation des positions de principe, les Afghans peuvent désormais compter sur un soutien politique et humanitaire français plus conséquent.

Restent les autres pays d'Europe. La volonté de la résistance afghane d'être reçue, au plus haut niveau, comme entité politique, et non plus sur un plan symbolique ou humanitaire, a conduit au report des voyages officiels en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Cependant, cette attitude très ferme peut se révéler payante à long terme. La nervosité croissante des Soviétiques à l'égard de ce genre de voyages conforte la résistance dans l'idée que le front diplomatique a autant d'importance que la lutte armée sur le terrain.

OLIVIER ROY.

Sri-Lanka

COLOMBO A PRÉSENTÉ UN NOUVEAU PLAN DE PAIX

Le président Jayawardene a présenté, mercredi 25 juin, un plan de paix visant à mettre fin au conflit entre Cinghalais et Tamouls, qui a encore fait, le jour même, dix-neuf morts et soixante et un blessés. Ce plan, qui a fait l'objet de consultations avec New-Delhi, prévoit une forte décentralisation du pouvoir, notamment par la délégation du maintien de l'ordre et de la réforme agraire à des conseils provinciaux élus. Mais la « conférence de paix » réunie à Colombo et au cours de laquelle le chef de l'Etat sri-lankais s'est exprimé a été boycottée par le principal mouvement insurgé tamoul ainsi que par le Parti de la liberté, la plus importante formation de l'opposition légale, dirigé par Mme Bandaranaïke. Celle-ci a cependant indiqué que le plan du président serait étudié par son parti. Mais les concessions ainsi offertes aux Tamouls par Colombo semblent encore loin de pouvoir constituer la base d'un règlement.

EUROPE

URSS

LE PROCÈS DE GUEORGUI MIKHAILOV A LENINGRAD

« Un homme à bout de forces continue à se défendre... ! »

Mme Véronique Marchal, épouse de l'amateur d'art soviétique Gueorgui Mikhailov, récemment condamné à six de détention (*le Monde* daté 15-16 juin) a pu assister au procès de son mari devant le tribunal de Léningrad. Elle en a fait à notre correspondant régional à lyon – elle habite Villeurbanne – le récit suivant.

Me rendre au procès de mon mari ! Un droit bien ordinaire si celui-ci ne s'appelait Gueorgui Nicolayevitch Mikhailov, citoyen soviétique incarcéré à Leningrad poun avoir défendu un art « non conformiste ». Après huit mois de refus, le gouvernement soviétique m'accorde *in extremis* l'autorisation d'assister, avec une interprète, à la dernière semaine du procès (...)

Lundi 2 juin. – Gueorgui rentre pâle, maigre, épuisé, avec un désarroi si visible que je maudis la disposition du tribunal qui éloigne l'avocat de l'accusé, interdisant ces gestes qui apaisent : chuchoter un conseil, poser une main sur un poignet. Depuis le 22 mai, il supportait les menottes dans le dos, deux à trois heures de sommeil par nuit, des repas rares (impossible d'être aux heures voulues à la prison), d'où une grève de la faim qu'il déclencha en désespoir de cause. La fatigue est si évidente que le tribunal, après lui avoir refusé fortifiants et examens, suspend la séance une journée.

Mercredi 4. – Je réalise ce que furent ces mois de détention lorsque je vois mon mari, par simple réflexe, se protéger le bras lorsqu'un garde menace de le frapper pour quelques documents oubliés sur la main courante. Protestations de la famille. Le juge fait évacuer la salle.

14 h-17 h. – Discours du procureur. Neuf tableaux auraient dû être saisis lors de la confiscation de 1979. C'est *« par erreur »* que ces toiles n'ont pas été prises ni réclamées ultérieurement par le fonctionnaire qui, en 1983, déclara l'affaire définitivement classée. Le ton change. *« Vous avez gaspillé inutilement votre énergie. Vous êtes un excellent travailleur, très honnête, mais qui a choisi de nuire à la société. Si vous reconnaissiez vos torts, manifestiez du repentir, renonciez à vous occuper de peinture et cessiez de faire parler de vous comme d'un amateur d'art, je pourrais vous souhaiter un très rapide retour à la vie normale... Je requiers contre vous six ans de camp à régime sévère et la confiscation de tous vos biens. »*

Jeudi 5. – L'avocat, Me Nicolko, plaide pendant trois heures trente minutes. *« De quel droit l'Etat s'estime-t-il propriétaire des tableaux qu'il réclame ? Ces œuvres n'appartenant pas à l'inculpé ne pouvaient lui être confisquées. Pourquoi l'Etat s'intéresse-t-il aujourd'hui à des tableaux qu'il négligés pendant six ans ? »* Au cours d'une suspension de séance, une entrevue de vingt minutes est aménagée entre moi, Gueorgui et... une interprète soviétique.

Vendredi 6 et lundi 9. – Georgui prend la parole : *« Je voudrais souligner que ces peintures non officielles, non reconnues, que personne ne veut acheter ou exposer, se mettent soudain à valoir, pour les besoins de l'accusation, des sommes faramineuses. Les peintres sont venus chez moi pour y être exposés. Non seulement je le reconnais, mais je le revendique. »*

Heure par heure, deux jours entiers, il explique. Il a du mal à articuler, à lire. Les feuillets tremblent dans sa main. Je lui en veux presque de se battre, de donner le spectacle d'un homme qui, à bout de forces, continue à se défendre, point par point, faisant mine d'ignorer que la décision, quelque part, est déjà prise.

Mardi 10. – Délibération du tribunal. Trois heures. Le temps qu'il faut pour rédiger les dix pages du jugement. Condamnation à six ans de camp à régime sévère et confiscation des biens. Gueorgui est livide. Les policiers entrent un à un pour faire barrage entre la famille, ses amis et lui. Le président demande s'il a quelque chose à déclarer. Il répond : *« Non »* de la tête plus que de la voix. Je ne le reverrai pas. La prison est un lieu interdit aux étrangers.

● *Arrestation d'un pacifiste.* – M. Youri Medvedkov, un pacifiste, membre du Mouvement (interdit) pour l'établissement de la confiance entre l'URSS et les Etats-Unis, a été arrêté, le mardi 24 juin, et devait être jugé mercredi pour « houliganisme ». M. Medvedkov, professeur de géographie sociale, et sa femme Olga, également membre du mouvement interdit, ont été appréhendés dans le centre de Moscou alors qu'ils manifestaient contre leur licenciement de l'Institut de géographie de l'académie des sciences, survenu au début du mois. Mme Medvedkov a été relâchée après deux heures d'interrogatoire par la police. – *(AFP, Reuter.)*

Belgique

ANCIEN PREMIER MINISTRE

Paul Vanden Boeynants a été condamné pour fraude fiscale

De notre correspondant

Bruxelles. – *« Vous êtes un fraudeur fiscal viscéral et invétéré »*. M. Carlos Amores y Martinez, le président de la 22e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, n'a pas été tendre, mercredi 25 juin, avec Paul Vanden Boeynants, soixante-sept ans, ancien premier ministre, accusé de fraude fiscale.

Après l'avoir condamné à trois ans de prison avec sursis et à 600 000 francs belges (environ 90 000 francs français) d'amende, il lui a porté l'estocade finale au terme de trois heures et demie de lecture des cent quatre-vingt-deux pages d'un jugement de plus en plus sévère. *« Ce n'est pas une preuve mais des centaines de preuves que nous avons trouvées dans le dossier,* a-t-il déclaré. *Nous avons utilisé le plus fin tournevis possible pour démonter le mécanisme d'horlogerie que vous aviez mis au point. »* Ce mécanisme, en fait, était simple : éviter l'impôt en « revendant » son patrimoine à des sociétés – qui lui appartenaient – installées dans des paradis fiscaux par l'intermédiaire d'hommes de paille et de sociétés fictives.

Le président a aussi retenu contre Paul Vanden Boeynants l'accusation d'usage de faux. Au cours de l'instruction – ce qui renforce encore la charge, – l'ancien premier ministre a en effet « sorti » un reçu de 40 millions de francs belges dont la signature avait été manifestement décalquée. *« Ultime tentative d'un joueur toujours gagnant jusqu'ici et se livrant à un quitte ou double désespéré »*, déclara M. Amores, qui conclut : *« Vous imposiez la loi, vous deviez être le premier à la respecter. Vous ne l'avez pas fait, mais les portes de la prison ne s'ouvriront pas sur vous, compte tenu de votre âge, et aussi des services que vous avez rendus au pays. »* Paul Vanden Boeynants, resté muet pendant la lecture du jugement, semblait abasourdi par les commentaires du président du tribunal. *« La sanction me semble surprenante, et je ne puis accepter les commentaires qui l'ont accompagnée »*, déclara-t-il, avant de s'engouffrer dans sa voiture sous les flashes des photographes.

« C'est triste pour notre pays et notre démocratie, commentait un avocat bruxellois, *de voir un ancien premier ministre en arriver là. Mais c'est aussi satisfaisant de savoir que la justice a osé le poursuivre et le condamner. »*

JOSÉ ALAIN FRALON.

Chypre

La visite du chef du gouvernement d'Ankara provoque un regain de tension greco-turque

La question chypriote est au centre d'un net regain de tension entre la Grèce et la Turquie, qui inquiètent les alliés des deux pays au sein de l'OTAN. M. Turgut Ozal, le premier ministre turc, vient d'annoncer qu'il se rendrait dans la « République turque de Chypre nord » pour une visite officielle de trois jours à partir du 2 juillet. Cette « République », auto-proclamée en novembre 1983 dans la partie nord de l'île, occupée par les troupes turques, n'a été reconnue à ce jour que par le gouvernement d'Ankara.

C'est la première fois qu'elle s'apprête à recevoir la visite d'un officiel turc de si haut niveau et l'annonce de ce voyage a provoqué de vives protestations du gouvernement socialiste grec et du président de l'Etat chypriote (le seul reconnu internationalement). M. Spyros Kyprianou, qui a dénoncé la *« nouvelle provocation »* de M. Ozal.

Ce geste du premier ministre turc semble indiquer qu'Ankara a opté pour la fermeté, après ses offres de dialogue plusieurs fois réitérées ces dernières années et toujours repoussées par Athènes qui fait du retrait des troupes turques l'un des préalables à tout rapprochement. Lors d'une conférence de presse donnée lundi 23 juin à Ankara, M. Ozal a répété que les quelque 18 000 soldats stationnés dans la partie nord de l'île constituaient *« une garantie de stabilité et de paix »* pour Chypre. *« Nous avons la responsabilité d'aider et de protéger les gens »*, a-t-il déclaré, tout en ajoutant que si les deux parties parvenaient à un accord stipulant une *« réduction »* de ces troupes, la Turquie le respecterait.

le différend s'est aggravé après le rejet par M. Kyprianou et le gouvernement d'Athènes du plan de règlement proposé par M. Perez de Cuellar en mars dernier. C'était la troisième fois, depuis 1984, que le secrétaire général de l'ONU tentait de mettre au point la base d'une solution négociée au problème du statut de l'île.

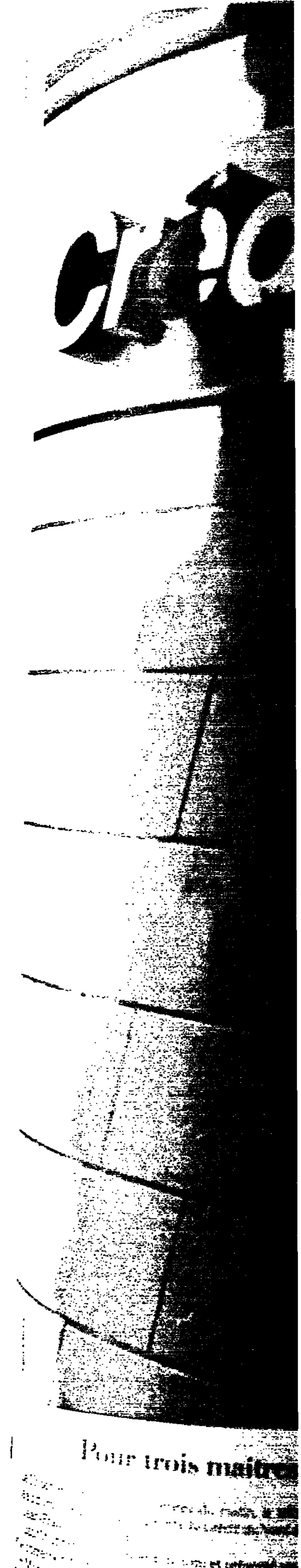
Ce plan prévoyait la création d'un Etat fédéré, dirigé par un président représentant la communauté chypriote grecque et un vice-président représentant la communauté chypriote turque et disposant d'un droit de véto. La partie turque a accepté ce plan – ce qui lui était assez aisé puisqu'elle pouvait prévoir le refus de la partie grecque. M. Kyprianou effectivement l'a rejeté, estimant qu'il n'offrait pas de garanties suffisantes à la communauté grecque, ni dans sa représentation politique, ni en ce qui concerne la liberté de circulation et d'installation dans l'île, et regrettant qu'il ne comporte pas de plan de retrait des troupes turques.

M. Kyprianou demandait la réunion d'une conférence internationale ou d'un sommet entre leaders des deux communautés (lui-même et M. Denktash) pour discuter de ces questions avant l'ouverture des discussions intercommunautaires sur les institutions proposées par le secrétaire général de l'ONU.

Début juin une délégation du ministère des affaires étrangères soviétique a séjourné à Chypre. Même si on déclare à Moscou soutenir la mission de bons offices de M. Perez de Cuellar, on y est favorable à la tenue d'une conférence internationale et au retrait non seulement des troupes turques mais des deux bases militaires britanniques situées dans le sud de l'île.

M. Kyprianou viendra exposer sa position à Paris début juillet ce qui pourrait être l'occasion de certaines divergences de vues entre l'Elysée et Matignon.

CLAIRE TRÉAN.



Crédit du Nord

Pour trois maîtres ferronniers champenois, l'Amérique, c'était la porte à côté.

Le 10 septembre 1984, à 7 heures du matin, le téléphone sonne au domicile d'un des dirigeants du Crédit du Nord de New York, Jean-François Berthier.

Aussitôt après avoir donné son nom et présenté ses excuses, le correspondant matinal enchaîne :

— Monsieur Berthier, si je n'ai pas très vite une caution de 1.700.000 $, je perds mon appel d'offre.

Il s'agit de la commande des Etats-Unis pour la restauration de la Statue de la Liberté. Le client du Crédit du Nord, c'est Jean Bourly, directeur des Métalliers Champenois.

Il vient d'emporter contre 24 concurrents la finale technique de l'appel d'offre. Mais il risque de tout perdre alors que tout semblait gagné : les Américains ne signent pas sans une caution du montant de leur commande... Et le patrimoine professionnel des Métalliers n'en représente que le dix-huitième.

Qu'auriez-vous fait à la place du Crédit du Nord ?

S'engager sur 17 millions de francs pour une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel était de 11 millions de francs... qui allait travailler à 6.000 km de chez elle... selon des méthodes artisanales comme au 19e siècle...

Pourtant le OK définitif est arrivé 6 heures après la demande.

Cette efficacité, Jean Bourly en est encore étonné. Mais c'est notre méthode de travail, qui nous vaut la confiance de 150.000 entreprises clientes. Parmi elles, il y a beaucoup d'exportateurs.

Octrois de crédits, montages de financements, mais aussi détections d'opportunités, interventions auprès de l'administration, conseils sur les procédures de recouvrement... les entreprises exportatrices trouvent auprès de nous une compétence qui "va loin"... mais qui part de nos 600 agences en France.

Pour les Métalliers, notre bureau de New York a donné les conseils et réalisé les opérations nécessaires sur place, mais l'analyse de la caution, l'établissement du compte de chantier et du préfinancement export sont partis de notre direction régionale du Crédit du Nord de Reims, la banque des Métalliers depuis leur fondation. Et c'est aussi Joseph Colmars, notre directeur de Reims, qui a recommandé de changer les dollars gagnés par les Métalliers, au moment où le cours était à 9,75 francs.

Avec le Crédit du Nord, exporter en Amérique, en Asie et, bien sûr, en Europe, c'est la porte à côté.



Crédit du Nord

AFRIQUE

République sud-africaine

MISE EN GARDE A LA PRESSE

Les journaux doivent apprécier eux-mêmes le caractère «subversif» d'une information

De notre correspondant

Johannesburg. — Officiellement, la censure n'existe pas en Afrique du Sud. Il s'agit seulement, selon le bureau de l'information, de « *limitations* » à la liberté de la presse, résultant de l'état d'urgence dont l'imposition s'est révélée nécessaire en raison de la « *gravité de la situation* ». M. Louis Nel, ministre adjoint de l'information, qui dirige cet organisme composé de six cents personnes, créé à l'automne dernier, a lancé, mercredi 25 juin, aux responsables des organes de presse sud-africaine et aux représentants de la presse étrangère un avertissement : « *Nous ne permettrons pas à l'avenir à qui que ce soit de violer les règles de l'état d'urgence. Il faut que vous sachiez*, a-t-il indiqué, *que le gouvernement sud-africain n'hésitera pas à prendre toutes les mesures appropriées afin de s'assurer que les journalistes suivent les prescriptions de l'état d'urgence.* »

Il ne s'agit pas d'intimidation, a fait remarquer M. Nel, précisant qu'il était ministre de l'information et non de l'intimidation, mais d'un « *sérieux appel* » à la presse pour qu'elle se plie aux mesures édictées par l'état d'urgence, afin d'éviter toute « *confrontation* » et, par voie de conséquence, le recours aux sanctions par les autorités. Des sanctions pouvant aller jusqu'à une amende de 60 000 F ou une peine d'emprisonnement de dix ans, cette dernière pouvant être infligée sans possibilité d'opter pour l'amende.

Toute violation peut également entraîner la saisie d'une, de plusieurs ou de toutes les éditions de la publication pendant la durée de l'état d'urgence.

Le bureau de l'information se refuse à donner la moindre indication sur la nature subversive ou non d'une information, conseillant aux journalistes et aux rédacteurs en chef de consulter leurs avocats, ou leur laissant le soin d'apprécier eux-mêmes le caractère « subversif » d'une nouvelle. La plupart des journaux publient chaque jour un avertissement annonçant à leurs lecteurs que ce numéro a été soumis à une censure de fait.

Or, la définition de la subversion donnée par le décret de l'état d'urgence, si elle fait référence à des situations précises, est suffisamment générale pour déclencher les foudres du pouvoir si tel est son bon vouloir. Il n'y a pas de censure préalable, les journalistes ne sont pas contraints de soumettre leurs articles aux autorités avant publication, mais gare à celui qui aura apprécié de façon un peu trop laxiste les textes répressifs.

M. Nel a précisé que nous n'étions pas dans une « *situation normale* » et, a-t-il ajouté, on ne peut nier « *le rôle indiscutable que les reportages sensationnalistes et/ou subversifs peuvent jouer et jouent dans les conflits de cette nature, en détruisant volontairement ou non la confiance, en incitant à la violence, en semant la suspicion et l'inimitié entre les groupes et en minant la volonté et l'unité nationales* ».

Il y a quelques jours, M. Dave Steward, chef du bureau de l'information, a déclaré à l'intention de la presse étrangère qu'il n'était pas dans l'idée des autorités de laisser les correspondants travailler à leur guise, comme ce fut le cas par le passé dans certains points chauds du globe.

Il est interdit de pénétrer sans autorisation préalable dans les zones d'émeutes, de parler du comportement des forces de sécurité, de prendre des photos, des films, d'enregistrer ou de dessiner des scènes relatives aux troubles de l'ordre public. Mardi, deux équipes de télévision, l'une de la BBC, l'autre de la NBC, qui filmaient sur les lieux des deux attentats commis à Johannesburg, se sont vu confisquer leurs pellicules. Les seuls documents pouvant être présentés à l'étranger sont ceux de la télévision nationale, qui, dans pareils cas, a fait de l'exclusivité. M. Sakkie Burger, directeur de l'information à la SABC (South African Broadcasting Corporation) a indiqué que les films avaient été rendus disponibles après que ceux-ci eurent été visionnés par les commissaires de police.

Au nom de l'« intérêt public »

Il est également interdit de faire état du nombre de personnes arrêtées depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, ni de révéler les identités, y compris des personnes qui ont été relâchées. Le bureau de l'information fait, selon M. Nel, Tout son possible pour renseigner les journalistes dans les limites imparties par l'état d'urgence. Il est la seule source d'information autorisée. Toute nouvelle relative aux troubles dans le pays et toutes les informations en relation avec l'état d'urgence doivent recevoir son *imprimatur* sous peine de retour de bâton. Lors des conférences quotidiennes — qui, dorénavant, seront supprimées — il était interdit de poser des questions non liées directement au bilan quotidien des violences. Les autres questions devaient être soumises par écrit ou telex au moins quatre heures avant la conférence. La réponse obtenue, il n'était pas possible d'en discuter publiquement.

Les trois journalistes expulsés ou menacés d'expulsion l'ont été au nom de « *l'intérêt public* ». *Même le Parlement est soumis aux restrictions de l'état d'urgence. Le ministre de la loi et de l'ordre a refusé de répondre aux questions de l'opposition relatives au régime d'exception, en vertu du même concept de l'« intérêt public »*.

« *Intérêt public* », ou « *intérêt de l'Etat* », une notion qui a été avancée par le gouvernement pour se doter de deux nouvelles lois répressives malgré le rejet d'une majorité des députés : 159 contre 146. Le conseil présidentiel a donné son accord. Le président a signé. Désormais, le ministre de la loi et de l'ordre pourra déclarer « *zone d'émeute* » tout secteur en proie à l'agitation et disposera des mêmes pouvoirs que sous l'état d'urgence. D'autre part, tout individu susceptible de troubler l'ordre public pourra âtre détenu sans jugement pendant six mois. Mme Hélène Suzman, député du parti fédéral progressiste (PFP), a déclaré que l'Afrique du sud se rapprochait de plus en plus d'un « *état policier totalitaire* ».

MICHEL BOLE-RICHARD.

LA QUESTION DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES CONTRE PRETORIA

L'Elysée invoque les «intérêts des exportateurs français»

A la veille de l'ouverture à La Haye, ce jeudi 26 juin, du conseil européen, où sera notamment évoquée la queston des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, la France et la Grande-Bretagne ont précisé quelle sera leur position respective. Pour la première fois, Paris a établi un lien entre des sanctions et leurs éventuelles conséquences sur les intérêts français. Mme Michèle Gendreau-Massaloux, porte-parole de l'Elysée, a souligné, mercredi 25 juin, que la France parlera d'une seule voix au cours du conseil, y compris à propos de l'Afrique du Sud, « *car le président de la République et le premier ministre se sont mis d'accord sur les mêmes positions* ». Un certain nombre de sanctions économiques pourraient être envisagées par les Douze, a-t-elle indiqué, concernant notamment l'achat de pièces d'or sud-africaines (mesure déjà appliquée par Paris) et les importations de certains fruits et légumes.

Mme Gendreau-Massaloux n'a « *pas exclu* » que la CEE puisse également décider un embargo sur le fer et l'acier sud-africains. La France adoptera une position « *équilibrée et claire : marquer son désaveu de la politique d'apartheid, mais ne pas porter atteinte à l'intérêt national* », car elle est soucieuse de « *protéger les intérets des exportateurs français* ».

A Londres, le gouvernement britannique — dont l'hostilité envers des sanctions contre Pretoria est la plus catégorique parmi les pays de la CEE — a fait un « geste » mercredi en protestant officiellement contre l'instauration de l'état d'urgence en Afrique du Sud et les « *arrestations massives* ». Cette protestation a été remise à l'ambassadeur d'Afrique du Sud à Londres, qui a été convoqué au Foreign Office, alors que, simultanément, un membre de l'ambassade de Grande-Bretagne à Pretoria remettait un message identique au ministère sud-africain des affaires étrangères.

Mme Lynda Chalker, ministre adjoint au Foreign Office, a, d'autre part, affirmé, à la Chambre des Communes, que le gouvernement britannique « *n'hésitera pas à montrer la voie quant à la meilleure manière de démanteler l'apartheid* ». Mme Thatcher, a-t-elle ajouté, abordera ce sommet avec l' « *esprit ouvert* », et Londres s'associera aux « *mesures positives* » qui seraient proposées lors du sommet, comme la création d'un fonds d'aide aux « *victimes de l'apartheid* » et une éventuelle augmentation de l'aide en faveur de l'éducation des Noirs sud-africains. Lors de la réunion, à Luxembourg, le 16 juin dernier, des ministres des affaires étrangères des Douze, M. Jean-Bernard Raimond avait proposé — sans succès — que la communauté européenne adopte ces mêmes « *mesures positives* ». — *(AFP, Reuter.)*



Tunisie

Un « noble geste » de M. Bourguiba en faveur des recalés du bac

De notre correspondant

Tunis. — La faible proportion (13 %) de candidats reçus cette année au baccalauréat a été l'occasion pour le président Bourguiba d'un de ces retournements de situation dont il a le secret et sait toujours tirer profit, comme au lendemain de la « révolte du pain » de janvier 1984 lorsqu'il avait annulé les augmentations décidées.

Vendredi dernier, devant le congrès du Parti socialiste destourien, le Combattant suprême avait vivement déploré ces piètres résultats (*le Monde* du 24 juin) qui avaient plongé parents et élèves dans le désarroi et les enseignants dans la perplexité ; ils reflètent pourtant la réalité d'une baisse de niveau constant que l'on s'est jusqu'ici efforcé d'ignorer. Mais, devant l'émotion générale, un communiqué de la présidence de la République. annonçait, quatre jours plus tard, l'organisation, fin septembre, d'une « *session exceptionnelle* ». Cette décision, qui fut accueillie avec soulagement dans toutes les couches de la population, a été l'occasion, mercredi 25 juin, d'« *une rencontre mémorable avec une impressionnante foule populaire venue exprimer sa joie et sa gratitude au leader de la nation* », rapporte l'Agence Tunis Afrique Presse. Transportés en grand nombre par autocars jusqu'à Carthage, des élèves et leurs parents et des enseignants sont venus jusque « *dans la cour intérieure du palais* » pour « *rendre un vibrant hommage au président Bourguiba pour son noble geste* ».

Au cours de cette rencontre que la presse qualifie d' « *historique* », M. Bourguiba a surtout imputé la médiocrité des résultats du baccalauréat aux mouvements de grève enregistrés au cours de l'année scolaire, aussi bien de la part des élèves que des professeurs. Il n'empêche qu'une réforme de l'enseignement est plus que jamais à l'ordre du jour et que le chef de l'Etat a désigné une commission chargée de la préparer.

MICHEL DEURÉ.

A TRAVERS LE MONDE

BRÉSIL-CUBA

Rétablissement des relations diplomatiques

Brasilia. — Le Brésil et Cuba ont rétabli mercredi 25 juin leurs relations diplomatiques, interrompues depuis 1964. Le ministre des affaires étrangères brésilien, M. Roberto Abreu Sodre, a indiqué que le président Jose Sarney lui avait donné instruction, le 11 mars dernier, de négocier la reprise des relations diplomatiques avec La Havane. Dans un accord conclu le 14 juin dernier à Paris, les deux pays se sont engagés à « *développer des relations d'amitié et de coopération inspirées par les principes de la Charte des Nations unies* » et à se garder de toute « *intervention dans les affaires intérieures de leur partenaire* ». La rupture entre les deux pays remontait à avril 1964, à la suite du renversement par les militaires brésiliens du gouvernement Goulart. — *(AFP.)*

NOUVELLE-ZÉLANDE

La politique néo-calédonienne de Paris à l'index

Manille. — La Nouvelle-Zélande est « *sérieusement préoccupée* » par l'attitude du nouveau gouvernement français en Nouvelle-Calédonie, a déclaré, mercredi 25 juin à Manille, le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange. « *La Nouvelle-Zélande était prête à avoir une réaction amicale à l'égard de la France* » quand l'ancien gouvernement de M. Laurent Fabius a proposé un projet répondant aux vœux d'indépendance des autochtones canaques dans ce territoire français du Pacifique sud, a indiqué M. Lange devant la presse.

Le gouvernement de Laurent Fabius avait établi un calendrier devant permettre d'aboutir à une solution, il avait organisé des élections et réalisé un découpage régional, et la Nouvelle-Zélande avait approuvé ces mesures, a poursuivi M. Lange. « *Mais nous sommes sérieusement préoccupés de voir le nouveau gouvernement renoncer à cette évolution* », a-t-il souligné, ajoutant que cela pourrait provoquer de nouveaux troubles parmi les autonomistes canaques et donner au problème une dimension internationale. — *(AFP.)*

SOUDAN

Reprise des pourparlers sur la question du Sud

Une deuxième série de pourparlers de paix entre rebelles du sud du Soudan (l'APLS de M. John Garang) et un groupement de partis et de syndicats proches du gouvernement de Khartoum se sont ouverts, mardi 24 juin, à Addis-Abeba. Les participants, qui s'étaient déjà réunis il y a quelques semaines, doivent, en principe, décider de l'organisation cet été à Khartoum d'une conférence constitutionnelle pour débattre de la question du Sud. En fait, la réunion s'est ouverte dans un climat de grande méfiance. — *(Reuter)*.

URSS

Des Américains vont surveiller les essais nucléaires soviétiques

New-York. — Des scientifiques américains ont annoncé mercredi 25 juin, à New-York, qu'ils se rendront lundi prochain en URSS pour surveiller les essais nucléaires soviétiques. Cette initiative, qui ni soutenue ni désavouée par le gouvernement de Washington, a été lancée par le Natural Resources Defense Council (Conseil de défense des ressources naturelles), organisation américaine non gouvernementale, qui a signé un accord à cet effet en mai dernier avec l'Académie des sciences soviétique (*le Monde* du 31 mai).

Les scientifiques américains — dont le nombre n'a pas été précisé — installeront des sismographes dans trois endroits situés à environ 150 kilomètres d'un important polygone de tir soviétique, a déclaré M. DeWind, président de l'organisation, ajoutant qu'un groupe de scientifiques soviétiques devrait réciproquement pouvoir surveiller à partir d'août prochain les essais américains dans le Nevada. — *(AFP)*.

TROIS CENT MILLE RÉFUGIÉS EN AMÉRIQUE CENTRALE

Les otages de la violence

De notre envoyé spécial

San-José. – Du Mexique à Panama, les réfugiés sont plus de trois cent mille en Amérique centrale, et leur nombre augmente depuis plusieurs années. Qu'ils soient guatémaltèques, fuyant une violence endémique vers le proche refuge mexicain; salvadoriens, touchés depuis 1981 par les exactions des groupes paramilitaires et de la guérilla ; ou nicaraguayens, aujourd'hui las d'une révolution qui s'enlise dans un conflit armé, les réfugiés de l'isthme provoquent des difficultés croissantes dans les pays d'accueil, où près du tiers d'entre eux sont assistés par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR).

Le camp de Boca-Renal, dans le nord du Costa-Rica, apparaît un peu comme le symbole de cet afflux. Sur le sol de béton de la salle des fêtes communales, transformée en camp de transit, près de deux cents lits superposés sont alignés. Un simple toit de tôle les recouvre et quatre cents personnes vivent là, avec pour seul « jardin » quelques mètres carrés de terre battue entourés de grillages. C'est l'un des camps les plus vétustes d'Amérique centrale, et sa fermeture, maintes fois décidée, n'a jamais duré plus de quelques semaines. « *C'est de l'ultra-provisoire, qui risque de durer longtemps encore* », explique le responsable local du HCR.

Ces réfugiés, dont tous les pays d'origine – à l'exception de Cuba – reconnaissent l'existence, sont surtout concentrés dans deux pays : le Costa-Rica et le Honduras. Pendant quelques années, le Nicaragua fut aussi une terre d'asile pour les Salvadoriens, qui ont peu à peu été intégrés, dans ce pays à faible densité de population, au sein de coopératives agricoles. Mais, aujourd'hui, rares sont les nouveaux candidats à l'immigration, et le HCR n'assiste plus guère que cinq cents personnes.

La situation est différente au Costa-Rica, dont la longue tradition démocratique et l'absence de forces armées prévue par la Constitution ont toujours encouragé l'afflux de réfugiés, d'autant plus que la loi sur l'immigration est très libérale. Environ quinze mille Nicaraguayens se trouvent sur son territoire. Les Salvadoriens et les Nicaraguayens franchissent aussi en grand nombre la frontière du Honduras, situé au centre de la zone de conflit de l'isthme.

Dans ces deux pays, la dégradation de la situation économique est le premier obstacle à cet afflux massif. A San-Antonio, l'un des membres du conseil municipal de cette ville proche de la frontière salvadorienne explique que « *cela ne peut durer* ». Il assure que la population « *a accueilli avec bienveillance les premiers réfugiés, mais la situation se prolonge, leur nombre augmente, et nous avons suffisamment de difficultés pour vivre sans devoir supporter éternellement le poids de cette population. Il n'est pas question de leur offrir plus de terre* ». A Limon, dans le camp de transit situé près de la côte atlantique du Costa-Rica, Eduardo, un professeur nicaraguayen âgé de vingt-neuf ans, s'est réfugié avec sa femme et ses deux enfants depuis trois ans. Il raconte qu'il fabrique des petit pains pour les vendre dans le camp. « *Il nous est presque impossible de travailler en ville*, dit-il. *C'est une des régions les plus pauvres du pays, et la population voit d'un mauvais œil les réfugiés prendre leur travail, sauf exceptionnellement et de manière saisonnière.* »

Arrière-pensées politiques...

Dans ce contexte, les contrôles de sécurité se multiplient à l'intérieur même des camps. Les réfugiés doivent obtenir une autorisation pour sortir et fournir, à leur retour, la preuve de leur emploi, lorsqu'ils parviennent à en trouver un. Les autorités des deux pays tentent par ailleurs de mieux contrôler leurs frontières. Mais, comme le souligne l'ancien premier ministre costaricien, M. Jimenez Veiga, aujourd'hui conseiller du nouveau président Oscar Arias : « *Comment voulez-vous que nous réussissions avec sept cents gardes, là où les Nicaraguayens échouent avec plus de cinq mille soldats ?* »

Au Honduras, les camps sont gardés en permanence par l'armée, et de fréquentes patrouilles sont effectuées à l'intérieur. Ces mesures provoquent parfois des incidents. Récemment, une « descente » des militaires dans le camp de Colomoncagua, au sud du pays, a fait trois morts et de nombreux blessés. Les forces armées n'hésitent pas non plus à refouler vers le Salvador les éventuels candidats à l'immigration qui se présentent à la frontière. Au mois d'avril, un accrochage a provoqué la mort de plusieurs personnes, et d'autres ont été remises aux autorités militaires du Salvador. A tel point que le HCR, fait unique dans ses annales, a créé un petit groupe de deux ou trois personnes patrouillant à pied ou à cheval le long de la frontière, chargé d'assister les nouveaux arrivants auprès des autorités. Une initiative qui suscite d'inévitables tensions.

Les arrière-pensées politiques sont en effet omniprésentes. Le président de la République hondurienne, M. José Azcona, estime ainsi que le gouvernement sandiniste est « *empêtré dans ses erreurs* », mais il juge que le président salvadorien, M. Napoleon Duarte, « *est un homme admirable* ». On comprend alors la grande différence de traitement dont bénéficient les « rebelles » de l'un et l'autre pays. Les camps de réfugiés sont par ailleurs accusés de servir de base arrière aux mouvements de guérilla. Les camps fourniraient les combattants en vivres et en médicaments. Une aide en réalité symbolique dans la mesure où l'importante population de réfugiés dans les camps de Colomoncagua et Mesa-Grande, au Honduras (plus de vingt mille personnes), reçoit nourriture et médicaments en quantité tout juste suffisante pour ses propres besoins.

Les camps sont en revanche largement utilisés par la guérilla comme une « caution morale » de leur cause : la preuve vivante que leur pays souffre de maux qu'il est urgent de combattre, puisqu'une partie de la population est obligée de fuir le pays. Et les différentes pressions exercées à l'intérieur des camps par les représentants élus sont un autre obstacle aux solutions envisagées par le HCR pour la population réfugiée : intégration dans le pays d'accueil ou rapatriement.

« Campagnes d'information »

Une alternative possible dont ne veulent pas les réfugiés. Pour décourager ceux qui seraient tentés d'accepter l'une ou l'autre de ces solutions, des « campagnes d'information » réalisées par les représentants des camps se multiplient. On raconte, par exemple, comment le retour de telle ou telle famille s'est terminé par des arrestations une fois la frontière franchie ; d'autres insistent sur les exactions commises dans le pays sans que personne puisse en vérifier l'exactitude. Les slogans « *Non au rapatriement, non au déplacement* » se multiplient sur les murs, et chacun affirme qu'il n'est « *pas question de s'éloigner d'une frontière que l'on espère toujours pouvoir franchir un jour* ».

Le HCR a ainsi le plus grand mal à organiser des « camps actifs », où les réfugiés trouvent, outre une activité, une relative autosuffisance. La tâche du Haut Commissariat est encore compliquée par la présence de multiples organisations non gouvernementales (ONG), qui, à des titres divers, ont la charge de cette population. Accordant une aide considérable, elles sont aussi parfois à l'origine de conflits avec les autorités locales, voire avec le HCR. Soccorro International, qui gérait le camp de Limon, a été écarté à la suite d'incidents. De même, Caritas pourrait être déchargée de ses responsabilités dans l'administration des camps honduriens.

C'est la multiplicité des problèmes – économiques, militaires et politiques – d'accueil des réfugiés qui, avec le risque d'un nouvel afflux, inquiète à la fois les autorités politiques et le HCR. Ce dernier tente de convaincre certains pays comme le Costa-Rica d'appliquer des critères plus stricts lors de l'octroi du statut de réfugié aux nouveaux arrivants.

« *Sans bien évidemment instituer de quotas* », précise le responsable du HCR de San-José. Nombreux sont ceux, en effet, qui viennent trouver, plus qu'un refuge, une solution aux problèmes économiques qu'ils rencontrent dans leur pays.

D'une telle situation, pourtant, l'espoir n'est pas complètement absent. Dans le camp de San-Antonio, les réfugiés salvadoriens ont organisé une grande fête à l'occasion de l'anniversaire de la première négociation à La Palma entre les représentants du FMLN et le président Napoleon Duarte. Pour beaucoup, même si les pourparlers ont pour l'instant échoué, c'est le signe d'un avenir possible, différent de celui que les dessins d'enfants représentent : attaques d'hélicoptères et largages de parachutistes. Des enfants dont la plupart ne connaissent la réalité que par les récits de leurs parents, mais qui ont aussi, même s'ils ne l'avouent pas, l'espoir de « revenir au pays ».

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

Le bistrot de Charlie

De notre envoyé spécial

Mocoron. – Petite échoppe dans la rue principale du camp de Mocoron, le bistrot de Charlie est un lieu de passage privilégié, un point de rencontre. Les réfugiés viennent y faire quelques achats pendant que les militaires américains ou honduriens dégustent des bières à l'ombre de la véranda, en plaisantant avec le perroquet le plus farouche de l'établissement, « *un sandiniste bien sûr* »... Ce bistrot-restaurant-épicerie-hôtel-cinéma est dirigé par un Nicaraguayen de Puerto-Cabezas (côte atlantique). Il a fui son pays en 1982, accusé d'être proaméricain et persécuté, dit-il, parce qu'il nourrissait de viande ses chiens dobermans.

Prévenu par son fils (enrôlé de force dans les services de sécurité) des dangers qu'il courait, Charlie est parti avec sa famille « *et un petit bas de laine* ». Aidé par un ami hondurien, il a monté son commerce à l'ombre du camp de réfugiés. « *C'est le lieu le plus cosmopolite* », assure-t-il avec une joie gourmande. Et une bonne affaire. Il draine aujourd'hui l'essentiel du commerce, grâce à l'avion de ravitaillement qui se pose chaque semaine sur le terrain distant de quelques mètres. Charlie et sa femme n'envisagent pas de quitter le Honduras « *tant que la situation ne changera pas là-bas* ». Lui pense continuer encore longtemps à diriger son équipe de serveuses et de cuisinières en promenant sa silhouette trapue dans les méandres du drugstore le plus étonnant de la région.

D. H.-G.

politique

LES PROJETS DE LOI SUR LA SÉCURITÉ

M. Peyrefitte salue le retour à sa propre philosophie

M. Albin Chalandon devait répondre jeudi 26 juin aux nombreux intervenants qui ont, à l'Assemblée nationale, analysé ses projets de loi sur la sécurité et particulièrement le premier d'entre eux, sur le terrorisme. La tâche du garde des sceaux ne sera pas facile. Les critiques socialistes furent suffisamment mesurées pour qu'il ne puisse les rejeter sans examen. D'autant que les interventions de certains de ses amis, comme celle de M. Alain Peyrefitte, renforcèrent les arguments des plus sévères des contestataires de gauche et que les porte-parole autorisés du giscardisme ne se privèrent pas de planter quelques banderilles dans les projets du ministre de la justice de M. Jacques Chirac.

Pas de difficulté avec la masse des députés RPR. Ils ne veulent pas, pour reprendre l'expression de M. Jacques Godfrain (RPR, Aveyron) « *d'un nouveau Munich avec le terrorisme* », et les projets du gouvernement leur semblent de nature à « *lutter avec les moyens de la loi démocratique contre la loi de la force* ». M. Peyrefitte partage cette analyse, mais il va au-delà. En dehors de ses attaques coutumières contre la politique pénale de M. Robert Badinter, l'ancien garde des sceaux, c'est surtout livré à un plaidoyer *pro domo* sur l'action qu'il avait menée place Vendôme. Qui, de M. Badinter ou de lui-même, sera une « parenthèse » dans la tradition judiciaire française ? Analyse des textes à l'appui, il est persuadé que l'actuel ministre de la justice est dans le droit fil de la pensée pénitentiaire dont il se vante d'avoir été le précurseur en France.

Mais il est des soutiens qui peuvent être compromettant. Quand l'éditorialiste du *Figaro* affirme que les quatre projets gouvernementaux forment « *un ensemble monumental* », il contredit M. Chalandon qui prétend n'avoir voulu apporter que les aménagements indispensables à la législation actuelle, se voulant l'héritier de ses deux prédécesseurs. Quand le député de Seine-et-Marne reconnaît que M. Roland Dumas a raison de dire que les textes en discussion « *sont du Peyrefitte aggravé* », il complique certes la tâche de la majorité des socialistes qui se veulent plus mesurés dans leurs critiques, mais donne-t-il de l'actuel garde des sceaux l'image que celui-ci souhaite laisser ?

M. Peyreffite a dressé la liste des éléments qui, dans les textes gouvernementaux, vont au delà de ce qu'il avait entrepris : la législation des contrôles d'identité, le lien entre montée de la délinquance et « *accroissement de la population étrangère en situation irrégulière* », l'allongement de la période de sûreté. Pour d'autres éléments, il constate qu'il n'y a qu'un retour à sa propre pratique, comme le rétablissement de l'incrimination de l'association de malfaiteur.

Les giscardiens, comme M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénnées-Atlantiques) ou M. Jean-François Deniau (UDF, Cher), apportent un soutien limité à M. Chalandon. Ainsi, contrairement au choix fait par celui-ci, M. Deniau souhaite que le crime de terrorisme soit clairement défini. « *Je préfère que l'on fixe une limitation précise pour éviter toute contestation, pour que l'on sache de quoi on parle, pour assurer une certaine sécurité dans l'application de la loi.* »

La violence juridique

La critique socialiste est évidemment plus globale, même si M. Georges Sarre (PS, Paris) la centre sur un point précis : la mise à l'écart des citoyens dans le jugement des terroristes : « *Pour que la démocratie l'emporte, la condamnation du terrorisme doit être l'affaire de tous.* » Analyse que partage M. Deniau, même s'il n'en tire pas les mêmes conclusions. M. Jean-Michel Belorgey (PS, Allier) a dressé une contestation globale des projets gouvernementaux, allant jusqu'à dire qu'ils devraient un jour être « *abrogés* ». Car pour lui « *la violence juridique* » mise en place pour lutter contre la délinquance risque « *de s'attaquer au tout-venant de la population* ». Or, pour lui, il y avait des « *moyens plus simples* », en s'appuyant sur les dispositions pénales existantes, pour lutter contre le terrorisme et la criminalité, alors que M. Chalandon « *s'est engagé sur un chemin où, la première étape franchie, on peut en franchir facilement d'autres, notamment sous la pression de ses amis ou de ceux qui le deviendront* ».

Pour faciliter l'évolution de l'opinion, M. Gilbert Bonnemaison (PS, Seine-Saint-Denis) a présenté un contre-projet de lutte contre la délinquance appuyé sur les travaux de la commission des maires « *de toutes tendances politiques* » qu'il préside encore. Position faite de « *pragmatisme* » qu'il oppose à « *l'idéologie* » de la majorité. Parlant des « *thèses sommaires* » de certains membres de celle-ci, il demande que l'on en finisse « *avec le concours permanent et pernicieux* » entre ceux qui veulent « *flatter le mieux l'opinion sécuritaire* ». Revenant longuement sur la nécessité de lier « *prévention et répression* », sur la nocivité de la promiscuité des prisons, sur l'obligation de lutter efficacement contre le recel, il reconnaît un avantage à M. Chalandon : « *Nous, nous ne vous imputerons pas la responsabilité de l'assassinat d'une vieille dame, de la mort d'un gendarme, d'un acte terroriste.* »

Pas question cette fois pour le porte-parole socialiste « *d'un dénigrement systématique des textes* » présentés par le ministre de la justice. Les députés du PS vont simplement tenter de les amender. C'est à cela que l'on va maintenant s'employer à l'Assemblée nationale.

THIERRY BRÉHIER.

La session extraordinaire du Parlement aura un ordre du jour très chargé

La session ordinaire du Parlement s'achève, constitutionnellement, le 30 juin à minuit. Députés et sénateurs ne partiront pas pour autant en vacances. M. Jacques Chirac a présenté le mercredi 25 juin à la signature du président de la République le décret convoquant le Parlement en session extraordinaire. M. François Mitterrand a déjà dit qu'il ne s'opposera pas à une telle demande, ne serait-ce que parce que les gouvernements de MM. Pierre Mauroy et Laurent Fabius avaient largement usé de cette possibilité. Soucieux de respecter les prérogatives gouvernementales en matière d'initiative des lois, il ne compte même pas discuter la liste des projets que le premier ministre veut inscrire à l'ordre du jour du Sénat et de l'Assemblée nationale. Le chef de l'Etat souhaite simplement que cette session reste « extraordinaire », c'est-à-dire qu'elle ne dure pas tout l'été.

Le gouvernement partage ce souhait ; les responsables de sa majorité parlementaire ont émis le vœu que les travaux s'achèvent le 25 juillet, afin de permettre aux sénateurs de mener campagne avant le renouvellement sénatorial de septembre. Mais ce calendrier sera difficile à tenir tant est lourd l'ordre du jour prévu. L'Assemblée nationale, après avoir achevé l'examen des quatre projets de M. Albin Chalandon sur la sécurite, aura a examiner le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie puis le texte sur le contrôle des étrangers. Ce n'est qu'après qu'elle s'attaquera au projet de M. Méhaignerie abrogeant la « loi Quilliot ». Le Sénat, après avoir étudié le texte sur l'audiovisuel, débattra d'un texte « balai » sur les collectivités locales, du régime électoral de Saint-Pierre-et-Miquelon et du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Figure aussi au projet d'ordre du jour de cette session extraordinaire une proposition de loi de M. Pascal Clément (UDF, Loire) sur l'aménagement urbain. En revanche n'y est pas inscrit le texte sur l'enseignement supérieur qui soulève tant de contestation, dans la majorité : son premier examen devrait donc être renvoyé à octobre.

La circonspection, pour le gouvernement, sera d'obtenir que la discussion de ces textes aille assez vite pour permettre que certains d'entre eux soient examinés par les deux Chambres et adoptés définitivement. Le Sénat devrait ainsi se saisir des projets de M. Chalandon, et, s'il en a le temps, de celui de M. Méhaignerie. Mais, pour ce dernier, il n'est prévu pour l'heure que cinq jours de débats. De même la majorité souhaite-t-elle que le texte sur l'audiovisuel vienne à l'Assemblée afin d'être adopté définitivement, comme devrait l'être celui sur la presse écrite.

Compte tenu de la bataille que les socialistes ont l'intention de mener contre la privatisation de TF 1, et du peu de temps dont disposeront les députés avant la fin juillet, pour obtenir ce résultat, le gouvernement pourrait être conduit à engager, une fois encore, sa responsabilité. Non seulement M. Jean-Claude Gaudin n'exclut pas une telle éventualité, mais il la souhaite. Cela ne fait pas, toutefois, l'unanimité de son groupe, puisque M. François d'Aubert (UDF, Mayenne) n'estime pas envisageable un tel recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, avant que ne soit débattu l'article du projet privatisant la première chaîne qui n'est que le quarantième du texte.

Le travail ne va pas manquer aux parlementaires. Le gouvernement reste donc très circonspect sur l'ordre du jour précis des travaux des deux Chambres. D'autant que demeure l'épée de Damoclès du Conseil constitutionnel qui pourrait, par ses décisions, contraindre M. Chirac à représenter au Parlement tout ou partie de textes déjà adoptés.

Th. B.

La victoire de M. Séguin

M. Philippe Séguin a remporté la course engagée entre les membres du gouvernement. Son projet de loi supprimant l'autorisation administrative de licenciement devrait être le premier à être promulgué après le changement de majorité. L'Assemblée nationale et le Sénat ont en effet adopté le mercredi 25 juin le texte mis au point par la commission mixte paritaire le matin même et qui, pour l'essentiel, reprend la version proposée par les sénateurs (*le Monde* du 21 juin) qui ne se distinguait, il est vrai, que de peu de celle votée par les députés. Les socialistes, qui, pourtant, avaient vivement combattu ce projet, n'y voient pas matière à saisir le Conseil constitutionnel. Les neuf sages du Palais-Royal ne s'étant pas encore prononcés sur les autres textes adoptés depuis le début de la législature et qui tous lui ont été soumis, le texte de M. Séguin est la première à pouvoir prendre force de loi.

Belle victoire pour un ministre dont la politique avait été contestée, tant par la droite, qui lui reprochait sa prudence que par la gauche, qui critiquait le recul social qu'il imposait. Déjà, malgré l'absence de soutien physique des députés de la majorité, il avait réussi en jouant avec la Constitution à éviter à M. Jacques Chirac d'être contraint d'avoir recours à l'engagement de responsabilité. Ce fut là aussi une première.

Ce succès parlementaire n'est pourtant pas l'essentiel pour le ministre des affaires sociales. Il lui reste le plus dur à obtenir : montrer que la politique qu'il a choisie — ou qui lui a été imposée — permettra d'aboutir à un accord entre les partenaires sociaux, bien que le patronat ait d'ores et déjà reçu une satisfaction de taille. C'est là-dessus, et non sur ses talents à mener un débat au Parlement, que seront véritablement jugées les capacités à gouverner de M. Philippe Séguin.

Th. B.

LE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

« Science sans conscience... »

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. » Cet aphorisme de Rabelais résume pour M. Jacques Fauvet le rôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qu'il préside depuis le mois de juin 1984. Arrivé à mi-mandat, M. Fauvet a pris de la hauteur pour préfacer le sixième rapport d'activité de la commission, rendu public jeudi 26 juin au cours d'une conférence de presse à Paris (1).

Outre Rabelais, l'ancien directeur du *Monde* cite M. Bernard Tricot, l'un des pionniers de la loi de 1978 sur l'informatique et les libertés ; M. Tricot qui voyait dans la commission *« l'organe de la conscience sociale face à l'emploi de l'informatique »*. M. Fauvet se réfère aussi à Michel Serres et sa typologie des nouveaux pouvoirs : bureaucratique, médiatique et scientifique. Leur rôle grandissant, explique M. Fauvet, appelle des contre-pouvoirs qu'on a vu fleurir ces dernières années : le médiateur, la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, le Comité national d'éthique ou la CNIL, occupée et préoccupée, écrit son président, par *« la science et la technique de l'informatique, la légitimité et, éventuellement, la tentation qu'elles génèrent »*.

La plupart des grandes affaires détaillées dans ce rapport qui couvre l'année 1985 sont connues. L'une ne l'est pas et illustre cette tentation des informaticiens de s'affranchir des bornes fixées par la loi de 1978. *« L'informatique,* affirme cette loi, *doit être au service de chaque citoyen* (...). Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine ni aux droits de l'homme ni à la vie privée ni aux libertés individuelles ou publiques. »

Gériatrix

A la lumière de ces grands principes, la CNIL a eu, récemment, à s'interroger sur la légalité d'une expérience menée par les établissements hospitaliers de Bischwiller (Bas-Rhin). Dénommée Gériatrix, une application automatisée mise au point dans ces hôpitaux permet de faire apparaître sur un écran la silhouette déformée (elle ressemble à Goldorak) des personnes âgées qui y sont soignées. Cette silhouette appelée Géronte, est découpée en cases représentant chaque partie du corps. Ces cases peuvent être teintées en noir, en gris ou en blanc, le blanc signifiant un degré maximum de handicap.

Saisie de cette application futuriste, la CNIL a d'abord rappelé la loi : *« Aucune décision administrative ou privée impliquant une appréciation sur un comportement humain ne peut avoir pour seul fondement un traitement d'informations donnant une définition du profil ou de la personnalité de l'intéressé »*. En même temps, la commission ne veut pas donner le sentiment de faire systématiquement obstacle aux progrès de l'informatique. C'est la raison pour laquelle elle a ensuite autorisé l'expérimentation de Gériatrix, pour deux ans, tout en assortissant cette autorisation de précautions.

La CNIL a donc été amenée a naviguer à vue — comment ferait-elle autrement ? — et avec pragmatisme. Elle s'efforce d'élever des garde-fous, de se faire entendre et aussi connaître. L'effort n'est pas toujours vain. M. Fauvet estime que les mises en garde de la commission contre l'utilisation, par les partis politiques, de fichiers commerciaux ont été entendues. Le RPR avait ainsi adressé, lors des dernières cantonales, une demande de fonds à de nombreux clients de Burberry's qui, pour certains, s'étaient offusqués de ce détournement de fichier interdit par la loi. Aux législatives du mois de mars, se félicite M. Fauvet, de tels détournements ont été beaucoup moins nombreux, et c'est heureux, car la commission, est *« plus soucieuse de prévenir que de réprimer »*.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) La Documentation française, 417 pages. 105 F.

LA CRISE DES CHANTIERS NAVALS

M. Madelin assure que les salaires des trois mois à venir seront payés

La crise des chantiers navals a été évoquée, le mercredi 25 juin, à l'Assemblée nationale, où le ministre de l'industrie, M. Alain Madelin, a été interrogé d'abord par M. Christian Goux (PS, Var). M. Goux lui reprochant de refuser aujourd'hui des subventions qu'il avait justifiées il y a un mois et demi lors de la présentation du collectif budgétaire, M. Madelin a répondu en dénonçant le « gaspillage des deniers publics » entraîné par le « mariage malheureux, imposé en 1982 », des chantiers de la Seyne-sur-Mer (Var), La Ciotat (Bouches-du-Rhône) et Dunkerque (Nord).

« *Moins d'un an plus tard*, a-t-il dit, *Normed était déjà en situation de dépôt de bilan. Cet état de fait n'a pu être camouflé que par une succession de subventions exceptionnelles.* » Le rapport de la Cour des comptes est « *accablant* », estime le ministre, et « *il est de plus en plus difficile de faire homologuer* [ce] *système d'aides à Bruxelles* ». Selon M. Madelin, le ministre socialiste de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy, « *envisageait de fermer le site de Dunkerque, ce que, pour notre part,* a-t-il dit, *nous n'avons jamais envisagé de faire.* »

« *Il n'y aura plus de subventions exceptionnelles*, a expliqué M. Madelin, *mais il y aura toujours une aide à la commande, car nous ne voulons pas que la construction navale française disparaisse (...) Nous n'avons pas l'intention de relâcher l'effort de l'Etat, mais de le redéployer. Je n'entends pas faire d'économies sur le dos des hommes, mais utiliser au mieux l'argent des contribuables et donner de véritables raisons de vivre et d'espérer aux travailleurs des trois sites. Ce qui ne sera plus donné en pure perte sous forme d'aides exceptionnelles servira à la reconversion sociale, à la création d'emplois sains et durables.* »

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, est revenu sur le sujet, demandant au gouvernement de « *tout mettre en œuvre pour préserver la construction navale en France et pour compenser, par des mesures sociales de reconversion, les conséquences de décisions industrielles inéluctables* ». M. Gaudin estime « *indispensable que l'on achève les bateaux en cours de construction et que l'on trouve des repreneurs pour les sites* ». « *Il convient aussi*, a-t-il dit, *que l'Etat consacre un effort budgétaire important à la reconversion dans ces sites, par exemple en créant des zones d'entreprises* », au financement desquelles, a-t-il assuré, la région est prête à participer.

M. Madelin a affirmé, dans sa réponse, que « *le gouvernement proposera un plan social sans précédent, grâce auquel on viendra en aide à des hommes qui se trouvent placés dans une situation, elle aussi, sans précédent* ». Le ministre a assuré que « *les salaires de juin seront payés* » et il a pris « *l'engagement de faire en sorte que les salaires de juillet et d'août* » le soient aussi.

● *L'hôtel de ville de Dunkerque occupé.* — A Dunkerque, cinq cents salariés des chantiers navals en grève occupaient dans le calme, jeudi matin, les locaux de l'hôtel de ville, pour obtenir des garanties sur l'avenir de leur site. Ils s'étaient rassemblés devant les portes des chantiers à 7 h 30, à l'appel de l'intersyndicale CFDT, FO, CGT, CGC. Avant de se rendre à la mairie, ils avaient décidé de prolonger leur mouvement de grève entamé mercredi.

UN ENTRETIEN AVEC LE MAIRE DE LA SEYNE

« Les élus de la majorité doivent prendre leurs responsabilités »

déclare M. Charles Scaglia (UDF-PR)

La fermeture totale ou partielle des chantiers de La Seyne et de La Ciotat aurait de graves conséquences économiques et sociales pour ces deux villes (déjà fortement frappées par le chômage), qui tirent l'essentiel de leurs ressources de l'activité de la construction navale. A La Ciotat, dirigée par une municipalité à majorité communiste, la taxe professionnelle versée par les chantiers représente 68 % du montant total de cette taxe et 36 % de la fiscalité locale. A La Seyne, le manque à gagner qui résulterait d'une cessation d'activité de Normed est estimé à plus de 30 millions de francs par an pour le maire (PR), M. Charles Scaglia. Ce dernier s'explique dans l'entretien ci-dessous sur le sens de sa démission de son mandat de conseiller général et sur l'attitude des élus de la majorité.

« *Votre démission n'est-elle pas gratuite dans la mesure où le Conseil d'Etat doit rendre prochainement un arrêt concernant votre élection précédemment annulée par le tribunal administratif ?*

— C'est une décision politique mûrement réfléchie et à la mesure de la gravité de la situation. Les élus du département doivent prendre leurs responsabilités, car ce n'est pas seulement le sort de La Seyne qui est en jeu. Sur les 2 300 salariés des Chantiers, 800 résident à Toulon, 300 à Six-Fours. Le gouvernement peut être placé devant une ou plusieurs élections locales dans une agglomération de 450 000habitants.

— *Aucun élu de la majorité dans le département ne vous a, pour l'instant, emboîté le pas...*

— Nous devons nous rencontrer pour arrêter des décisions. Ce qui est vraisemblable, c'est que nous démissionnerons au moins de notre parti.

— *Vous représenterez-vous à l'élection cantonale et démissionnerez-vous de votre mandat de maire ?*

— Je me représenterai si le gouvernement prend des mesures que nous attendons. Sinon M. Madelin trouvera pour me remplacer des représentants du libéralisme pur et dur. Dans ce cas, également, je renoncerai vraisemblablement à mes fonctions de maire, après avoir consulté mon conseil municipal et mes amis politiques. Ce que nous demandons n'est pas extraordinaire : la commande d'un bateau qui permette de maintenir les emplois existants et d'engager, dans le calme nécessaire, une diversification des activités sur le site et une reconversion sur le bassin d'emploi.

GUY PORTE.

LA CONDAMNATION DE L'ONASEC

M. Mermaz réclame des excuses à M. Santini

L'évocation de l' « affaire » de l'ONASEC (Office national à l'action sociale, éducative et culturelle) a provoqué un incident, mercredi après-midi 25 juin, à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement.

M. Willy Dimeglio, député UDF-PR de l'Hérault, lui ayant demandé d'éclairer les parlementaires sur les « *malversations* » et les « *agissements dénoncés* », le secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. André Santini, a notamment déclaré : « *Quand je parle, sous forme de boutade, d' « Isère connection » — je le dis à M. Mermaz ici présent, — je suis menacé de poursuites et de duel ! Pourtant, je suis bien obligé de constater que le Carrefour du développement de M. Nucci était aussi dans l'Isère, département dont la vocation maritime et pour les questions d'outre-mer est bien connue..., et que M. Morin, président de l'ONASEC et ancien chef de cabinet de M. Mermaz, est premier adjoint d'une commune d'Isère. Enfin, que venait faire dans cette galère une association présidée par Mme Marthe Mercadier, qui compte M. Roland Dumas parmi les membres de son bureau ? Cette même association a été également subventionnée par l'ONASEC, dont la trésorière, secrétaire de mon prédécesseur, venait du ministère de la coopération. Voilà pourquoi je crois pouvoir dire qu'il y a quelque chose de bizarre dans cette Isère connection.* » Le secrétaire d'Etat a conclu : « *A ceux qui seraient tentés de s'indigner trop vite, j'indique que cette enquête n'est pas terminée... De grosses fourmis devraient sortir bientôt, et j'ai de quoi faire taire les braillards.* »

L'ancien président de l'Assemblée nationale, M. Louis Mermaz, a vivement réagi : « *L'amalgame, l'allusion, l'insinuation,* a-t-il répondu, *sont des pratiques détestables et condamnables.* » « *J'aurais aimé,* a-t-il dit au secrétaire d'Etat, *que vous fassiez allusion au chantage que vous avez exercé sur M. Morin lorsque vous l'avez reçu la semaine dernière. Vous lui avez demandé de démissionner, ce qu'il a refusé de faire parce que c'est un homme intègre et compétent (...). Il faut prouver ! J'aurai l'occasion de vous retrouver car devant certains micros vous êtes tombé dans la calomnie et les magistrats auront à apprécier (...). J'attends des excuses. S'il en était autrement, je penserais que les rapatriés méritent un autre secrétaire d'Etat : pour moi, vous ne seriez plus que le secrétaire d'Etat à la calomnie.* »

Dérapage contrôlé

Il arrive parfois que les « scandales », comme les montagnes, accouchent de souris. Surtout quand ils ont été gonflés à l'avance. Sauf révélations nouvelles, cela pourrait être le sort de l'« affaire » de l'ONASEC.

Depuis plusieurs semaines, les rumeurs les plus sensationnelles, savamment entretenues à coups de « fuites » organisées, annonçaient un dossier explosif, très gênant pour l'ancien pouvoir socialiste. Force est de constater qu'elles n'ont pas tenu toutes leurs promesses.

Le rapport de l'Inspection générale de l'administration, qui dépend du ministère de l'intérieur, se révèle accablant pour les responsables de la gestion de cet office créé en juillet 1984 par l'ancien secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. Raymond Courrière. S'agissant des deniers publics, il est impossible d'excuser — quelles que soient les circonstances atténuantes, et dans cette affaire, c'est vrai, comme l'IGA l'a souligné, le « poids du passé » fut particulièrement lourd — le fait qu'un établissement public consacre la moitié de son budget à ses propres frais de fonctionnement, alors qu'il est chargé, en période de rigueur, d'aider à intégrer au sein de la communauté nationale des familles déracinées qui comptent parmi les plus démunies du pays.

Au regard de la morale politique rien ne saurait justifier non plus qu'un établissement public devienne — fût-ce le temps d'une campagne électorale — une officine de propagande et un refuge de « copains ».

Que la première de ces anomalies relève d'un mal bien français, dénoncé chaque année par la Cour des comptes, et que la seconde s'inscrive dans les mœurs politiques courantes ne saurait atténuer cette double faute.

Il n'en demeure pas moins que le « scandale » de l'ONASEC se trouve ainsi réduit à des dimensions malheureusement banales.

Peu convaincant

L'« *affaire* » serait beaucoup plus grave s'il se confirmait, comme l'a laissé entendre le nouveau secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. André Santini, que certains crédits et subventions destinés aux familles d'anciens harkis auraient été détournés au profit du PS par le canal d'associations bidon. Or, sur ce point, le rapport de l'IGA se borne à exprimer quelques doutes et M. Santini flirte avec la calomnie quand il multiplie les insinuations sans fournir la moindre preuve.

Les cas cités à titre d'exemples ne sont guère convaincants. *A priori* il est bizarre que l'associtìon animée par l'actrice Marthe Mercadier sollicite et obtienne des subventions d'un organisme chargé des rapatriés de confession islamique alors qu'elle s'occupe principalement de récupérer du matériel médical pour le tiers-monde. Mais, quand elle s'est adressée au conseil d'administration de l'ONASEC, cette association a expliqué sa demande en présentant un projet de réalisation de plusieurs films documentaires sur la condition des musulmanes françaises.
Dès lors il ne paraît pas choquant qu'une telle demande ait pu être prise en considération.

De même, il est singulier, de prime abord, que le secrétariat d'Etat aux rapatriés ait accordé une subvention à l'association départementale pour la formation professionnelle des jeunes, que, préside en Haute-Garonne M. Gérard Bapt, député socialiste de ce département. Mais le mystère disparaît quand on sait que parmi les jeunes dont celle-ci s'occupe il y a dix pour cent de jeunes Français musulmans et d'enfants d'anciens harkis, et les soupçons s'effacent quand on apprend que le député socialiste préside l'association en tant que délégué du conseil général et que son action est placée sous le contrôle de l'administration préfectorale et des représentants des organisations professionnelles du département. M. Bapt avait d'ailleurs sollicité le renouvellement de sa subvention auprès de M. Santini.

Le secrétaire d'Etat s'est avancé très au-delà des conclusions du rapport de l'IGA en pratiquant l'art du dérapage contrôlé. Il devra étayer plus solidement son propre réquisitoire, sinon il courra le risque de se voir reprocher d'avoir pris quelque liberté avec la vérité pour le plaisir d'alimenter une polémique préjudiciable à ses adversaires politiques.

Si au moins cette « affaire » pouvait servir la cause de ces citoyens déshérités qu'on se jette à la figure de part et d'autre, en parlant de dignité...

ALAIN ROLLAT.

M. GAUDIN : le gouvernement doit gérer le pays

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a souligné au cours de son point de presse mardi 24 juin, les « incertitudes » qui dominent la situation politique. Se demandant à qui profitera la cohabitation, le député des Bouches-du-Rhône a utilisé cette image : « *Les Français attendront la fin de la séance pour applaudir ou pour siffler les protagonistes et, d'ici là, ils sanctionneraient sévèrement celui qui serait tenté d'interrompre le film en rallumant la lumière.* »

Il a ajouté : « *La nouvelle cote d'amour de M. Mitterrand n'est que la contrepartie de sa perte d'influence sur les décisions. Elle serait d'ailleurs immédiatement remise en cause s'il donnait à nouveau l'image d'un partisan et s'il affirmait son rôle d'opposant.* »

M. Gaudin, après avoir affirmé que la majorité avait prouvé qu'elle était « *solide et cohérente* » a estimé qu'elle devait maintenant démontrer que « *sa politique de réformes libérales est au service de tous* » et éviter que les Français n'assimilent ses réformes à « *des choix favorisant les catégories privilégiées* ». Il a insisté en disant : « *Le gouvernement n'est pas là pour gérer la plate-forme RPR-UDF mais pour gérer le pays. Les Français ont voté pour un changement d'orientation politique.* »



TERRORISME ET SÉCURITÉ

La France au goût du jour

La France se met au goût du jour. Quoi qu'on pense sur le fond des quatre projets de loi visant la sécurité, dont les députés ont commencé cette semaine la discussion, le constat est inévitable : ces textes ne sont pas d'inspiration radicalement différente de dispositions prises par nos voisins européens. Dans cet air du temps « sécuritaire », le terrorisme sert d'aiguillon. C'est au nom d'une légitime riposte à la menace qu'il constitue que sont introduites, dans les pays concernés, des modifications exceptionnelles du droit pénal, dans un sens plus répressif et plus policier.

Quel responsable politique, candidat aux affaires ou en charge du pouvoir, oserait s'y opposer catégoriquement, au risque d'être accusé d'angélisme et de faiblesse ? Ils sont, de fait, peu nombreux et le Parti socialiste français donne l'exemple en adoptant une attitude pragmatique, sinon un profil bas, face aux textes défendus par M. Albin Chalandon, garde des sceaux. *Le choix n'est d'ailleurs pas fortuit qui limite, dans l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, la discussion générale des projets gouvernementaux à celle d'un seul des quatre textes de loi, celui sur la répression du terrorisme, justement.*

Le message est simple : la France ne peut plus longtemps faire bande à part, elle doit s'aligner, en ayant désormais une législation spécifique contre le terrorisme. Un rapport établi, le 2 juin, par le service de la documentation étrangère de l'Assemblée nationale ne dit pas autre chose, en soulignant que *« les pays les plus atteints par le terrorisme se sont tous dotés d'une législation spéciale très complète renforçant tous les aspects de la répression à mener (...). Les mesures adoptées sont similaires dans les différents pays concernés ».*

Garde à vue prolongée (RFA, Grande-Bretagne, Italie, Espagne), sanctions au maximum de la peine prévue (Espagne), peine incompressible (Grande-Bretagne), jugement centralisé (Espagne), juge unique remplaçant les jurys ordinaires (Grande-Bretagne), remises de peine pour les repentis (RFA, Italie, Espagne), rémunération officielle des indicateurs (RFA, Grande-Bretagne)... dans tous les pays européens qui y ont été confrontés, le terrorisme a droit à un traitement judiciaire particulier. Les Etats-Unis s'y mettent à leur tour, un groupe de travail réuni autour du vice-président George Bush ayant remis, en mars, un rapport sur le sujet suggérant plusieurs modifications législatives. M. Bush propose ainsi de punir de la peine de mort quiconque tue un otage, quelles que soient les circonstances du meurtre, ou d'augmenter les primes (de 500 000 à 1 million de dollars) déjà prévues pour les indicateurs fournissant des renseignements sur les activités terroristes.

La nouvelle majorité invite donc la France à rattraper rapidement son retard. Mais avec un zèle appliqué et le souci d'être exhaustif. Critère subjectif pour définir les infractions concernées et régime procédural particulier, centralisation des poursuites et incitation au repentir, garde à vue prolongée et jurys professionnels : il n'est aucune des dispositions inventées par nos voisins, mais rarement regroupées dans un seul et même pays, qui ne soit aujourd'hui proposée aux parlementaires français. A l'exception toutefois de la législation des rémunérations

GRANDE-BRETAGNE : les « super-mouchards »... de l'Ulster

De notre correspondant

Londres. – Le secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, M. Tom King, a discrètement fait savoir, le 11 mai dernier, qu'un membre du groupe paramilitaire « loyaliste » (protestant) allait être libéré, deux ans seulement après avoir été condamné à quatorze ans d'emprisonnement pour tentative de meurtre et divers actes de terrorisme.

Catalogué par l'accusation comme *« terroriste repenti »*, William Allen, vingt-quatre ans, avait admis, lors de sa dernière comparution, qu'après avoir fourni des informations à la police il espérait une substantielle réduction de sa peine et une aide financière pour s'installer *« à l'étranger »*, afin d'échapper à la vengeance de ses anciens camarades du mouvement clandestin Ulster Volunteer Force (UVF) (1). Allen avait dénoncé quarante-sept personnes. Vingt-cinq d'entre elles avaient été traduites en justice mais toutes, sauf cinq, avaient dû, en juillet 1985, être relâchées durant l'audience, le tribunal ayant estimé les preuves *« insuffisantes et très peu crédibles »*.

Voilà un exemple, parmi tant d'autres, depuis l'entrée en vigueur en 1973 de la loi d'Irlande du Nord (dispositions d'urgence) qui, pour lutter contre le terrorisme, a établi tout un arsenal de mesures d'exception au système judiciaire britannique et a permis notamment le recours aux super-mouchards. Mais, après de nombreux succès initiaux, la formule s'est révélée de moins en moins fiable au cours des deux dernières années.

La police vient de connaître une série d'échecs retentissants. Ou bien la justice a rejeté des inculpations fondées uniquement sur la délation « encouragée » – comme dans le cas d'Allen, – ou bien les super-mouchards se sont rétractés à l'audience – ainsi qu'on l'a encore vu au début de cette année, lors du procès d'une cellule de l'IRA à Belfast, où tous les prévenus, après des mois de prison à titre préventif, ont quitté libres la cour, sous les applaudissements d'un public de sympathisants. On soupçonne fort les organisations terroristes d'avoir trouvé la parade au système des super-mouchards, en parvenant à retourner ces derniers avec des moyens d'incitation assez comparables à ceux de la police.

Un système discrédité

La loi d'exception d'Irlande du Nord, révisée tous les six mois et renouvelée tous les cinq ans, complétée sur l'ensemble du territoire du Royaume-Uni par la loi sur la prévention du terrorisme, donne de larges pouvoirs à la police (détention provisoire de quarante-huit heures, qui peut être prolongée pendant cinq jours sur autorisation du secrétaire d'Etat chargé de la province), même si l'internement administratif (2) a été aboli. D'autre part, cette loi a instauré pour les affaires de terrorisme les plus graves des cours sans jury, l'expérience ayant montré que les jurés étaient très fréquemment soumis aux pressions ou aux menaces des amis des inculpés.

Des excès en ont entraîné d'autres, et plusieurs magistrats siégeant seuls se sont distingués par leur sévérité et leur manque de discernement. Ainsi, en 1983, le juge Kelly a-t-il été vivement critiqué pour avoir condamné trente-huit membres de l'IRA provisoire à quatre mille ans d'emprisonnement au total (3). Le juge s'était prononcé sur la foi des déclarations d'un super-mouchard.

Pour éviter les surenchères, la police ne veut pas révéler le barème de ses « encouragements ». Dans tous les cas, cependant, on fournit aux mouchards les moyens de s'installer hors d'Irlande du Nord et le plus souvent hors des territoires de l'Eire ou du Royaume-Uni.

A plusieurs reprises, à l'instar d'autres institutions internationales, Amnesty International a dénoncé les méthodes d'interrogatoire de la police (privation de sommeil, par exemple) et le poids accordé à des confessions avec délation obtenues dans des conditions douteuses. Le fonctionnement des cours sans jury et le système des super-mouchards ont fait l'objet de fréquents débats en Grande-Bretagne et ont été remis en cause par des organismes britanniques officiels tels que la commission consultative sur les droits de l'homme en 1985. Récemment, les autorités de la République d'Irlande sont intervenues pour demander au gouvernement britannique la révision d'un système judiciaire discrédité aux yeux d'une grande partie de la population d'Irlande du Nord.

Dans le cadre de l'accord anglo-irlandais, conclu en novembre, un réexamen des méthodes de la police et de la justice est envisagé. En janvier, le ministre des affaires étrangères irlandais, M. Peter Barry, a insisté pour que la discussion s'engage au plus tôt sur ce sujet et, à cette occasion, il a plus particulièrement mis en question la validité d'un procès qui venait d'avoir lieu et au cours duquel la condamnation de vingt-sept personnes avait été prononcée avec pour unique élément de preuve la dénonciation d'un membre repenti de l'INLA (4).

FRANCIS CORNU.

(1) Organisation interdite depuis 1973 au même titre que celle des Ulster Freedom Fighters et des Commandos de la Main Rouge, du côté protestant unioniste.

(2) Incarcération quasi illimitée, sans intervention de la justice.

(3) Dans le droit britannique, chaque accusé peut être condamné pour chaque chef d'inculpation à des peines distinctes mais elles ne sont pas cumulables. La plus sévère détermine la durée de la détention.

(4) Irish National Liberation Army, née d'une scission de l'IRA.

ESPAGNE : un tribunal unique à Madrid

De notre correspondant

Madrid. – Est-il souhaitable que les membres de l'ETA soient jugés au Pays basque même ? Cette question a fait à Madrid l'objet d'un interminable débat. Un débat récemment relancé par la publication du rapport d'un groupe international d'« experts anti-terroristes », qui conseillait de confier systématiquement une telle tâche à des « juges basques » (*le Monde* du 8 avril).

Les délits terroristes sont actuellement du ressort d'un tribunal unique qui siège à Madrid : l'*Audiencia nacional*. Créée en 1977 et composée de deux chambres (pénale et contentieux administratif), cette instance est en principe compétente pour tous les délits commis par plusieurs personnes et dans une juridiction dépassant le cadre de la province : terrorisme, mais aussi trafic de drogue, réseaux de prostitution, etc.

Ce tribunal a parfois été qualifié de juridiction d'exception – qui soustrait l'accusé à son juge naturel, – voire d'héritier du tristement célèbre Tribunal de l'ordre public de l'époque franquiste. En fait, l'*Audiencia nacional* a pour seule particularité sa localisation géographique dans la capitale, et n'a pas recours à des procédures d'exception. Ses décisions sont, en outre, susceptibles de recours devant le Tribunal suprême.

Si l'existence d'une telle instance n'est sans doute pas contestable sous l'angle juridique, elle peut l'être, en revanche, d'un point de vue politique. L'inclusion des délits terroristes dans ses compétences vise en fait à mieux protéger le juge contre les pressions et les menaces qui risqueraient de s'exercer sur lui s'il siégeait à Bilbao ou à Saint-Sébastien. Mais le fait de voir les membres de l'ETA jugés à Madrid, et non au Pays basque même, rend plus difficile l'acceptation des sentences dans cette région au nationalisme particulièrement sourcilleux, et où l'on a tendance à considérer que le problème de la violence ne peut se résoudre qu'« entre Basques ».

Une autre idée, cependant, est devenue essentielle dans la stratégie antiterroriste du gouvernement socialiste de Madrid : offrir aux auteurs de violences la possibilité de se réinsérer dans la société.

La « réinsertion sociale », – l'expression est désormais consacrée en Espagne – fut conçue en 1981 par deux hommes : M. Juan José Roson, ministre de l'intérieur du gouvernement centriste, et M. Juan Maria Bandres, député du parti nationaliste de gauche Euskadiko Eskerra. Cette formation entretenait d'étroits rapports avec l'ETA politico-militaire alors en plein débat interne quant à l'opportunité de renoncer enfin, six ans après la mort de Franco, à la lutte armée. M. Bandres réussit à convaincre le ministre que, en proposant une issue honorable aux membres de l'ETA, on ne pouvait que favoriser ceux qui en son sein préconisaient l'« adieu aux armes ». La réinsertion sociale était née.

Reprendre une vie normale

Elle consiste à permettre aux membres d'une organisation terroriste ou pratiquant la lutte armée de reprendre une vie normale à condition de renoncer expressément à l'usage de la violence. Elle s'applique à ceux qui se trouvent en exil comme à ceux qui vivent dans la clandestinité en Espagne même. Avec toutefois une restriction : elle ne concerne pas les personnes accusées de délit de sang. Le gouvernement considère en effet politiquement inconcevable, dans la première phase en tout cas, d'étendre les bénéfices de la réinsertion aux auteurs d'assassinats.

Depuis 1982, plus de cent personnes (dont 80 % de l'ETA militaire) ont regagné l'Espagne pour bénéficier de ces mesures. Le cas le plus simple est celui des membres de l'ETA qui n'ont pas encore fait l'objet de poursuites judiciaires et dont la réinsertion peut donc être immédiate. Ceux qui ont des comptes à rendre à la justice doivent, en revanche, à leur retour en Espagne, se présenter devant les tribunaux. Le ministère de la justice peut, dans ce cas, donner instruction au procureur de retirer l'accusation ou de requérir contre l'accusé la peine minimum prévue par la loi. En outre, le terroriste déjà condamné peut faire l'objet d'une mesure de grâce (l'*indulto*), décidé en conseil des ministres et le remettant en liberté. A ce jour, quarante-huit *indultos* ont déjà été décrétés par le gouvernement.

Le « réinséré » espagnol n'est toutefois pas un repenti « à l'italienne ». Il ne lui est pas demandé de collaborer avec la justice en fournissant des informations pour « mériter » le pardon. Cette distinction est capitale et tient compte de la spécificité de la situation basque : il est illusoire de croire que les membres de l'ETA puissent accepter l'offre de réinsertion du gouvernement si elle conduit à les faire apparaître comme des mouchards au Pays basque.

Comme il était à prévoir, la direction de l'ETA militaire a vivement critiqué la réinsertion sociale et semble même avoir menacé ceux de ses militants qui l'ont acceptée. Celle-ci, il est vrai, n'est pas la panacée. Si elle s'est révélée efficace avec la branche politico-militaire de l'ETA, c'est parce que la plupart de ses militants avaient, au préalable, décidé collectivement de renoncer à la violence. Tel n'est pas le cas avec l'ETA militaire, ce qui explique qu'une quinzaine de ses membres seulement en aient jusqu'ici fait usage.

THIERRY MALINIAK.



SUISSE : la course d'obstacles au droit d'asile

De notre correspondant

Berne. – A chaque décennie sa tête de Turc, serait-on tenté de dire. Dans les années 70, les milieux nationalistes et xénophobes helvétiques s'étaient dépensés sans compter pour limiter le nombre des travailleurs immigrés. Aujourd'hui, ils ont trouvé un autre cheval de bataille, avec les demandeurs d'asile venus en grande partie de pays du tiers-monde.

A en juger par les passions qu'elle suscite, la question de l'asile est en passe de devenir l'un des principaux problèmes politiques de la Confédération. L'extrême droite peint le diable sur la muraille, en clamant à tous les vents que la Suisse pourrait être submergée par les réfugiés. Après les poussées des mouvements nationalistes aux dernières élections dans les cantons de Genève, de Vaud et de Zurich notamment, les partis gouvernementaux du centre et de droite ont été tentés d'emboîter le pas.

Mariage interdit

Toujours sensible aux mouvements d'humeur de l'opinion, le gouvernement de Berne a considérablement durci sa politique d'asile, comme le reflète une révision de la loi approuvée à la mi-juin par le Parlement fédéral. S'ils n'ont pas baissé les bras, les partisans d'une Suisse plus ouverte et fidèle à sa vocation humanitaire sont du coup acculés à la défensive.

Les entraves à l'octroi du droit d'asile se sont multipliées à mesure que s'accroissaient les demandes. A l'instar d'autres pays européens, la Suisse s'est trouvée en même temps confrontée à un nouveau courant migratoire. Alors que, auparavant, les réfugiés politiques provenaient essentiellement de l'Est européen, les requérants d'asile des années 80 sont en majorité originaires du tiers-monde. Avec soixante-sept réfugiés pour dix mille habitants en 1983, la Suisse se place au premier rang des pays d'accueil en Europe. Un sérieux tour de vis avait déjà été donné cette année-là, à l'occasion d'une révision partielle de la loi sur l'asile.

Depuis lors, la procédure en vue d'obtenir le statut de réfugié a eu tendance à devenir une course d'obstacles de plus en plus difficiles à franchir. En 1984, elle avait entraîné un premier effet dissuasif, le nombre des demandes d'asile régressant de 7 886 à 7 435 par rapport à l'année précédente. Les partis de droite ayant imposé le blocage des effectifs du personnel de la Confédération par souci d'économies, les fonctionnaires chargés d'examiner les dossiers ont été rapidement débordés. Actuellement, 23 000 demandes d'asile sont en souffrance. A Genève seulement, les cas de 2 100 personnes, arrivées entre 1979 et 1984, attendent toujours d'être tranchés.

Alors que 75 % des demandes d'asile étaient encore acceptées en 1982, 14 % seulement l'ont été en 1985. Avec 26 % de décisions positives l'an dernier, les réfugiés d'Europe orientale restent dans l'ensemble mieux lotis que ceux du tiers-monde, dont 11 % des requêtes ont été approuvées. Avec 3 % à peine de cas jugés favorablement, les Africains, de même que les Tamouls, rencontrent les plus grandes difficultés à obtenir l'asile en Suisse. En chiffres absolus, les réfugiés du tiers-monde, qui représentaient 93 % des demandes d'asile déposées en 1985, ont tout de même été plus nombreux (618) à se voir reconnaître le droit de vivre dans la Confédération que les Européens de l'Est (318).

La gauche et les organisations humanitaires avaient réclamé le classement des anciens dossiers, ce qui aurait permis aux intéressés de rester en Suisse et de mieux traiter les nouveaux cas. Mais les autorités, soutenues par les partis bourgeois, ont fait la sourde oreille. D'autres restrictions ont été imposées aux requérants d'asile. Dans le canton de Vaud par exemple, le mariage leur a été interdit, que ce soit entre eux ou avec toute autre personne.

La politique restrictive déjà menée ces dernières années vient maintenant d'être sanctionnée par une nouvelle révision de la loi sur le droit d'asile. Actuellement, près de 90 % des demandes sont rejetées. En vertu des récentes dispositions adoptées par le Parlement, il deviendra encore plus difficile aux requérants d'entrer en Suisse et d'obtenir l'asile. L'un des points les plus controversés du débat est l'obligation qui leur est désormais faite de présenter leur requête à quelques postes-frontières déterminés dès leur arrivée en Suisse. Selon ses promoteurs, cette innovation devrait permettre de mieux lutter contre les passeurs, dans la mesure où 90 % des requérants entreraient illégalement sur le sol helvétique.

A proximité des six postes-frontières autorisés, il est question de créer des locaux de réception, où les demandeurs d'asile seraient logés quelques jours avant d'être acheminés vers des centres d'accueil à l'intérieur du pays. De trois cents à cinq cents requérants pourraient y résider en attendant une décision des autorités. Des camps d'internement seraient mis mis sur pied pour les indésirables qui ne pourraient pas être immédiatement refoulés. De plus, la nouvelle loi donne aux autorités le droit de placer en détention jusqu'à trente jours le requérant sous le coup d'une mesure d'expulsion.

Peau de chagrin

Estimant que la majorité des demandeurs d'asile seraient en fait des demandeurs d'emploi camouflés, les auteurs de la nouvelle loi ont élargi les critères permettant de classer une demande comme *« manifestement infondée »*. Le droit d'être entendu a également été restreint. Alors que des auditions étaient jusqu'ici prévues, l'Office fédéral des étrangers pourra trancher sur la base du dossier établi par les services cantonaux, sans consulter le requérant. Enfin, le Conseil fédéral se voit même accorder la possibilité de fermer la frontière en temps de paix *« lors d'un afflux extraordinaire des demandeurs d'asile »*.

Les adversaires de la nouvelle version de la loi estiment que les amendements apportés réduisent le droit d'asile à une peau de chagrin. *« La barque est loin d'être pleine »*, affirment-ils, en retournant un slogan qui avait fait fortune en Suisse au moment où les juifs fuyant l'Allemagne nazie étaient refoulés pendant la dernière guerre. Ils admettent que la Suisse compte sans doute proportionnellement à ses habitants un peu plus de refugiés que d'autres pays européens, mais que sa prospérité devrait l'inciter à consentir un effort supplémentaire. Actuellement, environ trente-trois mille personnes bénéficient du statut de réfugié, soit 0,5 % de la population. En y ajoutant quelque vingt mille requérants d'asile, cette proportion passerait à 0,9 %, ce qui semble supportable aux yeux des organisations humanitaires.

Pour tenter de faire contrepoids aux tendances nationalistes et xénophobes qui se manifestent dans le pays, un Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire a été créé en avril dernier. Avec des ressortissants d'une cinquantaine d'autres pays, ses membres ont planté une « forêt de la solidarité » près du village des Verrières, à la frontière française, là où, en 1871, quatre-vingt-quatre mille soldats de l'armée de Bourbaki s'étaient réfugiés en Suisse.

De leur côté, le Parti socialiste et divers milieux religieux et humanitaires s'apprêtent à demander l'organisation d'un référendum pour s'opposer à la nouvelle mouture de la loi sur le droit d'asile. Mais la gauche reste encore divisée sur l'opportunité d'une telle démarche. Conscients de la difficulté de l'entreprise, d'aucuns se demandent si, dans les circonstances actuelles, pareil débat ne risque pas de desservir la cause des requérants d'asile en apportant de l'eau au moulin de la propagande des milieux nationalistes.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

EN EUROPE

ITALIE : le « repen

RFA : le bel

هكذا من الاصل

EN EUROPE

d'indicateurs, mais M. Robert Pandraud ne s'est pas privé de faire l'éloge de cette pratique, sous une version discrète, au bon vouloir de la police, grâce aux fonds secrets de la République.

La France rentre donc dans le rang et la logique voudrait que cette évolution se traduise par la ratification de la Convention européenne sur la répression du terrorisme, élaborée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg en 1977. Seize pays l'ont ratifiée, deux ne l'ont pas signée (Irlande, Malte), trois se refusent toujours à passer de la signature à la ratification : l'Italie, la Grèce et ... la France. Pourtant, un changement d'attitude ne paraît pas – ou plus – à l'ordre du jour : M. Chirac avait d'abord annoncé cette ratification, puis cet engagement a disparu, pour les mêmes arguments qu'hier, notamment l'atteinte à la souveraineté. Provisoirement ?

Cependant, le terrorisme a bon dos. Brandi tel un épouvantail, il permet d'introduire, en contrebande, une marchandise sans grand rapport avec le but prétendument recherché. Car, en affirmant leur volonté de lutter contre les seuls terroristes, les Etats introduisent des dispositions qui visent tous les citoyens. La généralisation des contrôles d'identité avec l'instauration d'une carte d'identité informatisée, dont la RFA offre l'exemple le plus accompli, illustre ce changement d'échelle. Au nom d'une violence réelle mais exceptionnelle les attentats terroristes en France n'ont représenté, ces deux dernières années, que 0,02 % de l'ensemble des crimes et délits – c'est aux peurs de la population que l'on parle, peurs anciennes mais nourries aujourd'hui par l'urbanisation et visant aussi bien la petite délinquance, la dégradation de la vie collective, le choc des communautés et l'immigration...

La démarche française actuelle relève quelque peu de cette confusion des genres. Lieu de consensus obligé, la lutte contre le terrorisme sert de préambule à une modification des pratiques policières et judiciaires ordinaires, qu'il s'agisse de l'extension des flagrants délits, de l'application des peines, de l'allongement des peines de sûreté ou de l'obligation de se soumettre aux contrôles d'identité. Sur ce dernier point, l'association de ces contrôles généralisés et d'un système de gestion informatisée d'une nouvelle carte infalsifiable tend à rendre *de facto* obligatoire le port de papiers d'identité. Le même air du temps incite les gouvernants à restreindre le droit d'asile, tentation qui, plutôt que de contribuer à l'efficacité de la lutte antiterroriste, vise d'abord les étrangers en tant que tels. La Suisse donne ici l'exemple – draconien – et si la France ne s'y est pas encore mise, c'est sous la pression récente du Conseil d'Etat qui a obtenu le retrait des dispositions restreignant le droit d'asile du projet de loi sur les immigrés.

Le paradoxe est que cet alignement français intervient alors que certains de nos voisins européens jettent un regard critique sur leurs propres innovations. Il en va ainsi du « fichage » par l'informatisation des cartes d'identité en RFA, des aveux parfois sujets à caution des repentis en Italie, ou de certains excès policiers dans la lutte contre les nationalistes irlandais en Grande-Bretagne. En Grande-Bretagne où, cependant, les deux lois, de 1978 et de 1985, sur le terrorisme sont soumises à un examen périodique afin que soit maintenu *« l'équilibre entre la sécurité du public et les droits de l'individu »*. Exemple à suivre ?

BERTRAND LE GENDRE et EDWY PLENEL.

ITALIE : le « repenti » n'a pas d'existence juridique

De notre correspondant

Rome. – Le « repenti » ! Rarement personnage aura autant occupé la scène... et même l'écran, en Italie : un film portant ce titre, sorti l'automne dernier, mettait en scène un double transparent du fameux Tommaso Buscetta – ce mafieux dont les remords ont aidé les juges de Palerme à nourrir leur instruction du fameux « maxi-procès » en cours à l'encontre de l'Honorable Société. Or le repenti est un non-être, juridiquement parlant.

Contrairement, en effet, à une opinion répandue tant dans la péninsule qu'à l'étranger, il n'existe pas aujourd'hui un texte codifiant ce que les Italiens eux-même qualifient d'un terme intraduisible : le *pentitismo* (littéralement : repentisme). Une loi a existé dans le passé ; des projets sont effectivement en gestation. Mais, pour le présent, c'est à peu près le vide, ce qui n'empêche d'ailleurs pas le thème d'être au centre de maints colloques et articles.

Le Parlement italien avait adopté, le 22 mai 1982, une loi intitulée *« Mesures pour la défense du système constitutionnel »*. Il s'agissait d'un ensemble de treize articles réglementant les réductions de peine en faveur de terroristes ayant décidé d'abandonner la lutte armée et de collaborer avec la justice en vue de neutraliser leurs anciens compagnons de lutte. Le texte distinguait quatre cas de figure :

– les « dissociés », coupables seulement de délits mineurs, se voyaient assurer l'impunité ;

– les « dissociés » qui, sans donner de noms, aidaient, par leur confession, à prévenir l'accomplissement de nouveaux actes terroristes et obtenaient la réduction à quinze ou vingt et un ans de prison de leur peine à perpétuité ;

– les « dissociés », dont la confession aidait la justice *« à récolter des preuves décisives pour la capture de terroristes »* ou à reconstituer des faits et découvrir leurs auteurs ; ils ne pouvaient plus se voir infliger de peines supérieures à douze ans pour leur délit principal ;

– enfin, les super-repentis, dont les révélations amenaient à la chute de réseaux entiers (en clair : les chefs) ne pouvaient plus être condamnés à plus de huit ans, et obtenaient virtuellement la liberté provisoire, voire des suppressions conditionnelles de peine.

Le législateur avait enfin prévu des mesures exceptionnelles de protection pour les repentis et leur famille.

Deux précisions capitales doivent être aussi données : cette loi n'était valable que pour les quatre mois suivant son entrée en vigueur (cela explique que le « repentisme » soit aujourd'hui un thème de débat et non une catégorie juridique) ; elle est entrée en vigueur près de deux ans après les premières confessions de grands repentis, au général Dalla Chiesa et à quelques magistrats. C'est dire qu'elle n'a pas provoqué la débâcle des Brigades rouges ; elle l'a tout au plus accélérée. Ainsi la libération par la police du général américain Dozier, effectivement rendue possible par la confession d'un repenti des Brigades rouges, est survenue en janvier 1982 : quatre mois avant le vote de la loi.

Le législateur italien a moins entendu inciter à la délation que codifier les « récompenses » à accorder à qui avait parlé. *« Il était devenu urgent de discipliner un domaine dans lequel chaque policier, chaque juge, laissé face à sa conscience, pouvait passer n'importe quel compromis avec celui qu'il interrogeait,* nous explique M. Fernandino Imposimato, l'un des magistrats qui fut le plus actif dans la lutte contre le terrorisme. *La loi nous permettait alors de dire à notre interlocuteur : tout ce que je vous promets sera tenu, car c'est dans les textes. »*

La période « chaude » du terrorisme désormais passée, les pouvoirs publics envisagent une autre démarche : la prise en compte, dans une optique d'apaisement social, de l'attitude de terroristes qui, sans avoir collaboré avec la justice, ont clairement manifesté, en prison, qu'ils renonçaient à leur ancienne conduite. Ceux-ci sont appelés les « dissociés », par opposition aux « irréductibles », qui continuent, de leur geôle, à proclamer leur foi dans la lutte armée. Un projet de loi est actuellement en cours d'examen devant la Chambre des députés. Il prévoit, lui aussi, des réductions de peine modulées.

Des projets discutés

Certains en Italie enfin, notamment les magistrats, considèrent qu'il faut franchir un autre pas : ils souhaiteraient voir introduire dans le droit positif des textes permettant d'appliquer des remises de peine à des repentis de la *mafia* et autre *camorra* : c'est-à-dire à de grands criminels dénonciateurs d'autres grands criminels. L'hypothèse avait été agitée, notamment à partir de 1984, après que l'opération Buscetta se fut révélée positive du point de vue antimafia. Plusieurs projets de loi en ce sens ont été présentés au Parlement. Il a été par exemple question d'introduire dans un texte renforçant les peines à l'encontre des trafiquants de drogue un ultime paragraphe consacré, précisément, aux repentis.

Cette éventualité, cependant, a rencontré beaucoup d'hostilité auprès de juristes, d'hommes politiques et dans la presse. L'argumentation est, en général, la suivante ; l'état d'urgence des « années de plomb » pouvait à la rigueur justifier que la société accepte de collaborer avec des hommes et des femmes certes criminels mais que leurs motivations initiales et leur profil antérieur rendaient cependant, jusqu'à un certain point, crédibles à l'heure de leur repentir. Quelle crédibilité accorder en revanche à des délateurs qui, jusque-là, ont été des voleurs, des trafiquants, des assassins, motivés par le seul appât du gain ou, souvent, par un désir de vengeance ?

Le pronostic, ici, est que l'institution officielle du « pentitismo » dans le domaine de la grande criminalité est peu probable. Seul existe donc, aujourd'hui, un texte permettant des remises de peine aux complices repentis d'auteurs de séquestrations. Cela n'a pas empêché la multiplication, ces deux dernières années, de « dissociations » spontanées de mafieux. Ceux-ci, en principe, ne devraient pas pouvoir tirer bénéfice de leur attitude. *« Le plus souvent, ils n'attendent des autorités qu'une protection contre un milieu par lequel ils se sentent désormais menacés »*, assure M. Imposimato.

Il existe, cependant, deux articles du vieux code pénal (56 et 62), qui accordent des circonstances atténuantes à ceux qui, s'apprêtant à commettre un méfait ou l'ayant déjà commis, s'en *« dissocient activement »*, c'est-à-dire agissent soit pour empêcher leur(s) complice(s) d'aller jusqu'au bout, soit pour en diminuer l'effet. Cette législation, il est vrai, n'est nullement propre à l'Italie. Il n'empêche : dans tout verdict collectif, désormais, la presse soupèse avec une particulière attention le destin des accusateurs « dissociés », pour y flairer l'indulgence particulière !

JEAN-PIERRE CLERC.

Systèmes en place dans ces pays

	Italie	RFA	Espagne	Gde-Bret.	Suisse
Papiers d'identité obligatoires	non	oui	oui	non	non
Informatisation des papiers d'identité	non	oui	en projet	non	non
Système centralisé de lutte antiterroriste	non	oui	non	non	non
Rémunération de la délation	non (en principe)	oui	non	oui	non

RFA : le bel avenir de l'électronique

De notre correspondant

Bonn. – *Exit* la bonne vieille carte d'identité ouest-allemande, ce morne petit livret gris passe-muraille qui encombrait la poche. A partir du 1er avril prochain, chaque citoyen de RFA se verra – modernité oblige ! – muni pour seul viatique d'une belle carte de plastique de 10,5 × 7,4 centimètres, semblable à n'importe quelle carte de crédit, jurée infalsifiable, résistante aux chocs et aux rayures, passable en machine à laver... Bref, une petite merveille de la technique, dont personne n'aurait rien à en redire, hormis quelques nostalgiques, si l'on n'avait pas trouvé moyen d'y glisser une petite puce contenant les coordonnées du porteur et qui permettra de contrôler instantanément si celui-ci a quelque chose à se reprocher. Il suffira pour cela d'introduire la carte dans un appareil de lecture, dont les services de police et de douane seront peu à peu équipés, et qui sera lui-même relié à un ordinateur central.

La carte d'identité électronique est née, et avec elle le rêve d'une protection optimale du citoyen, mais, en même temps, la crainte d'une société encartée, où plus personne n'échapperait à une surveillance de tout instant. Déjà soumis à l'obligation d'enregistrer leur domicile, de remplir une fiche dans les hôtels, certains Allemands de l'Ouest, placés sous la bonne garde d'une police largement informatisée depuis la vague de terrorisme des années 70, trouvent que cela commence à bien faire, même si, comme l'affirme le gouvernement, ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à redouter. Impossible cependant d'échapper au nouveau système : tout citoyen de plus de seize ans est obligé en RFA d'avoir une carte d'identité, et, s'il ne l'a pas sur lui au moment d'un contrôle – ce à quoi il n'est pas en soi tenu, – il encourt le risque d'être tout simplement conduit au poste pour vérification.

Le seul document accepté en remplacement est le passeport. Mais la loi instituant la carte d'identité électronique a prévu que la version ouest-allemande du nouveau passeport européen, qui sera délivré à partir du 1er janvier 1988, comportera également une page lisible par les appareils de lecture. Au plus tard d'ici dix ans, délai normal de validité des papiers d'identité, tout le monde sera doté des nouveaux documents.

La tentation des recoupements

La nouveauté de ce système est qu'il va permettre aux forces de l'ordre de multiplier pratiquement à l'infini le nombre des contrôles, et donc des informations traitées. Au lieu d'avoir à appeler lui-même l'ordinateur central en tapant les coordonnées de l'individu contrôlé sur un terminal, ce qui prend malgré tout quelques minutes, le fonctionnaire de police ou de douane n'aura plus qu'à passer la carte ou le passeport dans son appareil de lecture pour savoir, en trois secondes, s'il est en présence d'un individu recherché, à surveiller, ou tout simplement suspect.

Une seconde loi adoptée en même temps que celle instituant carte d'identité et passeport électroniques a notamment prévu qu'en cas d'opération « coup de poing », déclenchée pour un crime grave, la police pourra stocker pendant une période de neuf mois toutes les informations recueillies, y compris les identités de toutes les personnes contrôlées. En dernière minute, en raison des protestations de l'opposition et d'une partie des libéraux, le catalogue desdits crimes graves a été réduit, de même que la durée pendant laquelle ces informations pourront être stockées, et on a interdit à la police de les communiquer aux services de renseignement.

La grande tentation pour les services de police, soutenue par les partis conservateurs, est évidemment de pouvoir instantanément comparer les informations obtenues par leurs appareils de lecture avec celles détenues dans les ordinateurs des autres services. On pourrait ainsi à tout moment faire des recoupements, même si les informations collectées n'ont rien à voir avec l'objet de la recherche. Rien de plus facile en soi : tous les services de police ou de renseignement disposent en Allemagne fédérale de leur propre fichier sur ordinateur.

Le plus important est celui de la sécurité routière, qui comporte près de 30 millions de fiches sur les conducteurs, les propriétaires de voiture, les personnes ayant commis des infractions, etc. La police criminelle fédérale, la fameuse BKA, a le sien à Wiesbaden, le système PIOS, lui-même relié aux systèmes d'information de la police des Länder (INPOL). L'office de protection de la Constitution, l'équivalent des renseignements généraux français, chargé notamment de la surveillance des partis politiques et des mouvements extrémistes, dispose du système NADIS. Etc. Rien n'empêche théoriquement une voiture de patrouille sur l'autoroute d'appeler le fichier de la sécurité routière pour savoir à qui appartient tel véhicule, de vérifier ensuite sur le système INPOL que celui-ci est en règle et, à tout hasard, d'entrer l'information dans son ordinateur au cas où d'autres services seraient intéressés.

Si elle n'interdit pas totalement les échanges d'informations entre services, la législation actuellement en vigueur sur l'utilisation des banques de données en matière de sécurité a prévu un certain nombre de garde-fous, notamment la nécessité pour obtenir un renseignement de justifier sa demande. A la suite d'un jugement de la Cour constitutionnelle de 1983, qui a obligé les législateurs à préciser davantage la loi, le gouvernement a déposé cinq projets de loi, dont deux, sous prétexte de clarification, permettraient de faciliter ces échanges, notamment entre services de police et services de renseignement. En raison de l'opposition du Parti libéral, leur adoption a été repoussée jusqu'aux prochaines élections de janvier 1987. Le Parti social-démocrate leur reproche notamment d'institutionnaliser de fait un type de coopération qui aboutirait à recréer une sorte de Gestapo.

S'il n'est pas opposé au principe de la carte d'identité électronique, le SPD exige en contrepartie des garanties concernant son utilisation, qu'il n'estime pas à l'heure actuelle remplies. Il se réserve le droit, au cas où le gouvernement parviendrait à imposer sa conception actuelle, de déposer un recours devant le Conseil constitutionnel. En attendant, les Länder sociaux-démocrates ont décidé de refuser d'équiper leurs propres forces de police d'appareils de lecture. Ce qui veut dire que, concrètement, la loi actuelle ne s'appliquera que dans les Länder chrétiens-démocrates et aux frontières.

HENRI DE BRESSON.

POLITIQUE

L'ANCIEN MAIRE COMMUNISTE DE SARCELLES EST INCULPÉ DE FRAUDE ÉLECTORALE

M. Henry Canacos, ancien maire (PC) de Sarcelles (Val-d'Oise) et M. Denis Guez, qui remplissait à la mairie, en 1983, la fonction de chef du département population et santé, ont été inculpés, le mardi 24 juin, par le juge d'instruction Charpier, du tribunal de grande instance de Pontoise, de fraude électorale avec aggravation lors des élections municipales de mars 1983. Ils risquent une peine de prison avec sursis et la privation de leurs droits civiques.

Au mois de juin dernier, une employée de mairie, Mme Colette Le Foll, avait été inculpée. Elle aurait rectifié de sa main le procès-verbal du bureau centralisateur numéro 14 et les feuilles de dépouillement des bureaux 1 et 3. C'est après constatation de ces rectifications que Me Marcel Porcher, avocat de M. Raymond Lamontagne, actuel maire (RPR) de Sarcelles, avait déposé plainte, le 2 mai 1983, pour fraude électorale et complicité de fraude électorale.

A l'époque, M. Canacos avait reconnu avoir fait rectifier le bordereau du procès-verbal du bureau 14, en raison, disait-il, d'une erreur de comptabilité. Le juge d'instruction semble ne pas avoir retenu cet argument puisqu'il a prononcé l'inculpation de l'ancien maire pour fraude avec aggravation, le tenant donc pour principal responsable.

Au soir du 13 mai 1983, la liste de M. Lamontagne l'emportait avec 104 voix d'avance, mais, après rectification, celle de M. Canacos le devançait de 36 voix. De nouvelles élections, au mois d'octobre 1983, avaient finalement donné la victoire à M. Lamontagne.

JACQUELINE MEILLON.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 25 juin, à l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● LOGEMENTS SOCIAUX.

Le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports a présenté au conseil des ministres un projet de loi tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux.

Ce projet de loi constitue l'un des volets d'un large plan qui vise trois objectifs :

– recréer la mobilité et la fluidité du marché du logement ;

– relancer l'investissement locatif privé ;

– faciliter l'accession à la propriété.

Ce plan aura pour effet d'accroître le rythme de la construction et de contribuer à la lutte pour l'emploi.

1) Mesures fiscales en faveur de l'investissement dans le logement.

– La déduction forfaitaire sur les revenus locatifs des logements neufs passera de 15 % à 35 %.

– Les acquéreurs de logements neufs qui s'engageront à les donner en location pendant quatre ans pourront déduire de leur impôt 10 % du montant de leur investissement plafonné à 400 000 francs. Cette déduction pourra jouer chaque année pour un nouvel investissement jusqu'au 31 décembre 1989.

– Les ménages accédant à la propriété de leur résidence principale bénéficieront d'un doublement du plafond des intérêts ouvrant droit à la réduction d'impôt de 25 %. Le plafond sera porté de 15 000 francs à 30 000 francs et les majorations à 2 000 francs pour un enfant, 2 500 francs pour le second enfant et 3 000 francs pour le troisième et les suivants.

Ces mesures seront intégrées dans le projet de loi de finances pour 1987, mais seront applicables pour les acquisitions de logements neufs et les mises en chantier réalisées à compter du 1er juin 1986.

2) Réforme des relations entre bailleurs et locataires.

La loi du 22 juin 1982 sera abrogée.

Le présent projet de loi a pour objectif de redéfinir les bases d'un équilibre juste et durable entre les bailleurs et les locataires et de redonner toute sa force à la notion de contrat entre les parties.

1. – La durée initiale du contrat de location sera d'au moins six ans pour les bailleurs personnes morales et d'au moins quatre ans pour les bailleurs personnes physiques. Le montant du loyer sera fixé librement. Pendant la durée du contrat, le bailleur ne pourra ni la résilier, ni modifier le loyer, sous réserve d'une indexation annuelle. A l'expiration du contrat, le bailleur sera libre de le renouveler ou non sans avoir à motiver sa décision. Le délai de préavis sera porté à six mois.

Un contrat de plus courte durée pourra être conclu lorsque le bailleur personne physique saura, dès la mise en location du logement, qu'il devra le reprendre à une date fixée à l'avance pour des raisons professionnelles ou familiales.

La loi s'appliquera dès sa publication aux logements vacants ou neufs. Les baux en cours se termineront normalement.

Une disposition transitoire s'appliquera au renouvellement des baux en cours. A leur échéance, le bailleur ne pourra donner congé que pour un motif légitime et sérieux ou pour reprendre le logement en vue de l'occuper ou de le vendre. Le montant du loyer sera fixé par référence aux loyers des logements comparables du voisinage. La hausse éventuelle sera étalée sur quatre ans. En cas de désaccord, le locataire pourra saisir gratuitement une commission de conciliation, composée à parité de représentants des bailleurs et des locataires, qui siègera dans chaque préfecture.

Dans les agglomérations de plus d'un million d'habitants, cette disposition transitoire s'appliquera aux deux renouvellements qui suivront la publication de la loi.

2. – L'extinction progressive de la loi du 1er septembre 1948, qui régit encore 700 000 logements environ, sera accélérée.

Les logements vacants sortiront définitivement du champ d'application de la loi de 1948. Ils devront respecter des normes simples de confort et d'habitabilité pour pouvoir être reloués.

Le droit d'échange sera supprimé ; la transmission des baux sera réduite.

Les locaux confortables de catégorie II B, occupés par des locataires âgés de moins de soixante-cinq ans et disposant d'un revenu supérieur à un seuil fixé par décret, sortiront du champ d'application de la loi de 1948. Il en sera de même trois ans plus tard pour la catégorie II C. Les locataires auront droit à un bail de droit commun. La hausse du loyer sera étalée sur huit ans.

3. – Le régime applicable aux loyers HLM en vigueur avant 1982 sera rétabli à compter du 1er juillet 1987. Les loyers devront respecter les loyers plafonds et les règles d'augmentation prévues par le code de la construction et de l'habitation. Les grilles de loyers seront communiquées aux commissaires de la République. Les organismes d'HLM pourront par ailleurs proposer à leurs locataires des contrats de location de droit commun.

4. – Une commission nationale de concertation sera créée pour contribuer à l'amélioration des rapports entre bailleurs et locataires. Des accords pourront continuer à être conclus entre bailleurs personnes morales et locataires d'un même ensemble locatif.

3) Mesures financières pour relancer la construction :

– 7 500 logements locatifs sociaux supplémentaires seront financés en 1986 à l'aide de prêts du Crédit foncier de France.

– L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat distribuera 100 millions de francs de subventions supplémentaires en 1986 pour la réhabilitation des logements locatifs privés.

– L'Etat majorera de 100 millions de francs en 1986 les crédits affectés à la prime d'amélioration de l'habitat.

4) Mesures destinées à favoriser le développement de l'offre foncière.

Le projet de loi comporte des mesures visant à éliminer certains facteurs de blocage, de ralentissement ou de complication dans la production et la mise sur le marché de terrains constructibles.

– Les collectivités locales verront leur capacité d'initiative renforcée : elles pourront supprimer le plafond légal de densité et seront libres d'instituer ou non un droit de préemption urbain sur les parties de leur territoire qu'elles auront délimitées.

– Certaines procédures d'urbanisme seront simplifiées : procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) quand il existe un plan d'occupation des sols (POS), mise en œuvre plus rapide des nouvelles options d'urbanisme pour les POS en cours de révision.

5) Vente des logements HLM à leurs locataires.

Le projet de loi réforme, en le rendant plus incitatif, le régime de la vente des logements d'HLM institué par la loi du 2 novembre 1983, qui n'a pas permis de répondre aux espoirs de nombreux locataires désireux d'acquérir leur logement.

6) Réforme des structures des organismes d'HLM.

L'exercice de la mission sociale des organismes d'HLM exige une efficacité et une capacité d'adaptation accrues. Le projet de loi comporte diverses mesures allégeant les contraintes administratives qui régissent ces organismes : statuts-types, comptabilité des offices publics d'aménagement et de construction, possibilité de transformation d'un office d'HLM en société anonyme d'HLM ou en société d'économie mixte.

● FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Depuis 1982, les Français établis hors de France, au nombre de un million cinq cent mille environ, élisent au suffrage universel cent trente-sept membres qui, aux côtés de membres désignés par le ministère des affaires étrangères, constituent le Conseil supérieur des Français de l'étranger. Ce conseil est consulté par le ministre sur les problèmes intéressant les Français établis hors de France.

Le projet de loi vise, en réformant le mode de scrutin pour l'élection des membres du Conseil, à établir un lien plus direct entre les Français de l'étranger et leurs représentants élus. Le scrutin majoritaire s'appliquera dans les circonscriptions électorales à l'étranger où moins de cinq sièges sont à pourvoir. Dans les circonscriptions où cinq sièges ou plus sont à pourvoir à la représentation proportionnelle, la règle de la plus forte moyenne se substituera à celle du plus fort reste.

Ces dispositions s'inspirent du mode de scrutin relatif à l'élection des sénateurs dans les départements. Elles entreront en vigueur pour le prochain renouvellement du conseil en mai 1988.

● COLLECTIVITÉS LOCALES.

Le secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Ce texte a pour objet, dans les domaines du transfert de compétences, de la fonction publique territoriale et des modalités du contrôle budgétaire, de reporter des délais, de supprimer certaines dispositions apparues à l'usage inutilement complexes et de compléter la loi sur certains points.

En particulier, il précise les conditions de suppression des syndicats de communes pour les personnels et le transfert de leurs attributions aux instances qui leur succèdent.

Il rétablit, à titre provisoire, pour les départements et les régions, la possibilité d'élaborer des statuts particuliers pour leurs agents.

Il précise les conditions de transmission au représentant de l'Etat des décisions budgétaires des collectivités locales.

Enfin, il vise à permettre une meilleure prise en compte de la situation des communes affectées par une perte de ressources au titre de la taxe professionnelle.

Sans préjuger du bilan qui doit être établi en matière de décentralisation, ce projet de loi marque la volonté du gouvernement de corriger, dès maintenant, certaines imperfections qui se sont révélées à l'occasion de la mise en œuvre des textes.

● AUGMENTATION DU SMIC.

Sur proposition du ministre des affaires sociales et de l'emploi, le conseil des ministres a adopté un décret portant augmentation du salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Conformément à la loi, le SMIC est revalorisé chaque année au 1er juillet afin d'assurer aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles une participation au développement économique de la nation.

La hausse des prix au mois de mai étant estimée à 0,2 %, le SMIC devrait être réévalué de 1,24 % au 1er juillet, son taux horaire passant de 26,59 F à 26,92 F.

● PRODUITS DÉRIVÉS DU PÉTROLE.

Sur proposition du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, le conseil des ministres a adopté un décret relatif aux autorisations spéciales d'importation et de livraison à la consommation intérieure de produits dérivés du pétrole.

En vertu de ce texte, les autorisations d'importation existantes, qui devaient arriver à échéance le 31 décembre 1986, sont prolongées d'une durée de trois mois.

● ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT.

Le conseil des ministres a autorisé le premier ministre à engager devant l'Assemblée nationale, conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, la responsabilité du gouvernement sur le vote :

– du projet de loi relatif à la lutte contre la criminalité et la délinquance;

– du projet de loi relatif aux contrôles et vérifications d'identité;

– du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat;

– du projet de loi relatif à l'application des peines;

– du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France;

– du projet de loi tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux;

– du projet de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger;

– du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

société

JUSTICE

A LA COUR D'APPEL DE PARIS

La chambre d'accusation dira, le mercredi 9 juillet les charges qui seront retenues contre Klaus Barbie

La chambre d'accusation de la cour de Paris, désignée le 20 décembre 1985, par la chambre criminelle de la Cour de cassation, pour procéder à un supplément d'information dans l'affaire Barbie, après que cette dernière juridiction a donné du crime contre l'humanité une définition plus large que celle retenue par la chambre d'accusation de Lyon, rendra le 9 juillet l'arrêt par lequel elle doit renvoyer devant les assises du Rhône l'ancien chef de la section 4 de l'Eizatzkommando de Lyon de 1942 à 1944.

Cet arrêt aura à mentionner les faits qualifiés crimes contre l'humanité qui peuvent être retenus contre Barbie en fonction de la définition donnée par la chambre criminelle : *« Les actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à des collectivités raciales ou religieuses, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition. »*

C'est dans ces conditions que la chambre d'accusation de Paris avait à examiner de nouveau, le mercredi 25 juin, le dossier Barbie. Son président, M. Jean Pascal, a déjà notifié à l'ancien chef de la Gestapo de Lyon des inculpations de crimes contre l'humanité pour des actes que le juge d'instruction de Lyon, puis la chambre d'accusation de cette ville, avaient écartés en les considérant comme des crimes de guerre aujourd'hui prescrits.

Il s'agit notamment de l'envoi en déportation de résistants, ceux-ci pouvant être apparentés aux adversaires de la politique d'hégémonie du III[e] Reich, alors que la cour de Lyon n'avait retenu que les déportations de juifs, seuls considérés à ses yeux comme *« victimes innocentes »*.

Une lacune

A l'occasion de cet ultime débat, l'avocat général, M. Robert, a donc conclu au renvoi de Klaus Barbie devant les assises du Rhône non seulement pour ses actions contre les juifs mais aussi contre les résistants déportés, *« la déportation dans un camp de concentration en vue de leur extermination atteignant le plus haut degré dans la hiérarchie de l'horreur »*.

Pour les avocats des parties civiles, M[e] Ugo Iannucci, Joël Nordman, Henri Noguères et le bâtonnier Bernard du Granrut, cette position du ministère public qu'ils ont approuvée sans réserve, souffrait cependant d'une lacune, dans la mesure où le parquet n'a pas qualifié de crimes contre l'humanité les tortures infligées à des résistants qui n'ont pas été déportés, mais ont cependant pu mourir des traitements qui leur furent infligés.

Les avocats ont donc soutenu que de telles tortures, qui visaient elles aussi à l'élimination physique d'adversaires de la politique du III[e] Reich, devaient être retenues à charge et que Klaus Barbie devait aussi en répondre. Ils ont cité à l'appui de leur thèse les propos de M. François de Menthon, procureur général pour la France au procès de Nuremberg, au sujet de ces tortures qui, avait-il dit, *« faisaient partie d'un système ordonné par les chefs nazis et exécutés sans la moindre réticence par les membres des organisations national-socialistes »*.

C'est au vu de ces arguments que la chambre d'accusation rendra donc, le 9 juillet, l'arrêt dans lequel seront exposées les charges retenues en définitive contre Klaus Barbie et qui motiveront son renvoi devant les assises du Rhône. Pour sa part, M[e] Jacques Vergès, avocat de la défense, qui n'a pas plaidé à cette audience de la chambre d'accusation, a fait savoir par le mémoire qu'il y avait déposé, qu'il n'entendait, en aucune façon, retarder le moment de ce procès, procès qui, en tout état de cause, n'est pas envisagé avant le début de l'année 1987.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

EN BREF

Près de l'Opéra

L'HÉLICOPTÈRE SUR LE BOULEVARD

Une piétonne, vicitme d'un accident de la circulation boulevard des Italiens à Paris (9[e]), a été secourue par hélicoptère mercredi 25 juin vers 18 h 30. L'appareil, une Alouette III de la protection civile, s'est posé au milieu du boulevard où le flot de voitures avait été interrompu.

L'évacuation par la voie des airs a permis de gagner un temps précieux, à une heure où les embouteillages sont très denses dans la capitale. Après avoir décollé de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux, l'hélicoptère a transporté la blessée jusqu'à l'hôpital de Créteil (Val-de-Marne).

● *Nouvel assassinat d'une vieille dame à Paris.* – La série sanglante des assassinats de personnes âgées à Paris continue, malgré l'arrestation lundi, par la brigade criminelle, d'un meurtrier isolé : M[me] Hélène Sexeresse, soixante-dix-sept ans, a été découverte morte, mercredi 25 juin, en milieu de journée, ligotée dans son appartement, 66, rue de la Fontaine-au-Roi, dans le onzième arrondissement.

C'est la douzième personne âgée vivant seule tuée à son domicile depuis le début de l'année 1986 dans la capitale, la trentième depuis le début de l'année 1984.

● *Un conseiller municipal de Nice condamné à six ans de réclusion pour viol.* – M. Robert Santarelli, quarante-six ans, conseiller municipal RPR de Nice, a été condamné mardi 24 juin par la cour d'assises des Alpes-Maritimes, siégeant à huisclos, à six ans de réclusion pour le viol d'une jeune femme venue le solliciter pour trouver un emploi.

La victime avait rendu visite le 6 septembre 1984 à M. Santarelli, conseiller juridique, afin qu'il lui procure du travail. Selon la plainte déposée par la jeune femme, quatre jours plus tard, son employeur potentiel aurait alors abusé d'elle.

NOUVELLE AUGMENTATION DU NOMBRE DES DÉTENUS

La situation dans les prisons continue à s'aggraver. La population pénale (métropole et DOM-TOM) au 1[er] juin est passée à 47 924 détenus, dont 1 851 femmes, pour 32 500 places. Sur le total des détenus enregistrés début mai (47 595), 23 158 étaient des prévenus en attente d'un jugement définitif. Ils sont 22 944 aujourd'hui.

● *Dijon : peine réduite en appel pour le secrétaire départemental du Front national.* – La cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or) a réduit, mercredi 25 juin, de 4 000 à 3 000 francs l'amende infligée en septembre 1986 par le tribunal correctionnel de cette ville à l'encontre de M. Pierre Jaboulet-Vercherre, secrétaire départemental du Front national en Côte-d'Or.

M. Jaboulet-Vercherre, trente-cinq ans, était poursuivi à la suite de quatre articles parus au début de l'année dans l'hebdomadaire *les Nouvelles de Bourgogne* dont il est le directeur de publication. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix) avait déposé plainte, estimant que les articles incriminés contenaient des passages constituant les délits de *« provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale »* et les délits de *« diffamation »*.

Aux Etats-Unis

CINQUANTE ANS DE PRISON A QUATORZE ANS

Des Moines (AFP). – Un adolescent de quatorze ans a été condamné à cinquante ans de prison par un tribunal de l'Iowa pour avoir participé, lors d'un hold up, à l'assassinat du patron d'un super-marché. William White avait plaidé coupable et accepté de témoigner à charge contre ses complices dans l'espoir d'obtenir une sentence plus légère.

En rendant son verdict, mardi 24 juin, le juge Jack Levin a exprimé les regrets de la cour pour condamner *« un si jeune homme »* à une telle peine. Il lui a recommandé de bien se tenir en prison afin de pouvoir bénéficier d'une remise de peine et d'une libération anticipée.

ÉDUCATION

M[me] ALLIOT-MARIE MÉCONTENTE DES PROGRAMMES D'INSTRUCTION CIVIQUE

Répondant à M. Charles Miossec, député RPR du Finistère, qui estimait que les manuels d'éducation civique des éditions Magnard étaient *« des catalogues des thèses socialistes »*, M[me] Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, a indiqué, mercredi 25 juin, lors de la séance de l'Assemblée nationale consacrée aux questions d'actualité, qu'elle allait diffuser *« un complément de vingt pages »* aux programmes officiels *« pour encadrer le contenu »* de cette discipline.

« Les erreurs de fond et le manque d'honnêteté intellectuelle » qu'elle relève dans ces programmes tiennent, selon elle, à la précipitation avec laquelle ils ont été conçus. L'ancien ministre de l'éducation nationale ayant voulu aller trop vite *« sous la pression d'échéances électorales »*, *« les délais nécessaires à la formation des maîtres et à la préparation des bons manuels n'ont pas été respectés »*.

● *M. Foyer demande la discussion de son texte.* - M. Jean Foyer, député RPR de Maine-et-Loire, demande que sa proposition de loi sur l'enseignement supérieur, signée notamment par les présidents des groupes UDF et RPR soit immédiatement inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et discutée. S'inquiétant du retard apporté à l'examen du projet de loi de M. Devaquet, il estime que *« tout va être fait pour retarder son adoption jusqu'à l'automne »*. *« A ce moment,* ajoute-t-il dans un communiqué, *la réforme sera le ferment d'une relance de l'agitation. »*

LA RÉFORME DES UNIVERSITÉS

Le SNE-Sup se prépare à une « rentrée de lutte »

De notre envoyé spécial

Dijon. – Le congrès national d'étude du SNE-Sup (Syndicat national de l'enseignement supérieur), qui a lieu tous les deux ans en alternance avec le congrès d'orientation, s'est tenu à Dijon du 23 au 25 juin. Au menu, deux plats de résistance : la préparation du projet de loi de M. Devaquet sur l'enseignement supérieur et les grandes manœuvres du secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, dont le SNE-Sup est l'un des 47 syndicats, pour élargir le champ d'action de la FEN.

Ces deux dossiers ont fourni au SNE-Sup l'occasion de durcir le ton. L'évolution du projet de réforme de M. Devaquet (*le Monde* du 26 juin) conforte en effet l'opposition du principal syndicat du supérieur, qui souligne *« la convergence profonde des divers projets de la droite »* sur les points essentiels : sélection malthusienne, ségrégation sociale, mise en concurrence des universités, remise en cause du fonctionnement démocratique des établissements, bref *« déstructuration radicale du système des formation supérieures* et *de recherche »* et *« démantèlement du service public »*.

Observant avec intérêt le retard qu'est en train de prendre le projet Devaquet, le SNESUP se prépare donc à une *« rentrée de lutte »* et appelle l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur, les étudiants, et plus largement les organisations ouvrières et l'opinion publique, à une *« riposte commune »* contre une réforme qui s'inscrit à ses yeux dans une politique globale de remise en cause des services publics.

La combativité n'est pas moins sensible face aux projets de restructuration de la FEN. Ulcéré d'être informé par la presse des réflexions et démarches de M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la Fédération, le SNE-Sup *« dénonce le caractère foncièrement anti-démocratique de telles manœuvres »*. Il tient *« à alerter les syndiqués sur les immenses dangers »* que représenterait une opération de regroupement avec des syndicats situés en dehors du champ de l'éducation.

La FEN, estime-t-il, y perdrait son *« identité et les fondements mêmes de son unité... En obéissant à des arrière-pensées politiciennes, elle prendrait la responsabilité d'un risque d'éclatement du mouvement syndical enseignant »*. Avertissement non voilé, de la part d'un syndicat dont le courant majoritaire est proche du Parti communiste, contre une opération où tous les observateurs voient une manœuvre de grande envergure du Parti socialiste.

G. C.

M. CHRISTIAN PHILIP DIRECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

M. Christian Philip a été nommé directeur des enseignements supérieurs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en remplacement de M. Olivier Schrameck.

[Né le 2 octobre 1948 à Boulogne-sur-Mer, M. Philip est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en droit et agrégé de droit public. Il a effectué sa carrière d'universitaire au Mans (université du Maine), où il a été successivement assistant (1970-1973), chargé de cours (1973-1977), puis doyen de la faculté de droit et de sciences économiques. De 1980 à 1983, il préside l'université du Maine et siège au conseil supérieur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). De 1981 à 1986, il est suppléant de M. François Fillon, député (RPR) de la Sarthe. Depuis 1983, M. Philip enseigne le droit européen à l'université Jean-Moulin (Lyon-III).]

DÉFENSE

« La France doit intensifier son effort militaire »

(Suite de la première page.)

» De plus, nous sommes en face d'une convergence redoutable : un équipement militaire à renouveler rapidement (porte-avions et bâtiments de soutien âgés, diminution *continue à éviter ces prochaines* années du nombre d'avions de combat par exemple), des technologies modernes et coûteuses à développer dans nos armements pour assurer leur crédibilité (techniques spatiales, robotiques, informatiques, balistiques), des parades à mettre *en œuvre face à des menaces nouvelles* comme le terrorisme et, enfin, des moyens opérationnels à déployer en permanence au regard d'une situation internationale en état continu de crise plus ou moins aiguë.

» Face à une telle situation, la France ne devra pas ménager son effort pour *sa défense. La plate*forme UDF-RPR a fixé comme objectif un budget moyen de l'ordre de 4 % du PIBM. C'est sans doute un objectif qu'il sera souhaitable de rallier rapidement, mais il faudra aussi définir les priorités et ajuster la barre en fonction des contraintes *économiques que le gouvernement* rencontrera.

17 milliards de francs en moins

– Quel bilan précis et détaillé, à mi-parcours de son exécution (1986), tirez-vous de l'application de la loi de programmation militaire 1984-1988 approuvée par l'ancienne majorité ?

– La loi de programmation militaire 1984-1988 a été élaborée par référence à un modèle d'armée horizon 1995 comprenant, outre des forces nucléaires stratégiques : une armée de terre d'environ 290 000 hommes disposant globalement de 1 100 chars, 450 pièces d'artillerie ou lance-roquettes, 400 hélicoptères et 8 000 blindés ; une marine de 65 000 hommes, d'un tonnage de 300 000 tonnes, comportant notamment deux porte-avions (dont un nucléaire), douze sous-marins (dont huit nucléaires) et une trentaine de bâtiments de surface ; une armée de l'air de 95 000 hommes disposant de 450 avions de combat, deux systèmes de détection aéroportée et 100 avions de transport.

» La réalisation de cette maquette supposait un prélèvement moyen nettement supérieur à 4 % du produit intérieur brut marchand *(PIBM) sur la période 1984-1995.* Or, si la loi a entériné le détail d'une quarantaine de sous-programmes cohérents avec la maquette précitée, la question majeure de la faisabilité financière n'a jamais été abordée. L'opinion a été tenue dans l'ignorance des échéances.

» Par contre, on a observé que les budgets 1984-1985-1986 ont été respectivement de 3,84 %, 3,79 % et 3,76 % par référence au PIBM, et qu'ils ont été diminués en volume par rapport à l'année antérieure en 1984 et 1985. La référence à la maquette 1995 a donc perdu tout son sens. On peut estimer que les écarts accumulés sur cette période ressortent à près de 17 milliards de francs courants, dont environ 12 milliards pour les seuls crédits d'équipement.

» Mais s'ajoute à cette situation une originalité comptable : telle qu'elle a été présentée au Parlement et adoptée en 1983, la loi de programmation 1984-1988 ne permet pas de contrôler sa propre exécution. Elle ne fixe pas d'enveloppe de crédits de paiements annuels pour chaque exercice mais seulement pour 1984 et 1985. La période 1986-1988 est traitée globalement... avec l'hypothèse d'un relèvement brutal du prélèvement annuel moyen sur le PIBM.

» Enfin, comme on pouvait s'en douter, d'importants programmes nouveaux – le satellite d'observation Helios, le système de radiocommunication par satellite Syracuse-2, le programme d'aide à la pénétration des missiles balistiques – ont été rajoutés, sans moyens supplémentaires, alors que des programmes majeurs prévus, et qui devront être de toute façon réalisés, n'ont pas été lancés, par exemple le système de détection aéroportée et la nouvelle composante stratégique nucléaire. La loi de programmation 1984-1988, à mi-parcours de son exécution, fait donc apparaître son inadaptation au regard de ses objectifs initiaux et de la situation actuelle de la défense. Elle n'est plus exécutable et doit être rajustée.

– A combien s'élève le déficit prévisionnel de la gestion financière en 1986 dont vous avez annoncé la découverte en prenant vos fonctions et comment espérer-vous le résorber ?

– J'avais évoqué, en effet, il y a quelques semaines, une insuffisance de crédits de plusieurs milliards de francs. Une partie de ce besoin a encore un caractère prévisionnel et ne sera bien connue qu'à l'automne. Une autre est en cours d'expertise *officielle et devra également être* confirmée. Cette masse recouvre, en premier lieu, un très fort report de charges de 1985 à 1986, du fait d'une utilisation sans précédent dans son ampleur d'un mécanisme déjà ancien et non contesté dans son principe, celui des fonds d'avance. Il *s'agit, en second lieu, d'un très* important surcoût au titre des opérations extérieures, non financé dans le budget initial. En troisième lieu, certaines commandes figurant dans les crédits d'engagement 1986 n'ont pas de moyens de paiement correspondants : cela concerne une cin*quantaine de chars lourds et plus* d'un millier de véhicules tactiques de l'armée de terre.

» Enfin, la marine se voit aujourd'hui obligée de prendre livraison d'un navire de transport qu'elle n'a pas les moyens de payer, puisque aussi bien elle ne l'avait pas demandé et qu'il n'a été fabriqué que pour aider à court terme un chantier naval en difficulté sur ordre du précédent gouvernement. La question se pose, à une plus grande échelle, pour des bâteaux en cours de fabrication, et je souhaite là aussi que cette situation soit rapidement apurée, pour qu'elle ne pèse pas sur l'avenir.

» Quant au financement, certaines économies dégagées sur les carburants vont heureusement apparaître. Par ailleurs, je ne suis pas resté inactif et j'ai demandé, pour *dégager des moyens, des remises en* cause difficiles de projets parfois déjà engagés, notamment immobiliers. Cette action sera poursuivie dans tous les domaines. Mais il est clair que le ministère de la défense ne pourra, et de loin, absorber sur sa substance un tel déficit de paiement. *Le problème devra donc être traité* dans le cadre des opérations budgétaires de fin d'année.

– Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement des armées (titre III du budget), escomptez-vous obtenir des économies en diminuant les effectifs dans les forces elles-mêmes et dans les établissements industriels de l'Etat, comme ont tenté de le faire les gouvernements précédents ? Si oui, de combien et dans quels secteurs ?

– Pour l'immédiat et notamment *pour 1986, j'ai décidé de surseoir* aux mesures de déflation qui devaient affecter les effectifs d'appelés de l'armée de terre. Ces mesures avaient été mal conçues et risquaient de mettre en cause le caractère opérationnel de plusieurs divisions mécanisées. L'économie escomptée par la mise en œuvre de ces mesures était d'ailleurs symbolique. Reste que la rigueur s'impose dans le domaine des dépenses de fonctionnement si l'on veut porter le plus rapidement possible au niveau nécessaire l'équipement de nos armées. Cette disposition générale est celle qui me guide dans l'établissement du projet du budget 1987 de la défense.

» Comment la traduire sans mettre en cause le niveau d'entraînement et le professionnalisme de nos unités ? Je crois qu'il faut appliquer dans les armées certains des concepts économiques bien connus relatifs à la réduction des frais généraux et des tâches secondaires et introduire d'importantes innovations dans les méthodes de gestion et d'entretien des matériels. L'obligation de résultat ne doit pas consti*tuer un prétexte dispensant de faire* attention aux critères économiques pour concevoir les organisations, pour élaborer les programmes d'entraînement de nos unités, les contrôles de disponibilitée et les vérifications de fonctionnement de nos systèmes d'armes. Je demande aux états-majors de procéder à un grand effort d'imagination et de rigueur dans ces domaines.

– Pour ce qui concerne les dépenses d'équipement de la prochaine loi de programmation militaire, voulez-vous nous indiquer avec *précision* le *sort* que vous réserverez à chacun de ces douze programmes majeurs : 1) le sous-marin nucléaire lance-missiles de nouvelle génération ; 2) le missile mobile SX ; 3) un éventuel missile de croisière ; 4) la munition à rayonnement renforcé (autrement appelée bombe à neutrons) ; 5) le porte-avions nucléaire *Richelieu* ; 6) le char de combat Leclerc ; 7) l'avion de combat tactique (ACT) ; 8) l'hélicoptère anti-chars (HAC) et l'hélicoptère d'appui-protection (HAP) ; 9) l'avion de transport à long rayon d'action ; 10) l'avion-radar de détection à basse altitude ; 11) le satellite d'observation Hélios ; 12) le système de communications spatiales Syracuse-2 ?

– La méthodologie retenue pour élaborer la nouvelle loi de programmation militaire ne repose pas sur l'établissement d'une liste abstraite de programmes reconnus à priori comme majeurs. J'ai proposé aux chefs d'état-major de procéder d'abord à l'analyse des menaces susceptibles d'affecter ou de concerner directement la France et ses intérêts dans le monde au cours des trente prochaines années. A ces menaces, il convient de répondre par des systèmes cohérents de défense faisant le plus souvent appel à toutes les armées et à plusieurs types d'armements.

» Dans certains cas, l'optimum économique peut conduire à des moyens polyvalents pouvant répondre à plusieurs types de menaces, mais il faut préserver le principe de *cohérence. C'est ainsi que l'absence* de moyen de détection efficace à basse altitude constitue une incohérence de notre système dissuasif de défense et nous fait perdre une grande partie de notre capacité à faire face à l'essentiel de la menace actuelle en Europe et outre-mer. Le char de combat Leclerc, l'hélicoptère anti-chars et l'hélicoptère d'appui-protection doivent être examinés en fonction d'une posture cohérente de nos forces dans l'éventualité d'un théâtre d'opérations Centre-Europe.

» Quant à la munition à rayonnement renforcé, dite bombe à neutrons, elle ressort d'un concept d'arme nouveau que l'on pourrait qualifier « d'anti-forces ». Elle peut être considérée comme étant au point et susceptible d'une fabrication à des fins opérationnelles. Sa fabrication et les modalités de sa mise en œuvre doivent cependant s'insérer dans une perspective stratégique qui devra être approuvée le moment venu en conseil de défense.

» La détermination du type de composante nucléaire terrestre, l'organisation de son étude, notamment pour qu'elle ait la mobilité et la discrétion nécessaires à son efficience, et le calendrier de sa mise en œuvre doivent être appréciés en surveillant l'apparition de contre-mesures adverses. Elle pourrait faire l'objet d'un programme d'étude accéléré quant à sa définition, mais d'un programme de déploiement éventuellement étalé dans le temps.

» Et si l'on prend l'exemple du porte-avions à propulsion nucléaire, c'est aussi en fonction du rôle dévolu à ce type de bâtiment dans la gestion des crises qu'il faut en apprécier l'intérêt ou la nécessité. Il faut prendre aussi en compte les bâtiments d'appui et de soutien lui correspondant et ne pas oublier les avions qui l'équipent. Le préjugé favorable que j'ai à son égard n'efface pas la nécessité d'étudier toutes les implications financières, techniques et statégi*ques qui entourent cet important* projet. La loi de programmation qui sera déposée avant la fin de la session d'automne devant le Parlement apportera la réponse définitive à toutes les questions que vous posez aujourd'hui et aussi à d'autres que vous ne posez pas. Il faut laisser encore quelque temps le dossier ouvert.

– Quels programmes accepteriez-vous de mener en coopération internationale ? Avec quels pays ? Dans quels délais ? Sur quelles bases *organiseriez-vous cette collaboration industrielle* ?

– Les programmes que nous accepterions de mener en coopération internationale doivent surtout concerner les matériels pour lesquels nous disposons d'une bonne maîtrise, voire d'une avance technologique. Il vaut mieux, dans certains autres cas, songer à des achats. Notre industrie d'armement doit éviter de se présenter en position de faiblesse. Cette coopération pourrait être recherchée avec nos alliés, mais il ne faut pas trop de monde pour un même programme. Un grand nombre de partenaires conduit souvent à des partages techniquement criticables et à des problèmes difficiles de coordination et donc à des surcoûts. Enfin, il est essentiel d'organiser la coopération autour de critères et de réalités industriels, et non seulement autour d'arrangements d'ordre diplomatique. Des discussions pourraient s'engager sans délais sur de telles bases pour plusieurs programmes. Certaines, vous le savez, sont déjà en cours.

– Comment la France peut-elle relever le défi technologique et *militaire de l'initiative* de défense stratégique (IDS), lancée aux Etats-Unis, pour continuer à sauvegarder l'autonomie de sa dissuasion nucléaire ?

– L'initiative de défense stratégique n'a pour objet de constituer ni un défi technologique, ni une alternative à la dissuasion nucléaire. Elle vise à assurer un territoire donné, les Etats-Unis en l'occurrence, d'une protection anti-missiles aussi efficace que possible à partir de moyens de détection et d'intervention spatiales.

» *Je crois* qu'il faut poser le problème dans ses termes les plus simples. Y a-t-il une raison pour que les stratèges américains renoncent à utiliser la troisième dimension que constitue l'espace et ignorent le développement des technologie, permettant d'y évoluer ? La France a-t-elle le pouvoir – et le droit – de s'y opposer ? Et au nom de quel principe devrions-nous rester à l'écart de cette nouvelle avancée technologique ? Il ne s'agit pas de convertir en problèmes philosophiques ou politiques les difficultés techniques dont l'homme cherche à s'affranchir.

» La France doit avoir une attitude réaliste et responsable : elle ne peut rester à l'écart d'un « mouvement irréversible », et les entreprises françaises y contribueront dans la mesure de leurs possibilités et de leurs capacités. La France ne se laissera pas pour autant entraîner dans un conflit qu'elle n'aurait pas clairement accepté. Pour reprendre les termes de la déclaration de politique générale du premier ministre du 9 avril dernier : *« Elle n'intégrera pas à l'avance ses moyens dans un dispositif sur lequel elle ne pourrait exercer, le moment venu, sa décision souveraine. »*

– Proposerez-vous de concevoir entre Européens une défense anti-missiles, dite défense aérienne « élargie », contre les engins nucléaires que le pacte de Varsovie dirige en propre sur le sol de l'Europe occidentale ?

– Nos ambitions en matière de dissuasion impliquent, face au déploiement par nos agresseurs potentiels de moyens de défense anti-missiles, l'amélioration continue de nos systèmes de pénétration : cela concerne les leurres, les corps de rentrée, la réduction des surfaces équivalentes radars pour nos avions et missiles.

» A cet égard, l'avancée technologique correspondante s'applique, à un terme plus rapproché, à la défense moderne anti-aéronefs, qui, elle, est un objectif à coup sûr nécessaire et accessible. Il est envisageable que la France propose en ce domaine à ses alliés européens l'examen de ce qui pourrait être un effort commun. En tout état de cause, il faut se souvenir qu'avant longtemps aucune défense anti-missiles ne pourra se substituer à la dissuasion nucléaire. Elle sera un moyen de la compléter et de la renforcer. Il est d'ailleurs significatif d'observer qu'à Washington l'initiative de défense stratégique n'est plus présentée comme substitut, et donc comme fin *de la dissuasion.*

La privatisation n'est pas un remède miracle

– Vous avez déclaré que vous n'étiez pas le ministre de *l'emploi*. A *quelles conditions*, s'agissant du plan de charge des industries de l'armement en France, encouragerez-vous les ventes d'armes françaises à l'exportation ?

– Je voudrais expliquer ce propos un peu provocateur alors que l'amélioration de l'emploi est l'objectif essentiel de l'ensemble du gouvernement. En fait, j'ai voulu dire qu'il fallait que chacun, dans un gouvernement, fasse son métier pour que le résultat d'ensemble soit bon. Le ministre des affaires sociales et celui en charge de l'emploi n'ont pas qualité à proposer une nouvelle loi de programmation militaire, et le ministre de la défense n'a pas à faire ses choix en fonction de données sociales.

» Cela revient à dire qu'il ne faut pas que les contraintes des établissements industriels travaillant pour la défense déterminent l'équipement de nos armées. La marine ne doit pas acheter des pétroliers-ravitailleurs pour assurer le plan de charge de tel ou tel chantier naval. Il faut que nos arsenaux aient la souplesse leur permettant de satisfaire les besoins des états-majors et ne leur imposent pas leurs fabrications au seul prétexte de contraintes sociales. Cette souplesse permettra de satisfaire davantage de clients étrangers dont les exigences sont souvent spécifiques et importantes. Les plans de charge pourront d'autant plus facilement être répartis que les capacités d'adaptation de nos établissements industriels militaires seront grandes.

» La solution n'est pas dans une approche idéologique consistant, par exemple, à proposer la privatisation comme remède miracle. Il faut expertiser sérieusement les difficultés concrètes qui contrarient le développement et l'ajustement de nos industries d'armement sans *a priori* ni arrière-pensée. C'est ce qui est en train de se faire dans les industries d'armement terrestre. Je disposerai à la fin du mois de juillet des conclusions du groupe de travail que j'ai mis en place à cet effet. »

Propos recueillis par
JACQUES ISNARD.

TROIS FOIS PLUS DE COOPÉRANTS ÉCONOMIQUES

Le ministre du commerce extérieur, M. Michel Noir, a annoncé, mardi 24 juin à Paris, que le nombre des appelés volontaires pour un service national dans des postes d'expansion économique à l'étranger, auprès des ambassades ou entreprises françaises, devrait pouvoir être triplé, passant de quatre cents à mille, voire mille cinq cents. M. Noir n'a pas précisé à quelle échéance ces effectifs seraient ainsi triplés, mais il a indiqué qu'il existait une *« forte demande »* dans les entreprises.

RELIGION

UN ACCORD ENTRE L'ÉPISCOPAT ET L'ORGANISATION HUMANITAIRE

Le CCFD en liberté surveillée

Pièce maîtresse de l'aide privée aux pays du tiers-monde, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) a-t-il été absous par l'épiscopat français ? Emus par des campagnes de presse dénonçant l'orientation « marxiste » de cet organisme d'Eglise fondé en 1961, les évêques français avaient demandé, en décembre dernier, à y regarder de plus près. La concertation a duré six mois. Elle vient d'aboutir à la rédaction d'un document commun en date du jeudi 26 juin.

Une double lecture de ce texte est possible. La première est celle d'une reprise en main d'une organisation qui, profitant de la vitesse et de l'expérience acquises (1), était *soupçonnée* de voler un peu trop de ses propres ailes.

Même s'ils existaient déjà, les liens rattachant le CCFD à la commission compétente de l'épiscopat sont rappelés et renforcés. Au lieu d'une ratification *a posteriori*, c'est un accord préalable sur les candidatures aux postes de responsabilité qui est exigé par le conseil permanent des évêques. Enfin, tout projet d'aide du CCFD devra être approuvé par l'épiscopat du pays destinataire. une *« bavure »*, comme le soutien financier à un journal militant kanak, envisagé en pleine crise néo-calédonienne mais stoppé par l'archevêque de Nouméa, ne pourra plus se produire (*le Monde* du 14 décembre 1985).

On touche là à une zone sensible de critiques que le document du 26 juin ne parvient pas à désamorcer. Les responsables du CCFD font valoir que, dans une proportion de neuf sur dix, les projets passent déjà entre les mains des évêques locaux. Ils mettent en avant les difficultés posées dans certains pays par l'absence d'évêques (faut-il cesser d'aider le Cambodge ? l'Afghanistan ? le Pakistan ?). Ils se demandent surtout si, avec un contrôle exclusif des évêques locaux, les projets économiques, sociaux, éducatifs servant à toute une population ne vont pas peu à peu se transformer en de simples projets d'Eglise (construction de séminaires, etc).

Puissance de tutelle du CCFD, l'épiscopat ne répond pas à ces questions et semble avoir voulu, d'abord, se manifester sur un terrain idéologiquement sensible. Il n'est pas sûr pour autant que son intervention suffise à calmer des campagnes d'opinion qui, derrière la mise en cause d'un organisme de développement considéré comme progressiste, visent en fait certaines formes d'ouverture au monde de l'Eglise post-conciliaire. Le dernier texte du Vatican sur la théologie de la libération rappelle pourtant que certains choix, comme l' *« option préférentielle pour les pauvres »*, sont irréversibles.

La deuxième lecture possible de ces nouvelles dispositions du 26 juin est celle d'un engagement plus net et plus conscient des évêques dans la bataille pour le développement, en dépit d'un contexte idéologique de remise en cause du tiers-mondisme.

La vocation du CCFD comme service officiel de l'Eglise catholique est en effet confirmée, alors que certaines tentations s'étaient exprimées pour changer son statut et en faire un simple organisme privé de laïcs, comme il en existe des dizaines dans l'Eglise de France. La confiance lui est renouvelée pour la collecte annuelle des fonds contre la faim. C'est à l'appel de Jean XXIII, lui-même sollicité par le directeur de la FAO, que tous les organismes catholiques de lutte contre la faim avaient été fédérés il y a vingt-cinq ans. Même si la prudence lui est aujourd'hui conseillée, le CCFD voit donc son cap maintenu.

L'épiscopat souhaite même aller plus loin dans une réflexion sur l'exercice de la solidarité. Si leur générosité ne se dément pas (la collecte du CCFD croît depuis 1983 à un rythme de 15 % l'an), les chrétiens s'interrogent de plus en plus sur la destination de leur aide. L'argent doit-il aller à des opérations d'urgence (crise alimentaire ou catastrophe naturelle) ? Ou à des projets précis de développement et d'éducation engageant l'avenir à long terme, voire à des œuvres missionnaires ?

C'est à un véritable « plan dè solidarité » que l'épiscopat français va réfléchir, en vue de son assemblée plénière de 1987. Il rejoint en cela l'annonce, faite le 25 juin, d'un prochain document de Jean-Paul II actualisant, vingt ans après, l'encyclique de Paul VI *Populorum progressio*. Le pape devrait y présenter le dévelopement et la solidarité comme *« les clés de la paix »*.

HENRI TINCQ.

(1) Le budget géré par le CCFD était de 120 373 000 francs en 1985. Il a servi à financer 600 projets dans 93 pays. Le CCFD est dirigé par un comité national représentatif de 25 mouvements et services d'Eglise.

Six dispositions

Le conseil permanent de l'épiscopat a rendu publiques, le 26 juin, six dispositions pour *« permettre au CCFD de jouer pleinement son rôle de service d'Eglise » :*

● *Le CCFD est rattaché à la commission sociale de l'épiscopat. Le président de cette commission sera aidé par deux évêques désignés par le conseil permanent.*

● *L'aumônier du CCFD sera un aumônier général, ayant statut de secrétaire national. Il représente de manière habituelle l'épiscopat.*

● *Préalablement à leur élection par les représentants des mouvements et services qui constituent le comité national du CCFD, les candidats à la présidence et au secrétariat général auront fait l'objet d'un agrément du conseil permanent.*

● *Les projets de développement devront avoir l'accord de l'épiscopat local. En cas de difficulté, le CCFD en référera au président de la commission sociale, qui consultera au besoin le conseil pontifical « Cor Unum » ou la commission pontificale « Justice et paix ». Une relation plus étroite sera établie par le CCFD avec ces deux organismes romains.*

● *Il reste à préciser les modalités de représentation de l'ensemble des paroisses et communautés sollicitées, notamment par la collecte annuelle de carême.*

● *Sera poursuivie avec le CCFD la réflexion engagée pour actualiser la mission qui lui a été confiée voici vingt-cinq ans et les moyens les plus appropriés de la remplir aujourd'hui.*

Le conseil permanent de l'épiscopat annonce en particulier *« une réflexion sur les fondements doctrinaux et spirituels de notre devoir de solidarité... Nous proposerons aux organismes catholiques d'entraide et de développement un lieu de concertation en vue de mieux assurer la réponse de toute l'Eglise en France à ce service qu'elle doit rendre et à ce témoignage qu'elle doit donner de la charité du Christ. »*

MÉDECINE

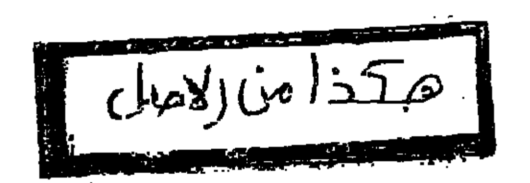
● PRÉCISION. – Le docteur Bila Kapita, le médecin africain qui s'est exprimé à l'ouverture du congrès sur le SIDA et dont nous avons rapporté la communication dans *le Monde* du 25 juin nous demande de bien vouloir publier la précision suivante : *« Le docteur Bila Kapita s'est exprimé lors de la deuxième conférence internationale sur le SIDA en tant que membre du comité d'organisation de cette conférence. Et c'est donc à ce titre qu'il a accepté de répondre aux questions des journalistes. »*

● ERRATUM. – Dans l'article sur la prophylaxie du paludisme (*le Monde* du 25 juin), le numéro d'appel du centre de renseignements sur les maladies tropicales et les vaccinations de l'hôpital Claude-Bernard était erroné ; il faut appeler le 42-05-11-33.

Deux héros de la trahison

LE FEUILLETON DE BERTRAND

Pas si drôle que



Le Monde
DES LIVRES
SPÉCIAL LECTURES D'ÉTÉ

Deux héros de la trahison

Deux romanciers, Jacques Almira et Pierre Moustiers, font un tour en histoire pour nous faire méditer sur le destin du comte de Bonneval et sur celui de Philippe Egalité

JACQUES ALMIRA et Pierre Moustiers ont décidé de flirter avec la trahison. Le premier raconte la vie du comte de Bonneval, ce gentilhomme français qui termina sa carrière militaire en combattant les armées chrétiennes aux côtés des Turcs. Le second écrit, à la première personne, une manière d'autobiographie-confession de Philippe-Egalité, qui vota la mort de son cousin Louis XVI avant d'être accusé d'avoir trompé aussi la Révolution et de finir sa vie sur l'échafaud.

Les deux écrivains caressent également une autre forme de trahison : le roman historique — et, qui plus est, dans leur cas, le roman biographique — a toujours été considéré avec méfiance par les romanciers que l'on dit sérieux. C'est un genre qui se prête à la facilité, où le brillant de la couleur l'emporte le plus souvent sur la finesse et sur l'exactitude du trait, où le mouvement tient lieu de profondeur et dans lequel l'anecdote se substitue à la rigueur de la construction. Il y a donc quelque malice et la pointe d'un défi chez ces deux romanciers, à la facture classique et à la veine grave, à accepter de déroger. Comme pour leurs héros, il va falloir qu'ils expliquent et qu'ils justifient leur trahison.

Le cas de Jacques Almira est le plus pendable. L'auteur du *Voyage à Naucratis* et de *Terrass Hôtel* est un styliste des frémissements de l'âme et des ruses de la mémoire, qui a habitué ses lecteurs aux plaisirs des chemins de traverse et des alcools d'alambic. Or, dans *la Fuite à Constantinople,* il fonce droit devant lui, sabre au clair, taillant dans les taillis de la psychologie, réduisant les complications du cœur à quelques assauts de galanterie cavalière. Et l'on craint à chaque page que le livre ne lui échappe, que la prodigieuse vitalité du comte de Bonneval, sa légèreté et son emportement ne réduisent en miettes les frêles barrages de l'écriture.

Mais Almira tient merveilleusement bien face à la fougue étourdie de son héros. Sa phrase, courte, sèche, à la rapidité toute stendhalienne, parvient à introduire, dans ce qui pourrait n'être qu'une suite un peu échevelée d'aventures militaires, diplomatiques et amoureuses, cette distance, infime mais indispensable, grâce à laquelle l'histoire respire.

Dès lors, le tableau peut s'animer de l'intérieur, indépendamment de la péripétie ; Bonneval, qui pourrait n'être qu'un pantin agité, mené de désertion en prison, de table de jeu en alcôve et de maître en maître par les seules forces d'un destin capricieux et d'un tempérament imprudent, prend les véritables dimensions d'un héros romanesque : un homme qui étouffe dans une époque qui se rétrécit, et qui cherche à conserver dans la bouche le goût unique de la liberté quand le temps est aux intrigues mesquines, aux disputes rances de vieillards, aux jalousies de médiocres et à la grossière arrogance des puissants : nous sommes à la fin du règne de Louis XIV, la triste Maintenon et ses ministres gouvernent la France et envoient au massacre des foules de jeunes gens affamés : les puissances hostiles à la suprématie française s'épuisent dans les complots et les zizanies, l'Europe paraît dévorée par un cancer. Le mirage oriental auquel cède Bonneval n'est peut-être rien d'autre que le désir d'échapper à un monde sénile.


Jacques Almira vu par Irmeli Jung

Conserver la belle liberté de sa jeunesse est l'unique souci de Bonneval, sa révolte et son exigence morale ; de la même façon, il semble que le souci de Jacques Almira, souci tout autant éthique qu'esthétique, ait été, dans *la Fuite de Constantinople*, de chercher les recettes d'une écriture éternellement jeune.

PIERRE LEPAPE.

(*Lire la suite page 20.*)

Les javas de l'année 36

Nostalgies... Clément Lépidis ressuscite le temps du « Balajo »

CES jours-ci à la radio, un matin, j'ai entendu quelqu'un, dans le vent, nous dire que l'accent parigot, la jactance de Paname étaient revenus à la mode. Les jeunes comédiennes, en particulier, allaient s'efforcer de nous retrouver l'accent de la grande Arletty dans *Hôtel du Nord.*

Heureuse nouvelle. Seulement peut-on décider comme ça, d'une consigne assez vague, de déclencher les choses ? Il y a dix, douze ans, une saison, on nous a rebattu les oreilles avec Jésus-Christ superstar. L'Evangile revenait dare-dare, Dieu et ses dix commandements... tous les saints frusquins du Paradis ! Ça n'a duré, il me semble, qu'un seul été. Idem pour Mao et son col... les chevelures vertes des punks, les fringues « guerre de Sécession »..., etc. On adore, on brûle ce qu'on vient d'adorer... les vaisseaux, les veaux d'or qui devaient rester toujours debouts. Tout est mode, elle dévore tous ses enfants, la mode... ses aïeux par la même occase.

Clément Lépidis se pointe, je l'espère adéquat, avec sa biographie de Jo Privat, l'accordéoniste de nos vingt ans. On va revivre, frémir encore comme à l'époque de la java... Des bals musette avec leurs jolies mômes à jupe plissée s'enroulant dans les quilles des voyous.

A l'époque de Léon Blum, de son Front populaire, Paris n'arrivait pas exact à compter ses guinches... trois cents... trois cent cinquante ?... On pouvait dire que la ville se rythmait la joie au son du piano à bretelles. Il ne reste à présent que le Balajo... le fief de Jo Privat.

Ça va être dur de remonter la pente. Clément Lépidis est tellement convaincu de cette bonne cause qu'il nous restitue, avec une précision d'orfèvre en la matière, tout ce petit monde des rôdeurs de barrière, des guinguettes à Joinville-le-Pont... de la gambille reine... tout un univers englouti et qui mérite tout de même de figurer dans l'histoire de la ville capitale.

Jo Privat, comme héros, est exemplaire. Il use ses premières grolles dans les rues de Ménilmuche, ses premiers fonds de culotte à la communale rue des Panoyaux. Le dab est dans le bâtiment. C'est encore dans ce quartier le climat de *Casque d'or*, si bien restitué dans son film par Jacques Becker. Pour tout arranger, la tante Yvonne est taulière rue des Ecouffes... c'est-à-dire qu'elle tient commerce des charmes de quelques jeunes femmes expertes en l'art de l'amour tarifé. Et c'est Mme Yvonne qui va découvrir les dons de son neveu pour la musique. « *Ce petit-là ira loin.* » (Il y a bien quelqu'un, un parent, fût-il éloigné, qui a dû dire ça du jeune Napoléon Bonaparte lorsqu'il avait huit ans.)

Un drôle de requiem

Il se trouve aussi dans cette histoire une bonne grand-mère, comme on ne doit plus en faire depuis qu'elles se liftignent la tronche. C'est elle qui va offrir à Jo son premier accordéon, après avoir gagné un peu de fric à la Loterie nationale naissante.

Ça tient tout de même du miracle tout ça. Il est veinard, le petit Jo, en comparaison des voyous qui traînent dans les mêmes ruelles que lui. Son don, l'affection de sa tante, de sa grand-mère, vont le sauver du pire... la vie à l'envers... le truandage...

ALPHONSE BOUDARD.

(*Lire la suite page 21.*)

★ MONSIEUR JO, de Clément Lépidis, éd. du Pré-aux-Clercs, 239 p., 89 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Journal 1939-1940, de Raymond Queneau.

Pas si drôle que ça, la guerre !

L'EXPRESSION « drôle de guerre » aurait pu être de lui, si elle n'était née, semble-t-il, de tout un peuple en proie au rire jaune. N'est-il pas, par excellence, l'homme des situations imbéciles surmontées à force d'humour, le chantre de la débrouillardise mariole, survivre d'abord, chapeau sur l'œil, banlieue des dimanches, blanc sec au zinc et l'bonjour chez vous ?... Or, pas du tout : ces mois d'attente l'arme au pied, Queneau les passe larme à l'œil, tout chagrin de se sentir embusqué loin du front, écœuré par l'égoïsme niais et roteur des chambrées, lui qu'on croyait ami du petit peuple, et sujet, lui le mécréant matheux, à des fièvres mystiques de communiant !

Objectivement — comme on ne devrait jamais dire quand on parle de bonheur, — Queneau n'a pas à se plaindre. Il va sur trente-sept ans. Il a déjà publié sept romans, plutôt bien accueillis. *Un rude hiver,* qui vient de sortir, marche gentiment. La NRF de Paulhan l'a adopté. Il y écrit sur les auteurs qu'il aime. Il est heureux en ménage. Sa femme Janine et son fils Jean-Marie le rejoignent régulièrement en garnison, entre Vendée et Charente. Les bibliothèques municipales lui prêtent des Dostoïevski. La campagne sent bon... Que demande le peuple ?

Peut-être est-ce le principe même de l'écrit intime qui pousse au geignement. Soyons juste : Queneau ne tient pas son *Journal* avec l'intention de le publier. C'est l'ennui de la vie militaire qui l'a décidé, et la vague impression de traverser des mois historiques. Il ne renouvellera pas l'expérience, à notre connaissance. Vers la fin, alors que la débâcle justifierait un témoignage étoffé, il se lasse. Ces Carnets ont un air de parenthèse. Ils n'en sont pas moins précieux, parce que c'est un écrivain considérable qui les tient. Les coulisses d'une grande création, comment ne pas les visiter avec passion ?

Ce rire bondissant que ses amis appréciaient tant, dans la vie, et les lecteurs dans ses livres, il est clair que Queneau l'a conquis de haute lutte. Les épreuves de la mobilisation ne font qu'accentuer les réflexes d'une nature découragée. Queneau fait partie des êtres fragiles qui traînent dans l'âge adulte des maladies d'enfance à caractère psychosomatique. La moindre contrariété réveille son asthme de toujours, favorisé par la vie aux champs. De là vient sans doute l'allergie manifestée par toute son œuvre aux charmes de la campagne, qu'il ne demanderait qu'à savourer — ce *Journal* en témoigne.

A voir l'état plaisant où le met l'éphédrine, on se demande si l'inconscient de Queneau n'aide pas ses bronches à le chatouiller, à réveiller sa *« délicieuse impression de maladie ».* Spirale bien connue des pneumologues, et sur laquelle l'écrivain semble rester aveugle, comme sur le sens de ses rêves ; cela, malgré six ans de psychanalyse. Sur les effets de cette cure, suivie entre 1933 et 1939, les biographes trouveront une mine de renseignements, plus que sur la genèse des œuvres, peu évoquées.

DEUX soucis tenaillent Queneau : limiter les effets d'une promiscuité jugée infecte, et s'approcher de Dieu. Le dégoût pour l'entourage prend une forme obsessionnelle qui étonne de la part d'un écrivain de la fraternité goguenarde, même s'il est vrai qu'il se retrouve deuxième classe dans un dépotoir de fantassins, « à l'arrière ». Les voisins de chambrée l'écœurent par leur pestilence, leur stupidité crasse et la férocité de leur égoïsme. Tout en répugnant à la discipline et en se refusant à porter des jugements, Queneau observe qu'avec le déclin du patriotisme, de la religion, et en l'absence de poigne, les hommes se conduisent *« comme des salauds »*, *« Tous des barbares ! »,* conclut-il, *« saturé de dégoût »*. Assumant son élitisme, il ajoute : chez les élèves officiers, il y a plus de *« camaraderie, d'élégance, de bonne volonté, de distinction d'esprit »...*

(*Lire la suite page 21.*)

LA VIE LITTÉRAIRE

Poésie sur le marché

Les organisateurs du Marché de la poésie — Jean-Michel Place pour l'association CIRCE et les Parvis poétiques, animés par Marc Delouze — peuvent être satisfaits. Tout a concouru cette année à faire de la quatrième édition de cette manifestation une réussite : le temps d'abord, estival et propice à la flânerie sur une place Saint-Sulpice, à deux pas de Saint-Germain-des-Prés, transformée pour la circonstance en petit village de bois ; la Fête de la musique ensuite, qui délégua samedi 21 un orchestre antillais pour animer un bien nommé Bal des mots dits : même Bossuet, sur sa fontaine, ne broncha pas !

Mais la réussite d'une telle manifestation se mesure d'abord au nombre des participants : quelque cent vingt éditeurs et responsables de revues présents et plusieurs dizaines d'autres représentés, avec une notable participation étrangère : Canada, Chili, Brésil, Australie... Pour l'animation elle-même, les Parvis poétiques, avec l'aide du CNL, de la direction régionale des affaires culturelles et du ministère de la culture, avaient fait alterner lectures, performances, spectacles... Les poètes lisant leurs œuvres dans le café littéraire luttaient vaillamment contre le bruit très prosaïque des véhicules à moteur, et si Jean Tardieu, dont la présence avait été annoncée, ne vint finalement pas, les lycéens de Caen et de Villepinte purent montrer leurs spectacles, tirés d'œuvres de Queneau et de Pierre Albert-Birot.

S'il est vrai que la poésie souffre d'une certaine confidentialité, ce marché démontre, par sa vitalité, qu'il est toujours possible de sortir de l'isolement.

PATRICK KECHICHIAN.

L'Internationale des revues

Simple curiosité ou sincère volonté de dialogue ? Allez savoir... En tout cas l'initiative a fait mouche : les revues sollicitées, douze de part et d'autre, très différentes les unes des autres, avaient répondu avec empressement à l'invitation de l'Association Dialogue entre les *cultures* (ADEC), *qui organisait*, avec l'association Les amis du Roi des Aulnes, et le soutien de la direction du livre du ministère de la culture et de la communication et de la Fondation Robert Bosch, une rencontre d'éditeurs de revues littéraires de langues allemande et française.

Tout naturellement, au-delà du plaisir et de l'intérêt de la découverte mutuelle de revues qui trop souvent s'ignorent entre elles, l'essentiel des discussions tourna autour de la question cruciale de la traduction, c'est-à-dire à la fois de son indispensable qualité — sans quoi mieux vaut s'abstenir — et de son coût, souvent trop élevé pour les revues. Qu'il s'agisse de publier des panoramas des littératures étrangères — par exemple celui sur la littérature française contemporaine, qui va paraître à la rentrée dans l'excellente revue viennoise *Westpennest* — ou bien, ce qui est encore plus délicat mais pas moins nécessaire, de traduire des textes originaux, le monde des revues est de plus en plus surplombé par les intérêts de grandes maisons d'édition, d'un commerce parfois difficile, et donc obligé à des bricolages au moindre prix. Quand les auteurs sont connus et réputés, les droits sont chers ; quand ils sont encore ignorés, jusque dans leur propre pays, les traduire relève du pari.

Poussés par les animateurs de cette rencontre, Jean-Louis de Rambures et Nicole Bary, les participants y allèrent donc de leurs propositions. Des plus élémentaires : les échanges de revues, de sommaires ou de publicités, aux plus *difficiles* : un annuaire des revues et des auteurs ou un fonds de textes traduits ou à traduire, libres de droits, et aux plus inévitables dans ce genre de débats : des aides à la traduction. Avis aux institutions concernées ! En attendant, à l'occasion de ces premiers contacts, quelques collaborations éditoriales ont été envisagées, par exemple entre la revue poitevine *ORACL* et la revue autrichienne *Manuskripte*, à propos d'un dossier consacré à Peter Handke.

OLIVIER CORPET.

• DERNIÈRES LIVRAISONS

HISTOIRE

● Raymond Danel : *les Lignes Latécoère 1918-1927.* Auteur de plusieurs livres sur l'histoire de l'aviation, Raymond Danel retrace dans cet ouvrage, sous forme de chronique, les débuts des premières lignes commerciales, en s'appuyant sur une importante documentation. Préface d'Edmond Petit. (Privat, 211 p., 120 F.)

● Christiane Rimbaud : *le Procès Mendès France.* Un procès politique « exemplaire » sous Vichy, raconté et analysé à travers un grand nombre de documents. Préface de Jean-Denis Bredin. (Perrin, 216 p., 85 F.)

● Jacques Bouillon et Geneviève Valette : *Munich 1938.* Publié pour la première fois en 1964 dans la collection « Kiosque » et aujourd'hui réédité chez Armand Colin, le texte de cet ouvrage a été revu et la bibliographie remise à jour. A travers un large panorama de la presse écrite de l'époque, les deux auteurs analysent les causes, réactions, et conséquences des accords de Munich. Importante iconographie. (Armand Colin, 228 p., 120 F.)

ART

● Marcel Sauvage : *Hors du commun : Maurice Vlaminck, Maurice Savin.* Ami intime de ces deux peintres, Marcel Sauvage a réuni dans ce livre deux essais publiés voici trente ans, et aujourd'hui épuisés. A la fois témoignage et commentaire sur les œuvres, cet ouvrage constitue un hommage à *« leur juste gloire ».* (Grasset, 253 p., 85 F.)

● Alain Kirili : *Statuaire.* Sculpteur qui partage son travail entre Paris et New-York, Alain Kirili s'est proposé d'*« évoquer le parcours d'une sculpture abstraite, défi nécessaire afin de dégager cet art de tout mimétisme avec le corps humain »* et d'établir *« la trame parfois très privée de l'élaboration d'une œuvre plastique ».* Composé d'écrits de circonstance, de notes d'atelier et d'entretiens, avec notamment des témoignages de P. Sollers et de J. Kristeva. (Denoël, 209 p., 98 F.)

● R.H. Marijnissen : *Tableaux. L'expertise de tableaux et les méthodes de laboratoire.* Cet ouvrage traite de façon exhaustive des *« méthodes d'études et de détection des contrefaçons ».* C'est aussi une réflexion sur les possibilités et les limites de l'expertise. (Editions Elsevier, Bruxelles, 415 p., 370 F.)

POÉSIE

● Frédéric-Jacques Temple : *Québec vivant.* Anthologie des poètes québécois d'aujourd'hui, cet ouvrage rassemble les textes choisis d'une soixantaine de poètes en devenir. (Editions Sud, 217 p., 120 F.)

CUISINE

● Jacques Kermoal et Martine Bartolomei : *La Mafia se met à table.* Si vous voulez savoir ce que Franck Sinatra a mangé à Agrigente en 1963 en compagnie des capi de Caltanissetta-Mazzarrino-Agrigente, il faut lire ce petit livre où récits et recettes font bon ménage. Une quarantaine de recettes des plats servis aux repas historiques de l'« honorable société ». (Actes Sud, 208 p., 80 F.)

VOYAGE

● Bernard Duhourceau : *les Chemins de saint Jacques en Pays basque. Tous les chemins mènent à Compostelle.* Pour tous ceux qui s'intéressent à l'itinéraire suivi par les pèlerins du Moyen Age, ce carnet de route, écrit par l'auteur du *Guide des Pyrénées mystérieuses*, est indispensable. Préface de Régine Pernoud. (Harriet/Jean Curutchet, 1, route de Pau, 64100 Bayonne, 151 p.)

BIOGRAPHIE

● Palmer White : *Poiret le magnifique. Le destin d'un grand couturier.* La vie parisienne de l'un des symboles de la Belle Epoque et de la révolution dans la mode, par l'ancien secrétaire d'Orson Welles. Traduit par Didier Martin avec la collaboration de l'auteur. Préface d'André Dunoyer de Segonzac. (Editions Payot, 303 p., 99 F.)

LETTRES ÉTRANGÈRES

● José Cardoso Pires : *Balade de la plage aux chiens. (Dissertation sur un crime).* Au printemps de 1960, un pêcheur découvre le cadavre d'un inconnu en état de décomposition avancée sur une plage des environs de Lisbonne : c'est le corps d'un officier évadé du fort où l'avait conduit une tentative de soulèvement militaire... Traduit du portugais par Michel Laban. (Gallimard, 276 p., 95 F.)

● Pavel Reznicek : *l'Imbécile et autres textes.* Un condensé des aspects les plus toniques du surréalisme tchèque par un auteur né en 1942, auteur du *Plafond* (Gallimard, 1983) et jamais édité dans son pays. Traduit du tchèque par B. Frey et P. Kral. (Arcane 17, coll. « Passager clandestin », 86 p., 59 F.)

● Per Olov Enquist : *l'Ange déchu. Un roman d'amour. « Il s'appelait Pasqual Pinon, il était né avec deux têtes. La deuxième tête était une tête de femme... »* Trois destins touchés par la malédiction. Traduit du suédois par Marc de Gouvenain et Lena Grumbach. (Actes Sud, 124 p., 75 F.)

● Moacyr Scliar : *l'Etrange Naissance de Rafael Mendes.* Le directeur d'un puissant groupe financier brésilien se réveille ruiné. Découvrant par hasard qu'il est juif, il va reconstituer l'arbre généalogique de sa famille dans un voyage à travers le temps et l'espace. Traduit du brésilien par Rachel Uziel et Salvatore Rotolo. (Presses de la Renaissance, 320 p., 120 F.)

Ecrivains du Sud

L'Œil de la lettre, groupement de librairies, vient de publier, avec *l'aide technique de l'Autre journal,* un cahier d'une cinquantaine de pages sur les écrivains du sud des Etats-Unis, des années 30 à nos jours. Des plus connus (Faulkner, Capote, Styron, McCullers) aux moins familiers du public français (Toni Morrison, James Dickey ou Reynold Pryce), vingt-cinq auteurs sont évoqués, soit par des extraits de leurs œuvres, soit par des commentaires critiques. Enfin, un petit dictionnaire bibliographique permet un survol rapide et pratique de soixante-dix-sept écrivains du Sud.

L'Œil de la lettre rassemble vingt-six librairies, dont sept en Belgique. En France, le siège de l'association se trouve 40, rue Grégoire-de-Tours, 75006 Paris ; en Belgique au 11, galerie des Princes, 1000 Bruxelles.

• JEUNESSE

Pour les gastronomes, les diables et les diététiciens

DEPUIS que Michel Oliver a fait savoir que *« la cuisine est un jeu d'en- fants »* (1), et que les multiples éditions de cet ingénieux album culinaire ont présidé aux premiers pas culinaires des générations montantes, le livre de cuisine est devenu un domaine de plus en plus exploré par les éditeurs pour la jeunesse. Pas un plat de résistance, mais mieux qu'un amuse-gueule.

Le dernier événement comestible s'intitule *C'est moi le chef,* un bel album avec des photos et des dessins alléchants et tout en couleurs, très joliment présenté sous l'égide (et avec une très courte préface) de Pierre Troisgros... Chaque recette occupe une double planche, toutes les étapes de la préparation sont clairement décrites, et le degré de difficulté est indiqué par le nombre de toques. Tant par le choix des recettes que par les ingrédients utilisés, l'album semble plutôt destiné aux grands adolescents ; on voit mal, en effet, des petits se régaler de poires aux clous de girofle et au vin rouge... ; quand au prix de revient de l'escalope de saumon *frais cru, il n'incitera pas forcément* à casser sa tirelire ! Cependant le livre mettra tout le monde d'accord avec les pommes de terre fourrées, les pâtes, la framboisine ou la crème anglaise. A condition qu'elle ne tourne pas... (*C'est moi le chef. Vingt recettes pour apprentis gastronomes,* de Brigitte Lecocq. Photos de Michel Alfred, ill. M. Dzierzaska. Cartonné, 20 × 28 cm. Casterman, 48 p., 50 F).

∴

Il est bon d'être gastronome. Encore faut-il savoir qu'il est tout aussi nécessaire de bien se nourrir. Un album (traduit de l'anglais) présente à ce sujet un panorama très passionnant de la diététique, faisant, de façon très claire, le rapport entre la santé et la croissance, entre le fonctionnement de notre corps et notre alimentation, entre la qualité de ce que nous ingérons (et digérons) et l'enseignement des sciences naturelles.

Les pages doubles — drôlement bien illustrées — passent en revue les modes alimentaires — vitamines, protéines, fibres dures ou molles , — le fast food, les plats diététiques et les maladies liées à l'alimentation ; des tableaux clairs donnent des informations sur les calories, les sels minéraux, etc. Les lecteurs de *Brouillard au pont de Tolbiac* (2) apprendront même qu'il existe de vraies différences entre les végétariens et les végétaliens... (*Apprends à te nourrir. Quelques principes de diététique,* de Judy Tatchell et Dilys Wells. Album cartonné 18 × 26 cm. Editions du Pélican, 48 p., 48 F).

∴

Et puisque la gastronomie n'exclut pas la fantaisie, on s'amusera bien à examiner le chaudron du diable et la casserole de la sorcière dans un petit album réalisé au cours de l'atelier d'écriture de l'auteur, Marie Fairré. Ecrit et illustré par les enfants de la classe de CM 1 de l'école Gambetta de Châtillon, le livre débute quand Maxime fait la grimace parce que sa mère lui sert encore des tomates farcies.

Une danse devant un frigo vide qui amusera les enfants affamés d'histoires. (*Savez-vous ce que mange le diable ?* Médiathèque Max-Pol Fouchet, 2, rue Lasègue, 92320 Châtillon).

N. Z.

(1) Plon, depuis 1965.

(2) Léo Malet et Tardi (Casterman).

• EN BREF

● **Une RENCONTRE INTERNATIONALE sur le thème « Les influences réciproques dans l'histoire de la philosophie et des institutions philosophiques en France et en Allemagne » aura lieu du 28 juin au 4 juillet 1986 à Céret (Pyrénées-Orientales).**

● **Les troisièmes RENCONTRES INTERNATIONALES DE POÉSIE CONTEMPORAINE se dérouleront du 5 au 12 juillet à Cogolin (Var). Voici les thèmes des quatre séminaires prévus : « Intelligence spéculative et poésie », « *Figures de pensée* », les « Novissimi », « Ecriture, image ». *Renseignements : Centre culturel de Cogolin, avenue Georges-Clemenceau, 83110 Cogolin, tél. 94-56-36-52.***

● **Le concours pour le PRIX DE POÉSIE RENÉ DAUMIÈRE est ouvert jusqu'au 10 juillet à tous les poètes de langue française n'ayant jamais été édités. Règlement au *Secrétariat du Prix René Daumière*, 23, rue Delarivière-Lefoullon, 92800 Puteaux.**

● **Le premier GRAND PRIX DE LA RÉGION DE CORSE a été attribué à Paul-Michel Villa pour son livre *la Maison des Viale* (Presses de la Renaissance).**

LES LIVRES DE L'ÉTÉ

EDITION

Ce que les Français ont lu cette année

Ce bilan, qui ne saurait évidemment prétendre à l'exhaustivité, ne vise pas à répertorier tous les livres lus en France depuis septembre, mais à proposer un panorama des ventes de nouveautés en librairie ; les clubs et les éditions de poche, qui paraissent plusieurs mois après la sortie, ne sont pas pris en compte dans les chiffres cités.

Lorsqu'ils parlent de l'édition, abstraitement, les éditeurs sont nombreux à la dire en assez mauvaise santé. Mais, quand on en vient à leur cas personnel, la plupart se montrent satisfaits de cette saison 1985-1986, souvent meilleure que la précédente, sauf chez Laffont, Calmann-Lévy ou Denoël, qui ont eu une année « grise », de leur propre aveu.

Oh ! les beaux prix !

LES prix littéraires, après plusieurs « cuvées » moyennes et une saison 1984-1985 où tout fut éclipsé par le triomphe du Goncourt de Marguerite Duras, font cette année mieux que bonne figure.

Chez Gallimard, on n'a pas perdu la désagréable manie de refuser de communiquer les chiffres de vente. Mais, en privé ou dans les dîners en ville, on ne manque pas de s'extasier sur les plus de quatre cent cinquante mille exemplaires des *Noces barbares* de Yann Queffélec (prix Goncourt) et les quelque deux cent mille exemplaires de *Sans la miséricorde du Christ*, d'Hector Bianciotti (prix Femina), pourtant présenté à sa sortie comme un livre difficile.

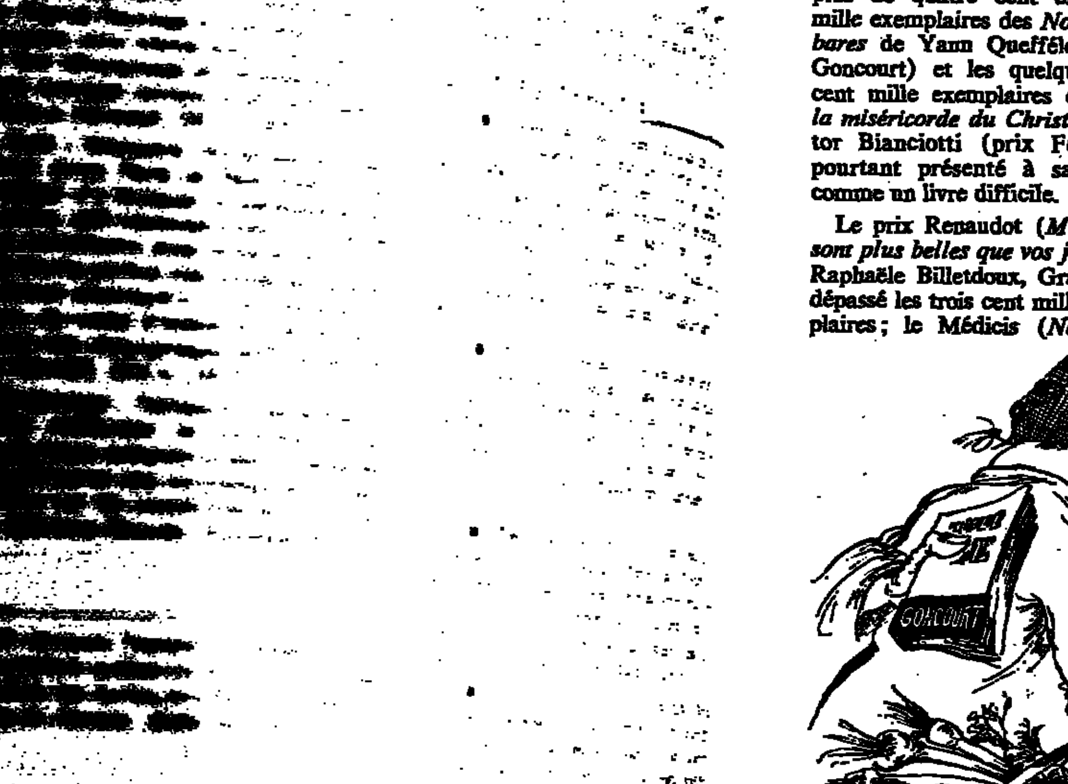
Le prix Renaudot (*Mes nuits sont plus belles que vos jours*, de Raphaële Billetdoux, Grasset) a dépassé les trois cent mille exemplaires ; le Médicis (*Naissance d'une passion*, de Michel Braudeau, Le Seuil) a dépassé les cent mille, tout comme l'Interallié (*Vladimir Roubaïev*, de Serge Lentz, Laffont). Le Médicis-Essais (*les Cinq Sens*, de Michel Serres, Grasset) a fait une très belle carrière pour un livre de philosophe (plus de trente mille exemplaires).

Quant au Prix du livre Inter et au Prix des lectrices de *Elle*, revenus respectivement à René Belletto pour *l'Enfer* (POL) et à François-Marie Banier pour *Balthazar, fils de famille* (Gallimard), ils permettront peut-être à ces deux romans de qualité d'atteindre, voire de dépasser les cinquante mille exemplaires. Le Prix des maisons de la presse a été attribué à un premier roman, *le Shanghaïé*, d'André Le Gal, Lattès (plus de cent mille exemplaires).

Le plus prestigieux de tous les prix, le Nobel, est revenu pour 1985 à un Français, Claude Simon. Contrairement aux prédictions des ennemis de cet auteur exigeant, publié aux Editions de Minuit, le Nobel a relancé les ventes. *La Route des Flandres*, en édition de poche, s'est vendu à plus de cent dix mille exemplaires.

A l'autre bout de la chaîne, dans le domaine des best-sellers « industriels », c'est toujours Michel Lafon, le dernier-né de ce type d'édition, qui, avec ses réussites – la plus grande étant cette année *Cent familles*, de Jean-Luc Lahaye, – fait figure d'empêcheur de tourner en rond.

Les livres « d'été » « démarrent » bien, notamment *Boulevard Gogol*, de Robert Moss (Denoël), *l'Empereur de la faim*, de Jacques Lamalle (Flammarion), *Celubée*, d'Isabelle Hausser (Julliard) et *le Temps des Carbec*, de Bernard Simiot (Albin Michel). Chez Orban, *Tchao Parrain*, de Matthieu Zampa, déjà un succès, pourrait refaire une percée. Quant au Sulitzer de l'année, *l'Impératrice*, (Editions n° 1 – Stock), il se vend, comme d'habitude.



L'« explosion » de Djian

Deux feuilletons télévisés ont relancé les ventes de best-sellers de Belfond : *l'Espace d'une vie*, de Barbara Taylor Bradford, et *Les oiseaux se cachent pour mourir*, de Colleen Mac Cullough. *L'Eté 36*, de Bertrand Poirot-Delpech (Gallimard), a, lui aussi, connu un regain après son adaptation télévisée. Mais les deux événements sont *la Ferme africaine*, de Karen Blixen (Gallimard), depuis la sortie du film *Out of Africa*, et l'« explosion » de Philippe Djian.

Après la sortie du film de Jean-Jacques Beineix, fin mars, *37,2 ° le matin*, s'est vendu à quarante mille exemplaires et à plus de cent quarante mille en Poche (J'ai lu). « *Le public de Djian étant jeune, j'ai tenu à ce que ses livres soient très vite en Poche*, précise son éditeur Bernard Barrault. *En ce moment tous les Djian se vendent.* Bleu comme l'enfer *est à soixante mille en J'ai lu et le dernier,* Maudit manège, *a dépassé les quarante mille en librairie.* » Pour en terminer avec le cinéma, il faut signaler les bonnes performances de la collection « Ciné poche » de Ramsay, avec notamment le *Hitchcock*, de François Truffaut.

Les valeurs sûres du roman français ont, comme à chaque fois, retrouvé leur public : Michel Tournier, *la Goutte d'or* (Gallimard) ; Robert Sabatier, *David et Olivier* (Albin Michel) ; Jean d'Ormesson, *Tous les hommes en sont fous* (Lattès) ; Françoise Mallet-Joris, *le Rire de Laura* (Gallimard) ; François Nourissier, *la Fête des pères* (Grasset) ; Henri Troyat, *A demain Sylvie* (Flammarion) ; Lucien Bodard, *la Chasse à l'ours* (Grasset) ; Julien Green, *le Langage et son double* (La Différence).

Parmi les auteurs confirmés, Tahar Ben Jelloun, avec *l'Enfant de sable* (Le Seuil, environ quatre-vingt mille exemplaires) et François Weyergans avec *la Vie d'un bébé* (Gallimard) ont notablement accru leur audience. Il en va de même pour Patrick Besson avec *Dara* et pour Anny Duperey avec son deuxième roman, *le Nez de Mazarin* (tous deux au Seuil).

Dans le domaine étranger, outre le *Parfum*, de Patrick Süskind (Fayard, autour de cent trente mille exemplaires), ce sont encore les habitués qui sont au rendez-vous : John Le Carré, *Un pur espion* (Laffont, déjà plus de quatre-vingt mille) ; Isabel Allende, *D'amour et d'ombre* (Fayard, environ cent trente mille) ; Erich Segal, qui, malgré le côté hyperboliquement américain de *la Classe* (Grasset), dépasse les cent mille ; John Irving, dont *l'Œuvre de Dieu la part du diable* (le Seuil), paru fin mai, atteint les cinquante mille ; Patricia Highsmith *Une créature de rêve* (Calmann-Lévy) ; Ken Follet, *les Lions du Panshir* (Stock). William Boyd, avec *la Croix et la Bannière* (Balland), n'a pas renouvelé l'exploit de *Comme neige au soleil* (cent mille) et se stabilise autour de trente-cinq mille.

La « non-fiction » tient bon

On prédisait une année désastreuse pour les essais politiques en raison des élections législatives. On avait tort. De *la Vie quotidienne à Matignon au temps de l'union de la gauche*, de Thierry Pfister (Hachette, plus de cent mille), aux *Années Mitterrand*, de Serge July (Grasset), en passant par *le Bréviaire de la cohabitation*, de Maurice Duverger (PUF) – sans oublier *Tous ensemble*, de François de Closets (Le Seuil, autour de deux cent cinquante mille) et *Ni paix ni guerre*, d'Hélène Carrère d'Encausse (Flammarion, quatre-vingt mille), – ils font des scores très honorables. Quant à « l'humour politique », il triomphe avec *Que le meilleur perde*, de Frédéric Bon et Michel-Antoine Burnier (Balland, cent cinquante mille. Il vient de sortir en Poche, toujours chez Balland, qui en a vendu soixante mille en quinze jours.)

Pour les documents ou témoignages, l'entrée en fanfare de Bernard Tapie (*Gagner*, Laffont, cent cinquante mille exemplaires tirés d'emblée et déjà trente mille de réimpression) n'efface pas les succès de Thierry Wolton (*le KGB en France*, Grasset), d'Alexandre Wickham et Sophie Coignard (*la Nomenklatura* Belfond), de Günter Wallraff (*Tête de Turc*, la Découverte) d'Alphonse Boudard (*la Fermeture*, Laffont) ou, à un moindre degré, de l'autobiographie du baron Empain (Lattès) ou du *Bazar de la solidarité*, de Bernard Kouchner (Le Pré aux clercs).

Les quatre-vingt-dix mille exemplaires de *l'Homme de paroles*, de Claude Hagège (Fayard), sont sans doute une conséquence de « l'effet Apostrophes ». Mais *l'Identité de la France*, de Fernand Braudel (Arthaud-Flammarion), a dépassé les cinquante mille, et *Biologie des passions*, de Jean-Didier Vincent, ainsi que *le Sexe et la Mort*, de Jacques Ruffié, assurent une bonne année à la « petite dernière » de l'édition, Odile Jacob.

L'intérêt des Français pour les biographies ne se dément pas, comme le prouvent tant celles – historiques – publiées par Fayard, dont les ventes, moyennes, sont régulières, que les grandes biographies de cette année : la suite du *De Gaulle* de Jean Lacouture (Seuil), le *Sartre* d'Annie Cohen-Solal (Gallimard), le *Catherine de Médicis* de Jean Orieux (Flammarion), *le Léon l'Africain* d'Amin Maalouf (Lattès) et le *Milena* de Margarete Buber-Neumann (Le Seuil) (à compléter par la lecture de textes de Milena, *Vivre*, Lieu commun).

Puisque, semble-t-il, tout va bien chez les grands, partez donc en vacances avec des livres de petits éditeurs : par exemple, *la Feuille*, de Gilles Laurendon, un court texte publié par Régine Deforges, *l'Accompagnatrice*, de Nina Berberova chez Actes Sud – qui a déjà dépassé les vingt mille exemplaires mais mérite beaucoup mieux, – *Tintin chez le psychanalyste*, de Serge Tisseron (Aubier), ou encore le bon roman populaire de Daniel Vaxelaire, *les Mutins de la liberté* (Lieu commun) (1).

JOSYANE SAVIGNEAU.

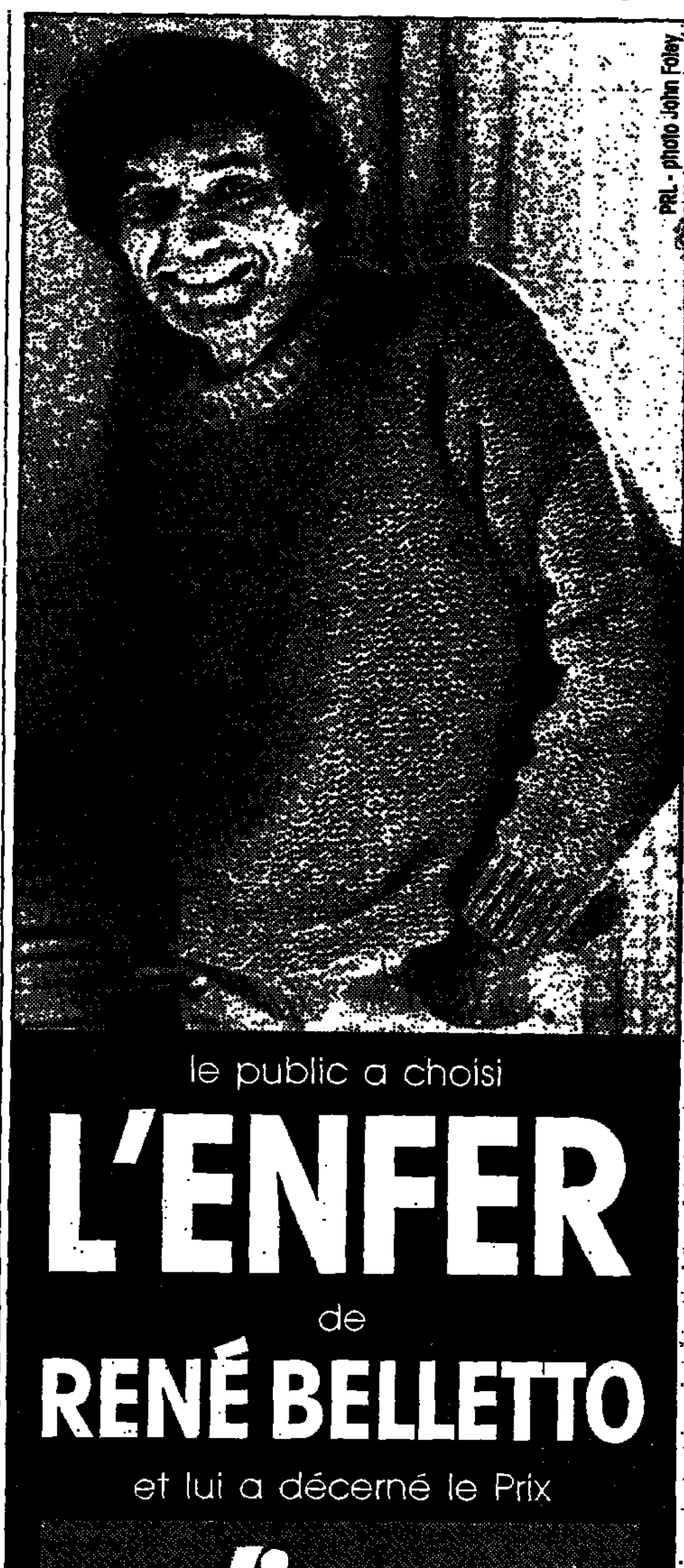
(1) *Voir notre critique en page 19.*

Ralentir, succès

Deux premiers romans ont tenu cette année le haut du pavé. *La Salle de bain*, de Jean-Philippe Toussaint (Minuit), et *Sphinx*, d'Anne Garreta (Grasset).

« Nous avons vendu quelque cinquante mille exemplaires de la Salle de bain, *indique* Irène Lindon aux Éditions de Minuit ; *c'est très rare pour un premier roman ; d'autant que l'auteur ne s'est pas montré, n'est pas passé à « Apostrophes ». Il a été soutenu par les libraires et la presse. Il est en cours de traduction dans dix pays. »*

Sphinx vogue, lui aussi, vers les cinquante mille exemplaires, loin devant les autres succès de premiers romans (notamment *le Livre des nuits*, de Sylvie Germain (Gallimard), *Une mort sucrée*, de Claude Tardat (Mazarine), *Un été à Jérusalem*, de Chochana Boukhobza (Balland).



LES LIVRES DE L'ÉTÉ

SELECTION

« Le Monde » a choisi...

Dans sa quasi-totalité, cette sélection a été opérée parmi les livres publiés durant les six derniers mois

Notre sélection des livres pour la jeunesse, des bandes dessinées, des ouvrages de science-fiction et des romans policiers, paraîtra dans le prochain « Monde des livres ».

Romans

RENÉ BELLETTO : *l'Enfer*. Réconciliation du « polar » et de la grande littérature à la faveur d'un invraisemblable mais haletant « thriller » lyonnais. (POL, 396 p., 83 F.)

EMMANUEL CARRÈRE : *la Moustache*. Beaucoup plus qu'un exercice de virtuosité littéraire : la plongée d'un jeune écrivain dans la matière même de la fiction romanesque et du mentir-vrai de la littérature. (POL, 190 p., 69 F.)

FLORENCE DELAY : *Course d'amour pendant le deuil*. Un grand homme d'esprit a disparu. L'entourage hérite, non sans tensions. Une prose intense, racée. (Gallimard, 250 p., 85 F.)

PHILIPPE DJIAN : *Maudit Manège*. Philippe Djian a été, pour le grand public et grâce au cinéma, la révélation médiatique de l'année. Il reste à le lire : un styliste du français considéré comme une langue vivante. (Bernard Barrault, 368 p., 78 F.)

ANNE GARRETA : *Sphinx*. Un genre énigmatique... impossible de débusquer le sexe des deux protagonistes de ce premier roman très maîtrisé. Une belle performance, mais surtout des débuts éclatants pour cette très jeune femme. (Grasset, 230 p., 75 F.)

ALAIN GERBER : *les Heureux Jours de monsieur Ghichka*. L'histoire d'un singe surdoué dans l'imitation et d'un homme que la rencontre de cet animal va amener à vivre, c'est-à-dire à connaître le meilleur du bonheur et le fond du malheur. Gerber est le Woody Allen du roman français. (Robert Laffont, 194 p., 78 F.)

HERVÉ GUIBERT : *Mes parents*. Un couple de petits-bourgeois étourdis, vu par un fils implacable et terriblement doué. (Gallimard, 174 p., 59 F.)

ROGER LAPORTE : *Une vie*. L'œuvre « biographique » et excessive d'un écrivain qui tente de penser l'impossible rapport vie-écriture. (POL, 614 p., 150 F.)

GILLES LAPOUGE : *la Bataille de Wagram*. Amours contrariées par une guerre absurde. Une pleine réussite dans la lignée des plus grands modèles du genre, de Stendhal à Giono. (Flammarion, 312 p., 89 F.)

FRANÇOIS NOURISSIER : *la Fête des pères*. Un écrivain peut-il aimer à la fois ses enfants et ses livres ? Une auto-accusation étincelante. (Grasset, 252 p., 72 F.)

JEAN D'ORMESSON : *Tous les hommes en sont fous*. Quatre sœurs fantasques croisent les acteurs de l'avant-guerre. Une saga grave et gaie. (Lattès, 384 p., 89 F.)

FRANÇOIS WEYERGANS : *la Vie d'un bébé*. Un fœtus raconte son aventure placentaire. On s'y croirait. (Gallimard, 194 p., 70 F.)

ALEXANDRE VIALATTE : *la Maison du joueur de flûte*. Tous les sortilèges de la littérature et l'intimité de Vialatte, à travers un texte jusqu'à présent inédit. (Editions Arléa. Les Fruits du Congo, 8, rue de l'Odéon, 75006 Paris. 170 p., 69 F.)

Lettres étrangères

NINA BERBEROVA : *l'Accompagnatrice*. Que peut-il se passer dans la tête d'une jeune fille pauvre et laide qui « accompagne » au piano et dans la vie — jusque dans l'exil parisien — une belle cantatrice de Pétersbourg ? Traduit du russe par Lydia Chweitzer (Actes Sud, 120 p., 48 F.)

BREYTEN BREYTENBACH : *Une saison au paradis*. L'évocation d'une jeunesse à jamais perdue, à l'occasion d'un voyage de l'exilé dans son pays natal. Voyage qui se terminera par la prison. Traduit de l'anglais par Jean Guiloineau. (Seuil, 282 p., 89 F.)

JÉROME CHARYN : *Panna Maria*. Les aventures d'immigrés polonais du début du siècle, qui reconstituent leur « petite Pologne » dans un quartier pauvre de New-York. Traduit de l'américain par Bernard Geniès. (Seuil, 395 p., 99 F.)

HUGO CLAUS : *le Chagrin des Belges*. Une histoire de l'Occupation (et de l'épuration) racontée par un enfant-poète des Flandres avec une verve prodigieuse. Traduit du néerlandais par Alain Van Crugten. (Julliard, 608 p., 120 F.)

CARLOS FUENTES : *le Vieux Gringo*. A la frontière des Etats-Unis et du Mexique, un étranger recherche les troupes de Pancho Villa et trouve la mort. Il s'agit d'Ambrose Bierce, disparu mystérieusement en 1914 au cours d'un reportage. Traduit de l'espagnol par Céline Zins. (Gallimard, 223 p., 83 F.)

MILENA JESENSKA : *Vivre*. La destinataire des « lettres » de Franz Kafka se révèle comme une femme exceptionnelle et une excellente journaliste qu'on découvre à travers un choix de ses articles écrits entre 1920 et 1939. Traduit du tchèque par Claudia Ancelot. (Lieu commun, 286 p., 98 F.) Lire aussi : *Milena*, de Margarete Buber-Neumann. Traduit de l'allemand par Alain Brossat. (Seuil, 280 p., 89 F.)

ISMAËL KADARÉ : *Qui a ramené Doruntine ?* Doruntine, mariée au loin, revient auprès de sa mère, ramenée par son frère Constantin. Une légende aux allures d'enquête policière. Traduit de l'albanais par Jusuf Vrioni. (Fayard, 180 p., 69 F.)

MILAREPA : *Cent mille chants*. La parole inspirée d'un grand ascète du XIe siècle où passe le souffle des grands espaces himalayens. Traduit du tibétain par Marie-José Lamothe. (Fayard, 290 p., 95 F.)

CZESLAW MILOSZ : *Visions de la baie de San-Francisco ; Milosz par Milosz ; Histoire de la littérature polonaise*. Trois ouvrages importants qui devraient permettre la reconnaissance en France du prix Nobel 1980, un des témoins les plus clairvoyants de notre temps et un grand poète. Traduit du polonais par Marie Bouvard. (Fayard, 339 p., 98 F.) ; Entretiens de Milosz avec Ewa Zamecka et Aleksander Fiut. Traduit du polonais par Daniel Beauvais. (Fayard, 339 p., 98 F.) ; Traduit de l'anglais par André Kozimor (Fayard, 794 p., 350 F.)

BERENICE CLEEVE.

UMBERTO SABA : *Lenteur du temps*. Des nouvelles qui sont des merveilles de discernement et de sensibilité. Par un champion de la litote. Traduit de l'italien par René de Ceccaty. (Rivages, 178 p., 55 F.)

JUN TAKAMI : *Haut-le-cœur*. Dans le Japon de 1932 à 1937, les itinéraires politiques de l'armée nationaliste et de la gauche révolutionnaire. Un chef-d'œuvre insolite qui vous entraîne dans les bas-fonds de Tokyo, Séoul, Shanghai. Traduit du japonais par Marc Mecréant. Préface de Yasunari Kawabata. (Calligraphe/UNESCO, 428 p., 135 F.)

FRED UHLMANN : *la Lettre de Conrad*, suivi de *Pas de résurrection, s'il vous plaît*. La fin d'une grande famille allemande qui meurt en même temps que Conrad Hohenfels, « l'ami retrouvé ». Ce récit, qui n'est ni une suite ni une fin, est aussi un petit chef-d'œuvre. Traduit de l'anglais par Béatrice Gartenberg. (Stock, 212 p., 75 F.)

Poésie

CLAUDE ESTEBAN : *le Nom et la Demeure*. Les voix diverses d'un poète marqué par le bilinguisme — son père était espagnol — et qui tente de reconstituer sa demeure. (Flammarion, 250 p., 95 F.)

JACQUES ROUBAUD : *Quelque chose noir*. Un livre grave et douloureux, une méditation sur la mort et l'absence de la femme aimée. (Gallimard, 151 p., 79 F.)

JEAN TARDIEU : *Margeries*. Le très jeune vieux poète dit ses joies tissées d'inquiétude dans des poèmes inédits, écrits de 1910 à 1985. Ce recueil a obtenu un succès inespéré pour un livre de poésie ; 15 000 exemplaires vendus. (Gallimard, 320 p., 95 F.)

Essais

CIORAN : *Exercices d'admiration*. Joseph de Maistre, Valéry, Beckett et quelques autres vus par l'auteur du *Précis de décomposition*. (Gallimard. coll. « Arcades », 216 p., 42 F.)

FRANÇOIS GEORGE : *Sillages*. Les « essais philosophiques et littéraires » d'un empêcheur de dormir tranquille. (Hachette, 320 p., 120 F.)

PHILIPPE LEJEUNE : *Moi aussi*. Faisant suite au *Pacte autobiographique* et à *Je est un autre*, un recueil d'études brillantes qui explorent les manières multiples dont le moi se fabrique en s'écrivant. (Seuil).

JEAN-CLAUDE MILNER : *Détections fictives*. Un critique se transforme en Sherlock Holmes pour donner une leçon de lecture. (Seuil, 112 p., 49 F.)

PIETRO REDONDI : *Galilée hérétique*. Une enquête historique et théologique sur la condamnation du savant florentin. Traduit de l'italien par Monique Aymard. (Gallimard, 447 p., 150 F.)

PAUL RICŒUR : *le Temps raconté*. Troisième et dernier tome de *Temps et Récit*, le grand livre d'un philosophe qui traite le problème du temps à travers ses figurations narratives. (Seuil, 428 p., 125 F.)

PHILIPPE ROGER : *Roland Barthes, roman*. Intelligent, affectueux, élégant, le premier essai portant sur la totalité des écrits de celui que l'auteur propose d'appeler Herbé, écrivain interrompu. (Grasset, 354 p., 95 F.)

ROGER STÉPHANE : *Autour de Montaigne*. Stéphane a passé sa vie à lire Montaigne ; son livre est celui d'une fréquentation passionnée, d'une amitié, d'une sagesse qui ne veut en aucun cas signifier indifférence ou passivité. Une leçon de littérature autant que de morale. (Stock, 250 p., 95 F.)

Biographies

JEAN CANAVAGGIO : *Cervantès*. Un érudit fasciné par l'usage que fit le grand écrivain de sa pauvre vie. (Mazarine, 381 p., 98 F.)

PIERRE CHEVALIER : *Henri III*. La réhabilitation d'un prince méconnu, victime de maints « racontars », alors qu'il fut le plus cultivé et le plus intelligent des Valois. (Fayard, 751 p., 160 F.)

JACQUES DALARUN : *Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud*. Une enquête philologico-policière sur ce « fou de Dieu » qui fonda la célèbre abbaye au tournant des XIe-XIIe siècles. (Albin-Michel, 208 p., 75 F.)

AMIN MAALOUF : *Léon l'Africain*. La vie extraordinaire d'un personnage cosmopolite qui rencontra le pirate Barberousse, le sultan Sélim, le pape Léon X et François Ier. (Lattès, 380 p.)

WILLIAM MANCHESTER : *Winston Churchill*, tome 1, *Rêves de gloire 1874-1932*. La première partie de la biographie du « vieux lion », personnalité démesurée et contradictoire. (Robert Laffont, 793 p., 175 F.)

JEAN ORIEUX : *Catherine de Médicis ou la Reine noire*. Le grand biographe de Talleyrand, de La Fontaine, se penche, dans son dernier livre, sur les soixante-dix ans de vie de la « Reine noire ». (Flammarion, 826 p., 169 F.)

JEAN-CHRISTIAN PETITFILS : *le Régent*. Une tentative pour déchiffrer la personnalité de ce prince énigmatique, entouré d'une noire légende. (Fayard, 728 p., 160 F.)

Histoire

FERNAND BRAUDEL : *l'Identité de la France*. Le dernier message de l'historien et le récit d'« un mystérieux enfantement ». (Vol. 1. Espace et Histoire. Arthaud. Flammarion, 268 p., 98 F.)

FRANÇOIS FURET : *Marx et la Révolution française ; la gauche et la Révolution au milieu du dix-neuvième siècle*. Deux livres qui rouvrent le dossier de 1789 et celui de 1793. (Flammarion, 279 p., 100 F. ; Hachette, 317 p., 119 F.)

ALI HAROUN : *la Septième Wilaya*. Un des épisodes peu connus de la guerre d'Algérie : les combats du FLN en France. (Seuil, 528 p., 125 F.)

JACQUES LE GOFF : *l'Imaginaire médiéval*. Les chrétiens du Moyen Age, s'ils croyaient aux miracles, s'intéressaient peu au merveilleux et se méfiaient des rêves. (Gallimard, 384 p., 120 F.)

MICHEL WINOCK : *la Fièvre hexagonale*. Une histoire des passions politiques françaises à travers les crises qui ont coupé le pays en deux. Et une analyse magistrale de la pacification qu'a accomplie la Ve République. (Calmann-Lévy, 430 p., 160 F.)

Documents

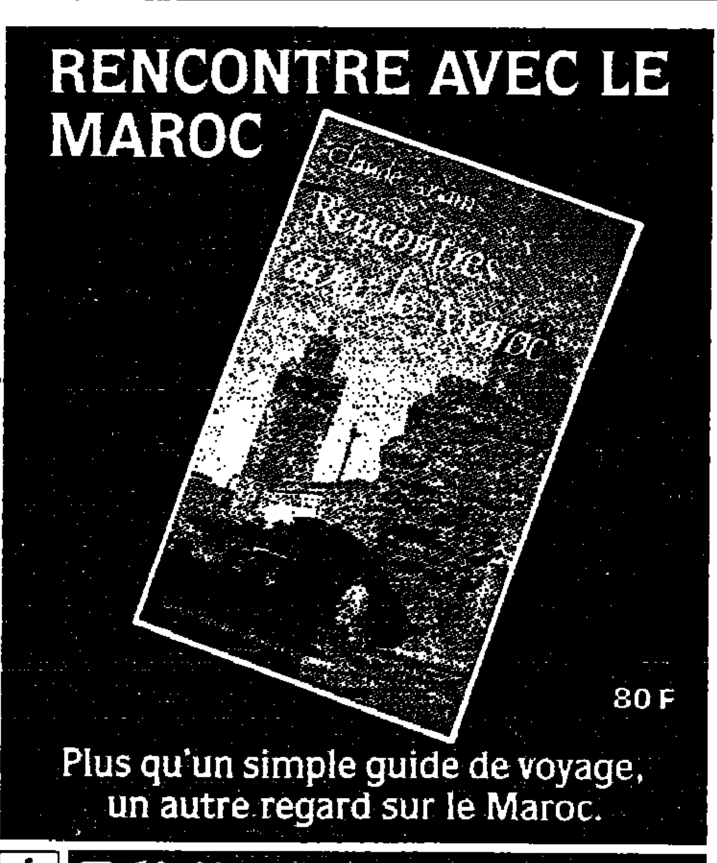
BRUCE JACKSON : *le Quartier de la mort*. Une terrible enquête parmi les condamnés de la prison de Huntsville, au Texas. Traduit de l'américain par Jean-Pierre Carasso. (Plon. Coll. « Terre humaine », 390 p., 130 F.)

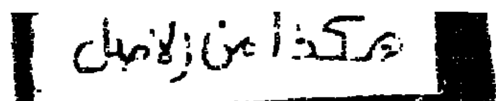
ALPHONSE BOUDARD : *la Fermeture*. Quand Marthe Richard, la « Milady » du pauvre, fit disparaître les bordels. (Laffont, 348 p., 92 F.)

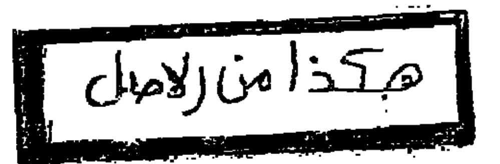
Souvenirs

JEAN GENET : *Un captif amoureux*. Avant de mourir, Genet a raconté ses séjours dans des camps palestiniens. En poète, plus qu'en militant. (Gallimard, 504 p., 96 F.)









a choisi...

LES LIVRES DE L'ÉTÉ

ROMANS HISTORIQUES

Piraterie et utopie

Les Mutins de la liberté, *de Daniel Vaxelaire : une histoire comme on les aime.*

VOICI le livre des amateurs de pirates, un gros roman d'aventures dédié « *aux rêveurs, il en reste* ».

On est au début du dix-huitième siècle, Louis XIV n'est pas mort. Les navires français et anglais se livrent sur les mers du globe une guerre sans relâche, relayés par les francs-tireurs divers, pirates ou corsaires, marchands d'esclaves, aventuriers et chercheurs d'or. Il y a encore des terres vierges.

Cette histoire prend son essor dans une taverne comme on les aime, obscure et bruyante, emplie de vapeurs et d'hommes avinés, qui cherchent des bagarres et racontent des histoires. Entrent en scène les héros : Olivier Misson, gentilhomme, officier de marine par tradition familiale, gentil, généreux et beau. Et puis son compagnon désormais, le Frère Angelo Carracioli, bénédictin par accident, grincheux par vocation, un tendre lui aussi. Enfin, dans les limites raisonnables fixées par un roman de pirates. Au début des aventures, une métaphore discrète de l'auteur.

Daniel Vaxelaire, qui n'est plus un débutant, nous indique ce qui va cimenter l'alliance entre les deux hommes, et notre intérêt : une petit fille orpheline et phtisique sourit parce qu'Olivier Misson lui raconte de belles histoires de navires. Et puis un peu plus tard, tandis que nos deux héros sont embarqués à bord de *la Victoire*, magnifique frégate de l'oncle Fourbin, un vilain bonhomme, l'auteur s'appesantit sur les raisons qui font les équipages. Il énumère : les « *femmes acariâtres* » et les terres trop arides, les « *villes ingrates* » et l'appât du gain. Mais le vrai motif est ailleurs, qui rejoint celui du lecteur : respirer un autre air, se sentir plus petit à cause de l'immensité, et plus libre.

C'est, comme au bon temps de Monte-Cristo, la digression savoureuse qui fait rêver autant que l'action, crée un peu de distance, du moins le croit-on, avant de nous replonger, plus fort encore, au milieu des complots, des mutineries, des abordages.

La cité idéale

Plaisir encore : de se demander comment nos deux lascars, l'un officier, l'autre confesseur, à bord de *la Victoire*, vont bien pouvoir devenir ces *Mutins de la liberté* qu'annonce le titre. On s'en voudrait de tout raconter... Dans les romans d'aventure, comme dans les films de pirates, la surprise est ingrédient d'autant plus nécessaire qu'on sait bien au fond ce qui va, en gros, se passer.

Disons quand même que les choses se gâtent très rapidement pour le Frère Carracioli, qui s'est entiché du livre de Tommaso Campanella *la Cité du soleil*, merveilleuse utopie d'une cité idéale, aux sept cercles, où enfin règne la justice et l'ordre réconciliés, où l'amour – et non plus la violence – régit les relations entre les humains. Plus de riches, plus de pauvres, plus de maîtres ni d'esclaves, chacun œuvre au bonheur de tous. Le moine a vite décidé qu'il construirait quelque part un jour une ville modelée sur le dessin campanellien, qu'il trouve un peu abstrait. En attendant, il fait des disciples aux heures de confession, ce que goûte modérément l'autorité du navire. Il est donc mis aux fers, à fond de cale, et cela donne de très belles pages.



CAGNAT

Il a fait des adeptes : le médecin Albrecht, le lourd maître d'équipage, au doux nom de Malentrogne, Pisse-Mitraille l'artilleur et, au premier rang, Olivier Misson. Il faut bien que tout ce beau monde prenne possession de *la Victoire*. C'est bientôt fait, de manière fort surprenante.

Les voilà sur la côte malgache, prêts à fonder Libertalia, la cité des *libertarii*, hommes libres. Mais d'abord ils rencontrent des princesses, comme ULysse croisant Nausicaa. Il y a de la diplomatie et des passions dans l'air, les hommes s'amollissent et s'installent dans un paradis qui se nomme Anjouan. Comme toujours, il faut vaincre le bonheur, après avoir triomphé de l'adversité. Enfin ils partent, emmenant les femmes avec eux.

Le construction de la Cité du soleil donne lieu à de beaux morceaux de bravoure. Daniel Vaxelaire sait montrer comme s'accumulent les nuages, ceux qui viennent de la mer, avec les traîtrises d'un certain Thomas Tew, ou de la terre, que personne ne redoute, et c'est grand tort. Il sait aussi mettre en scène les conflits entre tous ces hommes, qui ont appris depuis toujours à se mépriser, à se haïr. Le métissage n'est pas forcément chose facile.

Surtout, comme dans *Chasseurs de Noirs* et *l'Affranchi*, ses précédents romans, il fait sourdre la fiction d'un noyau de réalité qui l'imprègne durablement. Les quelques lignes de *l'Histoire des pirates* d'un certain Johnson dont est tirée cette épopée lui donnent son parfum tenace de légende. Du vrai et du faux mélangés avec bonheur.

GENEVIÈVE BRISAC.

★ **LES MUTINS DE LA LIBERTÉ, de Daniel Vaxelaire, éditions Lieu commun, 414 p., 100 F.**

L'ami de Marc Aurèle

François Fontaine fait parler Claudius Pompeianus.
La nouvelle prouesse d'un romancier passionné par Rome.

L'ÉPOQUE des Antonins, le deuxième siècle de notre ère, n'a plus de secrets pour François Fontaine, qui a conçu une affection particulière pour ce temps, où l'on vit le meilleur et le pire, où le sort de Rome commença de tourner et où les vertus et les vices de ses maîtres conspirèrent à hâter le cours de l'histoire. François Fontaine n'est pas « historien de métier », car il en exerce un autre, celui de diplomate, ce qui ne va pas sans avoir quelque influence sur sa réflexion et le plaisir qu'il se donne, et nous donne, en composant cette grande fresque où se juxtaposent les règnes d'Hadrien, d'Antonin le Pieux, de Marc Aurèle, de Commode, jusqu'à l'avènement de Septime Sévère. Le titre du dernier livre de François Fontaine est inspiré par une phrase de Dion Cassius : au siècle d'or succéda un âge de bronze. Ainsi le vieux mythe hésiodique donne-t-il à cette histoire sa couleur de mélancolie. Les plus beaux moments de l'histoire humaine ne sauraient arrêter le cours du temps. Encore convient-il de comprendre, de surprendre le secret de celui-ci.

T. Claudius Pompeianus est un personnage réel ; d'origine syrienne, il appartient à cette aristocratie qui exerce, à Rome, des fonctions proches du pouvoir. Compagnon, dès sa jeunesse, de Marc Aurèle, il vit dans l'intimité de la famille impériale; il est le témoin aussi bien de la vie quotidienne que des actes publics, de la paix, au sein des villas, que de la guerre, sur le Danube. Il est administrateur et chef d'armée, comme l'ont été, avant lui, bien des Romains, en un temps où les pays orientaux ne fournissaient pas encore des citoyens et des sénateurs à l'Empire. Il est curieux de voir comment des valeurs humaines nées sur les collines de la Ville sont adoptées par des hommes que leurs traditions, leur culture, leur langue, les habitudes de leur religion, semblaient devoir éloigner de cette civilisation romaine, assez accueillante, mais aussi assez puissante pour intégrer en elle les peuples les plus divers. Il y a là pour François Fontaine, préoccupé par son « autre » métier, un exemple, voire une expérience de la fusion des peuples. Des peuples ? Plutôt les rencontres des hommes les plus excellents, que les autres suivent. C'est ainsi que, au sein de l'histoire, est réintroduit le rôle de l'esprit.



La grande prose de Cicéron

Naturellement, le centre du livre est déterminé par la personne de Marc Aurèle, que nous suivons de sa naissance à sa mort. Il était particulièrement habile de faire parler – à la première personne – le compagnon, l'ami de l'empereur qui nous a livré, avec ses *Méditations*, la plupart des secrets de sa vie quotidienne. Ici, le roman et le témoignage se côtoient. On a envie de dire que le premier complète et authentifie le second.

On ne conteste pas aux archéologues le droit de demander aux architectes (lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes architectes) une reconstitution de l'ensemble auquel appartenaient les fragments recueillis au cours de la fouille. Le romancier, ici, joue le rôle de l'architecte. François Fontaine s'y montre particulièrement heureux et convaincant. Toute histoire est lacunaire. Les plus délibérément positivistes des historiens ne peuvent se dispenser de recourir à l'imagination ; démarche d'autant plus périlleuse qu'elle reste souvent inconsciente. Le mérite du romancier est de le faire ouvertement. Encore doit-il, lui, respecter, plus encore que l'historien, une justesse de ton et un « style » qui font partie de la vérité. François Fontaine y excelle, peut-être encore davantage dans ce livre.

T. Claudius Pompeianus écrit admirablement ; bien qu'il ait été élevé à Antioche et dans le monde de langue grecque, il maîtrise la noblesse et les rythmes de la grande prose issue de Cicéron. Ce qui confère à ces pages une évidente dignité, et nous invite à estimer, et sans doute à aimer, cet ami de l'empereur stoïcien, accoutumé à lire en lui-même et dans l'âme des autres. Claudius Pompeianus traverse maintes tragédies, il est frappé dans ses plus grandes affections, il court les plus grands dangers. Malgré cela, il ne s'abandonne jamais à la tentation du drame. Lui aussi est imprégné de stoïcisme, cette doctrine dont Sénèque disait qu'elle n'empêchait pas de ressentir la douleur, mais apprenait à ne pas s'y complaire. Et cela est une conquête romaine – comme l'autre, celle du monde.

Dans les dernières pages de son livre, François Fontaine, romancier, cède la place à l'historien, qui réfléchit sur ce qu'il vient de nous faire vivre, et nous lisons des phrases comme celle-ci : « *La fin de Marc Aurèle n'est pas celle du monde antique, mais elle est le début d'une lente dérive du centre de gravité de la civilisation de Rome...* » Il est difficile de découvrir un « début » dans la continuité du temps. C'est peut-être le moment où un phénomène, jusqu'à ce moment secret, émerge à la lumière, où les équilibres changent de signe. A ce point, les réflexions du diplomate, appuyées sur la clairvoyance du romancier, méritent d'être méditées.

PIERRE GRIMAL.

★ **D'OR ET DE BRONZE. Mémoires de T. Claudius Pompeianus, de François Fontaine. Julliard, 348 p., 90 F.**

LES LIVRES DE L'ÉTÉ

HISTOIRE

Terreur bleue en Vendée

Selon Reynald Secher, la guerre de Vendée aurait fait cent dix-sept mille morts.

L'HISTORIEN Gérard Walter écrivait à propos de la guerre de Vendée : *« On a fait de la Vendée une épopée de géants, de saints et de héros. Il est temps de lui restituer son vrai visage : celui, hideux et cruel, d'une guerre encore plus atroce que les autres. »*

Notre époque, comme chacun sait, ne respecte rien, et certains, arrachant le manteau, n'hésitent pas, maintenant, à crier au « génocide ». Au-delà de l'impropriété et de l'anachronisme d'un tel terme, il est bon que les historiens aient enfin entendu l'appel lancé voilà plus de trente ans par Gérard Walter et s'efforcent de restituer son vrai visage à cette terrible guerre civile. Telle est l'ambition de Reynald Secher dans les deux volumes qu'il vient de publier coup sur coup. Que le titre de l'un d'eux sacrifie à la mode en reprenant l'expression de *« génocide franco-français »*, voilà qui irritera d'emblée et risquera de priver le livre de bien des lecteurs. Que ceux-ci se rassurent pourtant : l'auteur se garde bien de tenter de justifier une telle expression qui ne se retrouve pratiquement pas une seule fois sous sa plume.

En fait, les deux livres se recoupent largement. Le premier est la monographie d'une paroisse « vendéenne », La Chapelle-Basse-Mer, sur la rive gauche de la Loire, à proximité de l'Anjou. L'auteur, *« enfant du pays »*, selon son expression, développe l'idée intéressante du divorce entre légalité et légitimité. Tout au long du dix-neuvième siècle, la légalité est incarnée par la municipalité, *« pas ou peu reconnue par la majorité de la population »*, la légitimité par l'Eglise, devenue un véritable contre-pouvoir grâce au rôle joué par le clergé réfractaire pendant les années terribles où le curé et les prêtres natifs de la paroisse, revenus sur place, ont vécu clandestinement auprès de leurs concitoyens, leur apportant par leur présence un soutien moral et spirituel inappréciable. Convaincant sur ce point, le livre est par ailleurs souvent confus, et surtout décevant dans la mesure où il laisse dans l'ombre d'autres aspects non moins importants de l'évolution d'un « village vendéen » depuis deux siècles.

Les colonnes infernales

Quant au *Génocide franco-français*, au-delà de développements qui n'ajoutent rien à notre connaissance des événements, il entend apporter une interprétation nouvelle de l'*« inexplicable Vendée »* et un bilan de la Terreur bleue qui s'est abattue sur elle. En ce qui concerne l'interprétation, l'auteur s'appuie trop souvent sur la monographie de son village natal, avec le double danger, auquel il n'échappe pas, de répétitions de paragraphes entiers et surtout d'extrapolations hâtives. Trop de développements tirent leur fragilité de se référer presque exclusivement à La Chapelle-Basse-Mer et à quelques paroisses voisines.

Bref, alors que le lecteur espère une approche neuve, cohérente, éventuellement provocatrice à l'instar du titre, en tout cas solidement étayée et susceptible d'alimenter une polémique enrichissante concernant les origines, le développement et les conséquences de la guerre de Vendée, il ne trouve que des morceaux mal cousus entre eux, des propositions timides et sans originalité, des affirmations hasardeuses.

En ce qui concerne la volonté de la Convention d'*« anéantir la Vendée »* et l'approbation apportée au plan de destruction proposé par le général Turreau, presque tous les textes cités sont déjà connus, à l'exception de quelques documents des archives de la guerre.

Reste le bilan chiffré, à la fois sous l'aspect humain et sous l'aspect immobilier. A l'issue d'une comparaison de l'ensemble de la population des 773 paroisses vendéennes avant et après la Révolution, Reynald Secher conclut à une diminution de 117 000 individus. Quelles que soient les critiques que l'on peut faire sur la méthode employée, le chiffre ainsi obtenu, très vraisemblable, aurait eu besoin d'être commenté beaucoup plus qu'il ne l'est. En tout cas, il est très loin — heureusement — des 600 000 morts avancés ici ou là.

L'étude du bilan immobilier constitue l'apport le plus original du livre. L'auteur a tiré parti des dossiers de *« primes de reconstruction accordées aux Vendéens »* en 1808-1811, à l'instigation de Napoléon. Il en ressort que 15 % à 35 % du capital immobilier, selon les départements, ont été détruits pendant la guerre, les moyennes départementales recouvrant évidemment de grandes différences de commune à commune : dans certaines d'entre elles, 85 % des maisons ont été incendiées. Terrible témoignage chiffré sur la sinistre efficacité des colonnes infernales.

Au total, ces deux livres, attendus avec curiosité et loués sans mesure par leur préfacier, déçoivent quelque peu. Du moins ont-ils l'avantage, par leurs insuffisances mêmes, d'inciter à poursuivre une recherche sérieuse sur le drame vendéen, notamment sur ses conséquences démographiques et économiques.

FRANÇOIS LEBRUN.

★ LA CHAPELLE-BASSE-MER, VILLAGE VENDÉEN. RÉVOLUTION ET CONTRE-RÉVOLUTION, de Reynald Secher, préface de Jean Meyer. Librairie académique Perrin, 298 p., 90 F.

★ LE GÉNOCIDE FRANCO-FRANÇAIS, du même auteur, préface de Jean Meyer, avant-propos de Pierre Chaunu. PUF, 338 p., 150 F.

Deux héros de la trahison

(Suite de la page 15.)

Une extrême vivacité de ton, un usage parcimonieux mais efficace de termes oubliés qui reprennent sous sa plume une fraîcheur nouvelle, quelques fines ciselures comme pour marquer la volupté de l'artiste, une manière euphorique de rendre l'air plus sec, la couleur plus franche, le mouvement plus net : du bel art.

Les jeux trop subtils de la politique

Pierre Moustiers, romancier de Philippe-Egalité, décrit, lui aussi, un monde qui meurt et les efforts que fait un homme pour échapper à l'engloutissement. Mais le ci-devant duc d'Orléans, qui est censé écrire ces confessions du fond des prisons — à Marseille puis à Paris — où la révolution l'a pris en otage, n'est pas, comme Bonneval, taillé dans l'étoffe dont on fait les héros. S'il a trahi — son rang, sa caste, sa famille, — ce n'est ni par désir profond ni par ambition véritable, mais par l'effet d'une pente où l'entraînent un sentimentalisme ambiant exhalé par Rousseau, un caractère tranquillement jouisseur d'épicurien benoît et les jeux trop subtils de la politique auxquels il ne comprend pas grand-chose et qui le placeront, sans même qu'il l'ait voulu, à la tête de l'opposition à son pauvre cousin Louis XVI.

C'est plutôt un brave homme, bon père et même sans doute bon époux, si les usages du temps et de sa classe ne lui imposaient pas d'avoir des maîtresses. Il aurait fait un bourgeois bien rond et d'agréable compagnie, la larme facile et le portefeuille généreux ; sa naissance et la folie de son temps en ont fait l'un des hommes les plus riches et les plus puissants de France, puis un leader de révolution, enfin un pauvre hère, croupissant au fond d'un trou humide en attendant la guillotine, et contemplant avec désespoir la santé de son dernier garçon, le jeune Beaujolais, se détruire inexorablement.

On n'a pas grand mérite, sur un tel canevas, à se montrer émouvant : et si Pierre Moustiers en était resté là, nous n'aurions qu'à le féliciter de son talent. Mais *Un aristocrate à la lanterne* ne se contente pas d'être une grave et belle méditation sur le destin et sur ses victimes : c'est aussi une réflexion aiguë, soutenue, sur l'étrange maladie qui atteint un régime séculaire et qui le pousse à se détruire, à n'agir jamais que contre soi-même. Il n'y a pas que les révolutions qui dévorent leurs enfants. L'évocation, plus sensible que puissante, plus attentive que colorée, que Pierre Moustiers propose des derniers soubresauts de l'Ancien Régime repose également sur une réflexion politique que l'auteur ne réserve probablement pas à la seule période prérévolutionnaire : *« Je tenais la nouveauté pour idéal et le changement pour une vertu, j'ignorais ce paradoxe qui vaut une vérité première : les hommes n'aspirent au changement que lorsqu'ils sont tenaillés par un besoin profond de stabilité. Quand un gouvernement faible les inquiète et leur demande inconsidérément leur avis, les citoyens rêvent d'autres maîtres. »*


IRMELI JUNG

Pierre Moustiers

PIERRE LEPAPE.

★ LA FUITE A CONSTANTINOPLE, de Jacques Almira, Mercure de France, 400 pp., 99 F.

★ UN ARISTOCRATE A LA LANTERNE, de Pierre Moustiers, Gallimard, 246 pp., 78 F.

Marat, matamore et martyr

L'ANCIEN Régime n'a pas été tendre pour Jean-Paul Marat. Relégué dans les bas-fonds littéraires, le théoricien acrimonieux des fluides invisibles a roulé sa bosse d'échecs en rebuffades. La Révolution lui offre une tribune. Mais c'est la mort qui lui ouvre un destin. Elle en fait un martyr, un enjeu symbolique des luttes idéologiques et des polémiques savantes sur la Terreur et la Révolution, qu'il n'a jamais incarnée, mais dont il n'a cessé d'anticiper les dérives.

Etrange, ce magistère sans mandat ni disciples, et qui domine par le seul empire du verbe l'arène logomachique, pourtant encombrée, de la Révolution française. C'est ce double mystère d'un homme et d'une écriture, incarnation exceptionnelle de la puissance de l'opinion, que pose Jean-Claude Bonnet au seuil d'un excellent livre, savant, élégant, belle réussite d'un travail collectif.

Son pouvoir, Marat le doit surtout à lui-même. A son journal, d'abord, avec lequel il fait corps, et dont la mise en pages haletante, dramatisée, dit l'urgence, la vigilance face aux passions molles et aux cabales, l'angoisse surtout de voir la Révolution succomber aux illusions d'unanimité. Rien de plus haïssable pour cette plume redoutée et furieuse que la fête de la Fédération, avec ses *« faux dehors de la fraternité »*.

Décor visuel, donc, rhétorique aussi, réservée à un acteur unique, qui se met constamment en scène, comme pour reproduire sa pureté révolutionnaire. Le pourvoyeur de la guillotine tire sa force de conviction du don qu'il fait de sa personne, de son sang, dans un jeu sacrificiel inlassablement réitéré. Mais ce commerce symbolique avec la mort sécrète sa propre usure. Il lui faut, pour survivre, l'éclat d'un poignard. Marat a bien besoin de surmonter ses *« fatigues patriotiques »*.

Le marché du souvenir

C'est qu'à force de tout prédire, ce matamore a fini par épuiser les prestiges de son discours. Charlotte Corday tombe à point nommé pour l'installer dans l'action héroïque. Elle croyait abattre un tyran. Elle va créer une légende.

Marat mort, naît le marché du souvenir, la reproduction en série de reliques du martyr. Retrouvant une ubiquité posthume, l'ami du peuple réapparaît sur des gravures, des médailles, des bibelots, sur des éventails, des assiettes, des boîtes, des broches et jusque sur les petits monuments pieux ornant les dessus de cheminées.

En plein épisode déchristianisateur, cette idole devient l'enseigne du patriotisme, *« plus digne de la vénération que l'inutile Christ »*. Les harangues civiques des sans-culottes évoquent alors un Marat fort présentable, sorte de « philosophe bienfaisant » un peu décoloré, bonhomme, secourable, vertueux, bref, l'archange du salut public que David va immortaliser bientôt. Enfin viendront les honneurs du Panthéon, rendus plus d'un an après dans une cérémonie, dira Mercier, qui ressemble plus à un jugement dernier qu'à un triomphe.

Car c'est bientôt le naufrage. Passé Thermidor, la pureté révolutionnaire n'est plus une valeur incontestable. La guillotine n'est plus aimable, la gloire de son prophète ne résiste pas à la désaffection. On se met à défaire le culte, à briser l'idole, à dévaluer le palmarès civique du martyr.

Un débat embarrassé

Si, pourtant, Marat échappe à la guillotine de l'oubli, c'est qu'il fait toujours corps avec l'héritage révolutionnaire dans une France qui ne cesse de penser la politique à travers son histoire. La « décomposition » de l'objet Révolution par l'historiographie du dix-neuvième siècle (Michelet et Quinet notamment) va déplacer le débat de la mort de Marat au geste de Charlotte Corday. Débat embarrassé, tiraillé entre les exigences antagonistes de la vertu et de l'efficacité, les mérites affrontés de la morale et de la violence : que faire d'un acte inavouable lorsqu'il est drapé des intentions les plus pures ? Le tyrannicide, comme le régicide, reste un meurtre. La plupart des historiens ne parviennent pas à trancher. Sinon en se réfugiant derrière l'artifice quelque peu rhétorique bricolé par Louis Blanc : *« Oui, de tous les disciples de Marat, le plus illustre fut Charlotte Corday. Et elle poussa la logique du système jusqu'à assassiner le professeur en vertu des principes qu'il avait professés. »*

La scène de la baignoire se rejouera, comme on devait s'y attendre, sous Vichy et l'Occupation. Marat revêt alors les traits prévisibles du maçon judéo-bolchevique. Quant à Charlotte Corday, Jean de La Varende, comte normand et breton à la fois, voit en elle le prototype de la blonde nordique. Pour trancher dans l'historique débat qui l'oppose à l'ami du peuple, il n'aura pas les élégances embrouillées de Louis Blanc. *« Il m'est arrivé,* écrit ce lauréat du prix des Vikings, *de piquer mon couteau dans un bifteck en pensant à elle. »* On commémore comme on peut.

RAN HALÉVI.

★ LA MORT DE MARAT, travail collectif animé par Jean-Claude Bonnet, Flammarion, 510 p., 125 F.

L'actualité de 1789

LA vague estivale des romans historiques, la proximité du bicentenaire de la Révolution française ont incité les éditeurs en cette fin de saison à sacrifier largement à la période 1789-1795.

● Les volumes 2, 3 et 4 de la monumentale *Révolution française, images et récit*, dirigée par Michel Vovelle, sont peut-être encore plus riches, plus passionnants, plus éclairants que ne le promettait le premier volume. Si ce n'était le prix, même mérité (1 000 F le volume en souscription), on n'hésiterait pas à écrire qu'il s'agit d'un ouvrage indispensable (Messidor-Livre-club Diderot).

● Chez le même éditeur, paraissent les tomes V et VI de *l'Histoire socialiste de la Révolution française*, de Jean Jaurès, consacrés à la mort du roi, à la chute de la Gironde et au gouvernement révolutionnaire (chaque volume, 150 F). Aux Éditions sociales-Messidor encore, un recueil d'articles d'Albert Soboul préfacé par Claude Mazuric : *Portraits de révolutionnaires* (150 F).

● Le *Mirabeau* du duc de Castries est réédité chez Fayard : l'histoire d'un échec personnel et politique (600 p, 140 F).

● Parmi les romans inspirés par la période révolutionnaire, signalons aussi *le Songe de Thermidor*, de Xavier de Laval, qui s'inspire du personnage de Mme Tallien (Jean-Cyrille Godefroy, 444 p., 98 F).

● Signalons enfin que les éditions l'Obsidiane rééditent le beau et célèbre texte de Louis Blanc, *Lettre sur la terreur*. Une approche du phénomène révolutionnaire d'une étonnante modernité (20 p., 22 F).

FLANERIES

Paris-Baudelaire ou Paris-Nerval

Trois guides pour une même passion

PARIS, qui subit, depuis une trentaine d'années, les outrages d'urbanistes s'acharnant à l'amputer de son passé, demeure encore l'une de ces capitales où, selon Charles Baudelaire, *« même l'horreur tourne aux enchantements ».* Existe-t-il d'ailleurs une autre cité au monde où un passage nommé Désir relie deux artères grises (1) ?

Le Paris de Robert Doisneau et Max-Pol Fouchet nous restitue bien l'âme de cette ville. Mais Doisneau ne s'intéresse pas qu'au décor, et il aime à photographier des visages sur lesquels il est plaisant de greffer un passé. Souvent, les passants que le photographe capture paraissent courir vers on ne sait quelle urgence. D'autres, heureusement, s'abandonnent à la flânerie. De jolis textes de Max-Pol Fouchet font écho aux photos de Robert Doisneau. Une autre manière de pratiquer la nostalgie...

Revue de poésie et de peinture, *Artère* nous propose le plus séduisant des guides touristiques, puisque chacun des auteurs réunis dans *Au nom de Paris* nous convie à découvrir « sa » ville.

Voulez-vous savoir ce qu'était *le Bœuf sur le toit*, lancé par Jean Cocteau ? Alors, suivez Emmanuel Berl ! Vous appréciez l'hermétisme ? Michel Bulteau vous invite à vous recueillir devant la tour Saint-Jacques, dernier vestige de l'église du quartier des Ecorcheurs. Comment Nerval, Lautréamont et Jarry voyaient-ils Paris ? Michel Carrouges relit pour nous *Aurélia, les Chants de Maldoror* et *le Docteur Faustroll.*

Jean-Paul Sartre achète *la Môme vert-de-gris*, le premier « Série noire » ; Léo Ferré chante *Dieu est nègre ;* Charlie Parker prétend avoir rendez-vous avec un voyou de Charleville, un certain Arthur Rimbaud, et c'est *Paris-sur-swing* de Gaston Criel.

Michel Butor hait Paris à la manière d'un amant meurtri par une femme trop volage. *Paris Blues*, de Raphaël Sorin, dépeint une ville fière d'être métisse.

« Le prix d'une rencontre »

André Dhôtel se souvient, lui, du 1er mai 1919. Dans les rues flottaient des drapeaux rouges et noirs, et des hommes oubliaient la guerre, qui venait de s'achever, en se saoulant d'espoir. Le plus beau texte de cet ensemble, superbement illustré, est sans conteste celui de Stanislas Rodanski. Cet inédit, que le poète, alors âgé de vingt-deux ans, écrivit en 1949, a la force d'un pamphlet et la sensibilité d'un poème. Un jeune homme s'égare sur les trottoirs. Il ne sait où ses pas le conduiront, car il cherche *« la bête aux sabots de merveille »*, cette femme entrevue sur un écran de cinéma, mais qui se dérobe dès qu'il croit pouvoir l'aborder.



ROBERT DOISNEAU

Place du Carrousel

« Il faut avoir beaucoup vaqué pour savoir le prix d'une rencontre », note encore Rodanski. Quant à Norge, il écrit que *« la Seine stupéfaite et jusqu'en pleine mer garde l'image de Paris »*.

On ne quitte guère les poètes en lisant *Paris Jardins*, d'Anne Soprani, car l'auteur ne peut évoquer un espace vert de la capitale sans qu'aussitôt lui reviennent en mémoire les mots qu'elle affectionne. Alors, si vous aimez Benjamin Fondane, André Breton, André Hardellet, Léon-Paul Fargue, etc., et si vous désirez connaître l'histoire de ces lieux, plus gris que verts, où il fait bon rêver, ce livre vous sera de bonne compagnie.

PIERRE DRACHLINE.

★ **LE PARIS DE ROBERT DOISNEAU ET MAX-POL FOUCHET, éditions Messidor, 208 p., 190 F.**

★ **AU NOM DE PARIS, Artère (134, rue de Saussure, 75017 Paris), 192 p., 195 F.**

★ **PARIS JARDINS, d'Anne Soprani, MA éditions (6, rue Emile-Dubois, 75014 Paris), 288 p., 105 F.**

(1) Entre le faubourg Saint-Martin et le faubourg Saint-Denis.

Les javas de l'année 36

(Suite de la page 15.)

Et puis, les coups de flingue des règlements de comptes et, probablement, malgré la plus belle plaidoierie du maître du barreau... au bout du chemin, la taule... les hauts murs, dont Auguste Le Breton fera le sujet de son meilleur livre.

C'est encore dans le bordel de sa tante que Jo va rencontrer Rosita, la femme de sa vie. Ça lui vaudra quelques démêlés avec M. Fernand, le jules en titre de la mignonne. Tout ça débute comme dans Carco... ça baigne dans l'huile des rengaines réalistes... Berthe Sylva, Fréhel, la Môme Piaf.

En 36, à l'ouverture du Balajo, tout le monde est là... le grand, le petit... celui du « milieu », et c'est Jo Privat, devenu célèbre, qui donne l'ouverture... valses en ré... en ut... je ne sais... javas de tous les diables au train.

Clément Lépidis, on est de la même famille, alors son livre, je l'ai dévoré. C'était Paris... un parfum tout à fait spécial... des mots sésame ouvre-toi mon cœur !... Un ton... du clair-obscur... Tout ça parfaitement réussi, sans fausse note... de la poésie qui puise ses rimes aux sources de la vérité.

Après l'ouverture du Balajo, arrive la guerre... des tas d'événements... les personnages défilent... Au passage, Jo Attia, figure légendaire de la truanderie... La boîte à frissons soutient toujours la bonne chanson, le bon rythme... Lépidis nous raconte tout ça et avec tendresse et joyeuseté.

J'invite les amateurs à s'offrir la lecture de son livre qu'ils dégusteront comme un bon plat bien mijoté, avec ce qu'il faut d'épices pour que rien ne soit fade entre les lignes.

J'en terminerai sur ce tableau restitué par Lépidis. A l'enterrement de Marguerite, la femme d'Auguste Le Breton, Jo Privat était là avec son accordéon, et au cimetière, devant la fosse, en guise de fleurs, il a offert à celle qu'on appelait le Vieux Soldat, tant elle était brave, un requiem à sa façon... une dernière fois *le Dénicheur*, une valse classique du musette... la plus célèbre et sans doute la plus belle !

ALPHONSE BOUDARD.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Pas si drôle que ça, la guerre !

(Suite de la page 15.)

Dans la même situation, le Sartre des *Carnets de la drôle de guerre* montrait infiniment plus de convivialité et de curiosité pour les spécimens humains que lui avait cachés sa vie protégée d'universitaire. Sans doute est-ce affaire de capacité à s'abstraire. Sartre s'isole sans peine près de son poêle, pipe au bec. Les concours de pets ne l'empêchent pas de concevoir le plan de *l'Etre et le Néant ;* pour un peu, ils l'y aideraient. Queneau, lui, se laisse envahir par la poisseuse contingence. Il a conscience de ne pas pouvoir s'élever au-dessus de l'instant et d'une individualité qu'il juge *« médiocre et changeante ».*

Ses brèves permissions à Paris font diversion. Il passe à la NRF et à la Bibliothèque nationale, où il interroge Bataille sur l'avenir proche et lointain. De guerre lasse, si l'on peut dire, il réclame d'autres affectations, comme interprète ou vers le front. Aucune demande n'aboutit.

Seul recours contre la « nausée » d'un cloaque où la troupe porte encore drap bleu horizon et bandes molletières : la lecture. Queneau dévore : Thibaudet, Green, Bernanos, les journaux de Gide et de Dabit, Colette Peignot, Leiris, Stendhal, Balzac, Barrès, Maurois, Mauriac, et plusieurs Jules Romains, sur qui il va écrire un long article pour la NRF.

AUX romans, il préfère nettement les traités de philosophie. Mais il est avare d'impressions, comme de détails sur son projet de méditations philosophiques. Même de la mort de grands contemporains, qui offre d'habitude aux diaristes le prétexte à sortir de soi et à trousser l'oraison funèbre, Queneau ne tire pas parti. La disparition de Freud (septembre 1939), qui aurait dû le mettre en verve, est mentionnée sans plus d'éclat que l'état du ciel ou les menus du jour.

Après la guerre, dans un article des *Temps modernes* que le présent livre reprend en appendice, Queneau retrouvera son ironie profonde pour moquer le rôle, ou plutôt l'expectative, des philosophes, comparés aux voyous dont, à ses yeux, ils partageraient la coquetterie de ne pas passer pour des « caves ». Mais, sur le moment, il croit à la spéculation métaphysique. Il potasse Platon, Plotin, saint Thomas d'Aquin, Lagneau. Il se sent *« un pauvre homme avec l'infini pour veilleuse ».* Il n'a de cesse de *« s'élever vers le transcendant ».* Il cherche un « Maître ».

CE maître, il semble l'avoir trouvé, dès avant la mobilisation, dans le Dieu des chrétiens. Tout en admettant qu'on ne peut rien En dire, « même *pas qu'il n'existe pas* », il se proclame catholique. Il assiste à la messe, aux vêpres, au salut. Il médite le *Pater*, relit les Evangiles en latin, et s'indigne que des prêtres – déjà ! – traduisent en français certains passages des offices. Le futur auteur de *Zazie* va jusqu'à recopier dans ses carnets un livre sur sainte Thérèse de Lisieux. Comme la jeune carmélite, à qui le lie, il est vrai, une même « ñormanditude », il s'abandonne à la Providence, qu'il suppose attentive aux moindres accidents de sa vie. Il la remercie, par exemple, de l'avoir *« humilié »*, et de lui avoir évité la *« vanité militaire »*, en *« ne voulant pas »* qu'il aille au front...

Sa foi a gardé l'ingénuité des élans de l'enfance, et leur fragilité. Entre deux messes, il déclare soudain que sa *« sensibilité religieuse n'est pas chrétienne »*, qu'il est « musulman ». Un autre jour, le 30 juin 1940 exactement, voilà que le Ciel lui fait faux bond. *« Dieu m'a abandonné, sans que je m'en attriste. Je ne crois pas en Dieu. Je ne prie pas. »*

Queneau n'aura pas été le seul Français à connaître, durant la drôle de guerre pas si drôle que ça, un regain de ferveur religieuse. Toute peur mise à part, la foi des ancêtres, autrement vivace qu'aujourd'hui, apparaissait alors comme l'unique recours. Les églises n'ont jamais été aussi pleines qu'en cet automne 1939, vécu comme une ultime et impuissante veillée d'armes.

A la fin des hostilités, dans *Philosophes et Voyous*, Queneau passera de l'éloignement à l'ironie envers les écrivains catholiques, *« suspects d'avoir découvert un joli brin de plume au bout de leur goupillon, pour la plus grande satisfaction des gens qui redoutent l'ennui ».* La bonne humeur blagueuse sera revenue.

La guerre aura marqué, chez Queneau, un temps de « déprime » bien compréhensible. Même les jeux de mots, qui feront sa joie et sa gloire, l'ont déserté, ces calembours qu'il vante quelque part de *« harceler le pharisaïsme et la prétention ».*

★ **JOURNAL 1939-1940, suivi de PHILOSOPHES ET VOYOUS, de Raymond Queneau, Gallimard, 264 p., 85 F.**



LES LIVRES DE L'ÉTÉ

VOYAGES

Mystères sibériens

A la recherche de l'ours fabuleux

POUR ceux qui l'ont traversée comme pour ceux qui n'y ont jamais mis les pieds, la Sibérie reste une terre enveloppée de mystère. D'abord, sans doute, parce qu'elle demeura bien tard, au sens le plus littéral, *terra incognita* : il fallut attendre 1640, un siècle et demi après la découverte de l'Amérique, pour que les géographes fassent apparaître qu'elle était baignée, à l'est, par l'océan Pacifique. Ensuite, parce que les dimensions de ce monde sont telles, du cercle polaire au Pamir, de l'Oural au Kamtchatka, que l'esprit humain se perd encore à travers cette immensité.

« *Sibérie plurielle* », nous disent les auteurs du volume publié par *Autrement*, qui nous convient à une exploration à travers le temps autant que l'espace. « *Avance, avance...* », écrit Tchekhov, parti le 23 avril 1890 des bords de la Volga et qui, de bateaux poussifs en guimbardes cahotantes, n'atteindra l'île de Sakhaline que le 11 juillet suivant. Le voyage, aujourd'hui, à bord du Transsibérien, est certes moins épique mais reste encore parmi les plus longs qu'on puisse faire en chemin de fer, d'une seule traite, à travers le monde.

Mystère encore des légendes venues de ces profondeurs, de l'ours fabuleux, homme autant qu'animal, terreur des villageois mais dont les vieux chasseurs nivkhs serrent la tête dans leurs bras après l'avoir tué. Mystère toujours des chamans, messagers des autres mondes, qui s'incarnent en oiseaux ou en rennes et savent « *dialoguer avec les êtres paranaturels* ».

Au présent, la Sibérie est chargée du meilleur comme du pire. On trouvera là une carte fort précise du Goulag, c'est-à-dire de cet archipel des camps où des *zeks* de diverses catégories purgent leurs dizaines d'années de détention. Et ce souvenir d'un géologue qui découvrit, en bordure d'une clairière, tout un lot de crânes dont chacun était percé d'un petit trou dans la nuque...

« Terre d'exil et de malheur »

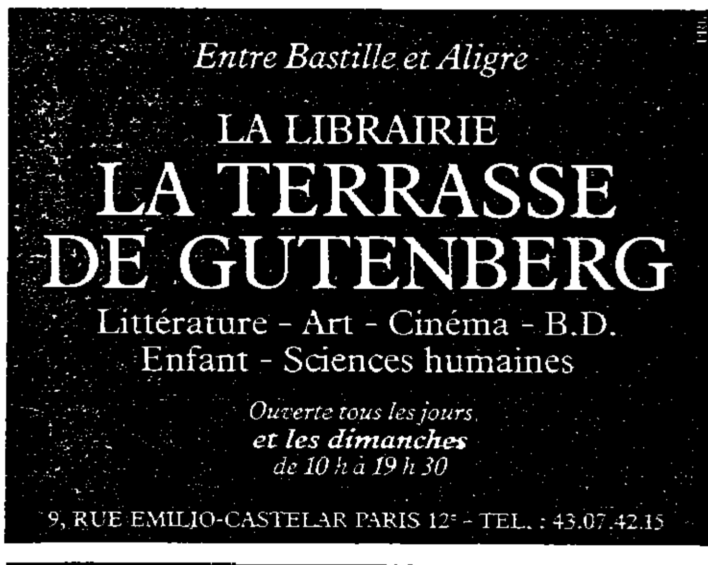
Mais voici aussi ce petit paradis d'Akademgorodok, laboratoire d'un monde nouveau, où toutes audaces, ou presque, sont permises et encouragées, où des « *académiciens sans signe extérieur* » — et sans complexes — tentent d'inventer un meilleur socialisme.

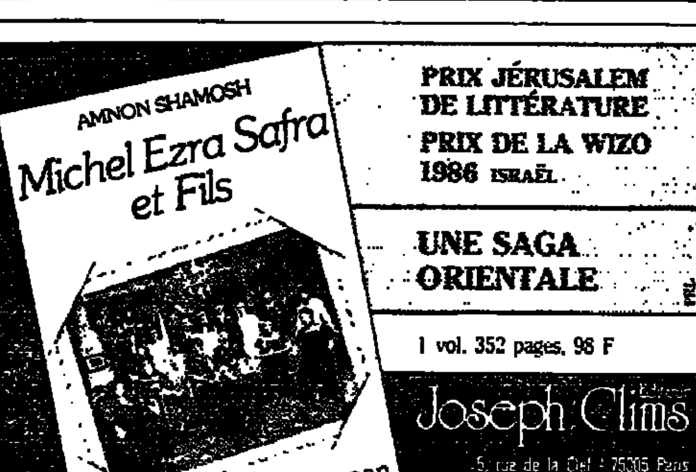
Car « *terre d'exil et de malheur* », la Sibérie est aussi cette « *belle sauvageonne* », page blanche offerte au rêve de l'ingénieur ... et à l'utopie la plus débridée. Si « *les problèmes de transformation sont grandioses*, dit Zalyguine, « père fondateur de la littérature sibérienne », *cela veut dire que les erreurs aussi peuvent être grandioses* ». A l'exemple de ce « dinosaure » administratif, baptisé « Hydroprojet », qui se proposait de détourner vers l'Asie centrale quelques-uns des grands fleuves sibériens.

« *Leçon de Sibérie, ou d'URSS par Sibérie interposée* », écrit Véronique Garros. Leçon en tout cas pour ceux que ne découragent pas ces espaces tantôt glacés, tantôt boueux et qui pensent encore que « *l'URSS est un pays fait pour les curieux* ».

ALAIN JACOB.

★ **TRANSSIBÉRIES, recueil dirigé par Véronique Garros et Marie-Hélène Mandrillon, numéro spécial d'*Autrement*. 219 p., 85 F.**





EXPLORATIONS ET INTROSPECTIONS

L'homme des cavernes

LES récits d'aventures sportives promettent souvent des Himalaya d'ennui. Le nombrilisme des héros vous dégoûte vite de leurs exploits. Par chance, ce n'est pas le cas du livre de Francis Le Guen : *les Scaphandriers du désert* (1).

Cet amateur de grottes noyées, plongeur émérite et impénitent, a aussi le sens de l'humour. Sa phrase est enlevée et sa prose, syncopée. Son livre se lit comme une bande dessinée, et je soupçonne même l'auteur d'avoir emprunté ses effets au Gotlib de la *Rubric-à-brac* ou au romancier — le moins sérieux de la « Série noire » — Donald Westlake. Il brosse des portraits-charges d'une incroyable justesse. Ses dialogues sont abrupts comme des dialogues de cinéma, si bien que le récit de l'expédition prend parfois des allures de script burlesque. Mais il ne faut pas s'y fier : en parcourant plus de 10 kilomètres de siphons et de conduites forcées, en s'offrant une séance de plongée de quarante-sept heures, l'homme-grenouille gagne l'admiration des lecteurs et le respect des spécialistes.

Les courses de fond d'un nageur souterrain touchent fatalement au surréel. Surtout si cela se passe sous l'un des plus vastes déserts australiens et que ce désert — hasard objectif — a l'élégance de porter un beau nom à la Jules Verne : Nullarbor.

Francis Le Guen n'est pas un faussaire de l'aventure. Il ne triche pas avec l'émotion, avec la peur, avec le risque. Somnambule en eaux profondes, il sait nous entraîner dans sa folie particulière : là où les grottes s'arrêtent pour devenir lacustres, il plonge. Il continue. Il visite avec l'œil émerveillé du découvreur. Et ce livre qui n'a l'air de rien, qui se moque souvent de lui-même, change alors de dimension. Comme si le voyage, tout à coup, se transformait en introspection...

L'Inde intérieure de Germain-Thomas

D'UN continent l'autre. L'Inde d'Olivier Germain-Thomas est celle de la vie surpeuplée, des femmes désirées, de la haute mystique, de la fraternité, de la beauté. L'auteur revient à Bénarès après vingt ans d'absence. Il parle de son Inde intérieure et de son dégoût de l'Occident. Il nous confie ses fantasmes et quelquefois ses pensées. Sa connaissance réelle de l'Inde n'est pas discutable, mais son adhésion paraît parfois aveugle. La fin du livre nous laisse entrevoir l'autre versant de ce récit auto-géo-biographique : l'auteur est revenu là-bas mettre sa jeunesse en quarantaine. *Retour à Bénarès* (2) plaira sûrement aux anciens routards épris d'essentiel.

La jobardise occidentale n'a pas de limites. Ella Maillart n'a pas attendu d'avoir quatre-vingt-trois ans pour le savoir. Elle s'est frottée, elle aussi, aux gourous de pacotille. Elle a couru la Russie dans les années 30 et a regagné l'Europe par les Républiques du Sud. Ces voyages, elle les raconte dans *Oasis interdites* (3) et dans *Des monts célestes aux sables rouges* (4), enfin réédités.

Il faudrait redonner sa chance aussi à *Ti-Puss ou l'Inde avec ma chatte*, où Ella Maillart évoque cinq années de méditation sédentaire auprès du sage Ramana Maharishi. Rien à voir avec la littérature ésotérique : Ella Maillart n'enseigne pas, elle raconte. Tout est dans le sourire et la simplicité. L'équilibre. Le goût de vivre et de partir. Il suffit d'ailleurs de regarder une photo d'elle pour comprendre que cette femme — encore aujourd'hui — a le nomadisme chevillé au corps. Ses yeux sont mangés d'horizon.

La boulimie du baron de Humboldt

IL y a un bonheur rare à revivre les découvertes d'autrefois. Le lecteur évolue dans un monde rajeuni et plein de promesses. La bourgeoisie itinérante n'avait pas encore l'arrogance de la bourgeoisie gestionnaire, et elle savait se remettre en question en faisant la promotion du multiple et du différent. Même les aristocrates, comme le baron de Humboldt (1769-1859), n'ignoraient pas l'émergence des courants révolutionnaires. La science — dans le meilleur des cas — se tenait aux côtés de l'avant-garde sociale. Une sorte d'euphorie présidait à la naissance de l'homme nouveau.

Retracée par Pierre Gascar, la vie d'Alexandre de Humboldt prend un tour exemplaire. Elle témoigne de l'élargissement de la conscience européenne aux problèmes des peuples en voie de formation. La boulimie scientifique du baron allemand n'exclut aucune discipline : la botanique, la météorologie; le magnétisme terrestre, la géographie humaine et physique, l'histoire, la sociologie et la philosophie. Humboldt, en fait, par des approches multiples et des voyages épuisants, cherche la clef de l'harmonie naturelle.

S'il est attiré par les jungles et les volcans de l'Amérique du Sud, c'est que l'exubérance est une des conditions premières de l'observation. En ces temps-là, en effet, la science était encore mal instrumentée et la nature tropicale offrait cet avantage providentiel d'être disproportionnée, exagérée, superlative. Les phénomènes y sont vus comme à la loupe.

Dommage que Pierre Gascar fasse l'impasse sur l'homosexualité du savant et qu'il se contente de formules dilatoires sur *« les ambiguïtés du comportement d'Alexandre »* et sur *« le combat qu'il mène contre certaines tendances intimes »*. Cette dimension psychologique du personnage n'explique-t-elle pas, en partie, sa volonté incessante d'étonner, d'éblouir, de séduire ? Et n'est-elle pas déterminante dans le regard qu'il porte sur les « peuples marginaux » ? De l'homosexualité à la compréhension de la différence : n'y avait-il pas là un beau filon d'exégèse biographique ?

Trop pudique, trop édifiant, *Humboldt l'explorateur* (5) n'en est pas moins une lecture stimulante. Le mérite n'est pas mince de ramasser en deux cents pages une vie aussi riche en événements et en découvertes. Et le lecteur, mis en appétit, pourra plus tard consulter utilement la thèse de Charles Minguet, *Alexandre de Humboldt*, publiée en 1969 chez Maspero...

France profonde

A quoi serviraient les vacances si elles ne permettaient pas de se risquer dans des romans-fleuves ou des séries de longue haleine ? La politique des best-sellers vise justement à combler le vide ensoleillé de nos étés, mais d'autres livres, sans démagogie ni recettes, peuvent répondre au même besoin. Ainsi les neuf volumes consacrés au folklore de la France par Paul Sébillot (6). Vous y trouverez une collection de 16000 faits fantastiques, des contes paysans, des chants traditionnels, des devinettes enfantines, des proverbes païens ou des légendes oubliées. C'est le rendez-vous de la France profonde et de la magie quotidienne : les mille et une nuits de notre mémoire collective.

Bien sûr, s'agissant de textes publiés entre 1904 et 1906, il y a comme un parfum pré-pétainiste dans cette célébration de la sagesse populaire. Le mythe du bon paysan s'en donne à cœur joie. Au lecteur de tracer sa route ! A lui d'harmoniser la partition et de retrouver les périodes d'une pensée que Lévi-Strauss n'avait pas encore qualifiée de sauvage !

Le regard colonial

POUR les amateurs d'horizons lointains, plusieurs titres s'offrent à leur curiosité : *la Boudeuse*, par Henri Queffélec (7), *le Malentendu pacifique*, par Jean-François Baré (8), *le Regard colonial*, par Jean-Pierre Diehl (9) et *les Hommes qui cueillent la vie*, par François-Xavier Pelletier (10).

Le tour du monde romancé de Quéffelec se lit d'une seule bordée. L'auteur prend un plaisir évident à emprunter la lunette nautique de Bougainville. Il découpe son récit en scènes et en tableaux, personne n'est oublié. Pas même les rats. Il évoque la frégate *la Boudeuse* avec la tendresse bourrue d'un marin breton. Au détail historique de la circumnavigation il ajoute l'ambiance à bord et il y voit les signes avant-coureurs de la Révolution. Le message a peut-être déjà servi, mais il n'était pas inutile de le répéter : la mer humanise les hommes. A signaler que *le Malentendu pacifique* de Jean-François Baré, étude des premières rencontres avec les Polynésiens, prend en perspective ces différents voyages aux îles et qu'il introduit judicieusement la « longue durée », là où, par mimétisme géographique, nous ne disposions que d'une histoire morcelée.

Le Regard colonial nous ramène en Afrique. A Djibouti, précisément. Il s'agit d'une sorte d'anthologie thématique où se retrouvent Rimbaud, Loti, de Monfreid, Leiris, Kessel, Nizan, Albert Londres et Romain Gary. Amer constat d'incompréhension. Les auteurs les plus prestigieux n'ont pas su voir les Bédouins qui campaient dans la ville. Refus inconscient du nomadisme ou impossibilité de prêter aux nomades nos propres motivations et, partant, de les décrire ? Mystère. Les autochtones sont ici frappés d'invisibilité.

Les Hommes qui cueillent la vie, en revanche, se frottent de près aux Imragens de Mauritanie. Ce livre est foisonnant d'histoires de vie. François-Xavier Pelletier fraternise facilement et ne partage pas l'opinion des Maures, qui disent des Imragens : *« Ce ne sont pas des êtres humains, ils pêchent, c'est tout. »*

Vaudeville « sénégaulois »

UN BAOBAB EN BOURGOGNE (11), que j'ai gardé pour la fin, propose une vision plus optimiste de l'Afrique. Encore que ce roman — en forme de vaudeville *« sénégaulois »* — se termine par une tragédie et que les personnages africains, qui vivent en France de débrouilles et d'embrouilles, n'y soient pas toujours présentés sous un profil rigolard.

L'intrigue à tiroirs ne peut se résumer. Sachez seulement qu'un griot, qu'un marabout (aidé dans sa fuite par un truculent missionnaire), qu'un arnaqueur (médecin à ses heures), que deux institutrices et un lot d'écoliers sénégalais, qu'un ethnologue noir et plusieurs ministres blancs se trouvent impliqués dans une rocambolesque série de quiproquos. Les gags pèsent des tonnes quelquefois, mais — dans ses meilleurs moments — Jean-Paul Champagne fait rire. *Un baobab en Bourgogne* aurait pu faire penser à Marcel Aymé : il y manque un brin de plume.

J'arrête là. Des livres plus studieux m'attendent. *Mémoire de l'Enclave* (12) s'annonce bien : un poète et romancier qui s'attaque à l'ethnologie du pays de Montbéliard ne saurait manquer de nous faire entendre ce que le premier venu n'entend pas. Quant à *Signes sans paroles* (13), qui fait l'inventaire de cent siècles d'art rupestre en Europe occidentale, il sera consommé sur place : au pied du mont Bégo et sur les pentes du Valcamonica. La critique se fait aussi avec de bonnes chaussures...

JACQUES MEUNIER.

(1) *Les Scaphandriers du désert*, de Francis Le Guen, Albin Michel, 358 p., 120 F.

(2) *Retour à Bénarès*, de Olivier Germain-Thomas, Albin Michel, 144 p., 55 F.

(3) *Oasis interdites*, de Ella Maillart, Payot.

(4) *Des monts célestes aux sables rouges*, de Ella Maillart, Payot, 278 p.

(5) *Humboldt l'explorateur*, de Pierre Gascar, Gallimard, 208 p., 85 F.

(6) *Le Folklore de France*, de Paul Sébillot :
I : *le Ciel, la nuit et les esprits de l'air ;*
II : *la Terre et le Monde souterrain ;*
III : *la Mer ;*
IV : *les Eaux douces ;*
V et VI : *la Faune ;*
VII : *la Flore*, VIII : *les Monuments ;*
IX : *le Peuple et l'histoire, Editions Imago, diffusion Payot.*

(7) *La Boudeuse*, de Henri Queffélec, Seghers, 372 p., 98 F.

(8) *Le Malentendu pacifique*, de Jean-François Baré, Hachette, 280 p., 89 F.

(9) *Le Regard colonial*, de Jean-Pierre Diehl, Régine Deforges éd., diff. Albin Michel, 284 p., 95 F.

(10) *Les Hommes qui cueillent la vie*, de François-Xavier Pelletier, Flammarion, 236 p., 89 F.

(11) *Un baobab en Bourgogne*, de Jean-Paul Champagne, Laffont, 288 p., 82 F.

(12) *Mémoire de l'Enclave*, de Jean-Paul Goux, Mazarine, 460 p., 130 F.

(13) *Signes sans paroles*, de Jean Abelanet, Hachette, 346 p., 195 F.

Flaubert sur le Nil



هكذا من الامل

LES LIVRES DE L'ÉTÉ

VOYAGES

Flaubert sur le Nil

Quelques temples et beaucoup de turpitudes

A l'ère du terrorisme, sur tout voyage flotte une petite odeur de danger. Certains esprits morbides s'en félicitent. Avec pirates de l'air ou de la mer, et policiers brûlant les hôtels, tandis que, héros involontaires, s'enfuient les touristes à travers champs, l'Egypte fait recette parmi les tenants de cette mode perverse.

Aux voyageurs plus paisibles qui préfèrent oublier les périls les guettant peut-être, on conseillera de chercher l'apaisement dans la bonne littérature du dix-neuvième siècle. Chateaubriand, Nerval, vous transportent dans une Egypte à bien des égards comparable à la nôtre, mais où le visiteur n'était guère menacé que par les moustiques.

Et puis il y a Flaubert. Surtout Flaubert. D'octobre 1849 à juillet 1850, en compagnie de son complice, le futur académicien Maxime Du Camp, alors âgé comme lui de vingt-huit ans, *Abou-Cheneb* (« le moustachu », ainsi que le surnommèrent les Arabes), explora de fond en comble la vallée du Nil, poussant même des reconnaissances jusqu'en des endroits encore aujourd'hui à l'écart de tout, comme Kosseïr, porticule de la mer Rouge.

La danse du matelot

Cela aurait sans doute été trop demander qu'on nous compose un volume combiné du *Voyage en Egypte* de Flaubert et du *Nil* de Maxime Du Camp, ouvrage que l'amateur est obligé de traquer dans l'édition parisienne de 1854-1855 (1). Pour compenser, les éditions Entente ont inséré dans le texte de Flaubert huit photos sépia de monuments égyptiens de Du Camp, extraites de ce qui est l'éponyme du reportage photographique.

Autre idée heureuse de cette réédition, au demeurant sur un assez vilain papier gris (« *recyclé* », nous prévient-on) : l'adjonction de cinquante pages des lettres d'Egypte de Flaubert (2). Elles ne sont pas le moins bon moment du livre. A son ami normand Louis Boulhet, Gustave ne cache rien des moments les plus « *farce* » – terme flaubertien s'il en est – du périple : les nuits avec Koutchouk-Hanem (3) : « *impériale bougresse, tétonneuse, viandée (...), qui avait en dansant des crânes plis de chair sur son ventre* », ou avec la « *grosse cochonne* » de Kéneh, « *sur laquelle j'ai beaucoup joui bien qu'elle empoisonnât le beurre* »...


Vue du Caire en 1850 (*d'après une photo de Maxime du Camp*).

VIOLETTE LE QUÉRÉ

Sans parler du spectacle fort peu convenable du matelot de la felouque des deux voyageurs, qui « *danse tout nu en essayant de s'enculer lui-même afin de chasser les moines coptes qui quêtent* »... Quant aux parties de jambes en l'air avec des garçons, elles restent réservées aux lecteurs de la Pléiade.

Et les temples pharaoniques ? direz-vous, en fronçant les sourcils ; car vous n'allez naturellement pas en Egypte pour vous livrer à des turpitudes disponibles en France, et d'ailleurs assez efficacement combattues par l'ordre moral établi au Caire, – le croira-t-on ? – dès le roi Farouk. Les temples ? « *Ils m'embêtent profondément* », avoue Flaubert, qui les compare sans ambages, lorsque Maxime ne lui épargne ni un pylône ni un hypogée, aux visites en série d'églises bretonnes ou de cascades pyrénéennes. On le comprend : gare aux indigestions louxoriennes ! Consciencieux néanmoins, quoique vous commenciez à penser, le gros moustachu de Croisset nous gratifie de quelques sacrées pages sur les colosses d'Ipsamboul (Abou-Simbel) ou sur tel « *appartement de momies* ». Et puis le Guide bleu n'est pas pour les chiens, que diable !

Ultime conseil, si l'on ose encore : ne cherchez pas Ouadi-Halfa, où Flaubert inventa Mme Bovary ; la bourgade minable qui porte ce nom, aujourd'hui, n'a rien de commun avec l'amas grandiose de roches géantes où Flaubert posa sans afféterie pour l'histoire littéraire, et que les eaux du haut-barrage d'Assouan ont à jamais recouvert, pleines de dédain pour ce haut lieu de la culture française...

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ.

★ **VOYAGE EN ÉGYPTE, de Gustave Flaubert, éd. Entente, coll. « Impressions de voyage », 262 p., 100 F.**

(1) Les *Souvenirs littéraires* de Maxime Du Camp (Balland, 1984) contiennent quelques pages orientales, notamment cairotes.

(2) La totalité de ces missives, dont on ne saurait trop recommander la savoureuse lecture, se trouve dans la *Correspondance* de Flaubert, tome I (1830-1851), « la Pléiade », 1973.

(3) Ce nom turc qui fouetta l'imagination de l'écrivain veut tout bêtement dire « la Petite Dame ». Voir *Koutchouk-Hanem l'almée de Flaubert*, par Auriant, Mercure de France, 1943.

Beyrouth sur les ailes des cartes postales

L'histoire du Liban recto verso

VOUS aimeriez voir ou revoir Beyrouth, la seule ville du monde qui réussit jamais à faire vivre l'Orient et l'Occident ensemble et sur un pied d'égalité – et qui continue à payer cher cette bonne action. Pour vous consoler et en attendant, sait-on jamais, des jours meilleurs à la grotte aux Pigeons ou au bord du fleuve du Chien, installez-vous sur le tapis de cartes postales cousu d'un fil invisible par Fouad Debbas et remontez ainsi jusqu'aux années où fut conçue cette métropole de toutes les libertés, devenue, depuis 1975, celle de toutes les souffrances.

Gendarmes en culottes bouffantes

Le premier daguerréotype de Beyrouth date de 1839. Le port du Mont-Liban, déjà, entrevoyait la modernité dans le flou des bains d'acide. En 1860, les premiers photographes « pro » s'y établirent, notamment le fameux Bonfils, Nadar du Levant. Quelques lustres plus tard, Vienne lance la carte postale illustrée. Dès 1897, *Beyrout*, dont tous n'alourdissaient pas encore le nom avec un *h* final superflu, a ses premières cartes, sur lesquelles règne Abraham Sarrafian, Arménien « turc » formé à Berlin et installé dans la cité levantine.

Et c'est parti ! Désormais toute l'histoire du Liban s'écrit recto verso sur des cartes postales, cliché d'un côté, confidences de l'autre. Beyrouth est alors rattachée à la province ottomane de Syrie, seuls les maronites et les druzes, éternels rebelles, jouissant dans leurs rocailles d'un statut d'autonomie.

1898 : Guillaume II et la *kaiserin* font escale à Beyrouth. Les moustaches en croc du kaiser font pâlir les Turcs de jalousie et les chrétiens, francophiles, soupent dans l'obscurité pour que le « *roi des boches* » ne voit pas scintiller au loin le Mont-Liban. Tout cela ou presque apparaît sur les cartes postales tirées en hâte.

1912 : les Italiens en guerre avec la Turquie à propos de la Libye, bombardent Beyrouth. Re-cartes postales, des ruines cette fois. Aujourd'hui, on n'en fait pas autant !

En temps normal, cependant, on se contentait de *cartepostaliser* les gendarmes en culottes bouffantes, gilet brodé et chéchia, ou bien les intérieurs du Tout-Beyrouth, les métiers de la rue, du vendeur de jus de réglisse aux cardeurs de laine, quand ce n'était pas « *le docteur Nikolaki ophtalmo-oto-laryngologiste dans l'exercice de ses fonctions* » ou le dortoir nickel de l'université jésuite.

Avec la Grande Guerre, retour à la grande histoire : affichant le même détachement que nos reporteurs actuels, les éditeurs beyrouthins vont jusqu'à mettre sur leurs petits rectangles postaux les bambins chrétiens affamés par le blocus ottoman. Puis on passe au « *Cercle du parc, casino de jeu* », définitivement anobli par sa transformation en « *résidence de Son Excellence le haut-commissaire de France au Levant* ». Et c'est sur ces marches hier futiles que tout ce qui compte au Liban comme képis ou turbans proclame, sur tapis rouge, en 1920, la renaissance du pays des Cèdres dans ses frontières anciennes retrouvées. Sur ces heures sonores s'édifie au Liban l'apothéose de la carte postale historique. Vous pouvez fermer l'album.

J.-P. P.-H.

★ **BEYROUTH NOTRE MÉMOIRE (1880-1930), de Fouad Debbas. Ed. Naufal, Beyrouth. 255 p., 330 photos en noir et couleurs, 440 F. Versions en français et en anglais distribuées par Henri Berger (60, rue Saint-André-des-Arts, 75006 Paris), qui diffuse aussi *l'Architecture libanaise du quinzième au dix-neuvième siècle*, de Camille Aboussouan (*le Monde* du 23-24 mars).**

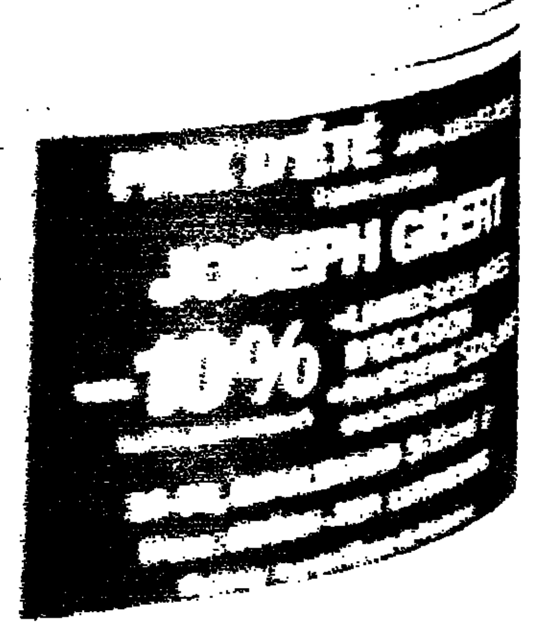
Français en Terre sainte

DU *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, imaginaire bien sûr, encore qu'il en eût bien envie, à ceux, tout prosaïques, de Ionesco ou du couple Sartre-Beauvoir, les Français n'ont cessé de rêver à la Terre sainte (ou promise) et d'y aller. Les chefs-d'œuvre datent, en ce domaine comme en tant d'autres, du dix-neuvième siècle (Chateaubriand, Flaubert, Berlioz, Renan, etc.).

Shalev-Pierre Ginossar a passé tous ces voyageurs pieux ou grivois – ou plutôt leurs traces écrites – au peigne fin, des plus illustres aux plus modestes. Ce genre de travail, qui évite aux hommes pressés de faire semblant d'avoir lu tous les gros volumes qu'ils possèdent, avait été fait avec perspicacité, pour l'Egypte, par Jean-Marie Carré, en 1956 (Institut français d'archéologie orientale du Caire). C'est devenu un classique du périple nilotique. Voilà que c'est accompli aussi pour la Palestine et Israël. Ce n'est finalement pas inutile, mais seuls le temps et l'usage diront si le nouveau recueil tient vraiment la route.

J.-P. P.-H.

★ **VOYAGE LITTÉRAIRE EN TERRE PROMISE, de S.-P. Ginossar, Champion-Slatkine, Paris-Genève, 410 p., 172 F.**



LA PENSÉE UNIVERSELLE

poèmes

Solange GELEBART
« A L'OMBRE DE MON ENCRIER »
48 pages, 40,70 F T.T.C.

Didier PONCET
« AU PILORI, LES DERNIERS POÈTES »
48 pages, 40,70 F T.T.C.

Marie JOUVENTE
« AUX VENTS DE MARGERIDE »
256 pages, 82,40 F T.T.C.

José DE OLIVEIRA
« LE BANC VIDE »
112 pages, 52,50 F T.T.C.

Muriel JOUAN
« BALBUTIEMENTS »
56 pages, 42,80 F T.T.C.

Evelyne
« LE CHANT DES CAILLOUX »
112 pages, 52,50 F T.T.C.

Isabelle DESCHARMES
« CŒUR CHAGRIN »
48 pages, 42,80 F T.T.C.

Diane DECAZES
« CITADELLE GRAFFITI »
48 pages, 40,70 F T.T.C.

Gustavo GIRALDO-RESTREPO
« DE LA MÉLANCOLIE, DE L'ABSENCE... »
80 pages, 35,30 F T.T.C.

Anne LEDUC
« DÉCOUVERTE D'UNE VIE »
80 pages, 46 F T.T.C.

Max NICOLAS
« L'EDEN ET L'ENFER DES AMOURS SECRÈTES »
32 pages, 37,50 F T.T.C.

Marie-Thérèse ROBERT-MOLINIE
« ENCORE QUELQUES FEUILLETS DE SOUVENIRS »
64 pages, 42,80 F T.T.C.

Françoise JUAN
« FAIRE SEMBLANT, FAIRE AVEC »
32 pages, 37,50 F T.T.C.

Joëlle WATTIGNY
« HISTOIRE D'UNE VIE, NAISSANCE D'UNE POÉSIE »
64 pages, 42,80 F T.T.C.

Michèle SAUVAGE
« ILLUSIONS ? »
64 pages, 48,20 F T.T.C.

Pascal de MAAYER
« PARFUMS PANACHÉS »
80 pages, 46 F T.T.C.

Jean CLAIRJEAN
« PÉTALES TOMBÉS »
128 pages, 55,70 F T.T.C.

Ana. Viorica TRITTEN
« POÉSIE DE MON CŒUR »
56 pages, 42,80 F T.T.C.

Marie-Thérèse FARMINE
« POLYPTYQUE »
48 pages, 40,70 F T.T.C.

Jean-Marc LOGEAT
« PROTOPROSE »
96 pages, 52,50 F T.T.C.

François RENÉ
« LA PLUS BELLE A MON GRÉ »
64 pages, 42,80 F T.T.C.

Joëlle PAURON
« QUAND LA VIE PLEURE... »
80 pages, 45 F T.T.C.

Marguerite BOROWSKY
« RIMES COULEUR DU TEMPS »
32 pages, 37,50 F T.T.C.

Sylvie ANDRIEUX
« LES ROUDOUPIOTS »
64 pages, 42,80 F T.T.C.

Josée BELLET
« SABLES »
48 pages, 40,70 F T.T.C.

Georges PIRON
« SOUS LE CIEL DE LA DOMBES »
156 pages, 63,20 F T.T.C.

Pierre GERMAIN
« SOUFFLES DE L'ÉTRANGE »
64 pages, 42,80 F T.T.C.

Noël ROMERO
« TENDRES CHIMÈRES »
64 pages, 42,80 F T.T.C.

Henry de LAMAESTRE
« LE TEMPS IMMOBILE »
48 pages, 40,70 F T.T.C.

Sylvie PALABAUD-DESARMENIEN
« TOUT AU FOND DE MON CŒUR »
32 pages, 37,50 F T.T.C.

romans, contes et nouvelles

André Aug. E. BALLMER
« L'HOMME AU JOURNAL »
Un roman d'analyse psychologique
112 pages, 51,40 F T.T.C.

Gérard CAPEL
« DU LILAS EN JANVIER »
L'histoire simple d'un homme de notre siècle
240 pages, 99,50 F T.T.C.

David CARDINAL
« TU AS LAISSÉ EN PARTANT »
Une rencontre hors du commun... des moments d'une intensité exceptionnelle...
128 pages, 52,50 F T.T.C.

Tatiana CORVIN
« NE BRISEZ PAS LA MUSIQUE »
Une puissante symphonie romanesque
320 pages, 123,10 F T.T.C.

Virginia CHENE
« LE SECRET DE LA VIGNE »
Une vamp démoniaque. Un grand-père d'une verdeur étonnante
Un curé qui en sait long
96 pages, 50,30 F T.T.C.

Omar ALAMI
« LE BONHEUR SANS TAMBOUR NI TROMPETTE »
La recette du bonheur selon la sagesse arabe
256 pages, 100,60 F T.T.C.

Gabrielle CARTET-ANOVAZI
« LES CONTES DE PERVENCHE »
Histoires d'animaux et récits légendaires
64 pages, 48,20 F T.T.C.

Sophie BENGUIGUI
« DES ÉTOILES DANS UNE FLAQUE D'EAU »
Cheminement avec éblouissements et accidents de parcours
240 pages, 95,30 F T.T.C.

Mathilde
« NINI »
Une femme subit une oppression odieuse... Un roman militant
80 pages, 46 F T.T.C.

Alain PAGUS
« ÉTRANGE JUSTICE »
Dépouillé de son identité, sortira-t-il du labyrinthe ?
64 pages, 48,20 F T.T.C.

Georges NITTOB
« LE FILS DU FORGERON »
Amour et adversité, odyssée tumultueuse
288 pages, 130,50 F T.T.C.

Marie-Blandine DABSENCE
« LA DINGUE »
Mal à vivre... dépression... peut-on en guérir ?
64 pages, 38,50 F T.T.C.

Pierre BEYSSADE
« LE NOUVEAU RETOUR D'ULYSSE »
Retour aux sources méditerranéennes...
96 pages, 67,70 F T.T.C.

François GUILLEMOT
« LES AVENTURES DE CADRIEU LE SANGUINAIRE »
A partir d'un fait divers, suspense et mystère
64 pages, 35,30 F T.T.C.

Jean SCHUHLER
« BELLE ET STÉPHANIE »
Une époque fragmentée en séquences.
Le temps saisi, fixé sur la toile de la page
224 pages, 98,50 F T.T.C.

Mario MAHCER
« FAUTE DE GRIVES »
Des tueurs à gages dans un univers inconnu
64 pages, 52,50 F T.T.C.

Lucemaine
« JE SUIS UNE JEUNE MARIÉE »
Les jeux classiques de l'accouplement
256 pages, 82,40 F T.T.C.

Dany PRASLIN
« MÉMOIRES D'UN CHACAL ET SES TROIS RÊVES »
L'inattendu, du pittoresque, fantastique
80 pages, 65,30 F T.T.C.

Roselyne PEYSSON-TEISSIER
« LA DIABOLIQUE »
Dans la lignée de « Vipère au poing »
128 pages, 53,50 F T.T.C.

Roger BLANC
« UN CORPS EXPLOSIF BOUM SUR LA BONNE MÈRE »
Un jeune abbé corse, mystique et fougueux, les pinèdes en feu
112 pages, 51,40 F T.T.C.

Jean-Paul REBOUILLAT
« UN VOYAGE DANS LE PASSÉ »
Vivre dans un pays de l'Est, c'est une autre manière de vivre
128 pages, 52,50 F T.T.C.

Roger-Henri CHIPOT
« ADIEU, PETIT FRÈRE. QUARANTE ANS APRÈS »
Chronique des années 39-45 vécues par un jeune homme incertain, désarmé
128 pages, 51,40 F T.T.C.

Louis LEBERGER
« LES CAHIERS DU CAPITAINE MAURICE »
Souvenirs captivants : 1907-1945
Le cri de la « France profonde » des petits, des sans-grade
288 pages, 114,50 F T.T.C.

récits

Francis ANDRÉ
« DOUZE ANS DE SERVICE ET INCARCÉRÉ »
Une vie d'aventures qui se termine en prison
192 pages, 94,20 F T.T.C.

Richard LEMBO
« LE DOSSIER JAPONAIS »
Un accident, l'expérience du vide et la reprise d'une vie forte
48 pages, 37,50 F T.T.C.

Odile FAGNIEZ
« LA VIE D'UNE FEMME MAL MARIÉE »
Un mariage raté, un contrat contre le bonheur
90 pages, 62,10 F T.T.C.

Simon GRINBAUD
« XI[e] COMMANDEMENT : TU N'OUBLIERAS POINT »
Les souvenirs bouleversants d'un juif polonais
256 pages, 84,60 F T.T.C.

Christian LAYADI
« LE NON-ÉVÉNEMENT »
Un reportage qui secoue notre torpeur
124 pages, 52,50 F T.T.C.

Huguette ZAMPIERI
« UNE ENFANCE COMME ÇA »
L'enfance resurgit, ici, intacte
96 pages, 43,90 F T.T.C.

Ernest DEPREZ
« L'HORIZON DES MERS »
Le désir de se lever et de partir pour le grand large
160 pages, 59,90 F T.T.C.

Alain BONNIN
« MAURITANIE, GUATEMALA, CAMEROUN, CONSULTANT »
Un portrait de l'expatrié volontaire
208 pages, 77,10 F T.T.C.

Claude LALLEMAND
« LE TEMPS DES CERISES »
Faut pas plaindre celui qui part mais plutôt ceux qui restent
64 pages, 38,50 F T.T.C.

Gustave LIGOT
« L'ESCALIER DE SERVICE »
Un escalier refuge et symbole de l'errance
128 pages, 70,60 F T.T.C.

Henri PULLUARD
« OURAGAN SUR VERDUN »
Un hommage aux héroïques défenseurs de Verdun
288 pages, 106 F T.T.C.

Carmelo GANCI
« QUINZE ANS DE PRISON »
L'erreur judiciaire, sujet poignant et toujours d'actualité
192 pages, 85,60 F T.T.C.

essais

Alain CASANOVA
« HYPOTHÈSES »
Les dieux fabriqués par l'être humain n'existent pas
112 pages, 85,60 F T.T.C.

Max FRANÇOIS
« L'AURORE SE LÈVERA-T-ELLE ? »
Une remise en question du quotidien
224 pages, 116,70 F T.T.C.

Gabriel VOINEAU
« CETTE RACE QUE L'ON DIT INHUMAINE »
Un essai d'une haute teneur morale
160 pages, 59,90 F T.T.C.

Jacques SÉJOURNET
« DIEU, LA SCIENCE ET L'HOMME »
A mettre entre toutes les mains, y compris celles des sceptiques
128 pages, 51,40 F T.T.C.

Jacques BERNARD
« ESPRIT ÉTRANGER, QUEL EST TON GUIDE ET TA MAITRISE ? »
Une remise en question des valeurs de morale politique
306 pages, 129,50 F T.T.C.

Marcel LAMY
« LES PLUS BEAUX ARBRES A FEUILLES D'EUROPE OCCIDENTALE »
Description de plus de 400 arbres, classification, définition
298 pages, 149,80 F T.T.C.

Richard LEMBO
« LA GROSSE CHOSE »
Une tentative réussie de définir le concept de l'immortalité
96 pages, 50,30 F T.T.C.

René CHARY
« LE SACRÉ : LUMIÈRE OU TÉNÈBRES »
Le ténébreux mystère des vérités occultes et religieuses
304 pages, 148,80 F T.T.C.

José COSTA-BELLOY
« MESSAGE EUROPÉEN »
Pour abolir les innombrables oppressions sociales
256 pages, 86,70 F T.T.C.

Lucien DUFILS
« LA MYSTÉRIEUSE NAISSANCE DE GUY DE MAUPASSANT »
Remise en question d'une thèse bien établie
80 pages, 47,10 F T.T.C.

Jean DELYON
« MA VIE EN MOSAIQUE »
Passé et présent, des analyses de notre société
272 pages, 102,70 F T.T.C.

Adelin MOULIS
« LA VIE DE NOS ANCÊTRES »
Coutumes et privilèges du comté de Foix
176 pages, 67,40 F T.T.C.

Eminie de VENUS
« VOYAGES ASTRAUX DANS L'EMPIRE CRÉATEUR »
Le problème fascinant de l'invisible
240 pages, 98,50 F T.T.C.

Micheline LALOUX
« KAREN BLIXEN. L'AFRIQUE AU CŒUR »
L'Afrique en pleine poitrine. Le coup de foudre
112 pages, 52,50 F T.T.C.

Robert RICHARD-FOY
« A LA RECHERCHE DE LA LUMIÈRE »
Une spiritualité nouvelle prend forme
288 pages, 95,30 F T.T.C.

théâtre

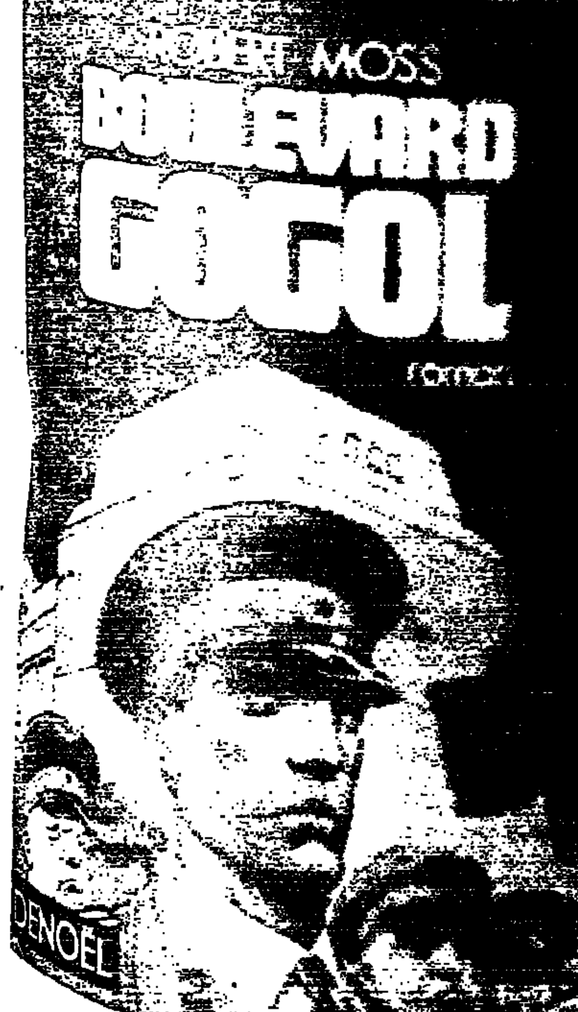
Jacques CAMU
« ANGÉLIQUE OU LA MÉCHANTE COMMÈRE »
A trop vouloir posséder son enfant, on finit par le perdre
192 pages, 86,70 F T.T.C.

Jean HENRION
« PONCE PILATE »
Une œuvre somptueuse écrite avec la sève de la passion
48 pages, 46 F T.T.C.

Azmi MORALY
« LE MAGICIEN »
L'élaboration d'une métaphysique inhérente à l'évolution humaine
96 pages, 45 F T.T.C.

4, rue CHARLEMAGNE, PARIS-4[e]. TÉL. : 887-08-21

Les prix indiqués sont ceux pratiqués en notre librairie.
DIFFUSION, LIBRAIRIE, VENTE : 4, rue Charlemagne, PARIS (4[e]) - Téléphone : 887-08-21 ou dans les C.R.D.L. Hachette



هكذا من الاهل

LES LIVRES DE L'ÉTÉ

LETTRES ÉTRANGÈRES

Raymond Carver et Jay McInerney : le maître et l'élève

Un nouvelliste et un romancier américains qui se demandent s'il existe une solution à la vie.

ILS sont deux : le maître et l'élève. Le premier, c'est Raymond Carver, le meilleur nouvelliste américain du moment. L'an passé, nous avions pu lire ses *Vitamines du bonheur* (éd. Mazarine), un recueil superbe où Carver nous révélait la mesure de ses talents. Le voici qui nous revient avec *Parlez-moi d'amour*, un livre composé de dix-sept nouvelles antérieures aux *Vitamines*, puisque publiées entre 1974 et 1981.

On y retrouve l'univers et les personnages de Carver : couples qui se déchirent (pour toujours ou l'espace d'un instant), copains qui partent pour des virées infernales, enfants qui essaient de communiquer avec leurs parents. Ce n'est pas vraiment sordide, c'est plutôt décourageant. Le monde de Carver est injuste, violent, tendu et, parfois, dérisoire. Il échappe à ses protagonistes : des paumés, des cinglés ou des gens simples à en mourir. Ils vivent sous la loi du moment, celui où le destin est capable de les précipiter dans une situation irrémédiable.

Aigreurs d'estomac

Inutile de chercher une morale, par exemple dans *le Chasseur d'images* (l'histoire d'un photographe sans main), *la Gloriette* (récit de la déchéance d'un couple) ou *Dites aux femmes qu'on va faire un tour* (une balade infernale). Carver préfère abandonner son lecteur au milieu du gué, ahuri, sidéré. Finalement, il ne fait qu'appliquer les bonnes lois du genre (celui de la nouvelle).

De fait, Carver ne laisse rien passer. Chacune de ses phrases est pesée, elle dit l'essentiel et rien d'autre. Il est obsédé par la précision, le mot qui bouscule, les enchaînements assassins.

Jay McInerney a visiblement retenu les leçons de son mentor. De passage à Paris à l'occasion de la publication de son premier roman en français (depuis, il en a publié un second aux Etats-Unis, intitulé *Ramson*), ce jeune homme de trente ans ne tarit pas d'éloges sur celui qui l'a aidé à trouver sa voie : « *Raymond Carver est un personnage extraordinaire. Lorsque j'ai commencé à écrire, il m'a guidé en me montrant, crayon en main, ce qui n'allait pas dans mes premiers textes. Il m'a appris à construire une progression dramatique, à y placer des articulations, des tensions. Je lui dois vraiment tout.* » Et McInerney d'ajouter : « *Il m'a même prêté de l'argent pour que je puisse continuer à écrire.* »

Le généreux Carver avait, en tout cas, vu juste. Le premier roman de son poulain a fait un malheur. *Journal d'un oiseau de nuit* (aux Etats-Unis : *Bright Lights, Big City*) est acclamé par la critique, plébiscité par le public (plus de 200 000 exemplaires vendus). Le cinéma s'intéresse à lui (Sydney Pollack envisage d'adapter ce récit pour l'écran). McInerney garde cependant la tête froide. C'est un garçon simple qui se méfie du monde des paillettes et autres univers de quincaillerie. Toutes choses qu'il dit clairement dans son roman.

Le personnage principal du récit est un jeune homme qui, au fil de ses pérégrinations new-yorkaises, va perdre sa femme (elle est mannequin), son travail (il végète au service des vérifications d'un magazine chic) et, en dernier lieu, ses illusions. « *J'ai l'impression que mon livre n'a pas été très bien perçu ici*, fait remarquer McInerney. *Je n'ai pas cherché à dépeindre certains milieux new-yorkais pour en faire l'apologie. Au contraire, je montre que mon personnage ne peut pas s'inscrire dans cet univers et qu'il renonce à ces mythes qu'ont créés les Américains à propos de leur propre société, de la réussite et de l'argent.* »

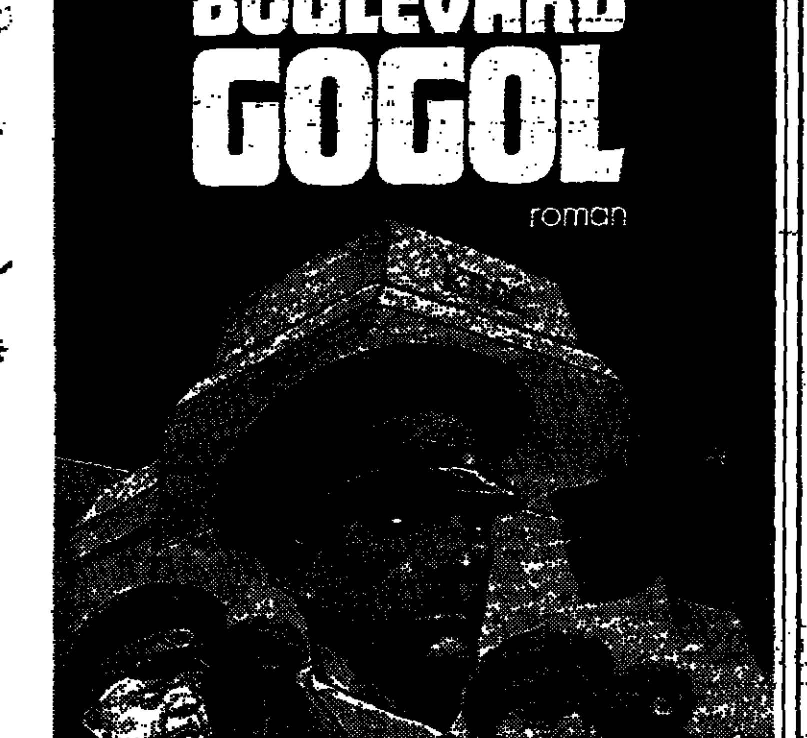
McInerney parle très sérieusement. Son livre n'en est pas moins truffé d'humour, de cynisme et de causticité. Les aigreurs d'estomac de son héros nous font sourire, de même que ses états d'âme et ses déconvenues. A l'évidence, McInerney ne règle pas ses comptes avec la planète : il s'amuse.

S'il fallait trouver un point commun entre Carver et McInerney, on pourrait dire que tous les deux, chacun avec un style et des thèmes complètement différents, nous posent la même question, à savoir : y a-t-il une solution à la vie ?

BERNARD GÉNIÈS.

★ **PARLEZ-MOI D'AMOUR, de Raymond Carver, traduit de l'américain par Gabrielle Rolin, éd. Mazarine, 178 p., 69 F.**

★ **JOURNAL D'UN OISEAU DE NUIT, de Jay McInerney, traduit de l'américain par Sylvie Durastanti, éd. Mazarine, 228 p., 79 F.**



Débrouillards moscovites

LES écrivains soviétiques, que les éditeurs s'arrachaient il y a dix ans, ne font plus recette. Ils sont passés de mode. Le temps n'est plus où *l'Archipel du Goulag* était l'achat obligé dans les chariots de supermarchés, entre la lessive et la boîte de sardines, afin d'apprendre qu'il existait des bagnes de la Volga au fleuve Amour, et pas seulement en Guyane, comme on l'avait lu dans *Papillon*... Les bagnes de la fin du vingtième siècle sont tellement moins pittoresques ! Le public occidental s'est lassé de ces histoires de Russes et de leurs tortures morales ou physiques — les Russes sont faits pour souffrir, c'est bien connu ! Ajoutons que le mot « dissident » a toujours eu une connotation plutôt péjorative pour des esprits démocrates. Et puisque les femmes de leurs dirigeants aspirent, comme nous toutes, à être habillées par les grands couturiers français, tout est bien dans le meilleur des mondes. L'homme ne vit pas seulement de pain, mais la kasha suffit à certains... L'essentiel, c'est de se débrouiller.

Le rire sans amertume de Kaletski



La débrouillardise moscovite, c'est le sujet de Metro, le roman d'Alexandre Kaletski, qui a émigré aux Etats-Unis il y a dix ans, en se faisant passer pour juif et qui a écrit en anglais son premier livre. Il ne s'apitoie pas sur ses anciens concitoyens, cet ex-Soviétique, fils de famille de la Nomenklatura, qui fut acteur et parolier... Il nous fait rire sans amertume, sans mélo, pour nous décrire la bohème, l'underground moscovite moins luxueux que le fameux métro de Moscou « dédié à Lénine » mais infiniment plus débraillé et plus drôle. Quelque chose qui fait penser à Guy Bedos, à Desproges ou à McInerney (voir ci-contre).

Le monde de l'absurde en une série de sketches qui racontent l'obtention du droit de séjour à Moscou, l'école de théâtre et ses magouilles, le rôle de la vodka, le professeur d'histoire du Parti, l'homosexuel fragile, l'appartement communautaire pour vingt familles. Ou encore les recommandations sur le comportement du Soviétique à l'étranger faites par l'envoyé du ministère de la culture aux artistes qui partent en tournée en Amérique : « *Là-bas le danger vous guette à chaque tournant. Vous ne pouvez pas vous imaginer combien ils sont rusés pour compromettre les acteurs soviétiques. Ils vous couvriront de cadeaux, vous inviteront chez eux ou au restaurant, essaieront de vous isoler en vous donnant des chambres d'hôtel individuelles. Soyez prudents, camarades ! Restez par deux, marchez par trois, mangez à quatre et surtout n'oubliez jamais que vous êtes des citoyens soviétiques* »...

L'absurde quotidien de Vladimov



La courte histoire que nous raconte Gueorgui Vladimov est une autre illustration de l'absurde quotidien : ces policiers en civil qui s'installent un jour dans un appartement pour surveiller l'écrivain « dissident » qui habite l'immeuble d'en face afin de lui subtiliser le manuscrit qu'il est en train d'écrire afin de le vendre à l'étranger, contre devises... L'histoire est vraie, et, quand il était encore à Moscou, Vladimov avait évoqué les filatures, les menaces téléphoniques, le courrier qui n'arrivait pas, le « microclimat » que l'on créait autour de lui pour le forcer à partir (1). Depuis 1983, l'auteur de ce remarquable récit, intitulé le Fidèle Rouslan (2), a quitté son pays et vit à Francfort-sur-le-Main, déchu de sa nationalité pour avoir « par son comportement infligé des dommages au prestige de son pays »...

Borodine voulait « changer la vie... »



Pour avoir voulu « changer de vie », Léonide Borodine — né en 1938 — a été condamné en 1982, à Moscou, à dix ans de prison assortis de cinq ans de relégation. Motif : « *agitation et propagande antisoviétiques* ». Il avait déjà purgé une peine de prison de six ans de 1968 à 1974, pour avoir fait partie de l'Union sociale chrétienne pour la libération du peuple russe, interdite en 1967. Le personnage de *Changer de vie* — écrit entre sa libération et sa nouvelle arrestation — est un intellectuel de trente ans qui, au seuil d'une « *vie nouvelle* », s'est fiancé avec la fille d'un pope de Sibérie. Son père est marxiste, sans illusion ; sa mère et sa sœur appartiennent à la dissidence ; chez lui, une photo de Soljenitsyne.

Là aussi, c'est l'univers de la débrouille où personne n'est dupe du « *fatras idéologique* ». Là aussi, c'est encore l'amour de Moscou qui est la trame du livre. Moscou admirablement décrit dans sa réalité visible et souterraine par quelqu'un qui accepte de tout supporter pour ne pas quitter sa patrie. « *Notre Moscou, ce n'est pas la ville héroïque de la dernière guerre exaltée dans les manuels d'histoire, ce n'est pas le siège de la puissance socialiste, non grand Dieu ! non ! (...) Ah l'Arbat, mon Arbat ! On peut s'attacher à n'importe quoi — je suis attaché à Moscou.* »

Avec Borodine, on retrouve l'air, l'odeur de Moscou, l'oisiveté brouillonne des intellectuels à la recherche de rumeurs de tous ordres, l'exposition au Manège d'un peintre — Glazounov — qui veut se faire passer pour anticonformiste auprès des correspondants étrangers et des gogos, et qui reçoit les kaguébistes et leurs familles ; l'espoir d'une renaissance spirituelle administré par certains prêtres dans leurs églises où affluent croyants et non-croyants ; les milieux de la grande époque de la dissidence : « *Sur quoi misaient-ils ? Les plus clairvoyants partirent à temps pour des terres étrangères. On leur faisait de chaleureux adieux, en cachant son mépris. Ceux qui partaient comprenaient qu'ils rendaient ainsi le chemin de la prison plus court pour ceux qui restaient* »...

La foi de Borodine l'a conduit à sa prison. Il avait cru qu'au pays de l'« homme nouveau » il pouvait y avoir place pour celui qui voulait changer de vie, changer la vie, et il le dit, en une suite de dialogues rapides et de portraits, avec humour et talent. Un écrivain se révèle là.

NICOLE ZAND.

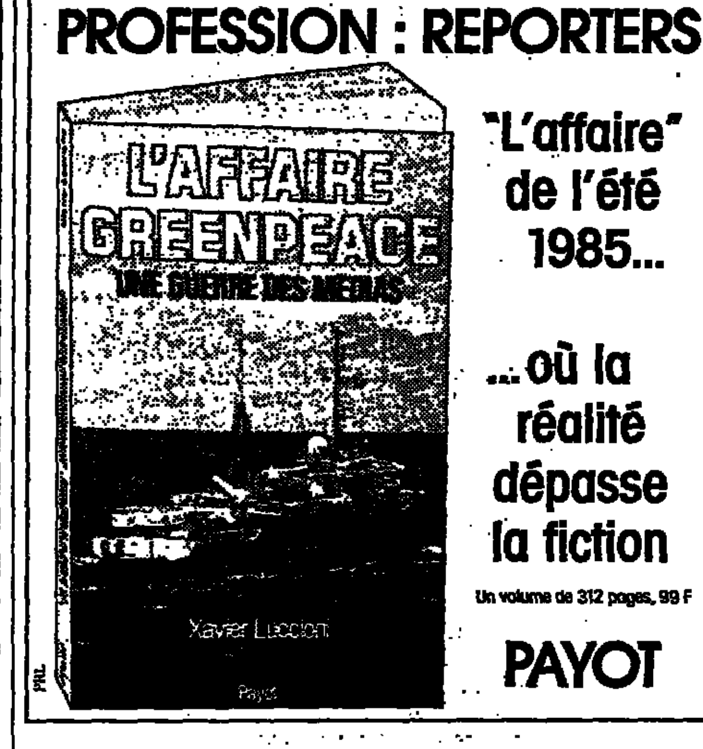
★ **MÉTRO, d'Alexandre Kaletski, traduit de l'anglais par Jacqueline Carnaud et Jacqueline Lahana, Balland, 344 p., 119 F.**

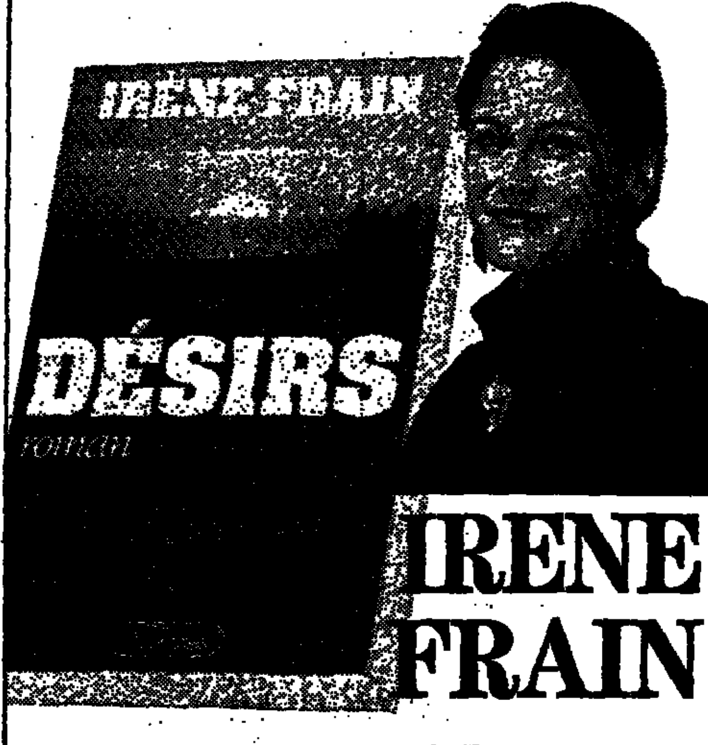
★ **NE FAITES PAS ATTENTION, MAESTRO, de Gueorgui Vladimov, traduit du russe par Claude Ligny, Seuil, 110 p., 59 F. (En annexe, lettres à la direction de l'Union des écrivains, au secrétaire général du PCUS, Andropov, etc.)**

★ **CHANGER DE VIE, de Léonide Borodine, traduit du russe par Bernardette du Crest, Gallimard, 208 p., 95 F.**

(1) Voir l'entretien avec Vladimov dans « le Monde des livres » du 9 janvier 1979.

(2) Le Seuil, 1978.





Les projets de M. Léotard

« Ni rupture ni continuité »

MM. François Léotard et Philippe de Villiers ont présenté, le mercredi 25 juin, le bilan des premiers cent jours de leur activité et les priorités qu'ils entendent mettre en œuvre d'ici deux ans : l'enseignement artistique, le patrimoine et l'action internationale.

M. François Léotard est bien décidé à mettre en œuvre « sa » politique culturelle. « *Il existe deux fantasmes actuellement, en matière culturelle* », a-t-il déclaré, le mercredi 25 juin, en présentant ses projets à la presse : « *Celui de la rupture et celui de la continuité. Ma politique sera, n'en déplaise à certains, nouvelle comme l'est le gouvernement, et, n'en déplaise à d'autres, fidèle. Fidèle à l'attente des Français et à leur volonté ludique d'accéder à un univers de vraies et bonnes tentations ; fidèle à l'attente des artistes qui sont en droit de demander le respect de la parole donnée et de la mission de l'Etat.* »

Cette politique nouvelle s'appuiera sur un bilan de la gestion passée du budget du ministère de la culture et sur trois grandes priorités : les enseignements artistiques, le patrimoine et l'action internationale.

Le bilan d'abord : M. François Léotard a chargé M. Jean-Pierre Bady d'une mission d'expertise sur l'Etat des finances de son ministère. Il a pu ainsi constater que « *les crédits n'avaient pas toujours été bien gérés dans le passé. Quand je suis arrivé rue de Valois, 40 % des crédits d'interventions avaient déjà été dépensés. A cette date, le pourcentage aurait dû n'être normalement que de 25 %. Autres chiffres étonnants : de 1982 à 1986, le nombre d'associations subventionnées a été multiplié par cinq. Quatre mille associations, une multitude de personnes se sont vu promettre des sommes qui ne figuraient pas toutes au budget du ministère. Ainsi, j'ai trouvé sur mon bureau des lettres de mon prédécesseur à des artistes pour des commandes que je ne pourrai pas honorer. Beaucoup de dossiers relèvent d'un manque de sérieux d'autant plus consternant que les sommes en jeu sont souvent très élevées.* »

Réorganisation du ministère

Le ministre a cité l'Opéra Bastille dont le coût peut être estimé à 2,4 milliards de francs, soit le quart du budget total du ministère, chantier lancé sans qu'aucune étude précise des conditions de fonctionnement ait été menée ; la Biennale de Paris qui avait lieu jusqu'en 1982 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris pour un coût de 3 millions de francs et qui a été organisée l'an passé à la grande halle de La Villette pour un coût près de dix fois supérieur et un déficit de 10 millions de francs ; deux subventions de dernière heure, le 15 mars, la première pour le comité des fêtes de la ville de Pau (dont le maire est M. Labarrère, ancien ministre socialiste) et la seconde pour l'association SOS-Racisme (3 millions de francs) pour éponger un déficit alors que le ministre aurait préféré « *que l'on consacre cette somme à la collaboration culturelle avec l'Afrique, par exemple* ».

« *Il a donc fallu remettre les comptes en ordre,* a déclaré M. François Léotard. *Il a fallu aussi, hélas, consentir des économies lors du collectif budgétaire. Cela fait, je suis décidé à demander pour 1987 un bon budget pour la culture. Il faut maintenir le poids de mon ministère dans le budget de l'Etat à son niveau actuel (0,96 %) et réaliser à l'intérieur de cette masse stable des économies en regard d'actions nouvelles.* »

Ces actions passent par « *un recentrage de l'action de l'Etat* ». A cette fin, la direction du développement culturel est supprimée. Ses missions sont réparties entre une nouvelle direction de l'administration générale et de l'environnement culturel confiée à M. Jean-Ludovic Silicani pour les dossiers de la décentralisation de l'administration, ceux des rapports avec les collectivités locales et du mécenat, et la direction du théâtre et des spectacles, toujours dirigée par M. Robert Abirached, dont dépendra désormais la division des établissements d'action culturelle.

« *Cette réorganisation de l'administration centrale*, a souligné le ministre, *sera accompagnée, d'une part, d'une politique de modernisation par un important développement de l'informatique, d'autre part, de l'accroissement du rôle des directions régionales des affaires culturelles dont les missions pourront être étendues au domaine de la communication en liaison avec les services extérieurs des autres administrations de l'Etat concernées, celle des télécommunications au premier chef.* »

Le ministère de la culture et de la communication s'apprête, sur ces nouvelles bases, à mettre en œuvre trois priorités. La première concerne les enseignements de la culture et de la communication. Afin de pouvoir proposer au Parlement une loi-cadre dès 1987, en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, le gouvernement a décidé de créer une délégation aux enseignements et aux formations confiée à M. Michel Tourlière, au sein du ministère de la culture.

« *Notre action portera à la fois sur le développement des enseignements artistiques à l'école, des enseignements spécialisés dépendant du ministère et des nouvelles formations* », a précisé M. Philippe de Villiers, plus particulièrement chargé de ce dossier. A cette fin, l'enseignement du *design* fera son entrée à l'école primaire et secondaire. Dans l'enseignement supérieur, on favorisera la multiplication des écoles de communication multimédias et celle des écoles de formation aux métiers de l'image et du son. La future loi-cadre devrait s'attacher à la formation des enseignants, à l'introduction de l'ensemble des disciplines artistiques dans le système scolaire (danse, art dramatique, histoire de l'art) et à l'ouverture de l'école sur les partenaires culturels de qualité (musées, archives, maisons de la culture, etc.)

Trois écoles spécialisées

Au chapitre des enseignements spécialisés relevant directement du ministère, trois projets sont à l'étude. Le premier est la création d'une fondation-école de formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. De dimension européenne, en étroite association avec les professionnels, elle aura pour président le scénariste Jean-Claude Carrière et pour directeur général Jean-Christophe Averty.

Le second projet concerne la création d'une Ecole nationale du patrimoine. Dès la rentrée de 1986, l'Ecole nationale supérieure des conservateurs de musées ouvrira ses portes et pourrait préfigurer la nouvelle école dont la vocation serait d'assurer la formation initiale et continue de l'ensemble des professionnels du patrimoine (inspecteur des monuments historiques, conservateur de l'inventaire et des fouilles, etc.).

Le troisième projet est la création d'un institut de recherche en histoire de l'art permettant l'accès à l'ensemble des données bibliographiques et iconographiques de cette discipline. D'autre part, les enseignements spécialisés classiques seront développés après « *la clarification du rôle respectif de l'État et des collectivités locales* » par une meilleure desserte du territoire national, par la formation des enseignants et par l'ouverture vers de nouveaux partenaires, au premier rang desquels l'entreprise.

M. François Léotard a annoncé que « *en relation avec cette nouvelle politique, tant en matière d'enseignement que de soutien à la création* », M. Dominique Bozzo, conservateur en chef des musées de France, était nommé délégué aux arts plastiques. Il remplace à ce poste M. Claude Mollard à qui est confiée une mission sur le développement des entreprises d'ingénierie culturelle dont les conclusions seront connues au début de l'automne

La deuxième priorité définie par le ministre est « *la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine* ». L'accent sera mis sur les investissements et la définition d'un plan-patrimoine. M. Jean-Pierre Bady a été nommé directeur du patrimoine – en remplacement de M. Thierry Le Roy, qui rejoint le Conseil d'Etat – pour définir les lignes directrices de ce plan.

Troisième et dernière priorité : le développement de l'action internationale. Des réseaux de vente pour l'exportation et l'échange de biens culturels seront créés. La coopération européenne sera renforcée par la création de programmes intergouvernementaux concrets comme pourraient l'être l'aide à la traduction et le soutien aux productions cinématographiques. Enfin, l'accueil et la formation des artistes étrangers de haut niveau en France seront améliorés. M. Philippe de Villiers s'attachera à la création d'une école européenne de formation aux métiers du cinéma ainsi qu'au développement de projets de parcs de loisirs européens mettant en valeur notre patrimoine artistique. Un groupe de travail rassemblant des industriels, des financiers et des grands créateurs sera mis en place et devra rendre ses conclusions à la fin de l'automne.

Enfin, au chapitre des grands chantiers du président de la République, M. François Léotard a affirmé qu'il était « *convaincu de la nécessité du Grand Louvre même si le financement de la deuxième tranche de travaux n'est pas élaborée* ». Il a confié son « *admiration pour l'œuvre d'I.M. Pei* » et sa « *volonté d'être l'apôtre, auprès du gouvernement, de son achèvement et de son succès* ». D'autre part, le ministre a rappelé son « *attachement à la cité musicale de La Villette* » et a indiqué que « *les solutions préconisées par le rapport Chevrillon qui seront connues dans quelques jours ne remettent pas en cause cette cité et devraient permettre d'abaisser sensiblement les coûts de fonctionnement de l'Opéra-Bastille tout en donnant à la capitale le grand auditorium dont elle a besoin* ».

OLIVIER SCHMITT.

Quatre nominations

M. Dominique Bozo, délégué aux arts plastiques

[Né en 1935 à Alençon, Dominique Bozo, après les études d'usage (école du Louvre, Institut d'art et d'archéologie, Ecole pratique des hautes études) est devenu conservateur des musées nationaux en 1968. L'année suivante il entre au Musée national d'art moderne et est chargé du programme muséographique en vue du concours pour le Centre Georges-Pompidou (jusqu'en 1972). Puis il assure en 1973 et 1974 l'intérim de la direction du musée. En 1975, il reçoit la mission de préparer le futur musée Picasso : choix des œuvres de la dation, programme et aménagement de l'hôtel Salé.

Nommé directeur du Musée national d'art moderne en octobre 1980, Dominique Bozo succède à Pontus Hulten en septembre 1981 (il est renouvelé dans ses fonctions en 1984). Dans cette période il conçoit le plan de réaménagement du musée national aux troisième et quatrième étages du Centre Pompidou, ainsi que des galeries contemporaines au premier étage. Il instaure une politique d'expositions monographiques de « *classiques du XXe siècle* » (Pollock, Klein, Balthus, Bonnard, de Kooning, Matta) et de « *contemporains* » (Viallat, Pages, Buralio, Boltanski, Mason, Adami, Morellet, Toni Grand).

Pontus Hulten, premier directeur du Musée national d'art moderne au Centre Georges-Pompidou, avait été d'abord l'homme des grandes expositions pluridisciplinaires. Dominique Bozo aura été d'abord l'homme du musée et du formidable enrichissement des collections.]

M. Jean-Pierre Bady, directeur du patrimoine

[Né le 25 juin 1939 à Fribourg (Suisse), Jean-Pierre Bady est marié et père de deux enfants. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il est agrégé de lettres et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, il commence sa carrière à la Cour des comptes comme auditeur (1968) et devient conseiller référendaire en 1975.

Après avoir été conseiller technique et chargé de mission dans trois cabinets ministériels de 1972 à 1977, il est nommé directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites en 1977, poste qu'il occupe jusqu'en 1982, avant d'être réintégré à la Cour des comptes. Rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel, Jean-Pierre Bady est l'auteur d'un livre, *les Monuments historiques en France*, paru aux PUF dans la collection « Que sais-je ? ».]

M. Jean-Ludovic Silicani, directeur de l'administration générale et de l'environnement culturel

[Né le 20 mars 1952, Jean-Ludovic Silicani est diplômé de l'Ecole des mines et titulaire d'un diplôme d'études approfondies en économie. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, il commence sa carrière au Conseil d'Etat (1980) comme rapporteur et devient maître des requêtes en 1984. La même année, il est détaché comme directeur auprès du directeur général de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR).]

M. Michel Tourlière, délégué aux enseignements et aux formations

[Né le 15 février 1925 à Beaune, Michel Tourlière est ancien élève de l'Ecole nationale des beaux-arts de Dijon, de l'Ecole nationale de dessin de la Ville de Paris et de l'Ecole nationale des arts décoratifs de Paris. Professeur, puis directeur de l'Ecole nationale des arts décoratifs d'Aubusson (1947-1960), il devient inspecteur principal des enseignements artistiques en 1969, puis directeur de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs de Paris en 1970. Il est, de juin 1979 à juillet 1981, délégué à la création, aux métiers artistiques et manufactures au ministère des affaires culturelles.]

Un sondage Louis-Harris

Oui au Grand Louvre

L'idée abstraite du Grand Louvre est-elle perceptible aux Français ? La réponse est oui, à en juger par le sondage Louis-Harris. N'est-elle pas synonyme de grands travaux grandement mystérieux et vaguement extravagants ? La réponse est non. En effet, 77 % de nos compatriotes sont favorables à ce que l'ensemble des bâtiments du Palais soient désormais consacrés au musée, et 7 % se déclarent plutôt opposés au déménagement du ministère des finances à Bercy.

Cette majorité apparaît d'autant plus éclatante lorsqu'on sait que 33 % des Parisiens et 67 % des provinciaux ne sont jamais allés rendre son sourire à la Joconde... Toutes origines géographiques confondues, 41 % seulement des Français ont un jour dans leur vie visité le musée du Louvre. L'approbation qu'ils expriment est donc, si l'on peut dire, « gratuite » : 78 % des personnes interrogées estiment qu'il faut achever les travaux malgré leur coût (une enveloppe de deux milliards de francs de crédits d'équipement), en raison du prestige de l'opération.

Plus étonnantes encore, les réactions aux questions concernant la pyramide : si le Grand Louvre du président de la République avait suscité quelques interrogations, mais aucune polémique, il n'en avait pas été de même pour le monument transparent de l'architecte Pei. Que n'avait-on entendu de la part de ses détracteurs ? On aurait pu croire que dans leur violente désapprobation, ils exprimaient l'opinion majoritaire. Pas du tout. Interrogés sur leur sentiment et l'opportunité de la construction de la fameuse pyramide, 56 % des Français se disent plutôt favorables, contre 28 % plutôt opposés.

Plus curieux encore, cette pyramide, sans qu'on en parle plus depuis un certain temps, s'impose en douceur. Comme si elle existait déjà, comme si on s'y habituait. En avril 1985, en effet, elle n'avait pas encore la majorité, 49 % seulement des citoyens touchés par un précédent sondage approuvaient le principe de son édification. Aujourd'hui, on l'aime sans la connaître. La bataille du Grand Louvre n'aura pas lieu.

D. H.

Avez-vous déjà visité le musée du Louvre ?

	%	Paris	Province
– Oui	41	73	33
– Non	59	25	67
– Ne se prononce pas	–	2	–

Le Musée du Louvre a prévu de créer en sous-sol les installations modernes qui lui font défaut. Pour éclairer et signaler ces installations, il a été prévu de construire une pyramide de verre, qui servira d'entrée principale du musée. Avez-vous entendu parler de ce projet de pyramide ?

	%	Rappel avril 85
– Oui	60	48
– Non	39	50
– Ne se prononce pas	1	2

Au total, êtes-vous, vous-même, plutôt favorable ou plutôt opposé à cette pyramide ?

	%	Rappel avril 85
– Plutôt favorable	56	49
– Plutôt opposé	28	34
– Ne se prononce pas	16	17

Aujourd'hui, une partie du Louvre est occupée par le ministère des finances. La décision a été prise de faire déménager le ministère des finances et de consacrer la totalité du palais du Louvre au musée. Etes-vous plutôt favorable ou plutôt opposé à ce « Grand Louvre » ?

	%	Rappel avril 85
– Plutôt favorable	77	75
– Plutôt opposé	7	5
– Ne se prononce pas	16	20

Voici deux opinions que nous avons recueillies. Dites-moi avec laquelle vous êtes personnellement le plus d'accord.

	%
– En période de difficultés économiques, il y a autre chose à faire que des chantiers comme celui du Grand Louvre, et il faudrait l'arrêter	15
– Le chantier du Grand Louvre est important pour l'emploi, pour le prestige de la France et pour attirer des visiteurs français et étrangers, il faut donc achever les travaux	78
– Ne se prononce pas	7

Sondage Louis-Harris réalisé les 12 et 13 juin 1986 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, représentatif – par la méthode des quotas – de la population française âgée de dix-huit ans et plus.

La cour Carrée ouverte au public

La cour Carrée du Louvre, fermée depuis deux ans pour rénovation et restauration des bâtiments qui la bordent, a été ouverte le 25 juin au public par le premier ministre, M. Jacques Chirac, et par M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat représentant le ministre de la culture et de la communication, qui ont également visité les travaux dans la cour Napoléon, où est construite la pyramide de verre conçue par I.M. Pei. Le président de la République avait inauguré la cour du Louvre restaurée en février dernier.

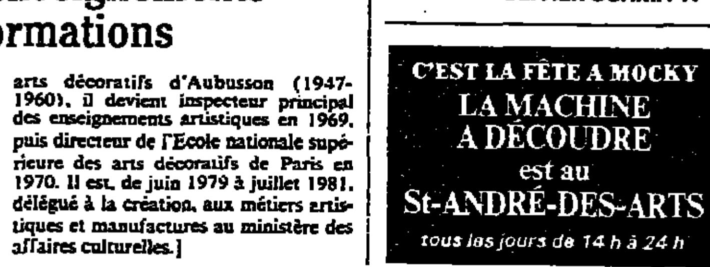
POINT DE VUE – *Réinauguration*

par GEORGES SARRE (*)

LA réinauguration par MM. Chirac et Léotard de la cour du Louvre restaurée et de la crypte de Philippe-Auguste ne manque pas de sel, elle a même un petit air d'opérette. Ce travail admirable a déjà été inauguré par le président de la République en février dernier. Remercions donc chaleureusement le premier ministre de rendre ainsi un hommage appuyé aux efforts du précédent gouvernement en faveur du patrimoine. Cette magnifique reconnaissance de l'œuvre voulue et engagée par François Mitterrand et Jack Lang vient certes tardivement et spectaculairement, mais mieux vaut tard que jamais ! On ne veut pas croire qu'il s'agisse d'une tentative de récupération. Ce chantier fut l'un des plus importants chantiers de restauration en Europe, il fut réalisé en moins de quatre ans alors que ce genre d'entreprise réclame plus de vingt années d'efforts. Cette réalisation illustre la qualité et l'ambition de la politique du patrimoine qui était menée de 1981 à 1986, et contrairement aux allégations mensongères de M. Léotard, le budget du patrimoine a augmenté de 50 % en cinq ans.

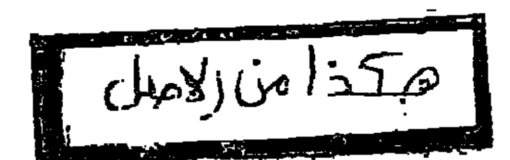
M. Jacques Chirac, maire de Paris, pourrait prendre exemple pour conduire enfin dans la capitale une vraie politique du patrimoine. Je rappelle en particulier l'état d'abandon de l'hôtel Donon dans le Marais ou celui de l'admirable théâtre de la Gaîté lyrique. Emettons également le vœu que tous les grands projets du président de la République seront conduits à leur terme sans retards ni graves modifications. Ce n'est pas un problème de coexistence politique, c'est une question de hauteur de vue. Allez M. Chirac, encore un petit effort !

(*) Président du groupe socialiste au conseil de Paris.



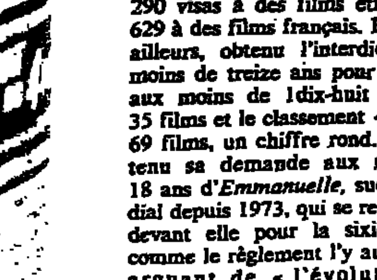












La censure au cinéma

« Le wagon de Lénine »

Le Diable au corps, version Marco Bellochio, n'est interdit qu'aux moins de treize ans.
N'y a-t-il plus de tabous au cinéma ?

A la sortie du *Diable au corps* de Marco Bellochio, où la belle Maruska Detmers montre qu'en amour, selon le précepte de Lao Tseu, à côté du grand art de parler il y a l'art plus grand de se taire, beaucoup de journalistes se sont demandé si « fellation » prenait un *l* ou deux. Disons deux ailes. Un tabou vient de s'envoler sous nos yeux. La commission de contrôle cinématographique, abusivement désignée comme commission de « censure », n'a, en effet, interdit le film qu'aux moins de treize ans. Jusqu'où ira-t-on, diront certains ? Bonne question, si l'on sait d'abord d'où l'on vient.

La commission, il faut le rappeler, même si elle est héritière du COIC (Comité d'organisation de l'industrie cinématographique) créé par Vichy, n'est pas *a priori* un bastion du conservatisme et n'a d'ailleurs qu'un pouvoir de suggestion. Le ministre de la culture dispose et peut passer outre ses recommandations. Ainsi, Jack Lang avait-il renoncé, pour sa part, à l'interdiction totale, l'équivalent de la peine de mort pour un film. Quant à M. Léotard, on n'a pas encore eu l'occasion d'en juger.

La commission qui siège au Centre national du cinéma et regroupe diverses personnalités choisies dans les domaines de la psychologie, de la médecine, de l'éducation, etc., se réunit en séance plénière deux fois par semaine pour voir les films qu'une première sous-commission a sélectionnés comme litigieux et, après un vote, propose au ministre diverses résolutions : l'interdiction totale (il y en eut de fameuses, mais aucune depuis mai 1981), l'autorisation « tout public », et entre ces deux extrêmes, trois degrés, l'interdiction aux moins de treize ans, aux moins de dix-huit ans et au moins de dix-huit ans « X » pornographique. Le « X » rend pratiquement impossible l'équilibre commercial d'un film puisqu'il le condamne à ne passer que dans certaines salles déterminées (pour 4 500 salles en France, 89 sont réservées au « X »). Il existe aussi un « X violence », mais on en use peu, l'interdiction à dix-huit ans suffisant.

Si l'on écarte le terrain de la violence, où la commission reste à juste titre vigilante devant le développement des films carrément sadiques (dans lesquels on va jusqu'à violer, torturer réellement les « comédiens »), on distingue dans le domaine sexuel l'érotisme, où « tout » peut être montré à condition d'être simulé, et la pornographie, où l'on voit complètement les actes sexuels authentiques. Sont considérés comme pornographiques aussi les suites de copulations sans intrigue véritable ni scénario consistant.

En 1985, la commission a délivré 290 visas à des films étrangers et 629 à des films français. Elle a, par ailleurs, obtenu l'interdiction aux moins de treize ans pour 63 films, aux moins de 1dix-huit ans pour 35 films et le classement « X » pour 69 films, un chiffre rond. Et maintenu sa demande aux moins de 18 ans d'*Emmanuelle*, succès mondial depuis 1973, qui se représentait devant elle pour la sixième fois, comme le règlement l'y autorise, en arguant de « l'évolution des mœurs ».

Les mœurs évoluent, en effet, par toujours comme la morale. Au temps du muet, le « nu » féminin, chez Méliès par exemple, n'était toléré qu'en maillot opaque, ou pour « le haut » qu'à condition d'être immobile : on appliquait le code du théâtre. Ce qui n'empêcha guère la floraison de pornos muets comme *Sœur Vaseli* ou *le Peintre exigeant*, dont le principal auteur et acteur était Emile Natan, l'homme d'affaires qui racheta les films de Charles Pathé en 1929.

Pendant la guerre on se montra plus pointilleux sur l'honneur de l'armée et le patriotisme que sur les joies du corps. Il fallait lâcher un peu de lest imaginaire à des spectateurs qui manquaient souvent de ce genre d'exercice. Le premier *Diable au corps*, de Claude Autant-Lara, fit scandale de façon ambiguë (le sexe certes, l'âge des partenaires, mais aussi le vaillant soldat cocufié) en 1946 (les éditions Lherminier viennent de publier le scénario intégral du film d'Autant-Lara, avec les scènes amputées et de nombreux entretiens).

On vit les premiers seins nus dès le début du parlant, mais le poil pubien resta prohibé jusqu'en 1945. En 1958, dans *les Amants*, Louis Malle montra (sans le montrer) un jeune homme (Jean-Marc Bory) embrassant au plus intime une Jeanne Moreau épanouie. Aujourd'hui, avec Bellochio (après Oshima et *l'Empire des sens*, il est vrai), la politesse est rendue aux hommes, avec l'indulgence de la Commission au sein de laquelle cette faveur n'est plus désignée – par allusion aux propos que tient le jeune bénéficiaire sur un épisode de la révolution russe – que comme « *le Wagon de Lénine* ».

Avec le temps, les sujets sont devenus plus « libres », on peut évoquer l'inceste, l'homosexualité, et des images de plus en plus précises accompagnent ce mouvement. Où se trouve aujourd'hui le point limite ? Même plus dans l'érection masculine, plutôt dans la violence, la drogue, la prostitution et de manière générale tout ce qui suggère une dégradation de la personne humaine. Le paradoxe étant que plus les yeux s'ouvrent au cinéma, plus les médecins font des congrès pour nous conseiller de dormir à lit fermé.

MICHEL BRAUDEAU.

Federico Pitzalis et Maruschka Detmers dans *le Diable au corps*

Expositions d'été à travers la France

Nous terminons aujourd'hui la publication des expositions d'été à travers la France, souvent à l'écart des sentiers battus.

ILE-DE-FRANCE

BRÉTIGNY
– *Dedans/Dehors : Guy Chaplain et Christiane Blanc* (sculptures). Centre culturel communal. Jusqu'au 27 septembre.

FRESNES
– *Blanchisseuse, laveuse, repasseuse : la femme, le linge et l'eau*. Ecomusée de Fresnes, ferme de Cottinville. Jusqu'au 6 septembre.

GUIRY-EN-VEXIN
– *Tissu et vêtement : cinq mille ans de savoir-faire*. Musée archéologique. Jusqu'au 30 novembre.

JOUY-EN-JOSAS
– *Les années 60*. Fondation Cartier pour l'art contemporain. Jusqu'en octobre.

NEMOURS
– *1000 ans avant J.-C. en Europe « barbare »*. Musée de la préhistoire. Jusqu'au 30 septembre.
– *Liliane-Emilie Cron* (sculptures de papier). Château musée. Jusqu'à fin septembre.

PONTOISE
– *Les bords de l'eau dans la peinture*. Musée Pissarro. Jusqu'au 21 septembre.
– *Hommage à Albert Gleizes*. Musée Tavet-Delacour. Jusqu'au 21 septembre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
– *Archéologie des lacs et des rivières*. Musée des antiquités nationales. Jusqu'au 22 septembre.

POITOU-CHARENTES-AQUITAINE

BAYONNE
– *Hans Seiler, quatre-vingts dessins de paysages de la collection Bonnat*. Musée Bonnat. Jusqu'au 15 septembre.

BIRON (Périgord)
– *Calder*. Château. Jusqu'au 14 septembre.

BORDEAUX
– *Hommage à Bonnard*. Galerie des beaux-arts. Jusqu'au 25 août.
– *Gilbert and George*. CAPC. Musée d'art contemporain, Entrepôt Lainé. Jusqu'au 7 septembre.

NIORT
– *Aristide Caillaud*. Musée. Du 20 juillet au 15 septembre.

LA ROCHELLE
– *Georges Jeanclos et le sacré*. Tour Saint-Nicolas. Du 27 juin au 21 septembre.
– *Life : 1946-1955*. Maison de la culture. Du 18 juillet au 31 août.

PAU
– *L'image de la femme dans le symbolisme*. Musée des beaux-arts. Du 2 juillet au 28 août.
– *Quinze années d'acquisitions du Musée national du château de Pau (1970-1984)*. Château de Pau. Jusqu'au 12 octobre.

POITIERS
– *Odette Pauvert, 1903-1966*, Première femme premier grand prix de peinture de Rome en 1925. Musée Sainte-Croix. Jusqu'au 15 septembre.

SAINTES
– *Piranèse, graveur italien du dix-huitième siècle*. Musée Echevinage. Jusqu'au 28 septembre.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE
– *Images du corps* (Adami, Bacon, Balthus, Bellmer, Dado, Dubuffet, etc.). Cloître Saint-Louis. Du 11 juillet au 27 août.

ANTIBES
– *Nicolas de Staël*. Musée Picasso, château Grimaldi. Du 4 juillet à fin septembre.

ARLES
– *Antoni Tapiès*. Sculptures et muraux. Abbaye de Montmajour. Du 6 juillet au 15 octobre.
– *XVII[e] Rencontres internationales de photographie*. (trente expositions dans la ville). Juillet-août.
– *Georges Rousse*, œuvres récentes. Eglise Saint-Martin du Méjan. Jusqu'au 15 juillet.

AVIGNON
– *Peinture et théâtre : quinze peintres et le théâtre*. Grande chapelle du Palais des papes. Jusqu'au 31 août.
– *Les peintres et le théâtre en Union soviétique 1917-1930* : Maison Jean-Vilar. Jusqu'au 15 août.
– *E. et R. Pélaquier : travaux au Petit Palais 1980-1986*. Musée du Petit Palais. Jusqu'au 28 juillet.
– *Arts africains : peintures et sculptures en ciment du Nigéria. Peinture populaire du Zaïre*. Eglise des célestins. Jusqu'au 6 août.
– *Rétrospective Victor Leydet* (1861-1904). Palais du Roure – musée Vouland. Jusqu'au 15 août.

CAGNES-SUR-MER
– *XVIII[e] Festival international de la peinture*. Château-musée Grimaldi. Du 27 juin au 30 septembre.

FONTAINE-DE-VAUCLUSE
– *Georges Braque, René Char : Lettera Amorosa* (vingt-sept lithographies). Musée Pétrarque. Du 28 juillet au 30 septembre.

LA TOUR-D'AIGUES (Vaucluse)
– *Troisième carrefour international des estampes. Château. Du 24 juillet au 24 août.*

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
– *Serge Poliakoff* (soixante-dix peintures et aquarelles). Hôtel Donadeï de Campredon. Du 5 juillet au 12 octobre.

MARTIGUES
– *Marc Devade* (rétrospective). Musée Ziem. Du 28 juin au 14 septembre.

MARSEILLE
– *Le choix d'André Dimanche*, éditeur (œuvres de O. Debré, J. Degottex, F. Deux, P. Klossowski, R. Opalka, B. Moninot, Secarelli, J. Voss). Musée Cantini. Du 4 juillet au 21 septembre.
– *Jardin secret ou la collection privée de quatre marchands de tableaux* (B. Bischofberger, K. Fischer, P. Nahon, I. Sonnabend). ARCA, 61, cours Julien. Jusqu'au 13 septembre.

NICE
– *Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse*. Musée national Message biblique Marc Chagall. Du 6 juillet au 6 octobre.
– *Matisse et Tahiti*. Galerie des Ponchettes. Du 4 juillet au 28 septembre. *Matisse : photographies*. Musée des beaux-arts Jules-Cheret. Du 4 juillet au 28 septembre. *Matisse : l'art du livre*. Musée Matisse. Du 4 juillet au 28 septembre.
– *Hans Hartung : trente-deux tableaux réalisés entre 1971 et 1986*. Espace niçois d'art contemporain. Jusqu'au 27 septembre.
– *Chacallis* (sculptures). *Fahri* (sculptures). Galerie d'art contemporain. Jusqu'au 25 juillet.
– *L'espace abstrait : Debré, Hartung, Riopelle, Sonderborg, Olson*. Acropolis. Jusqu'au 27 juillet.
– *Emile Crocciani : peintre naïf*. Musée d'art naïf Anatole Jakovsky. Jusqu'au 29 septembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE
– *Collections privées françaises – un musée éphémère 1940-1980*. Fondation Maeght. Du 6 juillet à fin septembre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE
– *Donation Prassinos*. (Un itinéraire à travers la ville.) Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, Hôtel de Sade, Hôtel Estrine, Galerie Noëlla Gest). Jusqu'au 15 octobre.

SISTERON
– *Biennale des arts plastiques : « Le paysage », de Cézanne aux hyperréalistes*. Bibliothèque municipale. Du 20 juillet au 24 août.

TOULON
– *Berlin aujourd'hui*. Musée. Du 4 juillet au 7 septembre.

RHONE-ALPES

ANNECY
– *Autour de la figuration libre*. Musée-château. Du 26 juin au 1[er] septembre.

BOURG-EN-BRESSE
– *Sculptures de la collection Dallemagne*. Jusqu'au 27 juillet. *Sculpture de Michel Gérard*. Jusqu'au 8 août. Musée de Brou.
– *L'oubli afflige la mémoire : les anachronistes italiens*. Prieuré de Brou. Août et septembre.

CHAMBÉRY
– *Les Celtes et les Alpes*. Musée Savoisien. Jusqu'au 31 octobre.

GRENOBLE
– *Walter Dahn*. Musée de peinture. Du 26 juin au 18 août.
– *Sol Lewitt : Wall Drawings. Quadriennale internationale du design : General Idea et Ken Lum* (voir Lyon et Saint-Etienne). Centre national d'art contemporain. Du 22 juin au 25 septembre.

LACHASSAGNE
– *Essences : hommage à Jean Degottex*. Centre d'art actuel. Jusqu'au 20 octobre.

LA TRONCHE
– *Olivier Debré, peintures, encres et encres de chine, sculptures*. Musée Hébert. Jusqu'au 31 août.

LYON
– *Portraitistes lyonnais, 1800-1914*. Musée des beaux-arts.

MONTBRISON
– *Charles Beauverie, peintre forézien, 1839-1923*. Musée d'Allard. Jusqu'au 31 août.

ROANNE
– *Archéologie gallo-romaine en pays roannais*. Musée Déchelette. Jusqu'en novembre.

SAINT-ÉTIENNE
– *Quadriennale internationale du design : formes du bois* (voir Lyon et Grenoble). Musée d'art et d'industrie. Du 22 juin au 25 septembre.

VALENCE
– *Néolithique, premières civilisations agricoles*. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 31 août.

VILLEURBANNE
– *Collection souvenir*. Le Nouveau Musée. Jusqu'au 21 septembre.

SPECTACLES

théâtre

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), mer., ven., mar. à 19 h 30 ; dim. à 15 h : Salammbô ; jeu., lun. à 19 h 30 : Don Quichotte ; sam. à 19 h 30 : la Bohême.

SALLE FAVART (42-96-06-11), mer., ven., lun. à 19 h 30 : la Flûte enchantée.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., dim. à 14 h 30 ; jeu., lun. à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; mar., sam., dim. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; ven., mar. à 20 h 30 : le Balcon.

CHAILLOT (47-27-81-15) : clôture annuelle.

ODÉON (43-25-70-32) : relâche jusqu'en décembre.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), de mer. à dim. 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey ; clôture annuelle à partir du 30 juin.

TEP (43-64-80-80) : clôture annuelle.

BEAUBOURG (42-77-12-33), mar. Débats-Rencontres : mer. à 21 h : le Cri, de S. Renard ; jeu. à 18 h 30 : le Mécenat en France ; à 19 h : Débat « Lieux de travail » ; Cinéma-vidéo : Vidéo-Information : tous les jours à 13 h : Carnets du Maroc. Mémoire à rebours, de J. Bensimon ; à 16 h : Un vigneron en hiver, de J. Donjon ; Dans la forêt de Bourgon, le charbon de bois, de G. Silvanie, V. Pichot ; L'art et la matière, de M. Lacroix ; 19 h : Abel Gance et son Napoléon, de N. Kaplan ; Vidéo-Musique : tous les jours à 13 h : Charles Trenet, de J. Ertaud, P. Bouteiller ; à 16 h : Peter Grimes, de Britten ; à 19 h : Spartacus, de Aram Khachaturian ; Concerts-Spectacles : Danse : mer., jeu. à 18 h 30 ; ven., sam. à 20 h 30 : Molissa Fenley and dancers ; Cinémathèque de la danse : sam. à 18 h 30 : Un jour Pina m'a dit, de C. Akerman ; dim. à 18 h 30 : Barbe-Bleue, café Muller : à vous de les demander à Rudolf Rach ; Musique : jeu. à 20 h 30 : Séminaire sur la composition.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : clôture annuelle.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), mer., jeu., sam., dim. à 20 h 30 : Tanztheater de Wuppertal ; clôture annuelle à partir du 30.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), jeu., ven. à 20 h 30 : Lectures-spectacles : le Mariage secret ; l'Ombre de la vallée ; clôture annuelle à partir du 28.

Les autres salles

ARCANE (43-38-19-70) 20 h, dim. 18 h : Trois cases blanches (jusqu'au 28).

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, lun.) 21 h, dim. 15 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14) 21 h : Britannicus (jusqu'au 28) ; 20 h : la Terrasse des désespoirs (jusqu'au 28).

BOUCANIER (43-45-60-60) (Mer.) 21 h : Hérode et Salomé (jusqu'au 29).

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.) 22 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 20 h 30 : Un train comme valse viennoise.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) J., V., S. 20 h : la Mort, le Moi, le Nœud (dern.) ; V., S. 22 h : la Nouvelle Cuisine (dern.).

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : le 25 : Two Women, Two Cities ; les 26, 29 : Entertaining M. Sloane ; les 27, 28 : Black and White, the Canterville ghost ; le 30 : The Fantasticks.

CENTRE D'ANIMATION DE LA JONQUIÈRE (42-27-68-81), 21 h : Grines crimes show (jusqu'au 28).

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Cabaret de la dernière chance.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) (D., L.) 20 h 30 : Mort d'Oluwemi d'Ajumako.

CINQ DIAMANTS (45-80-18-62) 20 h 30 : Pas d'entr'acte pour Hamlet (jusqu'au 28).

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) (D., lun., mar.) 20 h 30 : Galerie : Antoine et Cléopâtre ; Resserre (D., L., mar.) 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; le 28, 20 h 30 : Exercices de style.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) 21 h, sam. 18 h : L'âge de Monsieur est avancé (dern. le 28).

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D.) 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.) 20 h 30, Dim. 15 h 30 : Chrysis (dern. le 1er).

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D., le 1er) 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir) 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica (dern. le 29).

ECOLE FLORENT (42-49-37-57), les 25 et 28 à 20 h 30 : le Misanthrope.

EDEN-THEATRE (43-56-64-37) 21 h : Du sang sur le cou du chat (dern. le 28).

EDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir) 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition (dern. le 29).

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (D. soir) 21 h, dim. 17 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello (dern. le 29).

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) 22 h : Vieilles Canailles (à partir du 1er).

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) 20 h 30 : Stefano (dern. le 28).

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.) 21 h, mat. sam. et dim. 17 h : la Nuit du 4 août ; (D., L.) 19 h : Une Saison en enfer.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (42-62-11-95) 21 h : Jeanne de la nuit (jusqu'au 28).

FONTAINE (48-74-74-40) (D.) 20 h 30, samedi + 18 h : les Mystères du confessionnal. (D.) 22 h, sam. + 15 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles.

FORTUNE (43-56-76-34) 21 h, le 28 : La môme Suzy.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, lun.) 21 h, dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., lun.) 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : l'École des mères (à partir du 1er).

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., lun.) 21 h : Des oiseaux par les yeux ; 19 h 30 : le Dédale du silence (dern. le 28).

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, lun.) 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.). I. : mar., jeu., sam., 18 h 30 : Pour Thomas (dern. le 28) ; II. 19 h : les Désirs de l'amour ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg (dern. le 28) ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là ; lun., mer., ven. à 18 h 30 : Pardon m'sieur Prévert.

MARIE-STUART (45-08-17-80) 20 h 15 : Savage Love (dern. le 28) ; 22 h : Haute surveillance (dern. le 28) ; (D., lun.) 18 h 30 : l'Entrée en matière.

MÉCÈNE (42-77-40-25) (D., L., M.) 20 h 30 : Gino.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, lun.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-45-30) 21 h : le Grand Théâtre Kabuki (dern. le 29.)

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle 20 h 45 : le Veilleur de nuit (jusqu'au 28.)

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14) 21 h : Enfant et roi (dern. le 28).

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) le 28, 20 h 45, le 29, 15 h 30 : l'Amour-Goût.

ŒUVRE (48-74-42-52) 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine (dern. le 28.)

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. 21 h : Et Juliette (dern. le 28) ; II. 20 h : Speedy Bananas (dern. le 28.)

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) 21 h : les Trompettes de la mort (dern. le 29.)

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97) 21 h 15 : la Poule d'en face (dern. le 28).

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir) 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve (dern. le 29).

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D.) 21 h : Laissez-les vivre.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) 21 h, sam. 18 h : le Confort intellectuel (dern. le 28).

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. du mer. au sam. 20 h 30 : l'Écume des jours. — II. Du mer. au sam. 20 h 30 : Huis clos. — III. M., J. Ven. : 22 h 15 : Bail à céder (dern. le 27).

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.) 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15 : le Tombeur (dern. le 28.)

THEATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80), Petite salle : 21 h : Home (dern. le 28).

THEATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30, mar., jeu., sam. : Électre (dern. le 28) ; mer. ven. : Lysistrata (dern. le 27.) ; le 28 à 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (V. dim., lun.) 18 h 30 : le Voyage immobile ; mer., jeu., sam., 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; (D., lun.) 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo ; 22 h 30 : Phèdre.

THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48) (D., lun.), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini (dern. le 28).

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.) 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : l'Age en question.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Jeudi 26 juin

La danse

(voir théâtres subventionnés)

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50) (D., L.) 20 h 30, à partir du 26 : le Bal des masques.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (Me., D.) 20 h 30 : Dissonances.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 18 h 30 : A un fil (dern. le 28) ; 21 h : les Vêtements de l'imaginaire (dern. le 28).

LA RESSERRE (45-89-38-69), 20 h 30 : D'Est en Ouest (jusqu'au 28).

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : Don Giovanni, opéra de Mozart, mise en scène : J.-P. Ponnelle, dir. : D. Barenboïm.

Sainte-Chapelle, 20 h 30 : Chœur et orchestre F. Poulenc (Fauré, Franck, Poulenc).

Théâtre Grévin, 21 h : voir le 25.

Maison des Cultures du Monde, 21 h : voir le 25.

Ranelagh, 20 h 30 : voir le 25.

Cité Internationale des Arts, 21 h : H. W. Erdmann (Beck, Erdmann, Jaggard, Lippe).

Eglise Saint-Georges, 20 h 30 : Ensemble vocal et instrumental Saint-Georges (Mozart, Purcell).

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : R. Daugareil, N. Mandement (Brahms, Liszt, Schubert).

Table verte, 22 h : voir le 25.

Eglise luthérienne de Saint-Jean, 20 h 30 : la Camerata de Montseigues, dir. : J.-M. Jalland (Petite messe solennelle, de Rossini).

Eglise Saint-Louis en l'Isle, 20 h 30 : G. Fumet (Vivaldi, J.-S. Bach, Mozart).

Festival antillais de Saint-Denis

(45-83-46-31)

PALAIS DES SPORTS, 20 h 30 : Malavoi.

Festival de la Goutte-d'Or

(42-23-42-28)

Sous chapiteau, 20 h 30 : F. Bebey et Fils, R. Rai.

Jazz dans la ville

(42-71-19-90)

Olympia, 20 h 30 : M. Petrucciani et H. Texier Quartet.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Coup de torchon, de B. Tavernier ; 19 h, 21 h 15, L'INA, tour et détour.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, Le fantôme qui ne revient pas, de A. Room (Int. tit. angl.) ; 17 h, Gipsy, de J. Losey (v.f.) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : Invasion, de H. Santiago (v.o., s.t.f.).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER SURVIVANT (Néo-Zélandais, v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (int. — 13 ans) : Forum 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FANTASMES DE MISS JONES (Fr.) (int. — 18 ans) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

FINAL EXECUTOR (It., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

MACARONI (It. v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) (int. — 13 ans) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George-V, 8e (45-42-41-46) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (J., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.,), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46) ; (v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (17-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SALVADOR (A., v.o.) : Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

YOUNG BLOOD (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

ZOO (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60, Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

L'ARBALETE (*) (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), UGC Odéon, 6e (42-25-10-30), UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94), Biarritz, 8e (45-62-20-40), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (V.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40), UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44), Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Colisée, 8e (43-59-29-46).

CONAN LE BARBARE (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GILDA (A. v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GWENDOLINE (Fr.) (*) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LE JUSTICIER DE NEW-YORK (A) (**) (V.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MASCULIN FÉMININ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60), Parnassiens, 14e (43-20-30-19), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (V.f.) : Paramount Opéra 9e (47-42-56-31), Images, 18e (45-22-47-94).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

PRENOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DES MORTS VIVANTS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TERMINATOR (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-36).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26), Quintette, 5e (46-33-79-38), George-V, 8e (45-62-41-46), Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES FILMS NOUVEAUX

AIGLE DE FER, film américain de Sidney J. Furie (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX, film sud-africain d'Emil Nofal (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, à partir de vendredi, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

CAMORRA (*), film italien de Lina Wertmuller (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE DÉBUTANT, film français de Daniel Janneau : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GENESIS, film indo-français de Mrinal Sen (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

GOLDEN EIGHTIES, film franco-belge de Chantal Akerman : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

HITCHER, film américain de Robert Harmon (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e, à partir de vendredi (48-28-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01).

L'INTRUSE, film français de Bruno Gantillon : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

RÉGIME SANS PAIN, film français de Raoul Ruiz : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

ROCK STAR, film américain de J.S. Cardone (v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SCHOOL GIRLS, film américain d'Alan Metter (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-26-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 27 JUIN

« Le Faubourg Saint-Laurent », 14 h 30, métro Château-d'Eau (Mme Leblanc).

« Les passages de la Butte Montbauron et les réservoirs », angle de la rue Montbauron et de la rue Pierre-de-Courbertin à Versailles (A. Gaborit).

« Un couvent des carmes et ses drames », 14 h 30, 70, rue de Vaugirard.

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant façade (M. Banassat).

« Hôtels de la rue du Bac. Jeux d'ombre et de lumière dans les jardins des missions étrangères », 15 heures, sortie métro Bac (I. Hauller).

« Yves Saint-Laurent au Musée de la mode », 15 heures, 109, rue de Rivoli (M. Pohyer).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, métro Cité, côté Marché aux fleurs (M.-C. Lasnier).

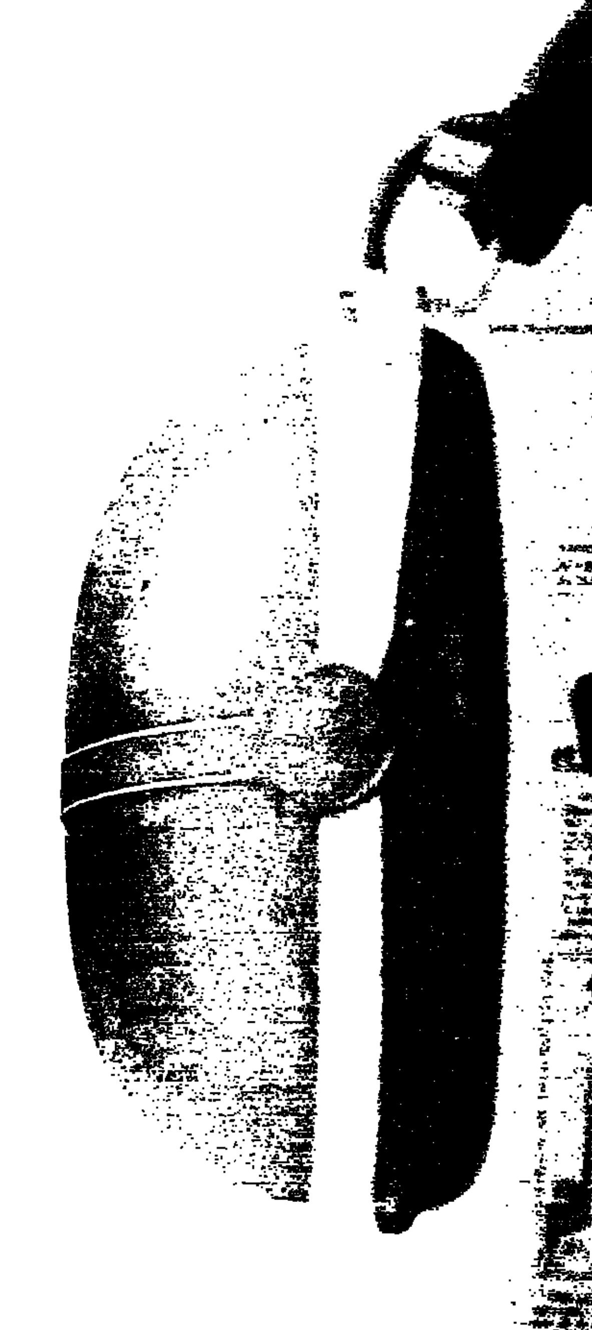
« Le village de Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, portail église et « De la Bièvre au faubourg Saint-Marcel », 15 heures, métro Gobelins, sortie Arago (Paris et son histoire).

« Hôtels du Marais (sud), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

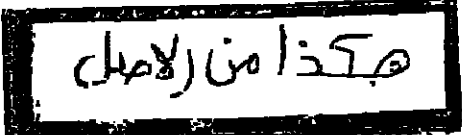
« Hôtels et jardins du Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « Arguments pour la réincarnation ».









Supplément Radio-Télévision : le regard du Monde pour choisir.



Le Monde Radio-Télévision est un supplément de 32 pages en demi-format encarté dans votre quotidien. Plus pratique, plus maniable, plus facile à conserver.

Tous les programmes de la semaine - la télé et la radio - complets, clairs et détaillés. La vidéo. Une rubrique télématique. Et l'actualité des médias en France et à l'étranger.

Pas de commentaires inutiles, mais des enquêtes et des reportages de toute la rédaction du Monde sur les principales émissions. Pour que vous puissiez tirer le meilleur parti de vos loisirs audio-visuels.

Au sommaire du premier numéro :
• Clint Eastwood • Le vaudeville à la télé • Portrait de Charles Pasqua • Max Ophuls • La chaîne privée des Anglais • La chronique de Bruno Frappat.

A paraître dans **Le Monde** du samedi daté dimanche/lundi

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Jeudi 26 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1

La grève à TF1 risque de perturber le programme de la chaîne.

20 h 35 Questions à domicile : Jacques Toubon.
Réal. Alexandre Tarta.
Le secrétaire général du RPR et député de Paris est interrogé chez lui, à Paris, par Anne Sinclair et Pierre-Luc Séguillon. On écoutera avec intérêt les confidences du « bras droit » de Jacques Chirac, et on fera connaissance de son épouse, Mme Lise Toubon, qui s'est manifestée récemment par son soutien aux fameuses colonnes de Buren.

21 h 50 INA : Nuits d'été.
Une fin de soirée entièrement conçue par l'INA, qui présentera chaque jeudi cet été les résultats de ses recherches en écritures. Cette semaine, après un court essai de M. Gaumnitz sur palette graphique, on verra Journal de Patagonie, *un voyage sentimental très écrit, narcissique (mais long !) de F. Compain, et une drôle de conversation avec une gamine coquine sur le cinéma.*

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : Les sous-doués en vacances.
Film français de Claude Zidi (1981), avec G. Marchand, D. Auteuil, G. de Capitani, H. Deschamps, G. Bloom, P. Laurent.
Un cancre est amoureux d'une fille qu'un chanteur de charme emmène à Saint-Tropez. Il se fait aider par ses copains pour la reprendre. La suite des Sous-Doués. *Bête et minable.*

22 h 10 Le magazine.
De J.-L. Saporito.
Au sommaire : le corps humain en pièces détachées (les prothèses : contrairement à ce que l'on pourrait croire, un sujet rigolo) ; t'as pas 100 balles (la manche dans le métro) ; les fêlés de l'exploit ; chroniques heureuses de la démerde ; êtes-vous congés payés ou aventuriers.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : la Terrasse.
Film franco-italien d'Ettore Scola (1979). Avec U. Tognazzi, V. Gassman, J.-L. Trintignant, M. Mastroianni, S. Reggiani, S. Sandrelli, C. Gravina.
Au cours d'une réunion mondaine sur une terrasse de Rome, cinq intellectuels, qui ont atteint la cinquantaine, font le bilan de leur vie, de leur carrière. Autocritique assez amère des gens de cinéma et de télévision, de la presse et de la politique, où Scola s'engage personnellement. Les illusions perdues, les échecs, les rapports avec les femmes, sont traités avec un humour qui est la politesse du désespoir, une dérision qui fait vibrer la corde émotionnelle. Mise en scène et interprétation magnifiques.

23 h 10 Journal.

23 h 35 Football 4 étoiles.
Portrait du footballeur Luis Fernandez, capitaine du Paris-Saint-Germain, nouvelle (et coûteuse) recrue du Racing-Club de Paris. Sa femme, son entraîneur témoignent.

0 h La clef des nombres et des tarots.
Les années numérologiques.

0 h 5 Prélude à la nuit.
Sixième concert en sextuor, *de Jean-Philippe Rameau, par l'Orchestre de chambre Jean-François Paillard.*

CANAL PLUS

20 h 35, **David, Thomas et les autres**, film de Lazlo Szabo ; 22 h 20, **Zombie**, film de G. A. Romero ; 0 h 15, **On l'appelait Milady**, film de R. Lester ; 1 h 55, **Série : Espion à la mode.**

LA « 5 »

20 h 30, **Un amour obsédant** ; 22 h 20, **Magazine : Mode, etc.** ; 23 h, rediffusions.

TV 6

20 h, **Tonic 6** ; 22 h, **NRJ 6** (rediff.) ; 23 h, **Profil 6**. Invité : Bryan Ferry.

FRANCE-CULTURE

20 h **Musique, mode d'emploi** : contes et enchantements.
20 h 30 **Ecrit pour la radio** : Joyeux anniversaire, de Vassilis Alexakis. Avec H. Labussière, H. Poirier, C. Caussimon, Y. Clech...
21 h 30 **Notes en marge** : musique et fiction.
22 h 30 **Nuits magnétiques** : La nuit et le moment ; les oiseaux.
0 h 10 **Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20 h **Concert** (en direct du Grand Théâtre de Genève) : *Falstaff*, de Giuseppe Verdi, par l'Orchestre de la Suisse romande, chœurs du Grand Théâtre, dir. : Jeffrey Tate ; chef des chœurs : Paul-André Gaillard ; sol. : Ruggero Raimondi, Alberto Rinaldi, Robert Gambill, Piero di Palma, Tullio Pane, Giovanni Foiani, Daniela Dessi, Barbara Bonney, Carmen Gonzales, Benedetta Pecchiolo.
23 h **Les soirées de France-Musique** et à 0 h 30, Brodé, tango.

Vendredi 27 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1

La grève à TF1 risque de perturber le programme de la chaîne.

14 h 40 Téléfilm : Le jour où Elvis est venu à Breherhaven (rediff.).
Les débuts du jeune Elvis... un sujet qui ne lasse pas certains.

16 h 30 Documentaire : Les grandes aventures de l'Himalaya.
Les nouveaux conquérants, de M. Herzog et D. Costelle (rediff.).
Pour le dernier volet de cette aventure aux sommets de l'Himalaya, Maurice Herzog et Jean Afanassieff évoquent les nouveaux conquérants, dont le jeune italien Reinholf Messner, qui, grâce à un régime très strict, a pu atteindre le sommet du Nanga (1 126 m) sans bouteilles d'oxygène.

17 h 25 Feuilleton : La vie de Marianne (rediff.).
18 h 20 Les Matics.
18 h 25 Mini-journal.
Pour les jeunes.
18 h 45 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).
19 h 10 La vie des Botes.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Spécial Porte-bonheur.
De Patrick Sabatier. Réal. Rémy Grumbach.
Que sont devenus les anciens élus de « Porte-bonheur » ? Invité : Michel Berger.

22 h 5 Variétés : Michel Boujenah à l'Olympia.
Emission réalisée par Alain Nahum.
Né à Tunis il y a trente-trois ans, débarqué à Paris au début des années 60, Michel Boujenah est juif, donc humoriste. Il a le cœur, la grâce, l'innocence d'un clown. Comme lui il peut oublier sa propre identité et entrer dans l'irréel. Comme lui il est illusionniste, il joue avec les mots, avec les questions sans réponses.

23 h 30 Journal.
23 h 45 Télévision sans frontière : Spécial Django Reinhardt.
Retransmission du Festival Django Reinhardt, qui a eu lieu à Samois-sur-Seine les 21 et 22 juin.

DEUXIÈME CHAINE : A2

14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Sport : Tennis en direct de Winbledon.
18 h 30 Magazine : C'est la vie.
Présenté par Jean-Claude Allanic.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Le journal du Mundial.
Présenté par Gérard Holtz, avec Michel Platini.
19 h 35 Le petit Bouvard illustré.
20 h Le journal.
20 h 35 Série : Médecins de nuit : Angoisses.
De Nicolas Ribowski.
Le standard de Médecins de nuit reçoit depuis plusieurs nuits les appels d'un fou qui menace d'assassiner le médecin qu'il appellera auprès de lui la nuit même.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème « Des romans pour vos vacances », sont invités : Elisabeth Barillé (Corps de jeune fille) ; *Amin Maalouf* (Léon l'Africain) ; *Pierre Moustiers* (l'Aristocrate à la lanterne) ; *John Saul* (l'Ennemi du bien) ; *Robert Merle* (Le jour ne se lève pas pour nous) ; *Chochana Boukhobza* (Un été à Jérusalem).

23 h Ciné-club : Prénom Carmen.
Cycle : « Cinéma d'aujourd'hui ».
Film de Jean-Luc Godard (1983). Avec M. Detmers, J. Bonnaffé, M. Roussel, C. Odent, J.-L. Godard.
Une fille nommée Carmen participe à l'attaque d'une banque, séduit le gendarme qui l'avait arrêtée et entraîne son oncle, cinéaste fatigué, dans ses mauvais coups. Le mythe Carmen selon Godard dérangera, irritera plus d'un spectateur. On ne s'y retrouve pas, et la musique est de Beethoven. Godard réfléchit, une fois de plus, sur l'homme, la femme, l'amour, la création. Son écriture tourne parfois au procédé : ce film ne vaut pas Passion, *et, pourtant, il a reçu le Lion d'or au Festival de Venise 1983.*

TROISIÈME CHAINE : FR3

17 h 5 Reprise : Football 4 étoiles.
Diffusé le 26 juin.
17 h 30 Série : Merlin arc-en-ciel.
18 h Emissions régionales.
18 h 55 Croqu'soleil.
19 h Le « 19-20 » de l'information.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 5 Les jeux.
A Chamonix.
20 h 35 Série : Histoires singulières. L'héritage Corvini.
De G. Beaumont, scénario de D. Fischer, avec D. Mc Callum, J. Francis...
Chef de la sécurité chez un commissaire-priseur, Franck installe une caméra vidéo chez sa voisine Eva, pour la protéger. La caméra sera le témoin d'un meurtre...

21 h 35 Taxi.
Magazine de Philippe Alfonsi.
Reportage sur la Nouvelle-Calédonie et les réactions au voyage de M. Bernard Pons, par Alain Plagne. Avec Philippe Aubert et Bernard Giraudeau.

22 h 35 Journal.
22 h 55 Bleu outre-mer.
Au sommaire : le théâtre international de langue française à Beaubourg.
23 h 50 La clef des nombres et des tarots.
23 h 55 Prélude à la nuit.
Petite suite pour hautbois et piano, *de D. Kabalebvsky, par David Halter, hautbois et Dominique My, piano.*

CANAL PLUS

14 h, **Josey Wales, hors-la-loi**, film de Clint Eastwood ; 16 h 10, **Viva Zapata**, film d'Elia Kazan. En clair jusqu'à 21 h. 18 h, **Série : Dancin'Days** ; 18 h 30, **Top 50** ; 8 h 55, (et 20 h, 20 h 30) **Jeu : Maxitête** ; 19 h 5, **Variétés : Zénith** ; 19 h 45, **Jeu : Tout s'achète** ; 19 h 58, **Les triplés** ; 20 h 5, **Jeu : Starquizz** ; 21 h, **Reflets dans un œil d'or**, film de John Huston ; 23 h, **Parole d'homme** ; film de P. Hunt ; 0 h 20, **Zombie**, film de G.-A. Romero ; 2 h 45, **Justice pour tous**, film de N. Jewison ; 4 h 40, **le Déclic**, film de Jean-Louis Richard ; 6 h, **Série : Les branchés débranchés.**

LA « 5 »

18 h 45, **Jeux : C'est beau la vie** ; 19 h 30, **Série : Tonnerre mécanique**, Le pur-sang ; 20 h 30, **Variétés : Cherchez la femme** (dernière émission) ; 22 h 20, **Magazine auto-moto** : Grand Prix de formule 1 à Detroit ; moto, interview de Didier de Radigues ; 23 h 20 à 3 h 10, rediffusions.

TV 6

14 h, **Tonic 6** ; 17 h, **System 6** ; 19 h, **NRJ 6** ; 20 h, **Tonic 6** ; 23 h, **NRJ 6** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 ***Le grand débat*** : le sport et l'argent. Avec J.-F. Bourg, chercheur ; F. Janin et O. Peretie, journalistes, J.-P. de Mondenard et J.-M. Brohm.
21 h 30 **Black and Blue** : table ronde des journalistes.
22 h 30 **Nuits magnétiques** : la nuit et le moment.
0 h 10 **Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Concert** (donné à Vienne le 20 mai 1985) : *Concerto pour piano et orchestre en sol majeur*, de Maurice Ravel ; *Symphonie n° 6 en la majeur*, d'Anton Bruckner, par l'Orchestre national de France, dir. : Pekka Salonen ; sol. : Bruno-Leonardo Gelber, piano.
22 h 20 **Les soirées de France-Musique** : Les pêcheurs de perles (*Symphonie n° 4 en la majeur op. 53*, d'Albert Roussel ; *Sonatine pour hautbois et piano op. 337*, de Darius Milhaud) ; 23 h 5, *Quatuor pour clarinette, violon, violoncelle et piano*, de Paul Hindemith ; *Symphonie n° 2 en ut majeur*, de Carl Maria von Weber, et à 24 h, Musique traditionnelle (concert Radio-France, Année de l'Inde).

VU

Caméra musicale

Mahler sur la « 1 », Mozart sur la « 3 », mercredi soir. On ne s'étonne plus de trouver un choix toujours plus riche de musique classique au menu télévisé. On y prend même goût. Filmer un concert ne va pourtant pas de soi. Cela pose des problèmes particuliers. De forme comme de fond. Sur le plan purement pratique, les caméras de télévision son encombrantes, elles exigent un éclairage spécial et une certaine mobilité. Au service de du petit écran, elles risquent de gêner la salle : le même spectacle s'adresse à deux publics dont les intérêts sont difficilement conciliables.

Au-delà de la technique, c'est la mise en image de la musique elle-même qui est en jeu. Qu'est-ce que l'image apporte de plus au son ? Le concert de TF 1 apportait, mercredi soir, une réponse beaucoup plus satisfaisante que celui de FR 3.

L'Orchestre national de Lille, qui interprétait les *Kindertotenlieder* et *la Quatrième Symphonie* de Mahler, sous la baguette de Jean-Claude Casadesus, en la basilique Saint-Denis, avait été filmé, en 1985, par Pierre Cavassilas. Ce jeune réalisateur de télévision s'est fait un nom pour l'audace de ses émissions musicales. Utilisant tous les artifices électroniques à sa disposition — images superposées, ralentis, flous, incrustations, jeu de kaléidoscope, — on a dit de lui qu'il a *« donné à la musique une nouvelle dimension, celle de l'espace »*.

Cavassilas n'a pas eu recours à ces trucages pour filmer Mahler au Festival de Saint-Denis — aurait-il manqué de moyens techniques ? — mais il fait montre d'une telle maîtrise de l'image que c'en est encore plus impressionnant. Epousant la musique, qu'il connaît par cœur, sa caméra devient un instrument musical s'ajoutant aux autres. Se faufilant parmi les musiciens, grâce à des zooms et à des travellings calculés, l'objectif éclaire tour à tour les mains, les archets, les cuivres ou la baguette du chef d'orchestre.

Rien n'est laissé au hasard — même le flou qui encadre l'image, — et cette exploitation picturale de la musique compense en partie la mauvaise acoustique (celle de la basilique comme celle du récepteur de télévision !).

ALAIN WOODROW.

NRJ FLIRTE AVEC LA PRESSE RÉGIONALE

NRJ, première radio FM de France, vient de s'associer avec plusieurs journaux de la presse quotidienne régionale

Ainsi la radio du *Midi libre* à Montpellier est-elle passée depuis deux semaines sous l'étendard NRJ, le réseau possédant désormais 49 % du capital de la radio. A Nancy, c'est Radio-Agora, lancée par *l'Est républicain*, qui a changé de nom et de format, le réseau NRJ ayant pris 50 % des parts de la station. Des discussions sont actuellement en cours avec d'autres journaux régionaux, dont *le Provençal* et *la Nouvelle République*. Fréquence Sud, à Metz, détenue par Médiavision, étant elle aussi passée à 66 % sous le contrôle de NRJ.

Le PGD de NRJ, M. Jean-Paul Baudecroux, se défend d'avoir jeté son dévolu sur les radios de la presse. *« Nous recevons, venant de groupes les plus divers, déçus de leur expérience radiophonique, des propositions d'association ou de vente de fréquence que nous examinons en fonction de nos objectifs prioritaires : contrôler les agglomérations de plus de deux cent mille habitants, et amplifier l'étendue du réseau. »*

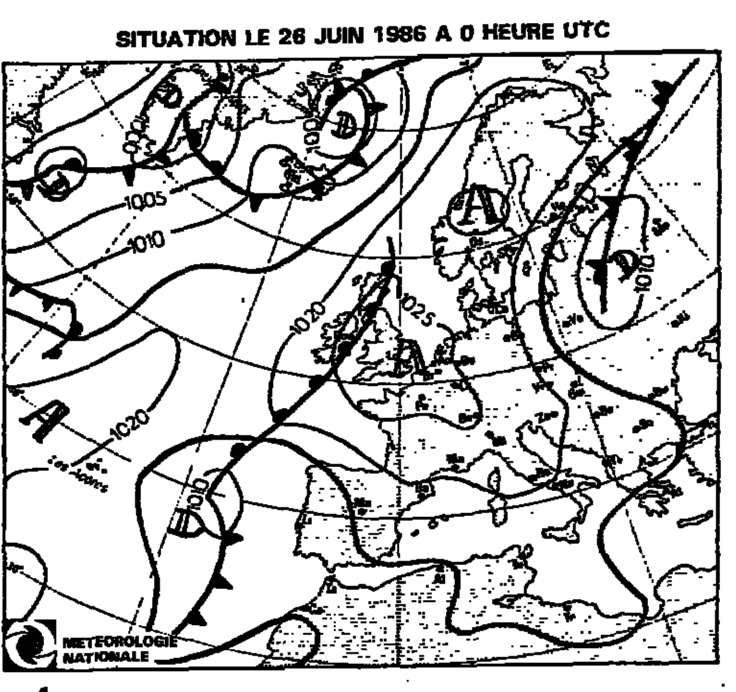
Quarante-quatre stations de radio en France diffusent — ou vont le faire — le ton, le son et le nom NRJ, parmi lesquelles treize, installées dans les plus grandes villes, sont directement contrôlées par la société. De quoi justifier le titre de *« périphérique des 15-34 »* invoqué par M. Baudecroux, lequel rappelle les résultats d'un récent sondage le créditant d'un taux d'écoute égal à celui de RMC au quart d'heure moyen (0,9 %) et confirme son offre de rachat de la radio périphérique du soleil. Sans limites, les ambitions de la radio des kids ? Sans limites en effet, malgré les incertitudes sur l'avenir de TV6, la chaîne musicale dont elle est actionnaire. Mais, avec un chiffre d'affaires de 60 millions de francs pour 1985, peut-être 110 pour 1986, l'entreprise envisage sereinement une entrée en Bourse sur le second marché... *« d'ici un à trois ans ! »*

ANNICK COJEAN.

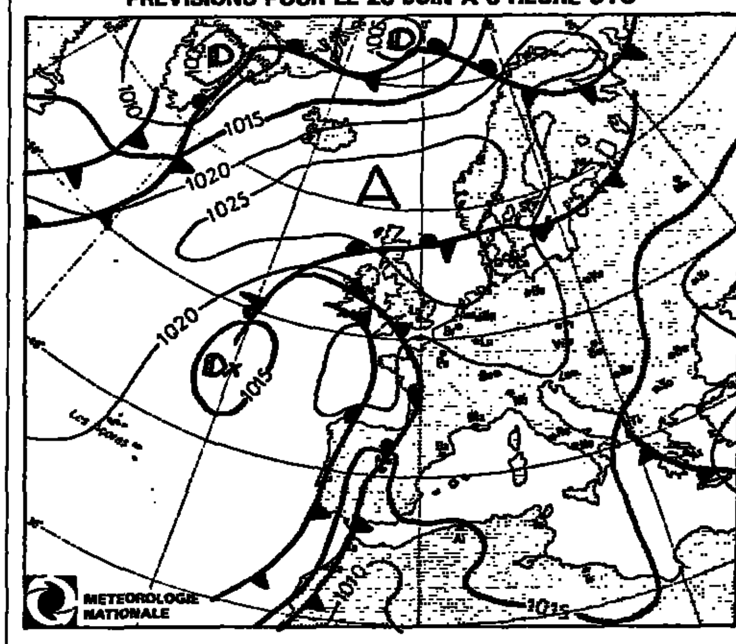
INFORMATIONS

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 28 JUIN A 0 HEURE UTC



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 26 juin à 0 heure et le vendredi 27 juin à minuit :

Prévision pour la fin de semaine
Évolution générale :

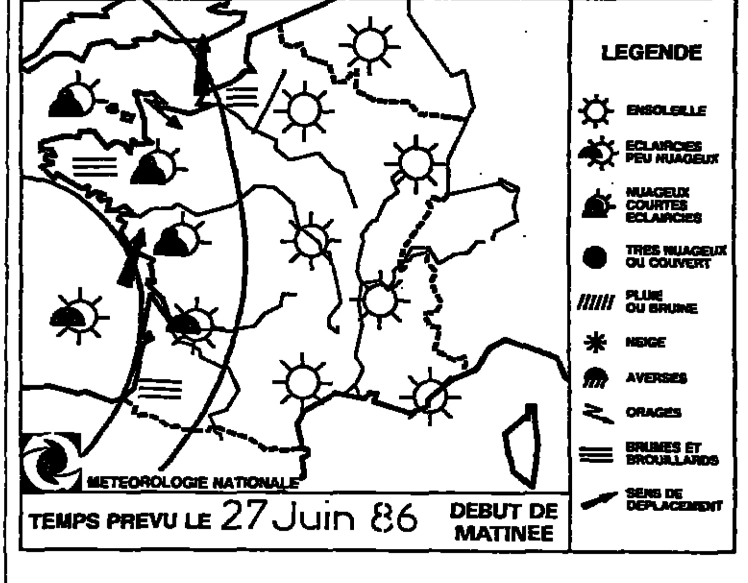
Des hautes pressions installées sur l'Europe empêcheront les perturbations atlantiques de pénétrer sur la France, tandis qu'une dépression stationnaire sur le proche Atlantique dirige sur notre pays un courant de sud de plus en plus chaud. Des épisodes de temps orageux se produiront sur les régions atlantiques. Mais ce type de temps ne s'étendra vers les autres régions qu'à partir de dimanche.

Vendredi 27 : Le matin, du Nord-Ouest aux Pyrénées occidentales, le temps sera lourd et souvent très orageux avec quelques orages sur la Bretagne, la Basse Normandie et les Pays de Loire. En cours de journée, le ciel sera seulement nuageux sur la Bretagne et près des côtes atlantiques avec rares orages. Partout ailleurs, le temps très chaud et ensoleillé persistera.

Températures minimales de 17 à 22 degrés. Maximales de 28 à 35 degrés, atteignant 37 à 38 degrés de l'Aquitaine au sud des Alpes.

Samedi 28 et dimanche 29 : Temps lourd et orageux dès samedi matin de la Bretagne à la Vendée et à l'Aquitaine. Ce temps lourd et orageux s'étendra progressivement samedi soir et dimanche du Cotentin au Massif Central et au sud-ouest du pays. Ailleurs beau temps ensoleillé.

Températures minimales et maximales stationnaires près des côtes atlantiques. En hausse de 1 à 2 degrés ailleurs samedi.



TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE	max.	min.	temps
AJACCIO	27	16	S
BIARRITZ	25	16	S
BORDEAUX	33	16	N
BOURGES	27	17	S
BREST	25	18	N
CAEN	26	18	O
CHERBOURG	22	16	N
CLERMONT-FERR.	30	15	S
DIJON	28	16	S
GRENOBLE St-M-H	31	15	S
LILLE	25	15	S
LIMOGES	32	21	N
LYON	28	14	P
MARSEILLE-MAR.	31	18	S
NANCY	26	14	S
NANTES	30	20	O
NICE	26	22	S
PARIS-MONTS.	27	18	S
PAU	30	16	N
PERPIGNAN	26	17	C
RENNES	28	20	N
ST-ÉTIENNE	30	14	S
STRASBOURG	27	15	S
TOURS	27	17	N
TOULOUSE	32	18	C

ÉTRANGER	max.	min.	temps
ALGER	36	20	S
AMSTERDAM	24	17	S
ATHÈNES	31	22	C
BANGKOK	32	26	P
BARCELONE	29	18	S
BELGRADE	25	12	N
BERLIN	25	11	S
BRUXELLES	23	13	S
LE CAIRE	34	23	S
COPENHAGUE	25	15	S
DAKAR	27	23	S
DELHI	32	28	C
DJERBA	38	24	S
GENÈVE	28	14	S
HONGKONG	29	25	O
ISTANBUL	26	16	N
JÉRUSALEM	27	16	S
LISBONNE	25	17	C
LONDRES	27	15	S
LOS ANGELES	21	15	C
LUXEMBOURG	24	15	S
MADRID	33	19	S
MARRAKECH	32	17	S
MEXICO	23	13	B
MILAN	29	21	S
MONTRÉAL	19	5	S
MOSCOU	12	10	P
NAIROBI	19	13	C
NEW-YORK	29	14	S
OSLO	27	13	C
PALMA-DE-MAL.	34	19	N
PÉKIN	32	23	P
RIO-DE-JANEIRO	28	21	S
ROME	28	19	S
SINGAPOUR	30	29	C
STOCKHOLM	26	13	S
SYDNEY	17	4	S
TOKYO	25	22	O
TUNIS	30	19	B
VARSOVIE	19	7	S
VENISE	28	19	S
VIENNE	24	13	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

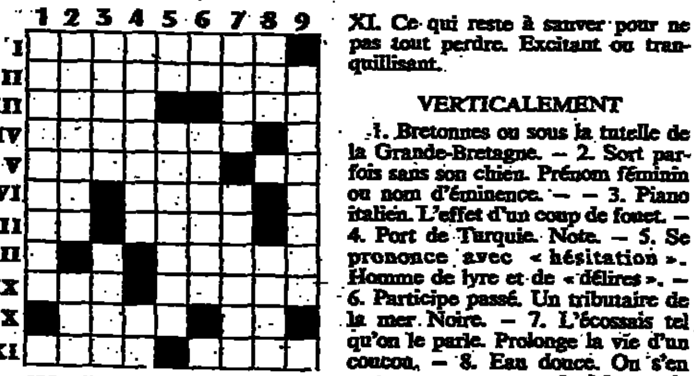
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

هكذا من الأصل

« SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4256



HORIZONTALEMENT

I. Suscitent une légitime inquiétude. – II. Entraîneuses ayant séduit plus d'un homme. – III. Veille à ne pas gaspiller de l'énergie. Qui ne risque plus de couler. – IV. Court plus souvent qu'elle ne vole. – V. Dramatique personnage de « la Divine Comédie ». Agent de renseignements. – VI. Personnel. Géant de la mythologie germanique. – VII. Négation. L'aube y est toujours en aval. – VIII. Recours des gens s'estimant mal jugés. – IX. Dans de vieux pots. Sel relevant plus de la Faculté que de la cuisine. – X. Le côté piquant de certaines reines. Point n'est besoin de bachot pour le passer. – XI. Ce qui reste à sauver pour ne pas tout perdre. Excitant ou tranquillisant.

VERTICALEMENT

1. Bretonnes ou sous la tutelle de la Grande-Bretagne. – 2. Sort parfois sans son chien. Prénom féminin ou nom d'éminence. – – 3. Piano italien. L'effet d'un coup de fouet. – 4. Port de Turquie. Note. – 5. Se prononce avec « hésitation ». Homme de lyre et de « délires ». – 6. Participe passé. Un tributaire de la mer Noire. – 7. L'écossais tel qu'on le parle. Prolonge la vie d'un coucou. – 8. Eau douce. On s'en sert pour serrer. – 9. Moyen de publicité peu recommandable.

Solution du problème n° 4255

Horizontalement

I. Tangage. – II. Aveuglant. – III. La. Inouïe. – IV. Ongles. – V. Ci. Lasses. – VI. Hé ! Oui. La. – VII. St. Taël. – VIII. Roi. Enni. – IX. Bonne. Ose. – X. Anne. Amer. – XI. Ide. Dièse.

Verticalement

1. Taloche. Bai. – 2. Avanie. Rond. – 3. Ne. Sonné. – 4. Guillotine. – 5. Agneau. – 6. Glossite. Ai. – 7. Eau. Atome. – 8. Niveleuses. – 9. Eté. Salière.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 26 juin 1986 :

DES ARRÊTÉS

● Du 24 juin 1986 portant création d'une série et d'une tranche d'obligations renouvelables assimilables du Trésor.

● Du 18 juin 1986 portant création d'un système de gestion automatisée des affaires civiles dans les tribunaux de grande instance.

● Du 18 juin 1986 relatif à la mise en œuvre dans les tribunaux de grande instance d'un système de gestion automatisée des procédures pénales et des affaires relevant des attributions des procureurs de la République.

loterie nationale LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
1	01	tous signes	200
	2 241	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	1 051	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	45 881	taureau	50 000
		autres signes	5 000
	29 131	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
2	132	tous signes	400
	982	tous signes	400
	0 572	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	6 882	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	8 322	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	26 852	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	28 712	vierge	50 000
		autres signes	5 000
	29 472	bélier	50 000
		autres signes	5 000
3	33	tous signes	200
	8 853	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	9 773	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	1 233	lion	12 200
		autres signes	1 400
4	244	tous signes	400
	1 784	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	3 854	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	6 164	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	8 044	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	00 384	cancer	50 000
		autres signes	5 000
	13 084	lion	50 000
		autres signes	5 000
4	28 414	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
5	0 725	lion	10 000
		autres signes	1 000
	1 705	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	8 285	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	4 475	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	9 845	bélier	12 000
		autres signes	1 200
6	8 606	balance	12 000
		autres signes	1 200
	01 766	verseau	50 000
		autres signes	5 000
	12 436	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
7	3 347	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	2 017	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	27 767	balance	50 000
		autres signes	5 000
8	568	tous signes	400
	3 898	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	26 948	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
9	89	tous signes	200
	879	tous signes	400
	2 939	balance	10 000
		autres signes	1 000
	4 189	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	84 619	gémeaux	4 000 000
		autres signes	125 000
0	380	tous signes	400
	4 910	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : VERSEAU – VIERGE – BÉLIER – GAGNENT 100,00 F

TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE – TIRAGE DU MERCREDI 25 JUIN 1986 – 86 – 55°

LOTO N° 25 TIRAGE DU MERCREDI 25 JUIN 1986

1 – 7 – 14 – 35 – 43 – 45 – NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE : 27

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 2 ET SAMEDI 5 JUILLET 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI.

loterie nationale LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro **076430** gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille : 176430 – 276430 – 376430 – 476430 – 576430 – 676430 – 776430 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
006430	070430	076030	076400	076431	15 000,00 F
016430	071430	076130	076410	076432	
026430	072430	076230	076420	076433	
036430	073430	076330	076440	076434	
046430	074430	076530	076450	076435	
056430	075430	076630	076460	076436	
066430	077430	076730	076470	076437	
086430	078430	076830	076480	076438	
096430	079430	076930	076490	076439	

Tous les billets se terminant par	gagnent
6430	5 000,00 F
430	1 000,00 F
30	200,00 F
0	100,00 F

TACOTAC – TIRAGE DU MERCREDI 25 JUIN 1986 – 86 – 56°

COMMUNICATION

LE PROJET DE LOI SUR LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL AU SÉNAT

M. Léotard entend œuvrer « pour le XXI[e] siècle »

L'examen du projet de loi relatif de la liberté de communication a commencé mercredi après-midi 25 juin au Sénat. La commission spéciale chargée d'étudier le texte a déposé quelque cent vingt amendements. Elle se réunira de nouveau lundi 30 pour examiner les autres amendements, notamment ceux de la gauche. Le PC a annoncé son intention d'en proposer quatre cents ; Le débat s'annonce long et pourrait ne s'achever que peu avant la mi-juillet.

Développer un régime d'« *équilibre* » et de « *liberté* » dans la communication : tel est l'objectif du projet de loi – « *politique* », précise M. François Léotard, – relatif à la communication dont l'examen a commencé au Sénat mercredi 25 juin. « *Le foisonnement des innovations technologiques, la vivacité, voire la brutalité de la concurrence internationale impliquent une capacité d'adaptation que seul un système imaginatif, souple et décentralisé peut favoriser* », affirme le ministre de la culture et de la communication.

Pour M. Léotard, il y a « *urgence* » à ce qu'un « *cadre nouveau* » permette au principe de la liberté de communication audiovisuelle d'être effectif, car le système actuel est « *à bout de souffle* », « *incapable de faire face aux défis* » car « *monopolistique* » et dépendant du pouvoir politique, explique le ministre. Cette libéralisation de la communication doit s'accompagner de l'introduction de la concurrence dans les télécommunications, ajoute-t-il, avant d'exposer les « *enjeux* » de la réforme proposée, qui sont d'ordre « *politique, économique et culturel* ».

Au modèle « *étatiste* » des socialistes, qui leur a inspiré la loi de 1982 et qui revient à faire de l'Etat « *le grand instituteur des citoyens* », s'oppose celui, « *libéral* », défendu par le gouvernement de l'après-16 mars, en faveur d'une « *télévision indépendante* », « *moins idéologique, plus pragmatique* », où l'Etat définit les règles et « arbitre » sans intervenir dans la gestion, assure M. Léotard.

Se trompent ceux qui, selon M. Léotard, croient que l'image, c'est « *le superflu* ». M. Léotard constate que le système de monopole et d'interventions étatiques les ayant incitées « *à l'assistanat et à une certaine frilosité* », les entreprises françaises de communication vont désormais voir s'offrir « *des perspectives de croissance et des espaces de développement* ».

Enfin, « *bien stratégique et majeur* », l'image ne doit pas être imposée de l'étranger à des citoyens qui passent en moyenne trois heures chaque jour devant leur récepteur, juge M. Léotard.

Après avoir exposé les principes de la réforme (indépendance, transparence et concurrence), il justifie le choix de TF1 comme chaîne privatisable : « *Les accusations de « bradage » tombent dès lors qu'il s'agit de rendre aux Français ce qui est leur propriété commune* », lance-t-il avant d'y voir une chance pour la qualité des programmes, car il y aura « *émulation* », pour le contribuable, car cela permet la suppression de la taxe sur les magnétoscopes et la diminution de la redevance, et pour le secteur public, car il sera en concurrence avec le privé.

Le « volet social »

Répondant par avance à la demande d'un « *volet social* » formulée par la commission spéciale du Sénat, M. Léotard précise que les dispositifs qu'il envisage comportent six points : la société privée succédant à TF 1 devra reprendre les contrats de travail afin que les droits individuels acquis soient maintenus ; l'employeur privé devra ouvrir dans les trois mois suivant la cession des négociations avec les organisations syndicales représentatives ; quelle que soit l'issue de ces négociations, la validité des conventions collectives actuellement en vigueur sera prolongée pour une durée variable selon les conventions, par exemple de trois ans pour celles applicables aux personnels techniques et administratifs ; les personnels en fonctions au moment de la cession se verront garantir le maintien de leur affiliation au régime de retraite et de prévoyance de leur convention collective ; avant la cession de TF 1, une possibilité de départ volontaire en préretraite sera ouverte aux personnes âgées de plus de cinquante-cinq ans au 31 décembre 1986 de tous les établissements publics et sociétés nationales du secteur audiovisuel ; enfin, les emplois libérés par ces départs volontaires en préretraite pourront être offerts en priorité aux agents de la société TF 1.

Le ministre de la culture et de la communication prévoit que, « *sans cette réforme, dans quelques années, nous pourrions avoir un magnifique service public... mais sans public* ». S'adressant à la gauche, il lui conseille de « *ne pas porter à bout de bras les monopoles quand ceux-ci ont partout échoué, à l'heure des satellites et des espaces géostationnaires* », de « *ne pas être les ayatollahs du tout-Etat* », de « *ne pas persister dans ces querelles d'académie* », car « *le temps les dépasse* » et les projets de la gauche sont entourés « *d'une muraille de sable que la marée des images s'est chargée d'emporter* ». En conclusion, il pose la question : « *Veut-on oui ou non rentrer dans le vingt et unième siècle ?* »

A cette question, le législateur de 1972, qui donnait un nouveau statut à la RTF, celui de 1974, qui prononçait l'éclatement de l'Office en neuf organismes, celui de 1982, qui instituait une Haute Autorité de la communication audiovisuelle... n'avaient-ils pas cru répondre positivement ?

En rappelant ce phénomène « *récurrent* » à la périodicité irrégulière, qui consiste à ce que le Parlement débatte de l'audiovisuel, **M. Adrien Gouteyron** (RPR, Haute-Loire), rapporteur de la commission spéciale constituée pour examiner l'actuel projet de loi, relativise l'ensemble des dispositions proposées. Il ne minimise toutefois pas l'intérêt d'un projet qui s'inscrit bien, selon lui, dans l'évolution longue de l'audiovisuel en France.

Avant lui, **M. Gérard Longuet**, secrétaire d'Etat chargé des P et T, justifie le lien établi entre audiovisuel et télécommunications au nom de la liberté qu'il s'agit de ne pas rendre « *formelle* », assure-t-il. La loi proposée, insiste-t-il, a pour objectif d'organiser le marché des télécommunications pour ouvrir le XXI[e] siècle.

« *La liberté ?* », **M. Charles Lederman** (PC, Val-de-Marne), qui défend en vain une exception d'irrecevabilité, récuse le mot. « *L'amalgame que font les chantres du libéralisme entre privatisation et liberté est aussi dangereux que malfaisant* », déclare-t-il.

M[me] Hélène Luc (PC, Val-de-Marne) qui défend sans plus de succès une question préalable, dénonce à son tour la précipitation du gouvernement, qui veut mettre en œuvre « *le quadrillage idéologique et culturel du pays pendant que le quadrillage électoral se prépare* » au ministère de l'intérieur et que « *le quadrillage policier commence à être examiné par l'Assemblée nationale* ». Réfutant ces critiques, M. Gouteyron considère que la position du PCF se résume à la défense d'un « *corporatisme obsolète* ».

Une fois repoussées ces deux motions, votées par les socialistes, dont l'objet était de rejeter le projet, la discussion générale se poursuit avec notamment **M. Edgar Faure** (Gauche dém., Doubs), qui attend du gouvernement qu'il dise que A 2 et FR 3 ne seront pas privatisées. La discussion générale prévue pour durer sept heures se poursuit jeudi 26 juin.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Réticences et circonspection

A qui fera-t-on croire que le dépôt de 120 amendements sur un projet de loi qui ne comporte jamais que 107 articles est anodin ? Favorable à la majorité, la commission spéciale instituée pour étudier le projet relatif à la liberté de communication n'a pas fait dans la dentelle diplomatique. Elle s'est lancée dans une réécriture du texte, lui enlevant ici des inconstitutionnalités, lui ajoutant là des précisions ou comblant des lacunes. Et encore n'a-t-elle pas terminé son ouvrage puisqu'elle ne s'est pas encore prononcée sur le sort de la « 5 », de TV 6, de Canal Plus et de TDF 1.

La raison avancée, pour justifier ce retard, par M. Jean-Pierre Fourcade (RI), président de la commission, est l'absence de réponse du gouvernement aux questions que pose leur régime d'autorisation.

Questions d'autant moins innocentes qu'un esprit indépendant comme M. Edgar Faure ne juge pas le mécanisme envisagé d'autorisation très différent de celui, existant, des concessions.

Pourquoi donc la majorité a-t-elle mis autant de zèle ? Les premières réactions au projet adopté le 11 juin par le conseil des ministres, enregistrées dans ses rangs, étaient plutôt négatives : sa longueur, sa complexité, ajoutées aux atermoiements entre l'Hôtel Matignon et la Place de Valois sur le choix de la chaîne privatisable n'incitaient guère à l'enthousiasme.

S'ajoutaient à ce manque d'entrain les conceptions différentes en matière de communication entre ceux qui, pendant si longtemps, ont défendu le principe du monopole, ceux qui croient au service public pour assurer les missions de l'Etat, ceux qui considèrent que le libéralisme comporte des risques... L'abstention de M. Jean Cluzel, spécialiste de ces questions, est révélatrice des réticences que suscitent les intentions du gouvernement.

En leur proposant de ne pas laisser le texte en l'état, M. Adrien Gouteyron, rapporteur RPR de la commission, offrait à ses collègues de la majorité la possibilité d'exprimer des réserves dont il a tenu compte.

La discussion des articles montrera s'il a pu toutes les concilier. Le sort qui sera réservé aux amendements de groupe des sénateurs sera révélateur du degré de satisfaction que les propositions de la commission sont censées leur apporter.

Reste que l'économie générale du projet n'a pas été bouleversée et que les grandes lignes en sont approuvées. Ce point suffirait à justifier le combat qu'entendent mener parallèlement les socialistes et les communistes.

A. Ch.

A « l'Express »

La rédaction « profondément choquée » mais confiante

A l'issue d'une assemblée générale de deux heures tenue le 25 juin, la rédaction de *l'Express* s'est déclarée dans un texte – approuvé par la majorité des journalistes présents – « *profondément choquée par l'éviction pour des raisons politiques, comme M. Jimmy Goldsmith l'a lui, même reconnu en ce qui concerne l'un d'entre eux, de deux responsables du service de politique intérieure, MM. Noël-Jean Bergeroux et Christian Fauvet* ».

Les journalistes de l'hebdomadaire « *s'inquiètent des connotations politiques accompagnant certaines des réformes décidées* ». Une inquiétude qui vise la nomination comme directeur général de M. René de Laportalière, proche de la majorité, et l'arrivée de M. Alain Dumait, maire UDF du 2[e] arrondissement de Paris comme consultant politique (*le Monde* du 26 juin).

Cependant, la rédaction ne semble pas vouloir engager le fer avec M. Goldsmith. Elle considère en effet que « *les engagements du propriétaire, la confiance qu'il a constamment accordée à l'équipe actuelle de direction de la rédaction, la conscience professionnelle de cette rédaction, la réussite économique de l'entreprise et la fidélité des lecteurs constituent des garanties amplement suffisantes à la poursuite du travail* ».

EN BREF

● *La COMAREG augmente son capital.* – L'assemblée générale de la COMAREG, qui édite soixante-quinze journaux gratuits, essentiellement dans le sud-est de la France, a décidé d'augmenter récemment son capital en le portant de 264 800 F à 10 062 400 F. La COMAREG a, en outre, adopté les statuts d'une société anonyme classique. M. Paul Dini, auparavant président du directoire de la société, a été élu président-directeur général. La COMAREG, outre ses activités d'édition de gratuits, distribue aussi un milliard de documents sur tout le territoire national, via Delta Diffusion. Elle possède également des services télématiques dans la région Rhône-Alpes. Son chiffre d'affaires, en 1985, est de 614 millions de francs.

● *La presse allemande accroît sa part du marché publicitaire.* – Selon une étude publiée par l'Institut de recherches publicitaires hambourgeois Nielsen Werbeforschung, les recettes publicitaires des médias ouest-allemandes ont doublé en dix ans, et c'est la presse écrite qui enregistre la progression la plus spectaculaire au détriment de la télévision. En 1985, elle totalise 70 % des recettes, arrivant largement en tête devant la télévision (17,7 %), et la radio (6,8 %). En France, si les dépenses publicitaires augmentent chaque année, c'est au bénéfice du petit écran (20 % des recettes en 1986 contre 13,5 % en 1975), tandis que la part de la presse écrite décline, passant de 63,5 % en 1975 à 51 % pour le premier trimestre de 1986.

LES ARRÊTS DE TRAVAIL A LA RADIO-TÉLÉVISION

Grève limitée à TF 1 pour les 26 et 27 juin

A TF 1, les personnels réunis, mercredi 25 juin, en assemblée générale, sur l'initiative de leurs sections CFDT, CGT et SNJ, ont décidé d'appeler à la grève sur la « Une », pour ce jeudi 26 juin et pour le vendredi 27 juin. Les programmes devraient reprendre normalement sur la première chaîne le samedi à 6 heures.

Reste en suspens, pour ce jeudi, la retransmission de l'émission « Questions à domicile », dont l'invité est M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR. Le programme minimum prévu par la loi – au cas où une seule chaîne publique est en grève – ne prévoit que la diffusion de deux journaux (l'un à la mi-journée, l'autre à 20 heures), sans obligation de diffuser aucune autre émission, même pré-enregistrée.

La loi stipule toutefois que le président de la société concernée « *demeure seul responsable de la diffusion du programme* ». La direction de TF 1 devra donc décider si « Questions à domicile » sera diffusée. Les syndicats ont fait savoir qu'ils n'accepteraient, après 20 heures, que la diffusion d'une émission pré-enregistrée. Or l'émission d'Anne Sinclair et Pierre-Luc Séguillon est en direct. Aucun accord n'était encore intervenu sur ce point ce jeudi matin.

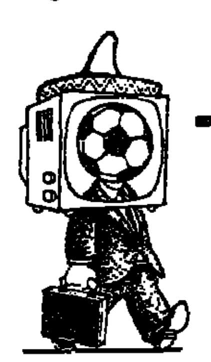
Pour ce qui est des autres sociétés de l'audiovisuel public, la CFDT, la CGT et le SNJ ont appelé les salariés à se rassembler, vendredi 27 juin, à 10 heures, rue Cognacq-Jay, pour une marche à destination de l'Assemblée nationale. Les trois syndicats précisent que seul un préavis de grève a été déposé pour le 27 juin, mais qu'il n'y a d'appel à la grève que pour TF 1. Les programmes de radio et de télévision (sur A 2 et FR 3) ne devraient pas être perturbés.

La Fédération FO de l'audiovisuel, qui ne s'associe à aucune de ces actions, indique qu'une délégation conduite par M. André Bergeron sera reçue le vendredi 27 juin, à 15 heures, par le ministre de la culture et de la communication.

Le 25 juin à l'Assemblée nationale, M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication s'est inquiété de la répétition des grèves. Il avait été interrogé par M. Robert-André Vivien, député RPR du Val-de-Marne, qui, au passage, avait signalé : « *Notre électorat supporte mal que les anciens ministres socialistes occupent à longueur de temps les écrans de télévision* », pour savoir si le gouvernement entendait « *laisser quelques éléments perturber le service public ?* »

Le secrétaire d'Etat commença par rappeler que le droit de grève était un droit constitutionnel, mais que cela n'excluait pas des « *limitations* ». Elles existent actuellement pour le service public et devraient continuer dans le futur d'après le projet que défend au Sénat M. François Léotard. Ainsi, que « *les téléspectateurs aient été privés deux fois de leurs programmes et soient menacés d'une troisième grève : c'est beaucoup* ». M. de Villiers a donc prévenu : « *Toute grève abusive serait d'autant plus insupportable que le gouvernement ne ménage pas sa peine pour entretenir chaque jour le dialogue social* ».

sports



LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

On-a per-du !

Mercredi soir, la France a soupé à la grimace. Normal. L'Allemagne et l'Argentine ripaillaient. Logique. En revanche, les Belges, battus mais contents, descendant par milliers, en pleine nuit, dans les rues de Bruxelles pour hurler leur joie, voilà qui détonne. En Belgique, la défaite face à l'Argentine de Diego Maradona n'a pas entraîné de sinistrose nationale. Dans les bistrots autour de la Grande-Place de Bruxelles, les chopes de « pinche » se vidaient gaillardemment à la santé des Diables rouges, et l'on reprenait en chœur l'hymne composé à leur gloire par le Grand Jojo, chanteur populaire bruxellois, surnommé le Rouget de Lisle belge.

« *Nous n'avons pas à rougir de notre défaite* », expliquait un supporter à la télévision, en pensant déjà à la finale de consolation contre la France. « *Nous la gagnerons*, disait-il, *car les Français, qui se voyaient déjà champions du monde, seront démobilisés, tandis que les Belges sont forts contents d'être arrivés à ce stade de la compétition.* »

Figurer parmi les quatre meilleurs du monde, c'est en effet inespéré pour la Belgique. Parce que la France aspirait à la première place, la déception y est plus cruelle. Est-ce pour autant un drame national ? Faut-il jeter la pierre à des joueurs coupables d'avoir trop laissé espérer ? Les télégrammes expédiés instantanément par François Mitterrand et Jacques Chirac expriment plus de félicitations que de désolation. « *Votre courage et les qualités que vous avez montrées forcent notre admiration* », écrit le premier, tandis que le second salue « *votre grande classe faite de détermination et de combativité* ».

Experts approximatifs en matière de football, ils savent tous deux apprécier les œuvres qui s'inscrivent dans la durée. Depuis cinq ans, le football français est parmi les quatre meilleurs du monde, il a confirmé son rang au Mexique. Après vingt ans de vaches maigres, on ne peut se lamenter exagérément d'une telle situation. Il faut laisser la véritable déception aux joueurs eux-mêmes, ceux qui devront raccrocher leurs crampons après avoir caressé le rêve suprême.

ARGENTINE BAT BELGIQUE (2-0), A PUEBLA

Les Diables rouges et Maradona le sorcier

De notre envoyé spécial

Puebla. – Ça pourrait être la dernière histoire belge. Qui a fait la meilleure affaire du Mundial 86 ? Guy Thys, l'entraîneur des Diables rouges arrivés au Mexique avec une équipe vieillie (vingt-huit ans de moyenne d'âge) et sans grandes ambitions. Il en repartira avec une équipe considérablement rajeunie qui aura en prime disputé contre la France samedi 28 juin à Puebla la troisième place de la Coupe du monde.

En sept participations à des phases finales, la Belgique n'avait bien sûr jamais été à pareille fête. Une seule fois, en 1982, en Espagne, la cohabitation traditionnellement difficile entre sélectionnés flamands et wallons, entre représentants d'Anderlecht, du Standard de Liège et désormais de Bruges, avait résisté jusqu'au second tour à l'usure de cette interminable compétition et au mal de pays. « *Le Belge est un peu perdu dès qu'il n'aperçoit plus le clocher de son village* », raconte Frank Vercauteren. En championnat, tous les déplacements se font en car, avec aller et retour le jour du match.

Côté querelle de famille chez les Belges, le Mundial 86 n'a d'ailleurs pas échappé à la règle. Un premier match décevant contre le Mexique (1-2) suivi d'une victoire peu convaincante face à l'Irak (2-1) avaient fait sonner l'heure des règlements de comptes. René Vandereycken accusait même ses deux coéquipiers d'Anderlecht, Enzo Scifo et Frank Vercauteren de ne jouer que pour se mettre personnellement en valeur. La presse nationale tirait à boulets rouges sur cette équipe de « *sénateurs* » dont six joueurs avaient déjà participé, six ans plus tôt, à la finale du Championnat d'Europe des nations, perdu contre la RFA à Rome.

Grand Satan

Dans cette tourmente, Guy Thys qui n'a jamais été un apôtre de l'offensive, risquait de surcroît de se trouver totalement démuni d'attaquants. Sur les trois qu'il avait fait venir au Mexique, Erwin Vandenbergh s'était blessé à l'entraînement après le premier match et Philippe Desmet ne s'était pas adapté à l'altitude et avait maigri de six kilos. N'ayant plus grand chose à perdre, l'entraîneur belge pouvait tout risquer pour son troisième match contre le Paraguay en incorporant cinq nouveaux joueurs, dont les jeunes Stephane Demol (vingt ans), Patrick Vervoort (vingt et un ans) et Georges Grun (vingt-quatre ans).

Par chance, la mayonnaise a pris immédiatement entre les derniers anciens et les jeunes qui apportaient un second souffle dans la tactique du contre, chère à Guy Thys. A défaut d'assurer le spectacle, le milieu de terrain belge a pu faire admirer sa condition physique. Abandonné seul en pointe lorsque son équipe était privée de ballon, Nico Claessen voyait souvent surgir en soutien Jan Ceulemans aux longues jambes de lévrier, ou encore Frank Vercauteren aux cuisses de boxer, semant une meute de défenseurs adverses lancés à leurs trousses. Le piège avait parfaitement fonctionné contre Soviétiques et Espagnols, faisant des Belges les plus inattendus demi-finalistes.

Les Diables rouges semblaient bien décidés à ne pas s'arrêter en si bon chemin s'ils n'avaient trouvé leur maître mercredi 25 juin, au stade Aztèque en la personne du Grand Satan de ce Mundial 86. Diego Maradona s'était déjà montré diabolique lors des quarts de finale en ensorcelant l'arbitre sur son premier but marqué du poing, puis toute la défense anglaise figée sur le second.

Comme s'ils craignaient de se brûler à son contact, les Belges avaient renoncé à exercer un marquage individuel, préférant l'encercler dans une zone rouge pour tenter de le priver de ballon. Comme contre les Anglais, Maradona allait un peu se reposer en première mi-temps sur ses partenaires en participant avec eux à un travail de sape. Le Nantais Jorge Burruchaga, son meilleur complice, omniprésent au centre du terrain, Julio Olarticoechea, Jorge Valdano, dont les touchers de balle félins portent aussi le label « Argentine », s'étaient chargés de faire le siège des buts de Jean-Marie Pfaff.

Mis en confiance par l'efficacité de leur système défensif et le danger que représentaient leurs contre-attaques, les Belges pouvaient commencer à s'enhardir un peu plus. C'est ce qu'attendait Diego Maradona, un peu en retrait jusque-là. Comme contre les Anglais, c'est à la cinquante et unième minute qu'il a surgi comme un diable de sa boîte pour ouvrir le score en mystifiant trois défenseurs belges et Jean-Marie Pfaff sorti un peu imprudemment. Mais depuis les quarts de finale l'Argentin a pris l'habitude de frapper deux fois. Il récidivait dix minutes plus tard en effaçant de sa course deux défenseurs, avant de battre le gardien belge de son pied gauche magique.

Devenu intenable, le capitaine argentin s'offrait encore deux occasions en or. En dribblant tout d'abord Eric Gerets, l'ultime défenseur belge, qui ne parvenait même pas à le retenir par le maillot. Mais arrivé devant Pfaff, il croisait trop son tir. Par une longue course sur l'aile gauche ensuite, où il échappait à Grun, il attirait à lui le gardien avancé pour fermer l'angle et centrait sur Jorge Valdano, puis tirait au-dessus du but vide.

Privé par l'élimination de la France quelques heures plutôt du face à face avec Michel Platini auquel il aspirait en finale, et dont tout le monde rêvait pour le titre symbolique le meilleur joueur du monde, Diego Maradona avait frappé trop fort pour réussir un K-O à distance.

Il ne lui reste plus désormais qu'à tordre le cou à une légende tenace : celle du champion individualiste et sans couronne. Avant de disputer sa première finale de Coupe du monde contre la RFA, dimanche 29 juin au stade Aztèque le meilleur joueur argentin ne compte certes à son palmarès qu'une Coupe d'Espagne avec Barcelone. C'est oublier un peu vite qu'il n'a que vingt-cinq ans, l'âge où Michel Platini, devenu depuis l'un des footballeurs les plus titrés du monde, n'avait lui aussi remporté qu'une Coupe de France avec Nancy.

GÉRARD ALBOUY.

UNE FINALE INÉDITE

L'Argentine et la RFA disputeront dimanche 29 juin à Mexico (sur A 2 à 19 h 55) la finale de la treizième Coupe du monde. Les deux équipes ne s'étant jamais rencontrées à ce stade de la compétition, ce sera une finale inédite comme lors des *précédents* Mundial depuis 1930.

Vainqueurs de la Belgique (2-0) en demi-finale, les Argentins joueront leurs troisième finale après celle de 1930 en Uruguay où ils avaient perdu (4-2) contre les Uruguayens et celle de 1978, où ils avaient battu à Buenos-Aires les Néerlandais (3-1) après prolongations.

Vainqueurs de la France (2-0) en demi-finale, les Allemands de l'Ouest disputeront à Mexico leur cinquième finale de la Coupe du monde après celles de 1954, 1966, 1974, et 1982. La RFA a déjà remporté deux fois le titre en 1954 et 1974.

Les deux équipes se sont déjà rencontrées deux fois en Coupe du monde avant le match ultime : en 1958, la RFA avait battu l'Argentine 3-1 et en 1966 un match nul (0-0) avait sanctionné la partie.

Le match de classement pour la troisième place mettra aux prises la France et la Belgique samedi 28 juin à Puebla (sur TF 1 à 19 h 55). Le dernier France-Belgique, disputé dans le cadre de la Coupe d'Europe des nations, avait été gagné (5-1) par les Bleus qui devaient ensuite remporter le titre.

Les dieux sont fatigués

(Suite de la première page.)

On peut dire cela, dès lors que la responsabilité n'en incombe pas aux équipes elles-mêmes. Elles ont fait ce qu'elles pouvaient avec ce qui leur restait. L'envie féroce de poursuivre le rêve et la tentation diffuse de le rompre. Le désir et l'incapacité. La Coupe du monde exige trop des équipes. Deux mois de vie sous cloche, ou en serre. Du football matin, midi et soir, des matches à répétition, comme un ressort constamment sollicité qui finirait par se détendre.

Une équipe ne saurait jouer impunément, trois rencontres de haut niveau en huit jours. L'équipe de France, d'un mardi au mercredi suivant, a dû rencontrer l'Italie, le Brésil, l'Allemagne fédérale : trilogie plutôt indigeste. Certes la règle est commune et il n'y a pas lieu de la contester *a posteriori*. Mais on peut la déplorer, comme un regret ou une hérésie. Jouer entre 1 500 et 2 000 mètres d'altitude des rencontres dures, exigeantes, répétées est le plus sûr moyen d'obtenir ce qu'on a obtenu, subi, mercredi : un match tout ridé comme une vieille pomme et, si l'on ose dire, pas très joli à voir au réveil.

Mauvais procès

L'équipe de France est une vieille équipe. Elle possédait assez d'habileté, de technique, de science du maquillage pour avoir su le masquer jusque-là. Et puis la fatigue, la lassitude physique et morale, le Brésil aidant – car ce match-là ils ne l'ont pas digéré – les joueurs français sont apparus tout vieux, tout fatigués, tout maladroits. Ils ne le sont pas en temps normal. Les temps d'une coupe du monde sont anormaux. Ainsi, Alain Giresse, trente-trois ans vraiment ce jour-là. Ainsi, Michel Platini quittant le Mundial manqué sur un match totalement raté dans une sorte d'errance d'avant-centre improvisé. Ainsi Bossis et Battiston, Dupont et Pontdu, en pleine chute de tandem. Ainsi Fernandez, plus jeune mais victime de sa prodigalité au point de voir resurgir ses tics les plus détestables. Et ainsi de suite...

L'entraîneur du Brésil, Tele Santana avait formulé, avant le match contre la France un espoir : que le match aille aux prolongations. Il avait la certitude que, physiquement, le milieu de terrain français, arme essentielle, ne tiendrait pas, qu'il ne passerait pas l'été brésilien. Tele Santana s'est trompé sur le moment. Mais pas sur le diagnostic, sur ces prolongations à retardement qui ont « pété » dans les vieilles jambes françaises, quatre jours après.

Tout le reste n'est que littérature ou mauvais procès. On a entendu bien des sornettes au sortir de ce stade devenu totalement, quoique tardivement, francophile. Des braves gens pour affirmer que les joueurs français s'y voyaient déjà, qu'ils avaient la grosse tête, qu'ils sous-estimaient les crânes carrés d'en face, que, rantanplan, ils croyaient leur percer le flanc, dans une facile reconquête de Séville.

Référence sans consolation

Les choses sont tellement plus simples. Ils avaient moins la grosse tête qu'une grosse fatigue. Et, ce jeudi soir, qu'un gros chagrin. Ils ont tout simplement « coincé », comme des coureurs cyclistes, dans le dernier col de Guadalajara. Et ce n'est ni scandaleux ni détestable. La mésaventure est arrivée à d'autres dans ce Mundial : URSS, Danemark, Espagne, Italie.

L'Allemagne fédérale, d'ailleurs était-elle en bien meilleur état que la France ? Les joueurs allemands eurent le bonheur de marquer les premiers. Et, on le verrait ensuite, les seuls. Ils marquèrent, dans cette partie calamiteuse, un but évidemment calamiteux. Une grossière erreur de Joël Bats, qui laissa filer la balle sur un tir, violent il est vrai, de Brehme.

Ce but sur coup franc (dixième minute) était comme la condamnation de l'équipe la plus fatiguée à courir après le match, à engager une partie de travaux forcés. Il était un encouragement à l'autre équipe. Tenir cet avantage, jouer la contre-attaque, voir venir. C'est ce qu'ils ont fait, ces joueurs allemands, sans génie, sans faiblesse, prenant en otage Platini et son sablier, Stopyra et ses ruades, Bellone et ses tortueuses initiatives. Le milieu de terrain français avait implosé de lui-même, malgré les montées rageuses de Tigana. Les deux jokers, Ayache et Amoros, eux-mêmes, finirent par chausser des semelles de plomb.

Bref, tout était dit, et le seul regret qu'on puisse avoir pour l'équipe de France sera de la voir quitter ce Mundial comme elle y était entrée : en charentaises et percluse de rhumatismes. Ce n'est pas une image conforme à ses mérites et à sa réussite ici. Ce n'est pas davantage la sortie espérée par un certain nombre des siens qui, cette fois, c'est certain, ne gagneront plus la Coupe du monde. Ce malheur est partagé par d'autres Brésiliens « *trentenaires* » notamment. C'est une référence, pas une consolation.

PIERRE GEORGES.

Occasions manquées et illusions perdues : Maxime Bossis (n° 6) et Michel Platini (n° 10) ont laissé passer leur dernière chance de disputer une finale de Coupe du monde.

REUTER

Fin de chantier

De notre envoyé spécial

Dunkerque. – Comme si déjà le point de non-retour était franchi. Dans la loge, à l'entrée du chantier naval de la Normed, les deux veilleurs de nuit ont installé un petit téléviseur noir et blanc. « *On n'a pas le droit de faire ça. Mais maintenant ça n'a plus d'importance...* » Alain, le gardien et Pascal, le « rondier » ont pris leur service quelques minutes après le début du match. Ils se retrouvent là, un peu inutiles. Garder quoi ? Il n'y a plus qu'un navire en chantier, le *Ben Aïcha* déjà lancé, en cours de finition. Tout à l'heure, Pascal, vingt-sept ans, fera la première ronde. Une heure et demie à travers les bureaux et les hangars déserts, vidés par la nuit, en attendant de l'être vendredi soir par les vacances, peut-être définitivement, qui sait ?

Car cette fois ils ne sont pas loin d'y croire. Ils montrent la plaque : « *Chantiers du Nord et de la Méditerranée* », arrachée par leurs camarades et remplacée par une pancarte de carton brun : « *Dur, dur, où irons-nous Chirac et Madelin ?* »

Alors ils ont tenu à regarder France-Allemagne « *pour se changer les idées* », « *parce qu'il ne faut pas commencer à se replier sur soi.* » Pendant la manifestation devant la sous-préfecture, mercredi matin, certains ouvriers avaient dit : « *Si on occupe le chantier, on apportera une télé et on regardera le match ensemble.* » Mais ils se sont dispersés jusqu'au lendemain. Chacun est rentré chez soi. Et ce soir une nouvelle désillusion s'est ajoutée à leur épreuve.

En cachette

La défaite de l'équipe de France, ils la mettent pourtant à sa place. « *Le foot et le boulot, ça n'est pas la même chose.* » Les deux veilleurs de nuit de la Normed, pendant le match, n'avaient pas caché leur sentiment : « *Si la France perd, ça ne changera rien à notre problème.* » Et dans la soirée, Michel Berte, responsable syndical, pensait à demain : « *On dira qu'on est déçus et c'est tout. On n'aura plus beaucoup le temps de discuter du match. Même si le chantier naval c'est cuit, il faudra se battre pour que de nouvelles entreprises, une usine de construction de pots d'échappement catalytiques par exemple, s'implantent à Dunkerque.* » Pierre Charley, lui aussi militant syndical, a regardé France-Allemagne parce que c'était « *un événement important et qu'il faut savoir se détendre* ». Mais à 20 heures, le match à peine commencé, il s'est « *précipité sur une autre chaîne pour voir les informations et écouter le ministre de l'industrie* ».

Ils osent à peine le dire, mais ce match ils l'ont suivi sans les copains, presque en solitaires, en cachette. Sur la digue, face à la mer, d'où l'on aperçoit les grues du chantier naval, girafes désœuvrées, les restaurants avec téléviseurs n'ont pas fait recette. « Le Palais » était bondé pour Brésil-France, un samedi il est vrai. Pas grand monde ce soir. A « l'Espadrille » davantage. Des jeunes, des étudiants qui n'ont pas la télé. En ville, dans ce bar près de la tour du Minck qui ouvre l'entrée du port, quatre clients et encore « *ce sont des amis*, dit la patronne ; *c'est le vide* ».

Au théâtre, la municipalité avait décidé, avec une association culturelle, d'organiser une soirée sur écran géant. Annoncée payante, elle est devenue gratuite. Une centaine de spectateurs, pas un qui travaille à la Normed. L'un d'eux, ouvrier à l'usine des Dunes menacée de mille cent suppressions d'emplois, lâchera, hésitant, au bord de la plaisanterie, à l'issue du match : « *On va faire une pétition pour devenir Belges !* » Ils repartiront sans joie et sans vacarme dans les rues désertes. A peine plus désertes qu'à l'accoutumée. Mais la mer paraît bien basse ce soir.

CHARLES VIAL.

TENNIS

LES INTERNATIONAUX DE WIMBLEDON

Hécatombe de têtes de série

Trois nouvelles têtes de série sont tombées mercredi 25 juin au cours de la troisième journée du tournoi de Wimbledon : le Suédois Anders Jarryd (n° 8), l'Argentin Martin Jaite (n° 14) et l'Américain Johan Kriek (n° 16). Cela porte à sept le nombre de joueurs classés éliminés depuis le début de l'épreuve.

Jarryd, qui avait atteint les demi-finales l'année dernière, s'est incliné en quatre sets (3-6 ; 6-4 ; 7-6 ; 6-2) devant le sud-Africain Eddie Edwards âgé de trente ans et 96e mondial. Le Suédois, qui souffre du genou gauche depuis une dizaine de jours, a été particulièrement lent sur le court. Il s'est également ressenti de ses efforts fournis la veille contre l'Américain Bill Scanlon, qu'il devait vaincre après un marathon de cinq sets.

Pour sa part, Kriek, demi-finaliste il y a deux semaines à Roland-Garros, a échoué en quatre sets également devant l'Américain John Sadri (2-6 ; 6-3 ; 7-6 ; 6-3). Celui-ci n'est que 66e à l'ATP mais avec son service extrêmement rapide il représente toujours un grand danger sur gazon. Quant à Jaite, joueur de terre battue avant tout, il a logiquement perdu (6-4 ; 6-3 ; 6-3) devant l'Américain Ken Flach, 167e mondiale, toujours à l'aise sur surface rapide.

Ces éliminations font l'affaire du Tchécoslovaque Ivan Lendl, qui a encore gagné (6-3 ; 6-2 ; 6-2) tranquillement en trois sets contre le modeste Américain Marcel Freeman (81e à l'ATP). Son prochain adversaire sera l'Israélien Amos Mansdorf (94e à l'ATP) victorieux du Suédois Peter Lundgren. En quart de finale il pourrait affronter l'Américain Tim Mayotte, qui a lui aussi gagné son deuxième match en trois sets (7-5 ; 6-4 ; 7-6) contre l'Américain Jonathan Canter.

Herreman sort Rinaldi

Cette hécatombe des têtes de série pourrait également profiter au Suédois Joakim Nystroem qui ne s'est pourtant jamais illustré sur gazon. Nystroem (n° 6) qui avait arraché sa qualification au premier tour contre le néo-Zélandais Kelly Evernden, a écrasé mercredi le Polonais Wojtek Fibak, après avoir laissé échapper la première manche.

Le Suédois Mikel Pernfors, surprenant finaliste des Internationaux de France, a effectué de son côté des débuts victorieux pour son premier tournoi de Wimbledon où il est classé tête de série n° 13. Sur le central, il a disposé en quatre sets de l'Américain Mike Depalmer (131e à l'ATP) dans un match qui avait été interrompu la veille à cause de l'obscurité à 4-4 dans la dernière manche.

Enfin, en simple dames, une surprise : la victoire de la Française Nathalie Herreman (102e mondiale), sur l'Américaine Kathy Rinaldi (tête de série n° 6), en deux sets. La jeune et belle Américaine Stéphanie Rehe (n° 12) a également été éliminée en trois sets par la Soviétique Larissa Savtchenko (53e mondiale).

Trois autres Françaises ont franchi mercredi le premier tour : Catherine Suire (82e mondiale), a battu en trois sets la Brésilienne Patricia Medrado (79e) ; Marie-Christine Calleja (124e) a triomphé en trois sets aussi de l'Italienne Laura Garrone (45e), championne du monde juniors en 1985 ; et Nathalie Tauziat a vaincu en deux sets l'américaine Vicki Nelson-Dunbar. Avec Isabelle Demongeot et Catherine Tanvier, déjà qualifiées, ce sont six Françaises sur sept au départ qui disputeront le deuxième tour, Pascale Paradis étant la seule victime du premier tour.

LE CARNET DU Monde

Mariages

– Mme Jacques Bernard Dumas,
M. Max Brisac,
M. et Mme Pierre Brisac,
M. et Mme Gérard Martin,

ont la joie de faire part du mariage de leurs petits-enfants et enfants,

Nathalie BRISAC
et
Thierry MARTIN,

qui a été célébré le 7 juin 1986, à Héricy (Seine-et-Marne).

39, rue de la Glacière,
75013 Paris.
34, rue Guynemer,
75006 Paris.
11, rue du Val-de-Grâce,
75005 Paris.
18, rue Victor-Mercier,
93100 Montreuil.

– **Nathalie ETIENNE**
et
Alain HUE

sont heureux de faire part de leur mariage, le 28 juin 1986, à Houilles (78), église Saint-Nicolas, à 17 heures.

Décès

– Mme Erulin,
née Anne Kerhuel,
son épouse,
Mlle Erulin,
sa sœur,
Mlle Guenaëlle Erulin,
M. et Mme Claude Erulin
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Le Fébure du Bus
et leurs enfants,
Le colonel et Mme Bernard Rousset,
leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Yves Alix
et leurs enfants,
M. et Mme Bertrand Le Bourgeois
et leurs enfants,
M. et Mme Claude Leclère
et leurs enfants,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 24 juin 1986, dans sa quatre-vingt-sixième année, du

capitaine de vaisseau
Henri ERULIN,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 27 juin, à 14 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, à Paris-16e.
Cet avis tient lieu de faire-part.

15, avenue Perrichont,
75016 Paris.

– Lise Klein,
son épouse,
François Klein,
Christine Szymborski,
Sa famille et ses amis,

ont la grande douleur de faire part du décès de

Jean H. KLEIN,
journaliste,

survenu à Neuilly-sur-Seine, le 22 juin 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

26, rue Chauveau,
92200 Neuilly-sur-Seine.
6, boulevard de la Saussaye,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Bourges.

Mme Hélène Taveres,
M. et Mme Jacques Joubert
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Jacques Labesse
et leurs enfants,
M. et Mme Denis Grospart
et leur fille,

ont le regret de faire part du décès de

M. Marcel LABESSE,
ingénieur divisionnaire honoraire
des travaux publics de l'Etat,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
officier dans l'ordre
des Palmes académiques,

survenu le 22 juin 1986, dans sa soixante-quatorzième année.
L'inhumation a eu lieu le 25 juin, au cimetière Saint-Lazare, à Bourges (Cher).

1 *bis*, rue de la République,
92190 Meudon.
Boulevard Pierre-de-Coubertin,
BP 418. 44600 Saint-Nazaire.
« Club des Pins »,
28, allée des Fougères,
33160 Saint-Médard-en-Jalles.

– M. et Mme Frank Tenot,
Sarah et Régis,
ses petits-enfants,
Les familles Ténot, Ribagnac, Le Guen, Rinaldi et Lang,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Lucie TENOT,
née Husser,
institutrice en retraite,

survenu le 21 juin 1986 à Louveciennes, dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'incinération a eu lieu le jeudi 26 juin, aux Joncherolles, à Villetaneuse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Paul Nikitas Yemeniz,
Le colonel Guy Yemeniz,
Nicolas, Sophie
et Marc Yemeniz,
M. et Mme Alain de Romefort,
M. et Mme Georges Yemeniz,
M. et Mme Jean-Louis Kriegelstein,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul Nikitas YEMENIZ,

leur époux, fils, père,
frère et beau-frère.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 28 juin 1986, à 8 heures, en l'église Saint-Martin d'Ainay, à Lyon.

Remerciements

– Vanves.

Mme Pierre Fallot,
M. et Mme Jean-Pol Fallot,
Et toute la famille,

remercient sincèrement tous les amis qui leur ont témoigné leur sympathie et leur affection lors du décès du

docteur Pierre FALLOT.

Anniversaires

– En ce premier anniversaire de la disparition de

Charlie BENILLOUZ,

ceux qui l'ont connu et aimé s'uniront en pensée ou assisteront aux prières qui seront dites le dimanche 29 juin 1986, à la synagogue, 14, rue Chasseloup-Laubat, 75015 Paris.

– Le 28 juin 1970

Thierry CHICHE

quittait les siens.
Il avait vingt et un ans, il est toujours présent dans le cœur des siens.

Mme Cohen-Selmoun, sa mère,
Mmes Cohen-Selmoun, ses tantes,
demandent à ses amis qui l'ont aimé de se souvenir.

Messes anniversaires

– Le lundi 30 juin 1986, à 18 heures, une messe sera concélébrée en la chapelle royale du Val-de-Grâce, à la mémoire de

Madeleine HANTZBERG,
agrégée de l'Université.

Le Monde CADRES

économie

LE RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES

Laisser planer sur le secteur public l'ombre de la rigueur

Comme à chaque solstice de juin, la Cour des comptes sort de sa réserve et rend publiques ses observations. Son rapport annuel a été présenté, mercredi 25 juin, par son président, M. André Chandernagor, à M. François Mitterrand et au Parlement. Fidèle à sa mission principale, qui est de surveiller les comptes de l'Etat et des grands établissements publics nationaux, la Cour a continué de mettre en place les chambres des comptes régionales, dont elle reste l'instance d'appel. Elle a dû également affecter un nombre croissant de ses magistrats au contrôle des entreprises publiques dont les nationalisations de 1982 ont considérablement grossi le nombre. Elle se félicite d'avoir su adapter ses méthodes sachant que, contrairement à l'administration, l'entreprise doit avant tout dégager des résultats et faire face à la concurrence nationale et internationale. (Des méthodes au demeurant consacrées internationalement par l'ONU qui lui a confié le contrôle de ses comptes.)

Ces principes rappelés en préambule du rapport, la Cour a une nouvelle fois passé au crible les petits et grands dossiers qui sont de sa compétence et dont un certain nombre, trop entachés de malversations pour rester secrets, font l'objet d'une publication. De la maison de la culture de Corse au feuilleton toujours renouvelé de La Villette en passant par la petite commune capable de flouer l'Etat, les anecdotes ne manquent pas qui feront à la fois sourire et grincer des dents. Mais, au-delà des anecdotes, les interventions de la Cour continuent de faire planer sur le secteur public l'ombre de la rigueur.

Sidérurgie : une coûteuse restructuration

Tardive, coûteuse pour l'Etat et insuffisante, la restructuration de la sidérurgie est sévèrement jugée par la Cour. La gestion des groupes Usinor et Sacilor, tout comme la tutelle de l'Etat, est désignée comme responsable. La Haute Juridiction s'inquiète, en outre, des usines de produits plats (les tôles d'acier), qui constituent pourtant le fleuron de l'acier français : *« Il n'est pas sûr que l'effort de réduction des capacités de production ait été suffisant. »*

Première accusée, la convention de protection sociale de la sidérurgie (CGPS), qui permet d'offrir divers avantages aux salariés perdant leur emploi. *« Si ces mesures ont largement contribué à maintenir la paix sociale* (...), *les procédures administratives et financières utilisées ont souffert de graves défauts »*, écrit la Cour. Conclue entre les syndicats et les groupes, sans que l'Etat qui, pourtant, paie, *« n'ait pu faire prévaloir ses orientations »*, la CGPS est estimée d'abord *« généreuse »* pour les salariés et *« coûteuse »* pour l'Etat. Ces mesures, ensuite, ont été accordées *« à des personnels et des établissements n'ayant qu'un rapport lointain avec la sidérurgie : organismes professionnels, sociétés commerciales ou immobilières... »* La gestion des fonds a été confiée *« en grande partie »* à des entreprises sous-traitantes qui, *« sans surveillance »*, ont pu bénéficier de ressources *« supérieures à leurs besoins réels »*.

La Cour note, en ce qui concerne les restructurations elles-mêmes, que *« la prise de conscience de l'effort à entreprendre »* a été retardée par des appréciations *« plus volontaristes que réalistes de la situation des marchés »*. Les groupes ont été au passage surchargés par la reprise de trop d'entreprises défaillantes, comme Creusot-Loire, acquise par Usinor *« dans des conditions qui paraissent onéreuses, eu égard à la situation nette de cette société »*. Mais plus inédite est l'analyse des conseillers sur la situation des produits plats, considérés souvent comme constituant la partie la plus solide de la sidérurgie française. La Cour note d'abord que le statut *« complexe »* d'usines-coopératives de production de Sollac et de Solmer *« ne permet pas de retracer clairement leur situation économique et financière »*. Cet argument est contesté par les groupes dans leur réponse à la Cour. Mais pour celle-ci, *« l'octroi d'une autonomie formelle à de simples usines ne paraît guère justifié, surtout dans le cas de Solmer »*.

D'une façon plus générale, la Cour des comptes note que *« les résultats industriels des produits plats de Sacilor n'ont pas été à la hauteur des objectifs annoncés* (...) ». Le déficit net constaté s'est trouvé 11,5 fois plus important qu'il n'avait été prévu en 1982, 3,7 fois en 1983 et 2,5 fois en 1984. *« Les prévisions budgétaires d'Usinor ont été pareillement démenties. »* Ces dérapages s'expliquent, analyse la Cour, par *« un alourdissement de la gestion des personnels »* (entre 1982 et 1983, le nombre d'agents est resté stable chez Sollac) et *« une politique d'investissement critiquable »*. Le train de laminage à froid de Sollac est d'une rentabilité *« faible ou éloignée »*. La tôlerie forte d'Usinor, de 1 ou de 1,1 milliard de francs, ne peut se rentabiliser qu'à partir de 900 000 tonnes d'acier, alors que la production en 1985 est de 506 000 tonnes. *« La concurrence d'installations appartenant aux deux groupes pose le problème d'une coordination dans la stratégie industrielle, voire dans la gestion des outils »*, ajoute la Cour en abordant une question d'actualité, puisque cette coordination est souhaitée par M. Gandois dans le rapport qu'il vient de remettre au premier ministre.

En conclusion, la Cour estime qu'il *« est regrettable que, jusqu'à présent, les sociétés sidérurgiques n'aient pas toujours fait la preuve du réalisme et de la détermination nécessaires dans la mise en œuvre des décisions qui relèvent de leur responsabilité. Il est tout aussi regrettable que l'Etat n'ait pas mieux utilisé sa position d'actionnaire* (...) *pour faire prévaloir une vision d'ensemble des intérêts de l'industrie sidérurgique nationale sur les demandes particulières à tel groupe »*.

E. L. B.

La Villette : pillage et gaspillage

Y a-t-il des lieux marqués par le mauvais sort ? On le croirait en prenant connaissance des dix pages serrées que le rapport annuel de la Cour des comptes consacre à La Villette. Après le scandale des abattoirs des années 70, voici, pour la décennie 80 les mini-scandales du parc et de la Cité des sciences. Les censeurs de la rue Cambon se gardent de prononcer le mot, mais d'autres le feront pour eux. En tout cas, ils ont été surpris et souvent choqués par les méthodes de programmation et de gestion employées par l'établissement public depuis sept ans. Il est vrai que le programme du parc de La Villette a souvent varié et que les devis de réalisation ont subi les contrecoups de ces hésitations. Le flou artistique dans lequel on a évolué trop longtemps s'est doublé d'un singulier laxisme. *« Pendant près de quatre ans, les responsables de l'établissement n'ont été pratiquement soumis à aucune contrainte financière »*, explique le rapport.

Ne sachant pas trop où ils allaient, les patrons du projet ont multiplié à l'excès, estime la cour, les équipes de conception, les études et les préfigurations coûteuses. Ainsi, les conseillers ont dénombré 480 conventions d'assistance technique ayant coûté près de 155 millions et un millier de contrats d'études. L'établissement public eut sans doute *« pu faire l'économie de nombre d'entre eux »*, parce que leur objet était souvent contestable, qu'ils faisaient parfois double emploi et que certains ont coûté fort cher pour pas grand-chose. Ainsi, une étude visant à définir une politique d'accueil du public a été lancée en 1981, pour un prix de 246 000 F, alors que le contenu du futur musée n'était même pas décidé.

Les conseillers relèvent avec humour qu'un bureau d'études a été payé 41 000 F pour trouver le nom la Géode. Il a proposé une kyrielle de noms, plus fantaisistes les uns que les autres, mais justement pas celui de « géode » finalement retenu. Le rapport épingle également les chercheurs grassement rémunérés pour accoucher de rapports grotesques, ou les associations qui ont gardé pour elles le fruit de leurs travaux.

Les conseillers estiment que les modifications incessantes qui ont touché l'état-major de La Villette ont eu de lourdes conséquences financières. Les changements de cap qui en résultèrent ont entraîné l'abandon d'une foule de projets dont l'étude avait pourtant coûté entre 10 et 15 millions de francs. Sur la gestion de la Géode, la Cour des comptes est particulièrement sévère. Ainsi, le premier film qu'on devait y projeter, *l'Eau et les hommes*, n'a pu être terminé, malgré une dépasse de 7 millions, parce qu'on avait mal choisi le réalisateur. D'où l'obligation de tout recommencer et une rallonge de 16,6 millions de francs. *« Aucun document comptable ne retrace l'exploitation proprement dite de la Géode*, se fâchent les conseillers. *Et il importe qu'un terme soit mis rapidement à la confusion qui caractérise la situation actuelle. »*

Celle-ci a permis un véritable pillage du matériel de l'établissement public : tables, bureaux, armoires, fauteuils, calculettes et magnétophones se sont mystérieusement volatilisés. Un premier recensement dénombre près de 350 disparitions de ce genre ; les centaines de missions à l'étranger payées aux collaborateurs, les missions en France motivées *« autant par les convenances personnelles que par l'intérêt du service »*, les voyages d'études transformés en tournée d'agrément auxquels sont conviés les conjoints sont épinglés sans pitié. De même que l'usage abusif du téléphone et des photocopieuses. *« En 1984*, s'étonne le rapport, *chaque agent aurait réalisé dans l'année quelque 7 500 photocopies. »* La Villette a beau répondre que les passations de marchés et les appels d'offres exigent des torrents de papier, elle ne convainc pas.

Forts de ce qu'ils ont constaté, les conseillers s'inquiètent à juste titre pour la gestion future de La Villette. Ils notent que, même en faisant preuve d'optimisme (1 000 employés seulement, des frais généraux réduits, et 5 à 6 millions de visiteurs par an), les ressources propres de la Cité des sciences ne couvriront que 30 % des dépenses. L'Etat devra verser à La Villette 550 millions de francs par an. *« Un concours financier aussi considérable ne sera justifié que si le rayonnement de La Villette est à sa mesure*, conclut la Cour des comptes. En effet.

M. A.-R.

Téléphone : les villas « somptueuses »

Les directeurs régionaux des télécommunications, relève la Cour des comptes, se sont fait affecter des villas *« somptueuses »*, en infraction aux règles fixées pour les opérations immobilières de l'Etat. La méthode utilisée, *« une dissimulation »*, consistait en la dispersion des dépenses *« entre plusieurs dossiers comptables »*.

La Cour donne en exemple *« une villa achetée à Toulouse par un directeur qui a été payée 793 159 F en 1979* (...) *Les agencements ont coûté 786 000 F dont 10 % d'honoraires pour un architecte-décorateur. Ces compléments de dépenses ont été imputés sur plusieurs fiches d'opération ayant un tout autre objet : acquisition de terrains pour la direction opérationnelle des télécommunications* (...) *Le prix de revient total avoisinerait 3 millions de francs en valeur actuelle »*. La Cour ajoute qu'alors même que cette villa était déjà équipée, une somme de 312 738 F *« n'en a pas moins été dépensée en aménagements de tous ordres »*. Et paradoxalement, *« la villa était inoccupée au moment du contrôle de la Cour »*.

Autre exemple : *« une maison a été acquise pour 1 050 000 F la même année à Metz pour un directeur »*. D'autres villas occasionnant des dépenses également très élevées ont été achetées par les PTT à Dijon, à Rouen, à Montpellier, à Narbonne. La Cour conclut de façon laconique : *« l'ensemble des faits précités montre qu'au ministère des PTT les attributions de logements de fonction doivent être mieux contrôlées »*.

Chambres régionales : les premiers constats

Pour la première fois, le rapport de la Cour publie certaines des observations formulées par les chambres régionales des comptes créées par la loi de décentralisation du 2 mars 1982. Ces organismes décentralisés sur l'ensemble du territoire, y compris dans les DOM-TOM, exercent une triple mission : contrôle du budget, contrôle juridictionnel des comptes et contrôle de la gestion des collectivités, c'est-à-dire les régions, les départements, les communes, les offices HLM, les centres hospitaliers universitaires.

« Un tel contrôle est d'autant plus indispensable que les gestions locales, désormais affranchies de tutelles et soumises à des contraintes réglementaires moins strictes, sont davantage exposées aux risques d'une liberté mal utilisée », note le rapport de la Cour des comptes.

Les chambres régionales ont relevé quatre genres de pratiques dangereuses ou contestables :

– La mauvaise utilisation des échelons administratifs intermédiaires comme les syndicats intercommunaux, dans lesquels les collectivités locales n'exercent pas comme elles le devraient leurs responsabilités ;

– la tendance de certaines communes à engager des programmes d'investissements trop ambitieux ou trop coûteux qui se révèlent déficitaires, par exemple à Viry-Châtillon (Essonne) ;

– les aides financières parfois excessives que certaines collectivités apportent pour l'implantation d'entreprises présumées créatrices d'emplois ;

– certains agissements qui ont pour effet de contourner la réglementation au préjudice des finances publiques.

La chambre des comptes du Centre, par exemple, relève que le district rural du Véron, en Indre-et-Loire, qui recevait des sommes importantes, de la part d'EDF, en taxe professionnelle, à cause de la proximité de la centrale nucléaire de Chinon, a cherché à utiliser le réseau de chaleur situé à ses portes pour développer l'horticulture et chauffer les serres. Mais il a fait des prêts et des avances considérables à deux horticulteurs sans leur demander de fournir un effort financier comparable ou de souscrire, vis-à-vis de la collectivité locale, un engagement précis de remboursement ou de création d'emplois.

Mais l'affaire qui est le plus abondamment développée concerne la ville d'Arras : elle avait créé, en février 1983, une société d'économie mixte de télématique et d'informatique, la SATI, en collaboration avec la SCET, filiale de la Caisse des dépôts, et avec une société privée de services informatiques du Pas-de-Calais, la SEDEP. Or, dès juin 1985, la SATI, à cause de graves irrégularités commises par la SEDEP – qui ont entraîné, d'ailleurs, des poursuites pénales, – a dû déposer son bilan et fut mise immédiatement en liquidation judiciaire. Cet échec a déjà coûté 10 millions de francs à la ville d'Arras, instigatrice du projet. Mais cette évaluation serait largement dépassée, note la Cour des comptes, si la ville était contrainte de rembourser, aux lieu et place de la société en déconfiture, le passif qui résulte de la liquidation.

F. Gr.

CONJONCTURE

Le déficit du commerce extérieur de la France a atteint 29,6 milliards de francs en 1985

Le déficit du commerce extérieur de la France a atteint, selon les dernières statistiques, 29,6 milliards de francs en 1985, matériel militaire compris, soit 5,4 milliards de francs de plus que ne l'indiquaient jusqu'à présent les chiffres officiels, qui portaient sur un déficit de 24,2 milliards de francs (1).

Comment s'explique une telle correction ? Les importations sont calculées par les douanes en incluant les frais d'approche, c'est-à-dire les assurances et le transport notamment (2). Au contraire les exportations sont calculées sans tenir compte de ces frais (3). La valeur des ventes de la France sur les marchés étrangers est donc sous-estimée par rapport à la valeur de ses importations. Pour avoir une idée aussi exacte que possible du déficit ou de l'excédent de notre balance commerciale, les douanes corrigent la valeur des importations qu'elles recalculent sans les frais d'approche de façon à les rendre comparables aux exportations.

Cette correction est faite à l'aide de coefficients. Pour 1985, celui-ci avait été fixé dans un premier temps à 96,2, comme en 1984 (4). Il a été corrigé en mai dernier et porté à 96,8, ce qui signifie que dans le total de nos importations la part des frais de transports et d'assurance est relativement moindre qu'auparavant. Sur des bases définitives, le déficit de la balance commerciale a été de 62 milliards de francs en 1980, de 59,4 en 1981, de 93,5 en 1982, de 43,6 en 1983, de 20 milliards en 1984 et de 29,6 milliards en 1985.

LES IMPORTATIONS SURESTIMÉES

Le déficit du commerce extérieur au début de l'année 1986 a été en revanche sensiblement moins important que ne l'indiquent les statistiques douanières. Celles-ci font apparaître un déficit de 5,2 milliards de francs pour les cinq premiers mois de l'année. En fait, les importations énergétiques ont été surestimées d'un demi-milliard de francs en janvier, en février et en mars, soit de 1,5 milliard de francs pendant le seul premier trimestre. Cette surestimation s'est probablement renouvelée en avril et en mai. Il est cependant encore trop tôt pour savoir quelle a été son ampleur. La seule chose certaine est que le déficit de notre balance commerciale – s'il reste très inquiétant – n'a pas dépassé 3,5 milliards au cours des cinq premiers mois.

Cette erreur s'explique par le fait que les douanes établissent la valeur de nos importations énergétiques à partir d'estimations sur les prix départ. Ces estimations sont en général peu différentes des prix arrivée, sauf en période de forte et rapide fluctuation des cours. Les corrections à apporter étant en général faibles, les douanes attendent la fin de l'année pour rectifier. En sera-t-il de même cette année ?

(1) Ce chiffre est repris dans le rapport des comptes de la nation pour 1985, qui vient d'être publié. Il sera corrigé officiellement dans les mois quiviennent et remplacé par le chiffre de 29,6 milliards de francs.

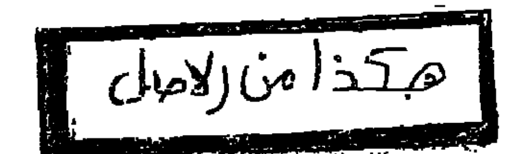
(2) On dit que les importations sont calculées CAF (coût-assurance-frêt).

(3) Les exportations sont calculées FAB (franco à bord).

(4) Le coefficient de correction est le rapport CAF/FAB.

M. PIERRE CHATENET POURRAIT PRÉSIDER LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES ENTREPRISES A PRIVATISER

La commission qui sera chargée d'évaluer les entreprises nationalisées susceptibles d'être privatisées pourrait être présidée par M. Pierre Châtenet, conseiller d'Etat honoraire, ancien ministre, ancien président d'Euratom et de la Commission des opérations de Bourse. Pour faire partie de cette commission, on cite plusieurs noms de personnalités, presque toutes retraitées, dont les compétences lui seraient utiles : M. Roger Goetze, inspecteur général des finances en retraite et ancien président du Crédit foncier de France ; M. Pierre Ledoux, ancien président de la Banque nationale de Paris ; M. Roger Martin, ancien président de la société Saint-Gobain ; M. Charles Merveilleux du Vignaux, ancien président de chambre à la Cour des comptes, et M. Michel Vasseur, professeur de droit à l'université Paris-II, grand spécialiste du droit des sociétés.



LOGEMENT

LES RÉACTIONS AU PLAN MÉHAIGNERIE

Les inconciliables

Inconciliables, les points de vue sur le plan désormais officiel de M. Méhaignerie à propos du logement le sont et semblent bien devoir le rester.

Le Conseil national de la construction (qui regroupe vingt-deux organisations professionnelles, des architectes aux agents immobiliers en passant par les industriels des matériaux ou les entrepreneurs du bâtiment) exprimait par la voix de son président, M. Michel Pelège (1), sa joie de voir enfin adopté un vrai plan de relance par le bâtiment : M. Méhaignerie, sans aller jusqu'à la déductibilité totale des intérêts des emprunts, a prévu suffisamment d'avantages financiers, fonciers et fiscaux pour rendre l'optimisme aux membres d'une profession sinistrée. C'est aussi comme un projet de relance que M. Jean-Pierre Giacomo, président de la Confédération nationale du logement (CNL, proche du PC), perçoit les décisions du conseil des ministres, mais c'est pour affirmer qu'elles organisent une *« véritable casse du logement social »* et s'inquièter de la *« dégradation de la situation des locataires »*.

Cependant, c'est le texte sur les rapports entre bailleurs et locataires qui suscite, comme prévu, les réactions les plus vives. Agents immobiliers, administrateurs de biens et propriétaires privés, ainsi qu'un notaire, Mᵉ Jacques Laporte (à titre personnel, mais il est membre du Conseil supérieur du notariat), montent au créneau sur trois points précis. Un bail de quatre ans, c'est trop long, trois suffisent. Les mesures transitoires (dont ils ne contestent pas la nécessité) ne doivent pas durer huit ans, mais trois ans seulement. Quant aux conditions de « sortie » de la loi de 1948, le mécanisme prévu *« annule les mesures de libéralisation »*. Il faut, disent-ils, que seules soient protégées les personnes de plus de soixante-cinq ans ayant des revenus bruts mensuels inférieurs à 10 000 ou 11 000 F.

Pour les autres, suppression du droit au maintien dans les lieux et étalement de la hausse du nouveau loyer sur trois ans devraient suffire. Les associations de locataires (Confédération générale du logement, Confédération syndicale du cadre de vie, Association des comités de défense des locataires), auxquelles se joignent le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature, sont tout aussi déterminées, mais dans l'autre sens, et soulignent le recul que le projet représente par rapport à la loi Quilliot : à la fin de la période transitoire, le locataire se trouvera pris entre *« la corde de l'augmentation et la guillotine du congé »*. C'est *« la paix sociale menacée dans les HLM »*, c'est *« le rétablissement du racket des loyers libres »*, et c'est la multiplication de procès inutiles pour les seuls locataires bien informés qui ne laisseront pas passer les courts délais instaurés pour saisir la justice.

Ainsi se constitue – pour la première fois publiquement, grâce à des conférences de presse communes – *un lobbying* à la française où les uns et les autres fourbissent leurs armes pour la bataille parlementaire de juillet, qui s'annonce chaude et riche d'amendements. Il faudra à M. Méhaignerie beaucoup de détermination tranquille pour ne pas se laisser déborder sur sa droite et pour que sa loi, voulue *« d'équilibre »*, ne devienne pas une loi de revanche des propriétaires contre les locataires.

L'enjeu est en fait plus économique que cela. C'est dans le cœur des grandes villes que la pénurie de logements locatifs se fait sentir. La vraie question est de savoir si les incitations fiscales et financières suffiront à faire sortir de terre assez de logements neufs dans ces centres-villes pour que les lois du marché puissent jouer, provoquant la baisse des loyers. S'agissant de Paris (dont le plan d'occupation des sols, en cours de révision, ne sera applicable qu'en 1988) et de la banlieue la plus proche, personne n'ose avancer une date raisonnable pour la fin de cette situation de pénurie. Certains professionnels n'hésitent pas, en privé, à affirmer que cela ne se produira jamais, tant est grande l'attraction de la capitale. Paris est déjà une ville de vieux, une ville où l'on est plus riche et plus pauvre qu'ailleurs en France. Mais pourquoi le phénomène spéculatif troublerait-il des professions rémunérées largement au pourcentage ? Quant aux constructeurs, peu leur chaut, en fin de compte, la localisation précise de l'activité : l'espérance de 30000 logements de plus dès 1987 (soit 325000 mises en chantier contre 295000 en 1985), dont la moitié destinés à la location, suffit à les rassurer.

SVP

Quelles que soient les dispositions précises adoptées cet été par le Parlement, c'est à moyen terme que M. Méhaignerie saura s'il a gagné son pari libéral. S'il le perdait, les associations de locataires retrouveraient vite, grâce à la grogne de leur clientèle naturelle, leur vigueur, quelque peu atténuée pour l'instant, et il faudrait bien imaginer, surtout dans les périodes électorales, des mesures idoines. Et si, par ailleurs, la liberté retrouvée faisait perdre la mesure aux propriétaires et à leurs administrateurs de biens, nul doute que le ministre de l'économie et des finances déciderait d'intervenir, toute honte libérale bue.

Pour éviter les écueils – et s'il se montre assez ferme sur le maintien de mesures transitoires efficaces, – M. Méhaignerie devra informer les locataires sur leurs droits. Il a déjà l'intention de mettre en place, dès l'adoption de son texte, un SVP-Logement téléphonique (et sans doute informatique). Il faudrait sans doute le populariser par une vaste campagne de publicité, car l'intérêt des Français pour le logement est tout à fait égocentriste et ponctuel. Le ministre en aura-t-il les moyens, en ces temps de rigueur budgétaire et alors qu'il a déjà tant obtenu de M. Balladur ?

JOSÉE DOYÈRE.

(1) Président de la Fédération nationale des constructeurs promoteurs.

FAITS ET CHIFFRES

Étranger

● **La Pologne adhère à la Banque mondiale.** – Dans la foulée de son adhésion au Fonds monétaire international, la Pologne signera, le 27 juin, les documents formalisant son retour au sein de la Banque mondiale. Les Polonais espèrent ainsi avoir accès à des prêts à long terme, dont ils ont le plus urgent besoin pour financer la modernisation d'un équipement industriel largement désuet et pour tenter de rationaliser l'économie.

Social

● **AFPA : la grève est massivement suivie.** – Décidée par l'intersyndicale CGT, CFDT, FO et CFTC, la grève nationale de vingt-quatre heures, le 25 juin, a été suivie par 75 % du personnel de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). En février, les salariés avaient manifesté leur inquiétude, que les récentes directives de M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, n'ont fait qu'aviver. La direction générale de l'AFPA doit présenter, pour le 10 juillet, un plan de redressement sur trois ans, qui pourrait se traduire par des compressions d'effectifs (préretraite FNE), un blocage des salaires et la suppression d'une prime.

REPÈRES

Inflation : hausse des prix de 0,2 % en mai

La hausse des prix à la consommation en France a été limitée à 0,2 % en mai, soit une hausse de 2,3 % en un an, selon les chiffres définitifs publiés, mercredi 25 juin, par l'INSEE. Depuis le début de l'année, la hausse est de 0,7 %. Les prix des services ont augmenté de 0,4 % en mai, et ceux de l'alimentation de 0,1 %. Les prix des produits manufacturés sont en hausse de 0,3 %, en raison notamment de l'augmentation, pour la première fois depuis plusieurs mois, des produits pétroliers (+ 0,9 %).

Assurance-maladie : remontée des dépenses en mai

Le rythme de croissance des dépenses d'assurance-maladie du régime général a de nouveau augmenté fin mai : 6,8 % en moyenne annuelle contre 6,3 % à la fin avril, selon les statistiques publiées par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. Les soins de santé ont augmenté de 7,1 % (6,5 % fin avril), les honoraires privés de 11,1 % (11,2 % fin avril). Si on observe un léger fléchissement des prescriptions (12,2 % au lieu de 12,4 % le mois précédent), les versements aux établissements hospitaliers connaissent un accroissement de 1,1 point (3,5 % au lieu de 2,4 %) qui correspond à une progression de 1,1 point du rythme de croissance annuelle des versements aux hôpitaux publics et à une augmentation de 0,9 point pour les établissements du secteur privé.

Marges : libération pour les détaillants en fruits et légumes

Les détaillants en fruits et légumes peuvent maintenant – sous certaines conditions – fixer eux-mêmes leur marges bénéficiaires sur la plupart des produits. Cette mesure gouvernementale a été annoncée au Comité national des prix qui s'est réuni mardi 24 juin. Les arrêtés ont été publiés au *Bulletin officiel des services et des prix* du 25 juin. Les commerçants devront seulement proposer trois fruits et trois légumes en promotion. Les crémiers pourront également fixer librement leurs prix s'ils présentent quatre fromages et un beurre courant en promotion. Autre décision du ministère de l'économie et des finances : les prix de certaines prestations de coiffure sont libérées. Cependant, les prix des prestations les plus courantes demeurent encadrés : coupes, shampooings, brushings, mises en plis. Ces prix peuvent augmenter de 1,5 % à 2 %. Les honoraires des architectes sont également libérés. Par ailleurs, au comité des prix a été confirmée la libération totale des médicaments non remboursables. Les médicaments remboursés par la Sécurité sociale restent réglementés : leurs prix pourront être relevés de 2 % en moyenne au 15 juillet.

SOCIAL

LA FIN DE LA CONFÉRENCE DE L'OIT

L'Organisation internationale du travail adopte une réforme de ses structures

De notre correspondante

Genève. — La plupart des participants à la conférence internationale du travail qui a réuni, du 4 a 25 juin, au Palais des nations, mille huit cents délégués, dont cent quatre ministres du travail (*le Monde* du 6-7) ont du pousser un soupir de soulagement après la séance de clôture : le pire avait pu être évité. Non seulement les manœuvres de plus en plus nettes du pays du « bloc communiste » destinées à destinées à déstabiliser l'Organisation internationale du travail (01) ont échoué, comme la tentative d'accroître le nombre de leurs représentants des employeurs au conseil d'administration, mais, lors du vote final sur la structure de l'Organisation, les pays du tiers-monde ont voté avec les Occidentaux sur cet épineux problème.

La conférence a, finalement, adopté une série d'amendements constitutionnels, tous élaborés dans le respect de la structure tripartite de l'OIT et pour la plus grande satisfaction des pays du Tiers Monde.

Ainsi, le conseil d'administration du Bureau international du travail comptera-t-il désormais cent douze membres au lieu de cinquante-six (cinquante-six représentants de gouvernements, vingt-huit des employeurs et vingt-huit des travailleurs). Une des dispositions adoptées précise que ce conseil sera *« composé de manière aussi représentative que possible compte tenu des différents intérêts géographiques, économiques et sociaux au sein des trois groupes qui le constituent, sans toutefois qu'il soit porté atteinte à l'autonomie reconnue de ces groupes »*. Il n'y aura plus désormais de pays faisant partie d'office du conseil d'administration, comme cela avait été jusqu'à présent le cas pour les dix pays considérés comme les plus industrialisés du monde.

La conférence, organe suprême de l'OIT, pourra ratifier la nomination du directeur général du BIT désigné par le conseil d'administration. Le règlement de la conférence a été modifié de manière que soit mis en place un mécanisme spécial en ce qui concerne les projets de résolution comportant la condamnation d'un Etat membre : un comité tripartite de treize membres pourra se prononcer sur leur bien-fondé et décider s'ils devront ou non être examinés par la conférence. Cette disposition permettra d'éviter des condamnations purement politiques acquises grâce à une majorité automatique.

Si l'accord sur ces réformes a été jugé satisfaisant tant par M. Francis Blanchard, directeur général du BIT, que par tous ceux qui ne représentent ni l'URSS, ni sa sphère d'influence, un point noir subsiste : l'absence de la Pologne qui a donné, en mai 1983, le préavis de son retrait de l'Organisation.

Protection contre l'amiante

D'autres part, travailleurs, employeurs et gouvernements des principaux pays se sont mis d'accord sans difficultés sur la nécessité d'encourager la création et le fonctionnement des PME à condition, bien entendu, qu'elles respectent les conventions internationales du travail.

Une résolution a été adoptée sur les problèmes du développement, de la dette extérieure et les objectifs sociaux de l'OIT. Elle a soulevé un intérêt particulier chez les délégués du tiers-monde dont certains placent leur espoir dans l'éventuelle convocation d'une réunion à haut niveau sur ce sujet, telle qu'elle est préconisée par la résolution.

Un des acquis les plus importants de la conférence a été l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur la protection contre les risques graves encourus par les travailleurs exposés aux poussières d'amiante. Les instruments adoptés prévoient l'interdiction du crocidolite (forme d'amiante particulièrement nocive) et du flocage (pulvérisation de l'amiante).

La commissionde l'application des normes internationales du travail n'a pu tenir, malgré l'importance et le nombre des cas qu'elle avait à examnier, que quatorze séances (contre deux cent vingt et une en 1985) en raison de l'obstruction des pays communistes. En conséquence, la situation souvent critique prévalant dans nombre de pays, dont ceux de l'Est, n'a pû être discutée, faute de temps. La conférence, qui a entendu M. Tambo, président de l'ANC, a de nouveau condamné l'apartheid.

ISABELLE VICHNIAC.



Les prévisions de l'INSEE concernant la population étrangère en France

(Suite de la première page.)

Enfin, la troisième hypothèse, la plus basse, reprend ces prévisions d'entrées, mais suppose entre chaque recensement une baisse de 10 % de la fécondité des femmes étrangères (sauf pour les nouvelles arrivantes), celle-ci ayant nettement diminué entre 1975 et 1982.

Les démographes de l'INSEE ont supposé que les proportions de sorties d'étrangers (par décès, retour au pays, ou au contraire naturalisation) ne changeraient pas, donc que l'immigration demeurerait légalement interdite, sauf exception, comme elle l'est en principe depuis 1974, mais que les travailleurs admis néanmoins seraient ensuite rejoints par leurs familles.

En revanche, la composition de la population étrangère changerait profondément, comme au cours de la période 1975-1982 : le nombre d'étrangers venus de pays de la CEE diminuerait continuellement, la baisse atteignant 15 % à 17 % en 1989 et au total 46 % ou 47 % vers 2010. A noter qu'elle serait particulièrement forte pour les Espagnols, dont le nombre serait divisé par quatre au moins en vingt-huit ans, bien moindre pour les Portugais.

— Le nombre de Maghrébins passerait de 1 416 000 en 1982 à 1 611 000 (+ 13,8 % hypothèse « basse ») à 1 681 000 (+ 15,7 % hypothèse « haute ») en 1989. Mais c'est seulement dans ce dernier cas de figure que la hausse continue ensuite, quoique ralentie, pour atteindre 36 % au total en 2 010. Dans les autres hypothèses, le nombre de Maghrébins diminuerait pour revenir finalement à un chiffre voisin de celui de 1982 ou même inférieur. Parmi eux, d'autre part, les Marocains prendraient en tout cas une part croissante, dépassant les Algériens vers 2003 ou 2010.

— C'est le nombre des autres étrangers (autres Africains et Asiatiques, notamment les Turcs) qui s'accroîtrait le plus. Il augmenterait d'un quart environ de 1982 à 1989 pour arriver à 850 000-860 000, mais ensuite les projections sont extrêmement divergentes : dans l'hypothèse haute on arrive à 1 022 000 en 1996 (+ 49,6 %) et à 1 277 000 en 2010 (+ 86,1 %). Mais dans les deux autres cas de figure, on constaterait une stabilisation ou même une légère baisse à la fin du siècle par rapport à 1989.

Au total, les proportions tourneraient en 1989, autour de 43 % pour le Maghreb, de 34,5 % pour la CEE, de 22,4 % pour les autres pays, et varieraient en 2010 de 44 % à 48 % pour le Maghreb, 21 % à 28 % pour la CEE, 28 % à 31 % pour les autres pays.

Quelle part tiendraient les étrangers dans la population globale de la France ? La comparaison est difficile. Néanmoins, on peut estimer que la proportion a peu de chance de changer : dans l'hypothèse haute, elle passerait de 6,8 % en 1982 à 6,9 % en 1989 et resterait stable ensuite ; dans les autres hypothèses, elle retomberait ensuite jusqu'à 5,6 % ou même 5,1 % en 2010, revenant ainsi à un chiffre proche de celui de 1968.

Combien de clandestins ?

Quelle est l'évolution la plus probable ? Les auteurs de l'étude ont évité de se prononcer. Ils notent cependant que l'hypothèse haute est peu vraisemblable. Elle suppose, en effet, non seulement que l'immigration clandestine reste aussi importante qu'entre 1975 et 1982, malgré les contrôles renforcés, mais qu'elle entraîne la venue d'un nombre aussi important de familles. La régularisation des *« sans-papiers »* (130 000) en 1981-1982 a pu avoir un effet incitatif, mais celui-ci a peu de chances de durer si le contrôle plus serré de l'immigration, établi depuis 1984, est maintenu.

On peut évidemment juger sous-estimé le nombre de clandestins, malgré les données apportées par la régularisation de 1981-1982, mais on ne dispose d'aucune preuve sur ce point. L'analyse de la population *« régularisée »* montre d'autre part que les clandestins tournent assez rapidement : la majorité d'entre eux avaient un ou deux ans de présence.

Les différences entre les données du recensement et celles du ministère de l'intérieur (qui dénombre les titres de séjour valables) ne doivent pas égarer non plus. En effet, la *« sous-évaluation »* éventuelle des étrangers par l'INSEE, porte essentiellement sur les Européens, en particulier (pour 315 000 sur un total de 540 000) les Italiens, les Espagnols et les Portugais !

Second constat : la fécondité plus élevée des étrangères « non européennes », qu'elle se maintienne ou non, n'a guère d'influence sur le nombre total des étrangers d'ici à 2010, à l'exception des jeunes : c'est la quantité de travailleurs entrés qui fait la différence, y compris par ses effets indirects (la venue des familles).

Enfin, l'étude de l'INSEE n'évacue pas le problème de la nationalité des étrangers, notamment des jeunes Algériens, objet de discussions. Elle se fonde en effet sur les déclarations des intéressés ou de leurs familles. Or, ceux-ci, en très grande majorité, se déclarent (ou déclarent leurs enfants) comme étrangers, même si la proportion diminue avec le temps. Au total, les projections surestiment donc nettement (de plusieurs dizaines de milliers) le nombre d'étrangers en France.

GUY HERZLICH.

SYNDICAT DE LA PHARMACIE : LE PRÉSIDENT JOLY DÉMISSIONNE

M. Pierre Joly a remis sa démission pour convenances personnelles au cours de l'assemblée générale de l'organisme professionnel réunie le mardi 24 juin. Il reste toutefois en poste jusqu'à la fin de l'année pour conduire les discussions engagées avec les pouvoirs publics en vue de rendre progressivement à l'industrie du médicament sa liberté de mouvements. M. P. Joly avait déjà démissionné avec fracas en juin 1985 avec tout le bureau du SNIP en signe de protestation contre la décision gouvernementale de refuser une augmentation conjoncturelle des prix à la profession. Il avait été réélu en décembre de la même année. Son successeur n'a pas été désigné. M. Joly a passé sept ans à la présidence. Il restera membre du conseil et conservera la présidence de FEFIM (Fédération française des industries du médicament).

AFFAIRES

LA PRÉSENTATION DES COMPTES DU GROUPE BOUSSAC

L'exception de 1985

Enfin, des chiffres ! Pour la première fois depuis 1979, le groupe Boussac a publié son rapport annuel pour l'année écoulée, présenté le 25 juin à l'occasion de l'assemblée générale de sa société holding, la SFFAW (Société foncière et financière Agache Willot). Un début d'informations attendues de la part d'un groupe côté en Bourse, dont le chiffre d'affaires consolidé, toutes activités confondues (textile, distribution et produits de luxe) atteignait 11,3 milliards de francs en 1985 (1). Jusque-là les comptes faisaient défaut soit par imprécision, soit par insuffisance.

Mais les chiffres, s'ils annoncent un certain redressement, précisent également la mesure des menaces qui continuent de peser sur une société qui se relève à peine de son deuxième dépôt de bilan, et dont le changement de nom, de SFFAW en Financière Agache, ne suffira pas à effacer le passé.

A l'échelle du groupe, l'amélioration des résultats nets consolidés en 1985 ne fait pas de doute. Ils passent en effet d'un déficit de 93 millions de francs en 1984 à un excédent d'un montant presque identique l'année suivante (+ 90 millions) à structure comparable. Les frais d'exploitation se maintenant pratiquement constants (4,7 milliards), le redressement des comptes est donc le résultat de la progression du chiffre d'affaires, de 7,3 %. Dommage, cependant, que la comparaison des résultats ne puisse permettre de remonter avant 1984, seule année pour laquelle ont été reconstitués les résultats consolidés. Le redressement général des résultats du groupe recouvre cependant des évolutions contrastées pour chacune de ses filiales. Hors industrie, la progression des résultats la plus sensible a été celle de Conforama, dont le bénéfice net a plus que doublé entre 1984 et 1985, de 63 millions à 135 millions de francs. Au contraire, celui du Bon Marché a stagné en 1985, à 16 millions de francs environ, bien en dessous du niveau de 1983, de plus de 28 millions.

L'année qui vient de s'écouler a même vu une réduction du bénéfice net consolidé de Christian Dior, revenu de 45 millions à 41 millions de francs en un an, en dépit de la poursuite de la progression de son chiffre d'affaires, de 9 %.

M. Bernard Arnault, qui a repris Boussac en décembre 1984, remarque surtout la réduction des pertes de la filiale industrielle Compagnie Boussac-Saint Frères (CBSF), traditionnellement le canard boiteux du groupe. Elles sont, en effet, revenues de plus de 400 millions de francs en 1984, à 90 millions l'année suivante. Ces pertes restent cependant supérieures à celles de 1982 (moins de 50 millions de francs).

Le redressement de CBSF va-t-il se poursuivre en 1986 ? La question, véritable test de la nouvelle direction, n'a apparemment pas encore trouvé de réponse, puisque *« la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'entreprise à moyen terme pour CBSF »* est encore à l'ordre du jour en 1986. A l'actif de M. Arnault, le renouvellement de l'équipe dirigeante, notamment avec les venues récentes de M. Robert Léon, ancien sous-directeur du Trésor, nommé directeur général adjoint, et M. Patrick Neiertz, ancien PDG de Charles Jourdan, nommé à la tête de Christian Dior. Mais beaucoup dépendra des investissements consentis. Or le groupe n'investira dans CBSF que 240 millions de francs en 1986, soit vraisemblablement moins de 5 % de son chiffre d'affaires de l'année, contre 5,8 % en 1985 et 5 % en 1983. Cela suffira-t-il pour rénover des usines, dont certaines n'ont reçu aucun investissement depuis 1963 ?

M. Arnault a également mis l'accent sur la nécessaire poursuite de la restructuration de la partie industrielle, de nouvelles réductions d'effectifs étant encore à prévoir dans le futur. La direction de Boussac a, par ailleurs, indiqué que le plan social concernant les 2 400 suppressions d'emploi déjà annoncées pour 1986 devrait être signé dans les tous prochains jours avec les pouvoirs publics. Il comprendra 500 départs en préretraite, 900 congés conversion. Un millier de salariés environ appartiendront à des unités qui seront cédées.

L'année 1986 constituera la véritable année test pour l'ensemble du groupe Boussac, qui, bien qu'ayant bénéficié d'un abandon de créances important, traîne encore un lourd passif. Le groupe devra alors rembourser 490 millions de francs, la première échéance du concordat approuvé en septembre 1985. Une somme gonflée par le nombre de petits actionnaires, qui ont préféré abandonner 85 % de leurs créances pour un remboursement, en un an, des 15 % restants. Or la marge brute d'autofinancement (MBA), qui traduit la capacité d'une firme à dégager des fonds propres, de 185 millions de francs en 1985 pourrait ne pas suffire. Il faudra donc obtenir des ressources nouvelles. La cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation, déjà prévue par la direction, y suffira-t-elle ? Sinon, le groupe n'aura d'autres solutions que d'augmenter son capital ou de poursuivre la politique d'endettement traditionnelle dans des directions précédentes.

A bien des égards, 1985 a donc finalement été une année exceptionnelle. Le marché boursier a en tout cas accueilli par une envolée des cours cette situation. L'action, qui cotait 271 F le 14 décembre 1984, quand les cotations ont été suspendues pendant un an, a atteint 821 F le 25 juin. Une flambée que certains actionnaires ont pu mettre à profit. Ainsi les frères Willot ont, le 17 juin, vendu les 16,3 % du capital du groupe qu'ils détenaient encore aux actionnaires principaux de Boussac. Rompre ainsi le dernier lien financier qui les unissait à Boussac leur a du moins permis de gagner environ 400 millions de francs. Une belle plus-value boursière sur une société par deux fois au bord du gouffre.

DOMINIK BAROUCH.

(1) Le volume d'affaires total brassé par le groupe a atteint 18,5 milliards de francs en 1985 si l'on tient compte des 7,2 milliards de francs hors taxe réalisés sous la marque Dior (hors parfum et cosmétiques) et sous l'enseigne Conforama.

A BILLANCOURT

Un seul comité d'établissement a pu se réunir

Seul un des deux comités d'établissement de la régie Renault prévus mercredi 25 juin à Billancourt a pu se réunir normalement. La direction de Renault entendait consulter les comités d'établissement du siège social et du centre industriel de Billancourt sur une demande de licenciements économiques assortis de congés de conversion pour un *« sureffectif »* de 168 personnes (120 employés et techniciens, 28 cadres, 20 ouvriers) au siège, de 685 (652 OS et 33 techniciens et agents de maîtrise) au centre industriel de Billancourt.

Au siège, le comité d'établissement s'est ouvert à l'heure prévue en l'absence des élus de la CGT qui avaient déclaré refuser de négocier des licenciements. Ceux des quatre autres organisations syndicales, dans une déclaration commune, ont refusé de donner leur avis sur le projet de convention en estimant insuffisantes les informations dont ils disposent. La direction a indiqué qu'elle était prête à fournir d'autres éléments et a levé rapidement la séance.

En revanche, au centre industriel, aucun des élus du personnel ne s'est présenté. Les quatre autres syndicats, CFDT, FO, CGC et CFTC, dans une lettre commune à la direction et au secrétaire du comité d'établissement, M. Guy Rouget (CGT), avaient protesté contre le *« blocage »* du comité d'établissement. Ils contestaient l'ordre du jour établi par la direction, qui ne prévoyait pas de discussion sur l'avenir du centre de Billancourt ni de garanties sur les congés de conversion, et reprochaient au secrétaire du comité d'établissement d'avoir refusé cet ordre du jour sans faire de contre-proposition.

A l'appel de la CGT, d'autre part, environ douze cents salariés, surtout des ateliers de mécanique, se sont réunis pour protester contre les suppressions d'emploi devant le local du comité d'établissement (selon la direction, sur l'ensemble du centre, 11 % des salariés ont débrayé, et le montage des véhicules s'est fait normalement).

La direction a fait établir par huissier un procès-verbal de carence. Elle estime que l'absence de réunion *« n'est pas de nature à différer le processus engagé dans le cadre du plan social »* : les deux comités d'établissement seront à nouveau convoqués le 23 juillet prochain, et la direction doit leur soumettre les listes nominatives des personnes licenciables. Puis la liste sera transmise à la direction départementale du travail (celle-ci étant tenue de vérifier la procédure du plan social), qui devra donner sa réponse dans un délai d'un mois. Mais les personnes concernées peuvent entre-temps opter pour une mutation, un départ volontaire (ou en préretraite, ou un retour au pays si elles remplissent les conditions).



Pas ur
le lead
Euro
pour l
Beauc

هكذا من الأصل

Pas uniquement le leader d'émissions Euro obligataires pour le secteur privé.

Classement des Chefs de File d'émissions Euro Obligataires pour le Secteur Privé en 1985

Rang	*Institution*	*Montant (en $ U.S. MM)*
1	**Goldman Sachs International**	**3,095.5**
2	Morgan Stanley International	2,761.1
3	Union Bank of Switzerland	2,749.9
4	Credit Suisse First Boston	2,646.3
5	Nomura Securities	2,443.0
6	Daiwa Securities	1,952.5
7	Salomon Brothers	1,613.2
8	Yamaichi Securities	1,499.7
9	Morgan Guaranty	1,352.7
10	Nikko Securities Company	1,330.3

Source: Euromoney Corporate Finance, *Février 1986*

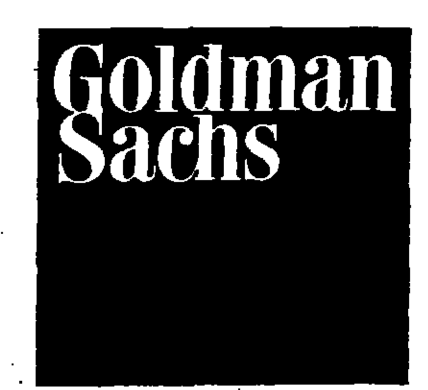
Beaucoup plus.

■ L'un des principaux teneurs de marché en obligations à taux fixe et taux variable, y compris émissions à coupon plafonné ou collatéralisées, obligations à coupon zéro, obligations hypothécaires et bons de souscription.

■ Un leader dans le marché des swaps, ayant réalisé en 1985 170 transactions de swap de taux d'intérêt ou de devises pour un montant global d'environ $12 milliards et pour 120 contreparties différentes.

■ Un spécialiste dans les valeurs mobilières libellées en dollars et autres devises, ayant dirigé ou co-dirigé en 1985 76 émissions obligataires internationales en $ U.S., $ Australiens, £ Sterling, Francs Français, $ Canadiens, DM, Yen, $ Neo Zélandais, Francs Suisses et ECUs.

■ L'un des principaux participants dans les marchés primaires des fonds d'état aux Etats Unis et au Japon, accredité à opérer dans le marché des fonds d'état britanniques à partir du mois d'octobre 1986.



New York · Boston · Chicago · Dallas · Detroit · Houston · Los Angeles · Memphis · Miami · Philadelphia · St. Louis · San Francisco · London · Hong Kong · Tokyo · Zurich

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Banque Paribas : très forte progression des résultats consolidés

Lors de la séance du 19 juin 1986, le conseil d'administration de la Banque Paribas, réuni sous la présidence de M. Jean-Yves Haberer, a pris connaissance des comptes consolidés de la Banque Paribas. Ceux-ci, qui constituent un sous-ensemble des comptes consolidés du groupe Paribas, regroupent, outre la banque Paribas elle-même, vingt-huit autres sociétés parmi lesquelles figurent notamment l'OPB-Paribas, Banque Paribas Capital Markets, le Crédit Sucrier et alimentaire...

Ces comptes sont rendus publics du fait de la cotation des ORCIP émis en mai 1985.

Activités

Le total du bilan consolidé de la banque s'élève à 251,4 milliards (+ 2,5 %). Le total des crédits consentis à la clientèle atteint 121,7 milliards de francs en fin d'année 1985 (– 4,5 %), alors que le total des dépôts de la clientèle s'élève à 71,6 milliards de francs (+ 27,4 %). Ces chiffres, affectés par les variations de change d'une année à l'autre et en particulier par la baisse du dollar, reflètent une relative stabilité de l'activité bancaire dans un contexte d'une demande de crédit faible en 1985. En revanche, la Banque Paribas et sa filiale Banque Paribas Capital Markets ont considérablement développé leurs opérations de marché tant en France que sur le plan international.

Résultats

Le produit net d'exploitation, somme du produit net bancaire et des revenus du portefeuille-titres, atteint 6 130 millions de francs par l'exercice 1985, en progression de 21,6 %. Après déduction des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation, avant amortissements, provisions et impôts, s'établit à 3 478 millions de francs, soit une hausse de 27,1 %. Après déduction des amortissements ainsi que de la dotation nette aux provisions (2 385 millions de francs contre 1 887 millions de francs pour 1984), le bénéfice d'exploitation atteint 940 millions de francs en 1985 contre 679 millions de francs au titre de l'exercice précédent (+ 30,4 %). Le bénéfice net global, après déduction des impôts et de la participation des salaires et en incluant la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, s'établit à 610 millions de francs en 1986 contre 266 millions de francs en 1984, soit une progression de 91,7 %. **La part de la Banque dans ce résultat, après déduction des intérêts minoritaires associés dans le capital des filiales, atteint 500 millions de francs en 1985 contre 252 millions de francs en 1984, soit une hausse de 98,4 %.**

Il est rappelé que la Banque Paribas est une filiale de la Compagnie Financière de Paribas qui établit elle-même les comptes consolidés de l'ensemble du groupe Paribas. Ceux-ci, déjà publiés, ont fait apparaître, pour l'exercice 1985, un résultat net consolidé total de 2 727 millions de francs (+ 90,4 %), dont 1 354 millions de francs constituent la part de la Compagnie financière de Paribas, après déduction de la part des intérêts minoritaires associés dans le capital des filiales.

KIS

Le groupe KIS communique les informations suivantes :

EVOLUTION DES ACTIVITES :

Le Groupe KIS est actuellement leader mondial sur ses quatre principaux marchés avec plus de 120.000 clients dans le monde avec :
- *La clé-minute*
- *Le talon-minute*
- *L'imprimerie*
- *Le minilab de développement photographique rapide en 1982, dont plus de 13 000 fonctionnent dans le Monde.*

En outre, le Groupe KIS est aussi leader mondial sur le marché des Photocopieurs couleurs par traitement photographique.

Les nouvelles divisions COOKIS et FOOD SYSTEM, restauration rapide, ont vu le jour en 1986.

CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a connu une progression très forte de 1980 à 1984, en passant de 148 MF à 1,990 milliards de francs. En 1985, le chiffre d'affaires s'élève à 1,744 milliards de francs et en dollar constant le chiffre d'affaires aurait été de 2,007 milliards de francs.

Entre 1980 et 1985, la part du chiffre d'affaires Export est passé de 15 % en 1980 à 63 % en 1985.
Le chiffre d'affaires FRANCE continue à progresser de 45 % entre 1984 et 1985.

EXPANSION INTERNATIONALE :

En 1985, le Groupe KIS est présent dans 87 pays dans le monde, à travers des filiales ou des distributeurs locaux.

EVOLUTION DES EFFECTIFS :

Les effectifs du Groupe KIS en France se sont accrus de 793 personnes entre 1980 et 1985.
En outre les emplois directement créés chez nos sous-traitants, qui représentaient l'équivalent de 385 personnes en 1980, passe à plus de 2 500 personnes au 31 Décembre 1985.

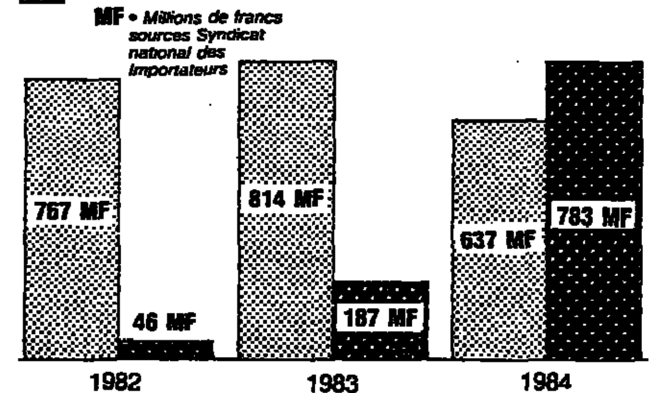
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

En 1985, 7,14 % du chiffre d'affaires KIS a été consacré à la recherche, marquant ainsi la volonté de l'entreprise d'accentuer son développement pour de nouveaux produits et marchés.
Au total, 41 brevets ont été déposés par KIS.
Le Groupe KIS a également ouvert un nouveau Centre de recherches en Avril 86 sur 5500 m² à Gières.

Actuellement, le Groupe KIS s'investit sur 12 nouveaux projets, notamment le domaine alimentaire et médical, et dont la plupart seront opérationnels en 1987.

RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE :

En 1985, les résultats financiers en France sont de 23 206 MF, soit en augmentation de 11,3 % par rapport à 1984, qui ont été entièrement réinvestis.



N° 1 Mondial des Services Minute

SHARP CORPORATION

Résultats de la Société mère au 31 mars 1986

COMPTES DE RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

(En millions de yens)

	Exercice clos le 31 mars 1985	Excercice clos le 31 mars 1986
Ventes nettes	909 581	955 253
Coût des ventes	768 322	814 471
Frais commerciaux, généraux et administratifs	104 216	113 305
Résultat brut	37 043	27 476
Produits hors exploitation	36 788	53 037
Charges hors exploitation	10 446	16 143
Résultat d'exploitation	63 384	64 370
Profits exceptionnels	195	416
Pertes exceptionnelles	2 157	3 221
Bénéfice avant impôts	61 423	61 565
Impôts sur les bénéfices	27 570	26 830
Bénéfice net	33 853	34 735
Bénéfice par action (en yens)	46,29	47,37

CHIFFRES D'AFFAIRES NON CONSOLIDÉS

	Variations entre les exercices 1985 et 1986	Répartition du chiffre d'affaires	
		Exercice clos le 31 mars 1985	Exercice clos le 31 mars 1986
TV et vidéo	+ 3,8	35,4	34,9
Equipements audio	+ 4,3	10,7	10,7
Biens de consommation	+15,5	19,8	21,8
Equipements industriels et composants électroniques	+ 0,4	34,1	32,6
Total	+ 5	100	100
dont exportations	+ 2,9	61,7	60,4

GROUPE PRINTEMPS

Extraits de l'allocution de M. Jean-Jacques Delort, président du directoire,

Le résultat net consolidé du groupe s'est élevé en 1985 à 113,5 millions de francs, contre 93,4 millions en 1984, soit une augmentation de 22 %, et la capacité d'autofinancement a progressé de 257 à 295 millions de francs.

Ces résultats traduisent la bonne santé du groupe, ce que la communauté financière unanime a reconnu.

La politique dynamique de redressement explique cette progression :

– En 1985, le Printemps a lancé un programme très important de rénovation des magasins du boulevard Haussmann.

– Le groupe poursuit une stratégie d'internationalisation, en particulier en diffusant l'enseigne du Printemps à l'étranger. Le succès le plus récent en ce domaine est l'ouverture du marché des Etats-Unis avec, comme première étape, un magasin à Denvers en mars 1987.

– Les Printemps de la périphérie parisienne et de province ont vu, avec une croissance de leur chiffre d'affaires de 7 %, à surface identique, augmenter leur part de marché par rapport à l'ensemble du commerce de détail, et *a fortiori*, par rapport aux seuls grands magasins.

– La division des Magasins populaires, dont l'activité, depuis l'intégration de Disco, s'est élargie à l'ensemble des formes de commerce de l'alimentation générale, a pris rang, par son volume d'achat, parmi les dix premiers opérateurs du commerce d'alimentation générale. Disco, dont l'assainissement a été vigoureusement mené, doit atteindre au minimum l'équilibre en 1986.

– Le retour au profit des magasins Armand Thiéry a été acquis dès 1985. Parallèlement, le succès remarquable des boutiques Brummell s'est confirmé, avec une croissance du chiffre d'affaires de 17 %.

Au cours de son allocution, M. Jean-Jacques Delort a rappelé que le groupe Printemps menait depuis longtemps une politique sociale de progrès et a précisé que cette politique s'appuyait avant tout sur la concertation avec les organisations représentatives du personnel.

M. Delort a conclu en évoquant les effet négatifs de l'attentat du 7 décembre dernier sur le chiffre d'affaires et les résultats du groupe, et saisi l'occasion d'assurer à nouveau les membres du personnel blessés de son admiration pour l'esprit d'initiative et le courage dont ils ont fait preuve en la circonstance, et pour l'esprit de solidarité de leurs collègues et des dirigeants du groupe.

Astorg
Compagnie d'investissements

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 23 juin 1986 sous la présidence de M. Gérard Worms, a approuvé les comptes de l'exercice 1986, qui se soldent par un bénéfice net de 28,9 millions de francs (MF), non comparable à celui de 65,7 MF enregistré en 1984, qui comportait une plus-value nette de 57,2 MF dégagée par la cession des anciennes participations de la société dans le secteur de la chimie.

L'assemblée a fixé le dividende à 7 F net par action, assorti d'un avoir fiscal de 3,50 F, contre respectivement 5,50 F et 2,75 F au titre de l'exercice précédent. Le montant total de la distribution s'élèvera à 16,5 MF, et le paiement sera effectué à partir du 7 juillet 1986.

Compagnie industrielle et financière de Saulnes

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie le 24 juin 1986, a approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui font apparaître un bénéfice de 32 millions de francs. Ce résultat correspondant essentiellement à la reprise de provisions sur titres, l'assemblée a décidé de le reporter à nouveau.

Au cours des premiers mois de 1986, la société a poursuivi sa diversification par l'acquisition de participations dans les sociétés IDRH consultants et Tollens S.A. (production et distribution de peintures). Le conseil, qui a suivi l'assemblée, a également approuvé une prise de participation dans S.A. Saint-James et Albany (hôtel de 207 chambres, situé rue de Rivoli à Paris).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 25 juin ↑
Forte reprise

Surmontant les hésitations qui l'avaient reprise, la Bourse de Paris s'est très sensiblement redressée mercredi avec des courants d'affaires légèrement plus étoffés (497 millions de francs seulement). Dans la matinée déjà, durant la séance préliminaire, les cours avaient en moyenne monté de 1,33 %. Forçant l'allure, le marché devait améliorer cette performance et, en clôture, l'indicateur instantané s'établissait à 1,82 % (2,04 % à mi-parcours) au-dessus de son niveau précédent.

Les valeurs de premier choix ont, à quelques exceptions près, donné le signal de la reprise : Peugeot, Bancaire, L'Oréal, Printemps, Sanofi, Midi, CSF (Bis et Accor en vedette), et les Pétroles (Elf, Esso, Total). Enfin, le courant est encore très bien passé sur le « continu ».

D'une façon générale, les cotations ont été expédiées au pas de charge. Mais, avec les changements de quotités intervenus lundi – celles-ci sont devenues plus importantes, – la rapidité des négociations ne sert plus de repère pour juger de l'activité. Aucune nouvelle particulière, hormis la hausse de Wall Street, n'est parvenue autour de la corbeille. Mais les investisseurs, rassurés sans doute de ne pas voir poindre de nouvelles ventes pour régler les soldes débiteurs vendredi, se sont remis à petrouiller à la recherche de bonnes affaires. Les étrangers ont refait une discrète apparition. Du coup, des professionnels parlaient d'une reprise d'été – jugement peut-être prématuré, – quelques-uns d'une « hausse voulue » en évoquant la trop grande « raideur » du marché. Une chose est certaine, l'offre était réduite au strict minimum.

La tendance s'est également raffermie sur le marché obligataire avec un zeste d'intérêt sur les fiscalisés. Sur le MATIF, des hausses des trois variations ont été enregistrées sur les échéances les plus lointaines.

NEW-YORK, 24 juin ↑
Nouvelle avance

Un record d'altitude est tombé mercredi à Wall Street, mais il n'a pas été homologué. Monté en séance à son plus haut niveau de tous les temps (1 903,36 points), crevant ainsi pour la première fois le plafond des 1 900 points, l'indice Dow Jones n'a pas réussi à s'y maintenir pour refluer à la cote 1 885,05 sur des ventes bénéficiaires de dernière minute. Il n'en a pas moins enregistré une nouvelle avance de 9,50 points. Le bilan général s'est montré à la hauteur de ce résultat. Sur 1 961 valeurs traitées, 965 ont progressé, 597 ont baissé et 399 n'ont pas varié.

Encore une fois, l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt, avivé par les nouvelles décevantes venues du front de l'économie, a encouragé les investisseurs à prendre de nouvelles positions. Mais d'après les spécialistes, beaucoup d'achats ont été faits dans la perspective d'une adoption de la réforme fiscale vis-à-vis de laquelle le Sénat s'est déjà favorablement prononcé, qui dans certains cas minore l'impôt sur les bénéfices industriels. Seule ombre au tableau : le loyer de l'argent sur le marché monétaire s'est un peu raffermi provoquant un léger alourdissement sur le marché obligataire. D'où les prises de bénéfices enregistrées sur le dollar. Mais l'optimisme n'a pas été entamé et beaucoup sont persuadés que la reprise d'été est en route.

VALEURS	Cours du 24 juin	Cours du 25 juin
Alcoa	39 1/2	38 5/8
A.T.T.	25 1/4	25
Boeing	64	63 5/8
Chase Manhattan Bank	42 3/4	44 1/2
Du Pont de Nemours	85 1/2	84 7/8
Eastman Kodak	58 5/8	58 3/8
Exxon	61 1/8	61 1/8
Ford	54	55
General Electric	81 1/4	81 3/4
General Motors	77 3/8	77 7/8
Goodyear	32 1/4	32 3/4
I.B.M.	146 1/2	147 1/2
I.T.T.	45 5/8	49 1/4
Mobil Oil	31	31 1/8
Pfizer	69 1/8	69 7/8
Schlumberger	32 7/8	33 1/4
Texaco	31 3/4	31 3/4
U.A.L. Inc.	54 1/2	54 7/8
Union Carbide	21 7/8	21 7/8
U.S. Steel	20 7/8	20 1/2
Westinghouse	53 1/8	54 3/8
Xerox Corp.	55 1/2	55

CHANGES

PARIS

Dollar : 7,0850 F

=

Le dollar, initialement faible, s'est légèrement raffermi après des interventions répétées de la Banque du Japon, qui a stoppé, à 166 yens, la baisse de la devise américaine.

FRANCFORT	25 juin	26 juin
Dollar (en DM)	2,2185	2,2230

TOKYO	25 juin	26 juin
Dollar (en yens)	166,45	166

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (26 juin)	7 1/8 %
New-York (25 juin)	6 13/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	24 juin	25 juin
Valeurs françaises	130,3	133,9
Valeurs étrangères	107,4	107,3

Cᵉ des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	346,6	353,7

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1875,55	1894

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 339,4	1 344,8
Mines d'or	203,7	193,5
Fonds d'Etat	90,68	90,99

TOKYO

	24 juin	25 juin
Nikkeï Dow Jones	17 342,4	17 516,63
Indice général	1 344,9	1 353,86

MATIF

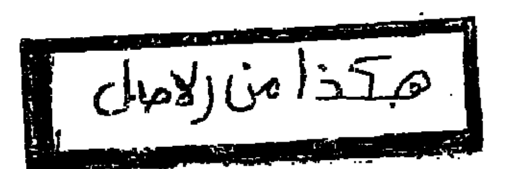
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 25 juin
Nombre de contrats : 4 334

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110	110,60	111,60	111,65
Précédent	–	109,60	109,95	110,90	110,95

AUTOUR DE LA CORBEILLE

MATIF : ACCUEIL FAVORABLE DU CONTRAT BONS DU TRÉSOR. – Les contrats Bons du Trésor à quatre-vingt-dix jours négociables ont fait leur entrée mercredi 25 juin sur le marché à terme des instruments financiers (MATIF). Ils ont été bien accueillis. Les négociations ont porté sur 770 contrats d'une valeur unitaire de 5 millions de francs alors que pour les contrats obligataires sur le long terme introduits en février dernier, la moyenne quotidienne est de 4 600 contrats.

Les opérateurs ont anticipé une baisse des taux, mais de manière excessive, selon de nombreux opérateurs. En effet, pour les différentes échéances, le taux d'escompte ressort à 6,03 % pour l'échéance juin 1987 et à 6,07 % pour décembre 1986, alors que le taux à « trois mois » sur le marché monétaire est de 7 1/4 %. Il est vrai que les dernières adjudications de bons du Trésor se sont faites sur la base d'un taux d'escompte voisin de 6,50 %, inférieur au taux de l'argent au jour le jour (7 %).



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS — 25 JUIN

Cours relevés à 17 h 33

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1560	4,5 % 1973	1555	1560	1560	+ 0 32
4410	C.N.E. 3%	4449	4440	4440	– 0 20
1145	B.N.P. T.P.	1150	1150	1150	....
1140	C.C.F. T.P.	1155	1150	1150	– 0 43
2880	Electricité T.P.	2819	2810	2810	– 0 34
1598	Renault T.P.	1620	1630	1630	+ 0 61
2227	Rhône-Poul. T.P.	2300	2330	2335	+ 1 52
1352	St-Gobain T.P.	1367	1364	1364	– 0 22
1352	Thomson T.P.	1375	1375	1374	– 0 07
380	Accor	362	400	400	+ 10 49
1720	Agence Havas	1756	1750	1750	– 0 34
745	Air Liquide	760	769	770	+ 1 31
2190	Alcatel	2250	2218	2245	– 0 22
1340	Als. Superm.	1420	1350	1350	– 4 92
340	A.L.S.P.I.	340	363	355	+ 4 41
410	Alsthom	410	410	410	....
1580	Arjom. Prioux	1650	1710	1725	+ 4 54
183	Aussedat-Rey	190 10	192	193 80	+ 1 94
1300	Aux. Entrepr.	1350	1400	1410	+ 4 44
1190	Avions Dassault	1160	1188	1210	+ 4 31
615	Bail-Equipem.	635	626	626	– 1 41
1080	Bail-Investiss.	1120	1150	1150	+ 2 67
1000	Cie Bancaire	1017	1051	1054	+ 3 63
530	Bazar H.-V.	535	548	548	+ 2 42
520	Béghin-Say	519	....	....	....
300	Berger (Ma)	290	290	290	....
570	Bic	575	595	595	+ 3 47
1210	B.I.S.	1163	1298	1299	+ 11 69
2250	Biscuit (Géné.)	2160	2160	2160	....
1800	Bongrain S.A.	1731	1730	1750	+ 1 09
1110	Bouygues	1130	1139	1138	+ 0 70
3520	B.S.N.	3575	3760	3740	+ 4 61
1150	Carnaud	1170	1167	1167	– 0 25
2800	Carrefour	2860	2960	2945	+ 2 97
1540	Casino	1423	1418	1418	– 0 35
1220	Casino A.D.P.	1185	1186	1175	– 0 84
845	Cedis	980	973	973	– 0 71
1480	Cetelem	1465	1490	1492	+ 1 84
1520	C.F.A.O.	1520	1596	1585	+ 4 27
430	C.F.D.E.	450	460	459	+ 2
970	C.G.I.P.	964	981	984	+ 2 07
1020	Chargeurs S.A.	1011	1046	1050	+ 3 85
53	Chiers-Châtil.	56 50	58	58	+ 2 65
585	Ciments franç.	680	669	680	....
490	Club Méditerr.	510	504	511	+ 0 19
225	Codetel	230	229 90	229 90	– 0 04
390	Cofimeg	385	383	383	– 0 51
765	Colas	786	803	800	+ 1 78
255	Compt. Entrepr.	253	263	265	+ 4 74
515	Compt. Mod.	521	529	530	+ 1 72
1410	Créd. Foncier	1450	1475	1475	+ 1 72

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
486	Crédit F. Imm.	495	493	493	– 0 40
1620	Crédit Nat.	1860	1898	1898	+ 2 04
335	Crouzet	320	329	330	+ 3 12
1990	Damart S.A.	1962	1980	1980	+ 0 91
3190	Darty	3178	3200	3200	+ 0 69
255	Dév. R.d.C. (Li)	285	288	288	+ 1 13
415	D.M.C.	425	436	436	+ 2 58
1990	Docks France	2100	2100	2100	....
1210	Dumez	1245	1281	1290	+ 3 61
1250	Eaux (Gén.)	1270	1290	1295	+ 1 96
2610	Ecco	2755	2950	2930	+ 6 35
285	Elf-Aquitaine	294	306 50	306 50	+ 4 25
280	– (certific.)	280	295	295	+ 5 35
1800	Epeda-B-Faure	1830	1900	1900	+ 3 82
2530	Essilor	2525	2710	2710	+ 7 32
445	Esso S.A.F.	453	467	467	+ 3 09
2850	Eurafrance	2800	2885	2830	+ 1 07
1400	Eurocom ★	1463	1478	1505	+ 2 87
1870	Euromarché	1990	2100	2100	+ 5 52
1340	Europe n° 1	1400	1403	1400	....
1460	Facom	1385	1480	1460	+ 5 41
765	Fichet-Bauche	760	760	760	....
275	Finextel	279	294	288	+ 3 22
300	Fives-Lille	303	314	313	+ 3 30
28	Fonderie (Gén.)	32	35	35	+ 9 37
185	Fraissinet (Ma)	191	190	190	– 0 52
300	Francarep	305	315	315	+ 3 27
1000	Fromageries Bel	1010	1025	1025	+ 1 48
1000	Gal. Lafayette	1060	1100	1100	+ 3 77
380	Gascogne	355	353	353	– 0 56
300	Géophysique	255	270	270	+ 5 88
1070	Gerland	1125	1165	1165	+ 3 55
325	GTM-Entrepose	330	338	340	+ 3 03
535	Guyenne-Gasc.	845	875	870	+ 3 87
2880	Hachette	2845	2830	2830	– 0 52
625	Hénin (La)	637	626	628	– 1 41
72	Imétal	72 40	71 90	71 90	– 0 69
845	Imm. Plaine-M.	890	898	900	+ 1 12
3600	Inst. Mérieux	3750	3890	3890	+ 3 73
700	Interbail	710	710	710	....
1750	Intertechnique	1799	1828	1828	+ 1 61
720	J. Lefebvre	720	738	738	+ 2 50
1380	Lab. Bellon	1500	1520	1520	+ 1 33
1240	Lafarge-Coppée	1268	1315	1316	+ 3 78
1420	Lebon	1405	1405	1405	....
3780	Legrand	3780	3791	3790	+ 0 26
1080	Lesieur	1095	1120	1125	+ 2 73
630	Locafrance	620	638	638	+ 2 90
1080	Locindus	1080	1070	1070	+ 0 94
1080	L. Vuitton S.A ★	1086	1095	1090	+ 0 46
620	Luchaire	655	660	660	+ 0 76
1130	Lyonn. Eaux	1190	1230	1238	+ 4 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
210	Mais. Phénix	206 50	211 80	211 80	+ 2 46
620	Majorette (Ly)	610	605	605	– 0 81
103	Manurhin	109	108	108	– 0 91
345	Mar. Wendel	345	370	369	+ 6 95
1450	Martell	1408	1420	1430	+ 1 56
2080	Matra	2295	2280	2273	– 0 95
2970	Merlin-Gerin	3130	3130	3145	+ 0 47
2580	Michelin	2650	2785	2790	+ 5 28
5250	Midi (Cie)	5330	5420	5430	+ 1 87
450	Midland Bk S.A.	469	474 90	474 90	+ 1 25
525	Min. Salsig. (Ma)	525	535	535	+ 1 90
48	M.M. Penarroya	45	45	46 20	+ 2 66
1960	Moët-Hennessy	1990	2090	2089	+ 4 97
825	Mot. Leroy-S ★	845	860	844	– 0 11
87	Moulinex	86 40	85	85 10	– 1 50
955	Navig. Mixtes	952	995	998	+ 4 83
184	Nord-Est	175 50	176 50	176	+ 0 28
500	Nordon (Ny)	492	492	492	....
475	Nouvelles Gal.	484	477	475	– 1 85
915	Occident. (Gén.)	942	956	965	+ 2 44
1480	Omn.F.Paris	1460	1500	1500	+ 2 73
215	Olida-Caby	228	230	230	+ 0 87
400	Opfi-Paribas	401	401	401	....
3250	Oréal (L')	3325	3425	3430	+ 3 15
1010	Paris-Réescomp	1000	1000	1000	....
960	Pechelbronn	1010	1080	1090	+ 7 92
1400	Penhoet	1440	1425	1425	– 1 04
1090	Pernod-Ricard	1145	1145	1145	....
114	Pétroles B.P.	111	116	116 10	+ 4 59
885	Peugeot S.A.	871	895	895	+ 2 75
65	Poclain	67	67 20	67 20	+ 0 29
1470	Poliet	1516	1530	1530	+ 0 92
585	P.M. Labinal	598	610	625	+ 4 51
1980	Presses Cité	1975	1920	1920	– 2 78
1600	Prétabail Sic.	1595	1600	1600	+ 0 31
425	Primagaz	421	420	421	....
490	Printemps	519	523	528	+ 1 73
1580	Promodès	1625	1645	1678	+ 3 26
230	Prouvost S.A.	231 50	243 50	247	+ 6 69
895	Radiotechn.	885	903	903	+ 2 03
153	Raff. Dist. Total	154 20	153	153 80	– 0 25
1840	Redoute (La)	1760	1750	1760	....
1250	Roussel-Uclaf	1368	1490	1475	+ 7 82
1070	Roussel-C.N.I.	1125	1125	1140	+ 1 33
4130	R. Impériale (Ly)	4135	4050	4050	– 2 05
250	Sade	251 50	256	256	+ 1 78
2710	Sagem	2800	2745	2745	– 1 96
655	St-Louis B.	620	640	639	+ 3 06
1980	Salomon	1965	1990	1995	+ 1 52
1050	Salvepar	1175	1149	1149	– 2 21
660	Sanofi	671	682	688	+ 2 53
436	S.A.T.	460	480	487	+ 5 86

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
880	Saupiquet (Na)	695	695	695	....
625	Schneider	637	625	631	– 0 94
113	S.C.O.A.	112 50	114 70	114 70	+ 1 95
77	S.C.R.E.G.	66	68 30	69	+ 4 54
500	Seb	517	550	551	+ 6 57
495	Sefimeg	490	490	490	....
1820	S.F.I.M.	1850	1805	1805	– 2 43
73	S.G.E.	74 70	75 80	76	+ 1 74
510	Signaux Ent. El.	540	540	540	....
970	Silic	960	980	980	+ 2 08
555	Simco-U.P.H.	568	569	569	+ 0 17
350	Sinnor (Li)	353	353	353	....
1200	Skis Rossignol	1225	1225	1225	....
940	Siminco	941	945	945	+ 0 42
255	Sodero (Na)	261	261	261	....
2080	Sodexho	2080	2090	2090	+ 0 48
440	Sogerap	440	446	446 50	+ 1 25
1140	Sommer-Allib.	1178	1188	1188	+ 0 84
660	Source Perrier	671	710	710	+ 5 81
1280	Sovac	1300	1312	1340	+ 3 07
480	Strafor	499	520	520	+ 4 20
345	Synthelabo ★	376	384 50	393 90	+ 4 76
535	Talcs Luzenac	499	539	520	+ 4 20
2920	Tél. Elect.	2970	2960	2965	– 0 16
1170	Thomson-C.S.F.	1235	1280	1290	+ 4 45
370	Total (CFP)	375	379	380	+ 1 33
85	– (certific.)	89	90 10	90 10	+ 1 23
2580	T.R.T.	2645	2695	2690	+ 1 70
860	U.F.B.	848	848	848	....
1020	U.I.S.	1017	1047	1047	+ 2 94
660	U.C.B. ★	682	685	718	+ 5 27
490	Valéo	525	520	525	....
81	Vallourec	80 50	80	77 50	– 3 72
4950	V. Clicquot-P.	4640	4750	4800	+ 3 44
835	Via Banque	827	840	840	+ 1 57
	Étrangères				
820	Elf-Gabon	860	875	875	+ 1 74
92	Amax Inc.	95	93 80	94 50	– 0 52
430	Amer. Express	425	427	427	+ 0 47
177	Amer. Teleph.	181 80	182 20	183	+ 0 66
77	Anglo Amer. C.	76 80	74 20	74 20	– 3 38
425	Amgold	405	372	372	– 8 14
900	BASF (Akt)	898	888	888	– 1 11
930	Bayer	948	940	939	– 0 94
146	Buffelsfont.	143	140 10	142	– 0 69
26	Charter	26 55	26 45	26 45	– 0 37
300	Chase Manh.	300	300	301	+ 0 33
200	Cie Pétr. Imp.	203	204	204	+ 0 49
46	De Beers	45	43 85	43 70	– 2 88
2500	Deutsche Bank	2500	2528	2525	+ 1
42	Dome Mines	43 50	43	43	– 1 14

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
98	Driefontein Cal	95 60	90	90 10	– 5 65
615	Du Pont-Nem.	610	613	620	+ 1 63
430	Eastman Kodak	420	415 50	415 50	– 1 07
27	East Rand	26 10	24 70	24 80	– 4 98
270	Electrolux	266	264 50	264 50	– 0 56
255	Ericsson	254	253	253	– 0 39
430	Exxon Corp.	428	430	430	+ 0 46
385	Ford Motors	383 10	386 90	386 90	+ 0 99
58	Freegold	56 10	54	53 90	– 3 92
78	Gencor	79 50	78	77 80	– 2 13
585	Gén. Electr.	580	585	585	+ 0 86
435	Gén. Belgique	440	447	447	+ 1 59
555	Gen. Motors	560	554	555	– 0 89
45	Goldfields	45 80	45 30	45 30	– 1 09
43	GdMetropolitain	43 50	43 10	43 10	– 0 91
60	Harmony	57 20	55 30	57 05	– 0 26
38	Hitachi	38 70	37	37 05	+ 0 95
835	Hoechst Akt.	865	858	847	– 2 08
103	Imp. Chemical	105	104	104	– 0 95
94	Inco. Limited	93 50	93 80	94 10	+ 0 64
1030	IBM	1038	1040	1041	+ 0 28
320	ITT	320 10	328	327	+ 2 15
169	Ito-Yokado	165	163 50	164	– 0 60
62	Matsushita	63 60	64	63	– 0 94
725	Merck	734	728	720	– 1 90
790	Minnesota M.	786	795	795	+ 1 14
220	Mobil Corp.	219 50	217 60	217 60	– 0 91
31750	Nestlé	31700	32200	32200	+ 1 57
152	Norsk Hydro	153 50	151 50	151 50	– 1 30
141	Ofsil	137	129	131 80	– 3 79
1240	Petrofina	1285	1322	1320	+ 2 72
480	Philip Morris	511	515	515	+ 0 78
152	Philips	154	154	154	....
510	Quilmès	509	509	516	+ 1 37
475	Randfontein	477	470	470	– 1 46
555	Royal Dutch	565	581	581	+ 1 08
68	Rio Tinto Zinc	67	64 40	64 85	– 3 20
80	St Helena Co	76 50	73 20	73 20	– 4 31
230	Schlumberger	231	234 50	235	+ 1 73
84	Shell transp.	82 80	83 75	83 75	+ 1 14
2000	Siemens A.G.	2028	2010	2020	– 0 39
143	Sony	148	146	145 10	– 1 95
157	T.D.K.	160 60	160 10	160 10	– 0 31
17	Toshiba Corp.	18 30	18 40	18 35	+ 0 27
1390	Unilever	1383	1385	1385	+ 0 14
340	Unit. Techn.	342 10	348 50	348 50	+ 1 87
385	Vaal Reefs	380	365	363	– 4 47
405	Volvo	384	394	383	– 0 25
188	West Deep	182	175	177 50	– 2 47
405	Xerox Corp.	403	402	402	– 0 24
1 17	Zambia Corp.	1 28	1 25	1 28	....

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	7800	..
Emp. 8,80 % 77	123	0 820
9,80 % 78/93	105	9 370
8,80 % 78/86	100 83	4 725
10,80 % 79/94	108	8 729
13,25 % 80/90	110 90	0 835
13,80 % 80/87	107 80	9 565
13,80 % 81/89	113 47	6 126
16,75 % 81/87	110 45	13 262
16,20 % 82/90	124 65	7 279
16 % juin 82	128 90	0 745
14,60 % fév. 83	124 40	5
13,40 % déc. 83	129 55	6 865
12,20 % oct. 84	119 40	8 724
11 % fév. 85	122 10	3 767
10,25 % mars 86	113 75	2 980
ORT 12,75 % 83	1683	..
OAT 10 % 2000	116 40	0 822
OAT 9,90 % 1997	112 80	5 289
OAT 9,80 % 1996	111	3 947
Ch. France 3 %	162	..
CNB Bques janv. 82	103 40	5 200
CNB Paribas	105 90	5 200
CNB Suez	106	5 200
CNI janv. 82	103 40	5 200
PTT 11,20% 85	116 35	5 682
CFF 10,30% 86	118	0 631
CNE 11,50% 85	114 05	0 852
CNT 9% 86	103 95	1 776
CRH 10,90% déc. 85	115	4 784

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	370	376
A.G.F. (St Cent.)	7250	7200
André Roudière	250	248
Applic. Hydraul.	555	585
Arbel	150	150
Astorg	270	274
Avenir Publicité	1650	1675
Bain C. Monaco	461	460
Banque Hypoth. Eur.	445	....
B.G.L.	416	424
Blanzy-Ouest	461	....
B.N.P. Cl	485	485
B.N.P. Intercontin.	410	409
Bénédictine	4300	4280
Bon-Marché	488	488
Cdif	995	995
Cambodge	384 90	385
C.A.M.E.	254	....
Campenon Bern.	229 50	237 70 d
Carbone-Lorraine	603	580
C.E.G.Frig.	481 10	470
Centen. Blanzy	1950	1948
Centrest (Ny)	240	235 o
Cerabati	79 80	80 30 o
Chambourcy (M.)	978	....
Champex (Ny)	170	169
C.I.C. (Financ. de)	265	264
C.I. Maritime	370	370
Ciments-Sieca	912	....
Citram (B)	287 80	280 d
Cosem	837	870 d
Cofradel (Ly)	1095	1000
Cogifi	535	535
Comiphos	381	398 d
Cie Industrielle	3180	3307

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Comp. Lyon-Alem.	430	435 10
Concorde (La)	1120	1100
C.M.P.	26 30	27 35
Crédit (C.F.B.)	557	580
Créd. Gén. Ind.	1380	1400
Cr. Universel (Cie)	865	890 d
Crédital	200	197
Darblay S.A.	450	....
Darty Act. d. p.	2350	2372
De Dietrich	1425	1450
Delalande S.A.	985	1000
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1200	1200
Didot-Bottin	511	511
Drag. Trav. Pub.	38 30	38
Eaux Bass. Vichy	1680	1700
Eaux Vittel	1040	....
Economats Centre	521	541
Electro-Banque	428	429
Electro-Financ.	1010	1000
Elf-Antargaz	310	322
E.L.M. Leblanc	580	575
[illegible]-Bretagne	288	280
Entrepôts Paris	810	800
Epargne (B)	2160	2160
Europ. Accumul.	95	90 60
Eternit	2253	2262
Exor	3114	3330 d
Finalens	241	250
FIPP	212	....
Focep	910	....
Foncière (Cie)	480	480
Fonc. Agache-W.	823	821
Fonc. Lyonnaise	3850	3870
Foncina	475	475
Forinter	1150	1150
Fougerolle	127	132
France I.A.R.D.	413 20	420
France (La)	6500	6580
From. Paul Renard	505	....
GAN	13400	13600
Gaumont	434 70	430
Gaz et Eaux	2650	2700
Gévelot	278	288
Gr. Fin. Constr.	552	551
Gds Moul. Paris	381	396
Groupe Victoire	3480	3700
G. Transp. Ind.	430	447
Hutchinson	760	791
Immindo S.A.	475	475
Immivest	328	330 20
Immobail	520	520
Immobanque	827	794
Immob. Marseille	8600	8160
Immofice	630	630
Invest. (Sté Cent.)	3200	3250
Jaeger	254 40	265
Lafitte-Bail	577	595
Lambert Frères	105	101
Lille-Bonnières	827	815
Locabail Immob.	880	881
Loca-Expansion	370	380
Locafinancière	520	519
Locatel	378	379
Louvre (Sté)	2010	2025
Machines Bull	52 90	52 90
Magasins Uniprix	163	165 10
Magnant S.A.	146	146 80
Maritime Part.	369	376
M. H.	....	....
Métal Déployé	445	462 80
Mors	176 80	170
Navel Worms	113 50	112

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	180	....
OPB Paribas	369	376
Optorg	185	180
Origny-Desvroise	229 80	229 80
Palais Nouveauté	935	960
Paribas-CIP	989	990
Paris France	279	278
Paris-Orléans	300	310
Part. Fin. Gest. Im.	1632	1650
Pathé-Cinéma	303	305
Pechiney (cert. inv.)	232	229
Piles Wonder	1011	1029
Piper-Heidsieck	725	723
P.L.M.	194	215
Porcher	290	290
Providence S.A.	1638	1572
Publicis	1510	1500
Raff. Souf. R.	250	240
Rhône-Poul. (c. inv.)	430	420
Ricqlès-Zan	137	....
Rochefortaise S.A.	182	180
Rochette-Cenpa	63	65 50
Rosario (Fin.)	195	195 10
Rougier et Fils	70 10	72
Sacer	178	....
Sacilor	14 95	15 d
SAFAA	646	713
Safic-Alcan	601	625
SAFT	1500	1520
Saga	290	290
Salins du Midi	485	497
Santa-Fé	181	181
Satam	119	....
Saulnes	62 50	65
Saunier-Duval	46 10	44 30
Savoisienne (M)	160	154 o
SCAC	381	381
Senelle Maubeuge	549	549
S.E.P. (M)	229	237
Serv. Equip. Véh.	67 60	70 30 d
Sefi	95	91 20
Sicotel	459	452
Simnor	342 50	344 90
Siph (Plant. Hévéas)	374	....
SMAC Acieroïd	70 70	70
Sté Générale-CIP	1010	1022
Sofal financière	2240	2230
Sofio	335	338
Soficomi	883	883
S.O.F.I.P. (M)	145	159
Sofragi	1025	1085
Soudure Autog.	490	499
Sovabail	785	....
Speichim	122 70	120
S.P.I.	645	642
Spie Batignolles	562	600
Suez (Fin. de)-CIP	1125	1180
Sterel	560	561
Taittinger	1945	1945
Testut-Aequitas	441	441
Tour Eiffel	589	589
Ufiner S.M.D.	581	559
Unibail	857	858
U.A.P.	2760	2800
Un. Imm. France	589	591
Un. Ind. Crédit	1330	1383
Usinor	4 46	4 15 o
U.T.A.	1910	1919
Vicat	610	585
Virax	180	187 20 d
Waterman S.A.	520	489
Bras. du Maroc	140	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
A.E.G.	1080	....
Akzo	470	....
Alcan Alum.	216 40	216 40
Algemene Bank	1585	....
American Brands	595	601
Am. Petrofina	325	334
Arbed	460	....
Asturienne Mines	141	....
Bco Pop Español	260	274
Banque Morgan	625	630
Banque Ottomane	910	940
B. Régl. Internat.	27320	27000
Br. Lambert	557	565
Canadian-Pacific	87 80	87
Commerzbank	998	993
Dart. and Kraft	447 40	460
De Beers (port.)	45 70	41 70
Dow Chemical	422	425
Dresdner Bank	1350	1340
Gén. Belgique	440	447
Gevaert	870	....
Glaxo	114	109
Goodyear	244	....
Grace and Co	385	378
Gulf Oil Canada	77	77 80
Honeywell Inc.	540	530
I.C. Industries	339	330
Int. Min. Chem	250	....
Johannesburg	520	....
Kubota	14 20	14 50
Latonia	284	285
Mannesmann	650	650
Midland Bank Plc	56 20	55
Mineral-Ressourc.	56 05	57 95
Noranda	93	91 60
Olivetti	42	42 50
Pakhoed Holding	148	141 50
Pfizer Inc.	503	491
Procter Gamble	577	578
Ricoh Cy Ltd	36	35 20
Rolinco	245 30	249
Robeco	261 60	264
Rodamco	400	393
Saipem	26	24
Shell tr. (port.)	82	....
S.K.F. Aktiebolag	309	329
Sperry Rand	520	520
Steel Cy of Can.	120	....
Stilfontein	37 60	34 10
Swedish Match	360	....
Tenneco	253	278
Thorn EMI	47 60	....
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	24 15	25
Vieille Montagne	811	890
Wagons-Lits	855	865
West Rand	16 50	16
Hors-cote		
Amrep	18 50	....
C.E.M.	....	....
Cochery	60 10	....
Coparex	390	390
Dubois Inv. (Casto.)	690	690
Hydro-Energie	302	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	480	480
Révillon	324	....
Rorento N.V.	140 50	140 40
Sopelem	212	165 60 o
S.P.R.	250	....
Ufinex	425	....
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1585	1583	Devanlay	1225	1250	Om. Gest. Fin.	358 50	360
Alain Manoukian	685	685	Deville	856	....	[illegible]-R.D.	3550	3702
Asystel	310	301	Drouot-Assurances	553	548	Petit Bateau	222	226 50
BAFIP	645	671	Editions Belfond	280 80	292	Petrofigaz	900	880
B.I.P.	1380	1378	Elect. S. Dassault	885	884	Rezel	940	912
Bolloré Technologies	768	799	Expand	380	384	St-Gobain Emballage	1182	1205 c
Buitoni	535	540	Filipacchi	838	845	S.C.G.P.M.	192	178 50 o
Câbles de Lyon	809	809	Guy Degrenne	938	940	Sema-Metra	920	936
Calberson	530	520	I.C.C.	298	310	S.E.P.	1150	1190
Cardif	1800	1800	IM Informatique	440	440	S.E.P.R.	1290	1275
Cap Gemini Sogeti	1890	1900	Loca-Investissement	402	402	S.M.T. Goupil	344	344
C.D.M.E.	790	791	Manutan	503	505	Sofibus	360	374 90 d
C. Equip. Elect.	242	243	Marlin Immobilier	505	505	Sopra	790	780
C.G.I. Informatique	490	495	Métallurg. Minière	195 80	....	Valeurs de France	331	331
C. Occid. Forestière	138	140	M.M.B.	570	590			
Dafsa	188	195	Molex	318	342			
Dauphin O.T.A.	1761	1761	Navale-Delmas	670	670			

SICAV (sélection) — 25/6

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	683 04	648 67
Actions France	435 14	415 41 ◆
Actions sélectives	578 91	552 68
Aedificandi	646 40	617 09
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1098 77	1071 97
A.G.F. 5000	501 58	499 33
A.G.F. ECU	1147 05	1135 69
A.G.F. Interfonds	438 85	428 15
A.G.F. OBLIG.	1181 52	1175 64
Agfimo	639 47	623 87
Altefi	222 63	212 53 ●
A.L.T.O.	201 05	191 93
America-Valor	791 15	755 27
Amérique Gestion	428 07	408 66
Arbitrages court terme	......	......
Argonautes	389 93	372 25
Associc	1225 78	1225 78
Aurecic	1200 48	1165 51
Bourse-Investiss.	440 74	420 76
Bred Associations	2672 62	2664 63
Capital Plus	1614 07	1614 07
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombie (ex W.I.)	848 80	810 31
Convertimmo	391 03	375 99
Cortal court terme	11820 90	11820 90
Corexa	945 98	906 90
Credinter	442 11	429 23
Croiss. Finance	269	257 42
Croiss. Mercure	2584 61	2509 33
Croiss. Immobil.	619 93	591 82
Croiss. Prestige	336 98	321 70
Démeter	12711 70	12711 70
Drouot-France	594 58	567 62
Drouot-Investiss.	1023 89	977 46
Drouot-Sécurité	239	228 16
Drouot-Sélection	150 84	144
Ecucic	1167 35	1150 10
Elicoop Sicav	10655 68	10628 61
Energie	233 86	223 25
Eparcic	2800 39	2794 79
Eparcourt Sicav	7935 46	7915 67
Epargne Associations	24528 42	24481 88
Epargne-Capital	7837 16	7759 58
Epargne-Croiss.	1507 65	1439 28
Epargne-Industr.	697 10	665 49
Epargne-Inter	640 18	611 13
Epargne-Long-Terme	1718 12	1672 14
Epargne-Oblig.	198 84	193 52
Epargne-Unie	1155 38	1102 99
Epargne-Valeur	413 22	394 48
Eparoblig	1301 30	1298 70
Euracic	9816 28	9671 21
Euro-Croissance	532 36	508 21 ◆
Eurodyn	945 71	945 71
Financière Plus	26408 02	26146 55 ◆
Fixord Placement	52062 08	51753 31
Fixord Trimestriel	1153 93	1136 88
Fixord Valorisation	13095 14	12839 35
Foncier Investiss.	1080 29	1053 94
Fonceval	269 36	257 14
France-Garantie	308 86	308 24
France-Investiss.	558 99	533 64
France-Net	124 21	122 98 ◆
France-Obligations	468 67	455 12
Francic	373 88	362 99

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1262 41	1262 41
Fructicapi	301 63	297 17
Fructidor	280 45	258 60
Fructifrance	712 79	695 40
Fructivar	78797 55	78601 05
Fructi ECU	563 75	555 42
Fructi-Première	13226 31	13030 85
Futuroblig	1085 41	1084 32
Gestilion	64452 90	64292 17
Gestion Associations	146 44	143 22
Gestion Mobilière	685 98	654 87
Gest. Rendement	486 96	464 78
Gest. Sél. France	713 62	681 26
Haussmann Associat.	1257 41	1257 41
Haussmann court terme	1109 64	1109 64
Haussmann Epargne	1361 77	1361 77
Haussmann Europe	1812 92	1730 71
Haussmann Oblicroiss.	1281 51	1281 51
Haussmann Obligation	1528 57	1459 26
Horizon	1193 13	1159 39
I.M.S.I.	600 66	573 42
Indo-Suez Valeurs	750 19	716 17
Ind. française	14034 12	13758 94
Interoblig.	12168 09	11700 09
Interselect France	436 83	416 93
Intervaleurs Indust.	611 82	584 08
Invest. net	14548 71	14519 67
Invest. Obligataire	17447 04	17412 22
Japacic	152 80	148 35
Jeune Epargne	217 63	214 41 ◆
Laffitte-ct-terme	60238 76	60238 76
Laffitte-Expansion	814 39	777 45
Laffitte-France	322 45	307 83
Laffitte-Japon	315 56	301 25
Laffitte-Oblig.	152 94	146
Laffitte-Rend.	209 34	199 85
Laffitte-Tokyo	1178 24	1122 90
Lion-Associations	11748 81	11748 81
Lion-Institutionnels	24881 34	24819 29
Lionplus	73163 98	72499 58
Livret portefeuille	579 89	563 10
Méditerranée	149 32	142 55
Mondiale Investissem.	453 04	432 50
Monecic	5950 63	5950 63
Moné.J	50426 35	50426 35
Mutu-Obligations	455 66	435
Mutuelle Unie Sél.	154 49	147 48
Natio-Associ.	6748 30	6734 83
Natio-Epargne	13555 33	13421 12
Natio-Inter	1089 20	1060 05
Natio-Obligations	546 90	532 26
Natio-Patrimoine	1357 08	1320 77
Natio-Placements	63629 15	63629 15
Natio-Revenu	1119 53	1108 45
Natio-Sécurité	52240 19	52240 19
Natio-Valeurs	708 34	676 22
Nord-Sud Dévelop.	1187 46	1185 11
Oblicoop Sicav	1437 75	1409 57
Oblition	1122 43	1092 39
Optimvalor	569 34	542 57
Orient-Gestion	155 82	148 75
Paramérique	514 37	491 05
Paneurope	819 92	782 74
Paribas Epargne	15189 68	15189 24
Paribas Gestion	625 65	600 14

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1082 87	1061 78
Parnasse-Retraite	1630 68	1598 71
Phénix Placements	270 71	268 36
Pierre Investiss.	717 94	685 38
Placement ct-terme	69652 34	69652 34
Placement J	52571 74	52571 74
Prév. Association	22334 62	22334 62 ●
Province Investiss.	490 39	468 15
Rentacic	170 64	168 12
Revenus Trimestriels	6105 10	6044 65
Revenu Vert	1203 78	1202 58
St-Honoré Assoc.	13943 93	13874 56
St-Honoré Bio-aliment.	685 87	654 77
St-Honoré Pacifique	484 87	462 88
St-Honoré P.M.E.	395 43	378 45
St-Honoré Réel	10911 84	10868 37
St-Honoré Rendement	12025 33	11965 50
St-Honoré Technol.	707 24	675 17
St-Honoré Valor	12217 17	12120 21
Sécuricic	10945 05	10934 12
Sécur. Mobilière	431 89	412 31
Sél. court terme	11988 58	11909 28
Sicadom (Crédit BP)	787 13	775 50
Sicav-Associations	1324 71	1322 07
S.F.I. fr. et étr.	560 82	544 29
Sicavimmo	788 26	752 52
Sicav 5000	320 52	311 84
Sivafrance	501 32	487 90
Sivam	394 11	383 56
Sivarente	232 98	228 74 c
Sivinter	392 02	381 53
S.I.-Est	1270 46	1212 85
S.I.G.	896 24	865 21
S.N.I.	1138 08	1104 93
Sobinvest	533 94	512 17
Sogepargne	405 60	390 94
Sogerac	......	......
Sogevar	1012 88	989 95
Sogister	1261 41	1204 21
Soleil Investis.	507 20	484 20
Technocic	1238 07	1202 01
U.A.P. Investiss.	398 59	380 52
Uni-Associations	110 45	110 46
Unifrance	423 19	404
Unifoncier	1240 99	1184 72
Uni-Garantie	1416 53	1388 73
Unigestion	861 95	822 86
Uni-Japon	1398 75	1335 32
Uni-Régions	2460 67	2349 09
[illegible]	2247 70	2173 79
Univer	166 96	166 96
Univers-Obligations	1581 79	1529 78
Valorem	480 36	468 63
Valoblig	59720 81	59129 51
Valorg	1420 55	1419 13
Valréal	75217 83	75142 69

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	339	336
Inst. Mérieux	455	....
Presses Cité	379	....
Souscription		
Crédit F. Imm.	2 80	2 15
Sade	28	....
Simco	8 60	8 60

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/6	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 167	7 081	6 800	7 400
ECU	6 849	6 850	....	....
Allemagne (100 DM)	318 890	318 880	310	330 500
Belgique (100 F)	15 596	15 609	15	15 950
Pays-Bas (100 fl.)	283 010	283 220	274 500	293 500
Danemark (100 krd)	85 970	85 980	82 500	90
Norvège (100 k)	93 600	93 580	91	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 732	10 733	10 450	11 150
Grèce (100 drachmes)	5 070	5 035	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 847	4 849	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	388 160	389 050	377	397
Suède (100 krs)	98 820	98 790	95	101
Autriche (100 sch)	45 320	45 390	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	4 990	4 996	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 708	4 700	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 123	5 109	4 930	5 370
Japon (100 yens)	4 282	4 280	4 100	4 300

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/6
Or fin (kilo en barre)	78100	78300
Or fin (en lingot)	78100	78000
Pièce française (20 fr)	528	525
Pièce française (10 fr)	401	.....
Pièce suisse (20 fr)	516	516
Pièce latine (20 fr)	458	456
Souverain	587	584
Pièce de 20 dollars	2995	2995
Pièce de 10 dollars	1530	1510
Pièce de 5 dollars	920	.....
Pièce de 50 pesos	3035	3025
Pièce de 10 florins	475	470
Or Londres	338 90	.....
Or Zurich	339 50	342 50
Or Hongkong	339 30	342 30
Argent Londres	5 08	.....

Le Monde

AU PÉROU

Huit morts dans un attentat contre le « train des touristes » à Cuzco

Lima *(AFP, Reuter, AP, UPI)*. — Huit personnes ont été tuées le mercredi 25 juin par l'explosion d'une bombe à retardement qui a déchiqueté une voiture du train qui relie chaque matin la ville de Cuzco, dans les Andes du Sud, aux ruines incaïques du Machu Picchu. Trente-cinq autres personnes, dont semble-t-il des Français, ont été blessées, mais la gravité de leur état n'est pas connue.

L'attentat a eu lieu avant le départ du train dans la gare de San-Pedro, au centre de Cuzco. Une soixantaine de voyageurs se trouvaient dans la voiture touchée par l'explosion. Des débris ont été projetés à une centaine de mètres de la gare, blessant un enfant de huit ans. Parmi les morts étrangers identifiés, on compte une Brésilienne, deux Allemands de l'Ouest, une ressortissante espagnole et un Américain.

L'attentat n'a pas été revendiqué, mais il est généralement attribué aux guérilleros du Sentier lumineux dont les actions ont augmenté ces derniers temps dans le département de Cuzco, le plus touristique du Pérou. Si cette thèse était confirmée, ce serait la première fois que les commandos du Sentier lumineux auraient décidé de s'attaquer à des étrangers. Un certain nombre de touristes se trouvant à Cuzco ont renoncé à poursuivre leur séjour, et les conséquences de l'attentat du 25 juin sur le tourisme — déjà en chute sérieuse depuis deux ans — sont redoutées par les responsables péruviens.

L'attentat a eu lieu une semaine après la répression des mutineries dans trois établissements pénitentiaires de Lima. Et on peut penser qu'il fait partie du plan de représailles du Sentier lumineux. La brutalité avec laquelle les forces de l'ordre ont réprimé les mutineries — exécutant sommairement un certain nombre de détenus qui se rendaient, selon le président Alan Garcia, qui a confirmé les accusations lancées par un parlementaire de gauche, M. Javier Diez Canseco — a créé une grave crise politique.

M. Garcia a également confirmé mercredi que *« quinze officiers et quatre vingt soldats seraient traduits, en justice pour avoir exécuté des mutins qui se rendaient.*

« Rien, a dit le président péruvien, *n'autorise à liquider des mutins lorsque ces derniers sont désarmés et les mains en l'air. Nous défendons l'ordre avec sévérité, mais nous devons aussi limiter les excès. Nous soutenons l'action sévère décidée par le commandant conjoint, mais nous condamnons ce qui est allé au-delà dans la prison de Lurigancho et qui est un crime.*

« Je condamne la vengeance criminelle et instinctive, a poursuivi M. Garcia. *Les forces de la loi doivent être au-dessus de la force primaire et brutale. Si je ne dénonçais pas ces faits, je ne serais pas à la hauteur de ma responsabilité historique. C'est pourquoi j'ai ordonné l'arrestation et la mise en jugement des coupables. Cela ne signifie pas donner raison aux terroristes ni être faible devant la subversion. Il s'agit uniquement de faire droit à la loi et à la vie. Le monde doit savoir que le Pérou se défend et se défendra contre la violence armée dans le cadre de la loi. »*

Au conseil des ministres

M. PERRILLIAT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le conseil des ministres du 25 juin a nommé M. Jacques Perrilliat directeur général de l'administration du ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Charles Barbeau, conseiller d'Etat réintégré dans son corps d'origine et qui occupait ce poste depuis décembre 1984.

[Né le 1er décembre 1931 à Teniet-El-Haad (Algérie), M. Jacques Perrilliat est entré en 1954 dans le corps préfectoral comme chef de cabinet de préfet. Il entre en 1960 au cabinet de M. Lecourt, ministre d'État, puis appartient à ceux de M. de Broglie. En 1962, il devient chef de cabinet de Georges Pompidou, premier ministre. De 1964 à 1970, il fait partie, comme conseiller technique, de divers ministères — industrie, Plan et aménagement du territoire, éducation nationale — occupés par M. Olivier Guichard. Elu conseiller municipal UDR d'Angoulême en 1971, candidat malheureux aux élections législatives de 1973, en Charente, après avoir été directeur du cabinet de M. Billecocq, secrétaire d'Etat, il est nommé directeur du cabinet du préfet de Paris puis directeur des sports au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs en 1974. Élu maire RPR de Blanzac en 1977, démissionnaire en 1979, M. Perrilliat est nommé, en 1980, préfet de l'Essonne. En 1982, il est mis en disponibilité et passe au conseil régional d'Ile-de-France comme directeur du cabinet de M. Michel Giraud puis comme directeur des services administratifs régionaux.]

Sur le vif

Tripatouillages

J'en ai marre, vraiment marre. On est crevé, on a chaud, on a trop de boulot ou pas assez ou pas du tout, on a du mal à joindre les deux bouts et chaque année c'est la même histoire. Le radioréveil vous vrille au plus profond de votre sommeil pour vous raconter sur un ton guilleret, amusé, tous les tripatouillages, toutes les magouilles révélés par le dernier rapport de la Cour des comptes. Moi, je trouve pas ça drôle. C'est nos sous qu'ils mettent à gauche, ces salauds, c'est l'argent de nos cotisations, de nos impôts.

Alors, non ! Vous savez combien ils se sont farci à La Villette pour décider si la Géode s'appellerait Irma, Bouboule, Minouchette ou Double Zéro ? A peu près ce que je gagne en deux mois, rue des Italiens, où je me crève le cul depuis trente-trois ans. Et la fraude sur les copies d'examen au BTS : la correction est payée sept fois ! Et le scandale de la Maison de la culture d'Ajaccio, indemnités de licenciement versées à des gens qu'on se garde bien de licencier, tournées bidon, décors et costumes qui se font la malle. Et le ministère qui ferme sa gueule. Idem à l'éducation nationale, où la femme d'un membre du cabinet se sucre en toute impunité.

Ce fric qu'ils se mettent dans la poche, où ils le prennent, hein ? Dans les nôtres ! Et dire qu'on hésite à y plonger la main pour filer une pauvre petite pièce de 1 F à tous les sans-abri, à tous les crève-la-faim pendus à nos basques dans les rues et les couloirs de métro.

Il ne se passe pas de jour, en ce moment, sans un nouveau scandale, une histoire pas croyable d'incurie, de malversation, de fausses factures, de gabegie. Et ne venez pas me raconter que les libéraux seront plus honnêtes que les socialos. Tu parles ! Ils ont bien raison dans *le Parisien*, la fin du ballet des parasites, c'est pas pour demain. Et, attendez, il paraît qu'on a encore rien vu. On n'a pas mis le nez dans le budget de la Sécu. Vous savez pourquoi ? Parce qu'à la Cour des comptes il leur faudrait deux chambres pour éplucher ça. Ils en ont qu'une. Alors, ces 1 000 milliards de francs lourds, ils laissent tomber. Il y a bien quelqu'un qui ramasse !

CLAUDE SARRAUTE.

Bourse de la matinée NOUVELLE HAUSSE

La séance de la matinée de jeudi a de nouveau donné à la Bourse de Paris l'occasion de faire la preuve de sa vitalité. Bien réamorcé la veille, le mouvement de hausse s'est poursuivi à bonne cadence. A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une nouvelle avance de 1,49 %.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 26 JUIN

Indicateur de séance (%) : + 1 50

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	400	402	405
Agence Havas	1750	1750	1740
Air Liquide (L')	770	760	769
Alsthom	410	412	419
Bancaire (Cie)	1054	1070	1100
Bongrain	1750	1760	1770
Bouygues	1138	1160	1148
B.S.N.	3740	3740	3750
Carrefour	2945	2950	2950
Chargeurs S.A.	1050	1065	1085
Club Méditerranée	511	510	524
Dumez	1290	1340	1340
Eaux (Gén.)	1295	1295	1310
ELF-Aquitaine	306 50	306	307
Essilor	2710	2710	2710
Lafarge-Coppée	1316	1300	1330
Michelin	2790	2890	2875
Midi (Cie)	5430	5540	5580
Moët-Hennessy	2089	2110	2100
Navig. Mixtes	998	1020	1045
Oréal (L')	3430	3550	3555
Pernod-Ricard	1145	1154	1146
Peugeot S.A.	895	900	904
Sanofi	688	691	691
Source Perrier	710	717	723
Télémécanique	2965	2976	2975
Thomson-C.S.F.	1290	1305	1310
Total-C.F.P.	380	382	384
T.R.T.	2690	2690	2690
Valéo	525	525	525

A MARSEILLE

Deux malades dans un coma profond après une injection de produit iodé

Une jeune femme de vingt-huit ans, Mme Aline Canteloup, et un quinquagénaire, M. Roger Martinez, sont depuis le mardi 24 juin dans un coma profond, après avoir subi, à la polyclinique nord de Marseille, un examen radiologique de la colonne vertébrale. Cet examen nécessite une injection intrarachidienne d'un produit de constate iodé (saccoradiculographie, variante de la myélographie). L'examen est couramment pratiqué dans les sciatiques particulieres, le produit injecté étant mis au contact des méninges.

Les deux interventions de Marseille ont été effectuées par le même médecin, Mme Annie Gauthier, opérant à la polyclinique à titre libéral. Les deux patients, qui présentaient peu après des troubles neurologiques, ont été transférées dans le service de réanimation du professeur Jean Bimar, à l'hôpital nord de Marseille. Jeudi, le pronostic des médecins était très réservé, une aggravation était même constatée chez M. Martinez.

L'épouse de ce dernier s'est indignée des méthodes employées pour sauver son mari. *« Il n'a pas été pris en charge à temps. Ils ont essayé de le réanimer à 13 heures, puis l'ont fait transférer à l'hôpital nord à 15 heures, on m'a dit que c'était une erreur. Une, d'accord, mais pas deux »*, a poursuivi Mme Martinez. *« Mme Canteloup est passée la première. Elle est sortie avec des convulsions. Pourquoi l'ont-ils fait à mon mari à 11 heures ? Puisqu'ils ont vu que le liquide n'était pas bon, et qu'il y avait un problème, ils auraient dû dire : « Revenez la semaine prochaine ! »*

L'hypothèse a été avancée d'un produit périmé, d'un « mauvais lot ». Mais un médecin d'un grand CHU parisien que nous avons interrogé, et dans le service duquel sont pratiquées chaque année près de deux mille saccoradiculographies, affirme : *« Jamais nous n'aurions utilisé ce produit — l'Angiografine — pour cet usage ; avec les produits adaptés, nous n'avons jamais observé d'accident de ce type. »*

Un communiqué des laboratoires Schering, fabricant du produit, indique de son côté que la seule contre-indication absolue de l'Angiografine est précisément l'examen pratiqué à Marseille : *« Les produits utilisés en neuroradiologie de contraste sont des produits non ioniques, catégorie à laquelle l'Angiografine ne saurait être rattachée. »*

A la polyclinique nord, qui dispose de quatorze salles d'opération modernes où exercent environ deux cents médecins, la direction dégage sa responsabilité, soulignant que le docteur Gauthier exerce à titre libéral dans son établissement.

Les familles Canteloup et Martinez ont chargé maître Coste, du barreau de Marseille, de saisir la justice. L'avocat a demandé la désignation d'un médecin-expert, avant de déposer une plainte contre X.

L'OPEP RÉUNIE EN YOUGOSLAVIE

Une collaboration plus formelle que réelle de pays non membres

De notre envoyée spéciale

Brioni. — *« C'est au tour des producteurs de pétrole non membres de l'Organisation de faire des sacrifices »*, a déclaré M. Grisanti, ministre vénézuélien du pétrole et président de l'OPEP, en ouvrant, mercredi 25 juin, la 78e conférence ordinaire de l'Organisation des pays producteurs de pétrole. *« Il est plus que temps que tous ceux qui partagent les bénéfices* [de la défense des prix] *partagent aussi le fardeau »*, a-t-il ajouté.

Au cours de leur première journée de travaux, les treize ministres de l'OPEP ont fait le bilan des efforts engagés depuis six mois afin d'amener les producteurs concurrents à coopérer avec eux pour défendre les prix mondiaux du pétrole. L'élargissement de la coopération était à l'origine de la guerre des prix engagée en décembre, qui a provoqué en quelques mois une chute des cours de 50 %.

Le bilan est mitigé. Dans un rapport présenté à ses collègues à l'issue de plusieurs mois de contacts, M. Yamani, ministre saoudien du pétrole, a expliqué que la bonne volonté manifestée par certains des principaux producteurs extérieurs (Mexique, Egypte, Malaisie, Angola, Brunei, Norvège, URSS) restait pour l'heure plus formelle que sincère.

Dans la délégation du Nigéria, dont le ministre, M. Rilwanu Lukman vient d'être nommé président de l'OPEP en remplacement de M. Grisanti, on soulignait qu'aussi longtemps que les producteurs extérieurs ne pendraient pas d'engagement précis les efforts de l'Organisation resteraient vains : *« Quand bien même nous parviendrions à rétablir le prix du pétrole à 20 dollars, les non-OPEP vendraient le leur à 18 dollars et nous prendraient notre part de marché »*, expliquait un délégué.

Division

L'Organisation reste toutefois toujours aussi divisée sur ce point, qui sous-tend toute la stratégie menée depuis l'automne dernier. Trois pays, Iran, Algérie et Libye, continuent de soutenir que l'OPEP doit d'abord réduire sa propre production afin de renverser les tendances du marché avant de se soucier d'associer les autres pays à ses efforts. La majorité des dix autres pays considèrent au contraire que l'Organisation ne doit pas s'engager avant que les pays concurrents n'aient compris la leçon de la guerre des prix et accepté des engagements fermes et précis.

La fixation du plafond de la production pour l'Organisation elle-même continue également de diviser les délégations. Selon les calculs de la majorité, la demande mondiale, la production des non-OPEP et les mouvements de stocks prévus aux troisième et quatrième trimestres de cette année permettraient à l'OPEP de produire environ 18 millions de barils par jour sans déprimer le marché. Mais ces estimations, largement supérieures à celles qui ont été faites il y a deux mois, sont vivement contestées par les trois pays dissidents. L'Iran a, par exemple, suggéré que l'OPEP réduise de 10 % l'ancien plafond de 16 millions de barils par jour appliqué jusqu'en décembre dernier. Les discussions se poursuivraient jeudi 26 juin à Brioni, sans que l'espoir d'un accord précis se dessine. *« L'idée qui circule consiste à geler les choses encore une fois en attendant la convocation d'une nouvelle conférence extraordinaire d'ici quelques mois »*, assurait un délégué nigérian, mercredi soir.

VÉRONIQUE MAURUS.

Le numéro du « Monde » daté 26 juin 1986 a été tiré à 477 386 exemplaires



A B C D E F G